

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2024**

---

**PROCÈS-VERBAL**

Adopté lors de la séance du 5 avril 2024

# Sommaire

I. Séance.....	3
II. Ordre du jour.....	18
III. Délibérations.....	22
IV. Débats.....	191
V. Déports en séance.....	302

# I. Séance

## Conseil municipal du 2 février 2024

Séance ouverte à 9h et levée à 18h58 – Suspension de séance de 13h10 à 14h52.

### Convocation : 27 janvier 2024

#### Présidents de séance:

- Mme Johanna ROLLAND – Maire de Nantes
- M. Bassem ASSEH – Premier Adjoint (délibérations 20, 41, 53, 54)

**Secrétaire de séance:** M. Pierre-Emmanuel MARAIS

#### Quorum:

- délibération 49 : 33
- délibérations 41, 50, 53 : 34
- autres délibérations : 35

#### Présents et absents:

##### Délibération n°1

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BONAMY, M. BOUTIN, M. DANTEC, Mme FIGULS, Mme GOUEZ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, M. SEASSAU, Mme VIALARD

##### Délibération n°2

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BONAMY, M. BOUTIN, M. DANTEC, Mme FIGULS, Mme GOUEZ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, M. SEASSAU, Mme VIALARD

## **2A - Voeu**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. HUCHET (pouvoir à M. BELHAMITI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents :-

## **Délibération n°3**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. HUCHET (pouvoir à M. BELHAMITI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. DANTEC, Mme HAKEM, Mme VIALARD

## **Délibération n°4**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. HUCHET (pouvoir à M. BELHAMITI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : Mme BLIN, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. CITEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. SALECROIX, Mme VIALARD

## **Délibération n°5**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), M. HUCHET (pouvoir à M. BELHAMITI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BAINVEL, Mme BASSANI, Mme BOURDON, M. CITEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme GARNIER , M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, M. REBOUH, Mme RODRIGUEZ, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VIALARD, Mme WEISS

#### **Délibération n°6**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. HUCHET (pouvoir à M. BELHAMITI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. CITEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme GOUEZ, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, M. TRICHET, Mme VIALARD, Mme WEISS

#### **Délibération n°7**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. HUCHET (pouvoir à M. BELHAMITI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), Mme WEISS (pouvoir à M. RICHARD)

Absents : M. REBOUH, M. TRICHET

#### **Délibération n°8**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), Mme WEISS (pouvoir à M. RICHARD)

Absents : Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme COPPEY, M. GUISSÉ, M. HUCHET, M. REBOUH, M. TRICHET, Mme VITOUX

#### **Délibération n°9**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER

(pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. TRICHET

#### **Délibération n°10**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BLIN, Mme COLLINEAU, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ, M. SALECROIX, M. TRICHET

#### **Délibération n°11**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BLIN, M. CITEAU, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. SALECROIX, M. TRICHET, Mme VITOUX

#### **Délibération n°12**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BLIN, Mme BOISRAMÉ, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. SALECROIX, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VITOUX, Mme WEISS

#### **Délibération n°13**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BLIN, Mme BOISRAMÉ, M. COCOTIER, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, Mme GOUEZ, M. HUCHET, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. SALECROIX, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VITOUX

#### **Délibération n°14**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme WEISS, M. MARAIS

Sont excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. QUÉRO (pouvoir à Mme BERTU), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BLIN, Mme BOISRAMÉ, M. BOUTIN, M CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. PASCOUAU, M. RICHARD, M. SALECROIX, M. TALLEDEC, Mme VITOUX

#### **Délibération n°15**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), Mme WEISS (pouvoir à M. RICHARD)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BONAMY, M. CITEAU, M. HUCHET, M. JOUIN, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. TALLEDEC

#### **Délibération n°16**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), Mme WEISS (pouvoir à M. RICHARD)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, Mme COUSSINET, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. JOUIN, M. PASCOUAU, M. TALLEDEC, Mme VIALARD

#### **Délibération n°17**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), Mme WEISS (pouvoir à M. RICHARD)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, Mme COUSSINET, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. JOUIN, M. LE TEUFF, M. PASCOUAU, M. SEASSAU, M. TALLEDEC, Mme VIALARD

#### **Délibération n°18**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BONAMY, Mme COUSSINET, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. JOUIN, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. SALAÛN, Mme VIALARD

#### **Délibération n°19**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BONAMY, Mme COUSSINET, M. FOURNIER, M. HUCHET, M. JOUIN, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme VIALARD

#### **Délibération n°20**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RICHARD, Mme ROBERT, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, Mme BOURDON, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COPPEY, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, Mme PIAU, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. TRICHET, Mme VIALARD

#### **Délibération n°21**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BONAMY, Mme GOUEZ, M. GUISSÉ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, M. MARTIN, M. QUÉRO, Mme VIALARD

#### **Délibération n°22**



Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents :M. BELHAMITI, Mme BONAMY, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. REBOUH

#### **Délibération n°23**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : Mme BASSAL, M. BELHAMITI, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme OPPELT

#### **Délibération n°24**

Sont présents : M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. ASSEH, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BIR, M. BOLO, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, Mme OPPELT, Mme PIAU, M. REBOUH, M. SALAÛN

#### **Délibération n°25**

Sont présents : M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. ASSEH, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BIR, M. BOLO, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, Mme OPPELT, Mme PIAU, M. REBOUH, M. SALAÛN

#### **Délibération n°26**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ,

Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. LE TEUFF (pouvoir à Mme BOURDON), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, M. GUINÉ, M. HUCHET, M. JOUIN, Mme OPPELT, M. RICHARD

#### **Délibération n°27**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. LE TEUFF (pouvoir à Mme BOURDON), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents :M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. SEASSAU

#### **Délibération n°28**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme COUSSINET, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, M. HUCHET, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. SEASSAU, M. TALLEDEC

#### **Délibération n°29**

Sont présents : M. ASSEH, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. AZZI, M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BOURDON, M CHATEAU, M. COCOTIER, Mme COUSSINET, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. PASCOUAU, M. RICHARD, M. RIOM, M. SEASSAU

#### **Délibération n°30**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BROSSEAU, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M.

JOUIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M. CITEAU, Mme COUSSINET, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme ROBERT, M. SEASSAU, M. THIRIET

#### **Délibération n°31**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BROUSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. CITEAU, Mme COUSSINET, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. SEASSAU, M. THIRIET

#### **Délibération n°32**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROUSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. SEASSAU, M. THIRIET

#### **Délibération n°33**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROUSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET

#### **Délibération n°33A**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROUSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme

FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET

#### **Délibération n°34**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, M. COOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. THIRIET

#### **Délibération n°35**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BOURDON, M. CITEAU, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. THIRIET

#### **Délibération n°36**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. GUISSÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. THIRIET

#### **Délibération n°37**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M.

MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. THIRIET, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°38**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. THIRIET, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°39**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°40**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°41**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COLLINEAU, Mme

COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BOURDON, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme EL HAÏRY, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. REBOUH, Mme ROLLAND

#### **Délibération n°42**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOURDON, Mme EL HAÏRY, M. HUCHET, Mme OPPELT

#### **Délibération n°43**

Sont présents : M. ASSEH, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. AZZI, M. BELHAMITI, M. BOLO, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, Mme EL HAÏRY, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme OPPELT

#### **Délibération n°44**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BIR, Mme GUERRA, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°45**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme GUERRA, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°46**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°47**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. TRICHET (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents : M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme GUERRA, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°48**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE)

Absents : M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme GUERRA, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°49**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. REBOUH, M. RICHARD, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°50**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), M. BOLO (pouvoir à M. ASSEH), Mme BONAMY (pouvoir à M. PROCHASSON), Mme BOURDON (pouvoir à M. GUINÉ), M. CITEAU (pouvoir à M. BROCHARD), Mme HAKEM (pouvoir à M. COCOTIER), M. LE TEUFF (pouvoir à M. BOUTIN), M. OUGGOURNI (pouvoir à Mme COUSSINET), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR)

Absents : M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, M. FOURNIER, Mme GUERRA, Mme OPPELT, M. REBOUH, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme VIALARD, Mme VITOUX

#### **Délibération n°51**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, M. GUINÉ, M. JOUIN, Mme OPPELT, M. RIOM, M. TALLEDEC

#### **Délibération n°52**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. THIRIET (pouvoir à Mme GUERRA)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BOURDON, Mme COPPEY, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, M. JOUIN, Mme OPPELT, M. REBOUH, M. RIOM, M. TALLEDEC

#### **Délibération n°53**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BENÂTRE, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COPPEY, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M.



PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE)

Absents : Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BOURDON, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme GOUEZ, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. JOUIN, Mme LEFRANC, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROLLAND, M. THIRIET

#### **Délibération n°54**

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COPPEY, Mme FERREIRA, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme VAN GOETHEM), Mme BASSANI (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme BLIN (pouvoir à M. SALECROIX), Mme GARNIER (pouvoir à M. BAINVEL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROBERT (pouvoir à Mme BENÂTRE)

Absents : Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BOURDON, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, Mme GOUEZ, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, M. JOUIN, Mme OPPELT, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROLLAND, M. THIRIET

## II. Ordre du jour

N°	Objet	Délibérations	Débats	Rapporteur
1	Conseil municipal – Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2023.	23	192	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	24	192	Mme la Maire
2A	Vœu pour une politique migratoire et d'intégration digne de la France et de sa tradition humaniste.	25	192	M. ASSEH
3	Budget Primitif 2024 – Vote du budget principal – Budget de transition écologique et démarche budget sensible au genre – Approbation	27	306	M. BOLO
4	Vote des taux 2024 des 3 taxes directes locales – Approbation.	29	232	M. BOLO
5	Egalité femmes - hommes : Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants – Rapport d'activité – Présentation.	31	232	Mme BERTU
6	Politique publique ville non sexiste : Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Nantes – Approbation.	35	233	Mme BERTU
7	Bilan intermédiaire du schéma de promotion des achats responsables.	38	236	M. FOURNIER
8	Vie associative – Pôle associatif du Coudray – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux – Demande de subvention.	47	243	Mme BERTU
9	Politique Jeunesses – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation.	50	244	Mme LANGLOIS
10	Politique Jeunesses – Subvention – Maison des adolescents – Approbation.	55	246	M. ASSEH
11	Associations vie étudiante et logement des jeunes – Première répartition de subventions – Approbation.	57	248	Mme COUSSINET
12	Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Dispositifs de soutien – Approbation.	59	248	M. SEASSAU
13	Attribution de subventions au Lieu Unique – Approbation.	62	250	M. SEASSAU
14	Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenant – Approbation.	64	250	M. SEASSAU
15	Engagement de la Ville de Nantes à la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle – Subventions – Approbation.	69	251	Mme GOUEZ
16	Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions	73	254	M. COCOTIER

	diverses – Convention – Approbation.			
17	Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures – Contribution – Approbation.	75	255	M. COCOTIER
18	Solidarité et proximité – Pratiques artistiques en amateur – Attribution de subventions – Conventions – Approbation.	77	255	Mme BOURDON
19	Église Saint-Clément – Restauration de la façade occidentale, sécurisation incendie, mise aux normes électriques et accessibilité – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée.	80	256	M. CHATEAU
20	Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	82	257	M. CHATEAU
21	Équipements publics - Voirie – Dénominations – Approbation.	85	258	M. CHATEAU
22	Soutien aux associations de commerçants Plein Centre et UNACOD – Subventions – Approbation.	88	259	M. SALAÜN
23	Bilan d'activité de la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes – Présentation.	90	266	M. ASSEH / MME VAN GOETHEM
41	Politique publique ville non-sexiste – Citad'elles - Répartition de subventions – Conventions - Approbation.	142	276	Mme BERTU
42	Politique publique ville non-sexiste Planing familial 44 – Soutien – Attribution de subventions – Convention – Approbation.	145	276	Mme BERTU
43	Lutte contre les discriminations - Première répartition de subventions – Approbation.	147	281	Mme BERTU
24	Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation.	92	281	Mme BERTU
25	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions -Avenant – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.	97	282	Mme RODRIGUEZ
26	Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation d'une nouvelle école à la rentrée 2024 – Approbation.	100	282	Mme RODRIGUEZ
27	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Modalités de calcul et de versement- Approbation.	105	284	Mme RODRIGUEZ
28	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Centre-Ville, Bellevue-Chantenay-Saint-Anne et Dervallières-Zola – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions –Approbation.	109	285	Mme RODRIGUEZ
29	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Hauts Pavés-Saint Félix, Malakoff Saint Donatien, Ile de Nantes, Breil Barberie, Nantes Nord – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.	111	285	Mme RODRIGUEZ
30	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Nantes Erdre, Doulon Bottière et	113	286	Mme RODRIGUEZ

	Nantes Sud – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.			
31	École Guist'hau – Transformation du collège Guist'hau en école provisoire - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée.	115	287	Mme RODRIGUEZ
32	Projet « Réinventer les cours d'écoles » – École primaire Maison Neuve - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux.	117	287	Mme RODRIGUEZ
33	Projet « Réinventer les cours d'écoles » – Groupe scolaire Henri Bergson – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux.	120	288	Mme RODRIGUEZ
33A	Établissements scolaires du 1er degré – Accueil et animation périscolaires – Lancement d'une procédure adaptée	123	289	Mme RODRIGUEZ
34	Multi accueil petite enfance « Le Jardin de Jules Verne » – Rénovation thermique et mise en accessibilité – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation.	126	290	Mme NAULIN
35	Politique publique « bien grandir à Nantes », volet « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.	129	291	Mme NAULIN
36	Jeux Olympiques 2024 - Convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - Convention d'utilisation des sites d'entraînements – Approbation.	131	291	M. REBOUH
37	Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	133	293	M. REBOUH
38	Actions de coopération et de solidarité internationales – Subventions – Approbation.	136	294	M. GUISSÉ
39	Jumelages Européens – Subventions – Approbation.	138	295	M. PASCOUAT
40	Accessibilité universelle – Première répartition de subventions – Approbation.	140	295	Mme BENÂTRE
44	Parcours linguistiques – Première répartition de subventions – Approbation.	149	296	Mme BOISRAMÉ
45	Budgets participatifs - Subventions - Bourse citoyenne – Approbation.	151	296	Mme BASSANI
46	Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	155	297	Mme BASSAL
47	Commande publique durable - Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement – Approbation.	161	298	M. FOURNIER
48	Commande publique durable - dispositions relatives aux marchés publics et concessions : investissement – Travaux - Approbation.	164	299	M. QUÉRO
49	Octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains	170	300	M. ASSEH

créanciers de l'Agence France Locale - Année 2024 –  
Approbation.

50 Désignations diverses – Approbation.	173	301	M. ASSEH
51 Transactions immobilières diverses – Approbation.	175	272	M. BOLO
52 Transactions foncières – Approbation.	179	273	M. BOLO
53 Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.	182	273	M. BOLO
54 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Léo Lagrange Ouest au titre des années 2018 et suivantes – Information.	180	275	M. BOLO

# III. Délibérations

■ Direction du Secrétariat Général

# Délibération n°1

## Conseil municipal du 2 février 2024

**Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 – Approbation.**

*Mme La Maire*  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Je soumetts à votre approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2023.

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le procès-verbal du 8 décembre 2023.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°2

## Conseil municipal du 2 février 2024

### Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

*Mme La Maire*  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### Exposé

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par la Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après :

- des décisions,
- des marchés passés après procédure adaptée,
- des avenants aux marchés.

#### Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par Mme la Maire ou son représentant et listées en annexe.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Vœu

Conseil municipal du 2 février 2024

## **Vœu pour une politique migratoire et d'intégration digne de la France et de sa tradition humaniste**

*M. ASSEH, Premier adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

Jeudi 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel a infligé un véritable camouflet au gouvernement.

Le verdict est sans appel : la République est fondée sur des principes et valeurs qui encadrent l'action des pouvoirs publics et elle s'est fixé des limites à ne pas franchir. Espérons qu'elle saura conserver la force de les défendre toujours.

Le Conseil constitutionnel, tout en démontrant que plusieurs dispositions de la loi « immigration » étaient contraires aux règles fondamentales de notre République, a cependant laissé en place un certain nombre de dispositions qui heurtent frontalement nos valeurs humanistes et universalistes.

En effet, en généralisant la pratique du juge unique pour statuer plus rapidement sur les demandes d'asile ou le recours aux vidéo-audiences, c'est d'une justice au rabais dont nous parlons, s'adressant à une population différenciée.

De même, la création de fichiers de mineurs étrangers suspectés d'être délinquants remet en cause le principe fondamental de présomption d'innocence. Le lien explicite qui est fait, d'ailleurs, entre étrangers et délinquants, pose à lui seul problème.

La levée des protections à l'éloignement dont bénéficient certaines catégories d'étrangers, comme ceux arrivés en France avant l'âge de 13 ans, installe des situations de fragilité pour des milliers de familles sur le territoire. La satisfaction du ministère de l'Intérieur face à une mesure censée permettre 4 000 expulsions supplémentaires laisse un goût amer.

Enfin, l'engagement exigé des parents étrangers de faire respecter les valeurs et les principes de la République laisse songeur, cette exigence n'étant pas réclamée pour l'ensemble des parents, dont ceux, citoyens français, manifestant des comportements ouvertement contraires à ces valeurs.

Pour nous, élus et élues de la Ville de Nantes, c'est en premier lieu à la République d'affirmer ses principes que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

La Liberté d'avoir une vie digne et sûre, d'où que l'on vienne et qui que nous soyons.

L'Égalité, pour permettre à toutes et tous sans exclusive de se loger, se nourrir, se soigner et s'éduquer.

La Fraternité enfin, qui nous commande d'aider celles et ceux qui en ont le plus besoin, sans avoir à regarder leur origine et de leur donner un accès universel aux allocations, aux prestations familiales et à la couverture santé.

Plutôt que la tentation du repli sur soi et de la méfiance, privilégions la solidarité et l'ouverture avec un accueil digne, selon des règles claires applicables aux femmes et hommes fuyant leur pays. Nous voulons une politique migratoire plus juste, digne de la France, de son histoire et de ses valeurs. Nous voulons, en

lieu et place de cette loi indigne, une politique d'intégration fidèle à l'héritage de 1789 et de la nation de citoyens qu'est la France. Des moyens humains et financiers sont plus que jamais nécessaires de sorte que les nouveaux venus puissent progressivement devenir des citoyens pleins et entiers comme les autres : l'accès à l'apprentissage du français, une formation professionnelle, une initiation aux principes fondateurs de la République nous permettant de vivre-ensemble...

Plus globalement, et à quelques mois des élections européennes, une politique commune renforcée, solidaire et humaniste, doit être défendue à cette échelle, face aux dérives populistes et nationalistes.

### **Le Conseil approuve.**

*(1 voix contre)*

*(Mme VAN GOETHEM, Mme GUERRA, Mme AMROUCHE, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY ne prennent pas part au vote)*

Nantes, le 2 février 2024,

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre -Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°3

Conseil municipal du 2 février 2024

**Budget Primitif 2024 – Vote du budget principal – Budget de transition écologique et démarche budget sensible au genre – Approbation.**

*M. BOLO, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

### I. Budget Primitif 2024

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2024 de la ville de Nantes :

- le rapport de présentation financière (annexe 1) ;
- la maquette réglementaire du budget primitif 2024 du budget principal (annexe 2) ;
- la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement (annexe 3) ;
- la présentation du budget primitif 2024 par Centre de Responsabilité, en section de fonctionnement (annexe 4) et en section d'investissement (annexe 5).

### II. Virements entre chapitres budgétaires

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit que le conseil municipal peut déléguer à Madame la Maire ou à l'adjoint délégué, la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil municipal sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

## Le Conseil délibère et,

1. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2024 et les modifications des autorisations de programme antérieures ainsi que les opérations correspondantes (annexes 2 et 3) ;
2. autorise Mme la Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder à des virements entre chapitres pour le budget de la ville géré en M57 lors de l'exercice 2024 et suivants dans la limite de 7,5 % du montant de chaque section (à l'exception des dépenses de personnel) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(13 voix contre)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°4

Conseil municipal du 2 février 2024

## Vote des taux 2024 des 3 taxes directes locales – Approbation.

M. BOLO, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), doit intervenir avant le 15 avril de chaque année, ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux. Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Depuis la réforme de la fiscalité locale du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et conformément aux articles 1379, 1407 et suivants du CGI, la Ville de Nantes perçoit, en matière de fiscalité directe locale, les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières bâties et non bâties.

Les taux proposés pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à ceux adoptés en 2023. Il vous est proposé de fixer le taux de ces taxes au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	46,34 %
- Taux de taxe foncière les propriétés non bâties	62,48 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,04 %

Par ailleurs il est rappelé que la Ville de Nantes a adopté, par délibération du 28 janvier 2022, la majoration à 60 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

### Le Conseil délibère et,

1. fixe, pour l'année 2024, les taux de fiscalité directe locale suivants :	
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	46,34 %
- Taux de taxe foncière les propriétés non bâties	62,48 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,04 %

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 voix contre, 4 abstentions)

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°5

Conseil municipal du 2 février 2024

## Égalité femmes – hommes - Citad’elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : rapport d’activité – Présentation

*Mme BERTU, Adjointe,  
donne lecture de l’exposé suivant :*

### Exposé

Dans le cadre de sa politique publique en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes et de la ville non sexiste, la Ville de Nantes est pleinement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et leurs enfants, véritable fléau social. Sortir d’une spirale de violences, protéger ses enfants, retrouver une confiance en soi est le fruit d’un parcours complexe et difficile pour les victimes, qui nécessite une réponse collective et une approche globale.

C’est dans ce cadre que la Ville de Nantes a inauguré, le 25 novembre 2019, Citad’elles, centre ressources pour les femmes majeures victimes de violences et leurs enfants. Situé 8 boulevard Vincent Gâche à Nantes, le Centre accueille 24h/24h, 7j/7j toutes les femmes et leurs enfants, quelles que soient les violences subies, gratuitement, en toute confidentialité et dans un environnement sûr et tranquille, avec une sécurité renforcée.

Ce centre ressources s’inscrit pleinement dans les actions concrètes d’une politique publique de ville non-sexiste, mettant en exergue les violences systémiques faites aux femmes et la nécessaire réponse territorialisée dans la lutte contre les violences sexistes.

Le rapport annuel de l’activité de Citad’elles, joint à la présente délibération, couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Une synthèse en est présentée ci-après.

### La mobilisation et l’engagement financier des partenaires

Le centre, c’est d’abord un collectif formé d’actrices et d’acteurs publics et associatifs réunis dans un même lieu, qui poursuivent leur action dans la lutte contre les violences faites aux femmes en s’engageant auprès de Citad’elles.

Depuis 2019, le Département de la Loire-Atlantique, l’Agence Régionale de Santé via le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et la Caisse d’Allocations Familiales de Loire-Atlantique maintiennent leur soutien au fonctionnement du centre. L’État ainsi que Nantes Métropole poursuivent également leur financement à Citad’elles en 2023.

Par convention avec la Ville de Nantes, le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Nantes, la Police nationale et la Gendarmerie nationale, l’Ordre des Avocats du Barreau de Nantes, la Caisse d’Allocations Familiales de Loire-Atlantique, l’Association territoriale pour le développement de l’emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC), le Centre d’Information pour le Droit des

Femmes et des Familles (CIDFF), France Victimes 44 Nantes, le Planning Familial de Loire-Atlantique, Question confiance, SOLidarité femmeS Loire-Atlantique, SOS Inceste et Violences Sexuelles, Les Pâtes au Beurre et l'École des Parents assurent des permanences individuelles ou collectives et des ateliers collectifs au sein du centre.

L'association l'Étape assure également depuis mai 2021 dans le cadre d'un marché public, la médiation auprès des femmes accueillies par Citad'elles et la gestion de trois logements pour mise en sécurité.

De même, pour consolider l'offre de services et proposer le meilleur accompagnement aux femmes et à leurs enfants dans le domaine de la reprise de confiance en soi et de « l'empowerment », l'Oeil parlant (atelier photographique), l'Atelier intérieur (atelier artistique) et Resonantes (ateliers slam, danse ou boxe) ont également proposé des interventions régulières.

### **L'activité de premier accueil et de suivi**

Depuis son ouverture, 4 500 femmes se sont adressées au centre. Elles ont en majorité moins de 45 ans (72%), et 80% d'entre elles ont des enfants. 1 180 femmes ont été accueillies pour la première fois à Citad'elles sur cette période. 77 % de ces femmes résident sur le territoire de la métropole nantaise, dont 50 % à Nantes.

Si la majorité d'entre elles est venue pour des faits de violences conjugales, décrivant des violences psychologiques, physiques et verbales, les entretiens révèlent très souvent d'autres violences dans le parcours de vie des femmes.

Pour limiter les délais d'attente, et après trois années de fonctionnement, un cadre de fonctionnement optimisé a été défini en 2023, permettant à la fois de répondre aux demandes exprimées et faciliter la pratique professionnelle. La continuité de service tant pour le premier accueil des femmes que pour leur suivi de parcours est ainsi respectée tout en mettant en œuvre des espaces réflexifs indispensables pour l'équipe.

L'accompagnement de nuit reste spécifique et revêt souvent un caractère d'urgence, avec une prise en charge de situations souvent complexes (troubles psychologiques, précarité sociale).

### **L'analyse des premiers parcours depuis l'ouverture**

Le centre porte une écoute attentive et adaptée aux besoins de chaque femme et à leur temporalité. Deux années peuvent parfois s'écouler entre un premier rendez-vous et une première démarche auprès d'un professionnel.

L'accueil gratuit, inconditionnel et accessible, représente un élément important dans le début de parcours des femmes. La gratuité de l'offre de services de Citad'elles (consultations psychologiques, pédopsychologiques, ateliers de reprise de confiance en soi) est un argument décisif du parcours de sortie des violences et/ou de reconstruction.

La sécurité du centre est essentielle. Les femmes accueillies peuvent s'approprier les temps d'entretiens et de rencontres comme des espaces où elles peuvent lâcher prise, en toute sécurité.

Les démarches judiciaires et sociales possibles au sein même de Citad'elles, permettent aux femmes de se libérer des aspects juridiques, voire psychiques, pour pouvoir envisager plus sereinement de prendre soin d'elles-mêmes et de leurs enfants.

### **La complémentarité des acteurs et actrices du territoire**

Pour faciliter le parcours de sortie des violences, de nombreux acteurs et actrices interviennent au sein de Citad'elles ainsi qu'en relais sur le territoire. Leur mobilisation et leur engagement permettent la mise en œuvre d'un suivi adapté. Citad'elles œuvre en permanence à consolider ses partenariats et réseaux pour faciliter et ajuster son accompagnement.



Concernant les partenaires intervenant au sein de Citad'elles, il est constaté depuis l'ouverture que ce sont toujours les permanences d'accès aux soins, à la santé et juridiques qui sont les plus sollicitées.

Les rendez-vous liés au logement et d'accès aux droits des étrangères sont par ailleurs en augmentation, du fait de la présence plus soutenue de l'Étape à Citad'elles et d'une permanence d'accès aux droits dédiée.

En 2023, dans le cadre de leurs permanences et de leurs ateliers collectifs, les opérateurs ont effectué plus de 4 280 entretiens individuels ou collectifs, confirmant leur rôle indispensable au sein du centre.

L'accompagnement juridique et judiciaire occupe une place essentielle dans le parcours de sortie des violences. La permanence juridique est ainsi l'une des plus sollicitées, avec près de 899 rendez-vous assurés en 2023. Elle s'inscrit dans une complémentarité des missions de conseils des avocats.

La question du soin et de la santé représente une étape incontournable dans la majorité des parcours des femmes victimes de violences. 1 954 rendez-vous ont été assurés dans ce cadre, avec une part croissante accordée aux activités de reprise de confiance en soi. L'offre de services a ainsi été renforcée en 2023 dans le cadre d'un partenariat avec Résonantes avec 3 nouveaux ateliers collectifs.

Pour les cas d'urgence et de danger immédiat, les dispositifs d'hébergement ont permis de mettre temporairement en sécurité 89 femmes et 82 enfants en 2023.

Les besoins d'accompagnement et de conseil dans la relation parent-enfant et autour du développement de l'enfant se sont accrus, particulièrement pour les enfants de moins de 5 ans pour lesquels l'écoute, l'accompagnement et la relation avec la mère nécessitent une expertise spécifique. Près de 760 consultations psychologiques ou de soutien d'enfants ont eu lieu en 2023.

Pour l'accès à l'emploi, une collaboration étroite avec l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) complète le dispositif d'accompagnement. En matière de droits sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose des permanences individuelles et collectives, dans le cadre desquelles plus de 103 rendez-vous individuels ont été assurés.

### **Citad'elles, centre de ressources**

Depuis l'ouverture, de nombreuses collectivités se sont adressées au Centre pour s'inspirer et bénéficier de son expertise. Aussi, les premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes des 25 et 26 novembre 2022 ont confirmé l'intérêt des professionnelles/professionnels du territoire pour ce lieu. C'est en ce sens que le 24 novembre 2023, l'équipe de Citad'elles s'est déplacée dans des maisons de quartier et auprès d'associations pour sensibiliser un public professionnel pluridisciplinaire sur le repérage, l'orientation et la prise en charge des femmes victimes de violences. Cette intervention « hors les murs » a vocation à se poursuivre en 2024.

### **Le Conseil,**

1. prend acte du rapport d'activité 2023 de Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°6

Conseil municipal du 2 février 2024

## **Politique publique ville non-sexiste - Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Nantes – Approbation.**

*Mme BERTU, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### **Exposé**

Depuis plusieurs années, la Ville de Nantes s'est engagée à mettre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de son action pour faire face aux inégalités et aux discriminations dont peuvent être victimes plus particulièrement les Nantaises et ce, tout au long de leur vie et dans tous les domaines.

Cette question constitue à la fois un droit fondamental, garant de la cohésion sociale sur le territoire, tout comme une composante de la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations développée par la Ville pour toutes les Nantaises et les Nantais.

En 2012, la Ville de Nantes a souhaité formaliser et rendre public son engagement en adhérant à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette Charte, initiée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), invite les signataires à publiquement et formellement respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et à mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés sur l'ensemble de leur territoire. C'est à la suite de la signature de la Charte que la Ville de Nantes avait mis en œuvre son premier plan d'actions dédié à l'égalité femmes-hommes. Aujourd'hui, la Charte est signée par plus de 2000 collectivités territoriales en Europe, parmi lesquelles plus de 330 collectivités territoriales françaises.

Au cours des quinze années qui se sont écoulées depuis la publication de la Charte, les sociétés ont changé et font face aujourd'hui à de profonds bouleversements au premier rang desquels le réchauffement climatique. De nouveaux défis sont apparus avec les crises comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Des attentes se sont fait jour à la suite du mouvement #metoo et la reconnaissance du caractère massif des violences sexistes et sexuelles. Des craintes demeurent alors que l'accès à l'avortement est régulièrement limité, en Europe et au-delà.

Ces bouleversements ont une incidence sur la réalisation de l'égalité femmes-hommes. Pour y répondre et s'assurer que ces réponses garantissent la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, une actualisation du contenu de la Charte était nécessaire. Ce travail a été initié par le CCRE et s'est organisé courant 2022 avec ses associations nationales, parmi lesquelles l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

La nouvelle version de la Charte, adoptée par le Comité Directeur du CCRE à Paris le 6 décembre 2022 propose l'ajout de 9 nouveaux articles portant sur :

- la place centrale que doit occuper l'égalité femmes-hommes dans le développement durable et l'importance du rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des objectifs du développement durables (ODD) ;
- la nécessité de lutter contre les cyberviolences envers les femmes et les jeunes filles et de développer des actions de sensibilisation en direction des enfants ;
- la reconnaissance du danger démocratique que représentent les violences à l'égard des élues et du personnel féminin des collectivités territoriales ;
- l'incitation à mieux prendre en compte la réalité des discriminations multiples et croisées que peuvent vivre les femmes ;
- l'opportunité que représente le télétravail comme moyen de mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle tout comme les défis qu'il peut particulièrement faire peser sur les femmes ;
- la reconnaissance du rôle positif que peuvent avoir les technologies numériques tout comme les défis qu'elles posent en terme d'accès et d'utilisation pour les femmes et les jeunes filles ;
- la promotion et la garantie des droits des citoyens et citoyennes à la santé sexuelle et reproductive ;
- le droit à un environnement sain comme un droit fondamental et qui prend en considération les besoins des femmes et des filles ;
- la prise en compte, dans la planification et la préparation des gestions de crise, de la participation des femmes.

Depuis 2020, l'ambition de la Ville de Nantes en faveur de l'égalité s'est amplifiée avec la volonté de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l'horizon 2030. Ce changement de vision implique non plus de s'attaquer uniquement aux manifestations et aux conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de percuter leur fondement : le sexisme. Comme le préconise la Charte, cette nouvelle dimension suppose de développer et soutenir un ensemble d'actions qui a intégré ces enjeux en amont, pour éviter de produire ou d'accentuer des inégalités et des violences de genre.

C'est donc naturellement que la Ville de Nantes souhaite réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes en renouvelant formellement son adhésion à l'ensemble de la nouvelle charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Le renouvellement de cette adhésion s'inscrit également dans un contexte plus large d'engagement européen. En effet, l'ambition de la collectivité est de contribuer au développement d'une Union européenne plus juste et équitable et particulièrement entre les femmes et les hommes.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'adhésion de la Ville à la nouvelle Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ci-jointe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°7

Conseil municipal du 2 février 2024

## Bilan intermédiaire du Schéma de Promotion des Achats Responsables

*M. FOURNIER, Conseiller municipal,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Par délibération en date du 24 juin 2022, le Conseil municipal adoptait un schéma de promotion des achats responsables destiné à mobiliser la commande publique pour la durée du mandat (2022-2026) autour des enjeux de transition écologique, d'égalité et de justice sociale.

Par délibération eu 30 juin 2022, le conseil métropolitain adoptait dans les mêmes termes le schéma de promotion des achats responsables faisant du schéma nantais un schéma de territoire précurseur au niveau national. Il s'agissait alors au-delà des spécificités propres à chaque collectivité de reconnaître l'unité du territoire tant en terme d'acteurs économiques qu'en terme de mise en œuvre de politiques publiques. Depuis lors, la loi industrie verte promulguée en octobre 2023 a validé l'approche nantaise à travers la possibilité pour plusieurs collectivités d'adopter un même schéma tout en conservant pour chacune d'elles l'obligation de produire des indicateurs « macros » portant sur le nombre de marchés intégrant des clauses ou critères de développement durable dans la commande publique.

S'agissant du schéma nantais, 8 enjeux majeurs avaient alors été identifiés susceptibles de contribuer aux objectifs politiques et à la mise en oeuvre des politiques publiques qui en découlent :

1. Agir pour un environnement favorable à la santé
2. Freiner et s'adapter au changement climatique
3. Favoriser la gestion économe des ressources
4. Améliorer la qualité de l'alimentation
5. Protéger et restaurer la nature et la biodiversité
6. Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie responsable
7. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité
8. Engager une démarche numérique responsable

6 principes d'action gouvernaient également à la mise en œuvre de ce schéma dont un tenant à la redevabilité. Ce principe a pour objectif de rendre compte des méthodologies déployées, d'évaluer « en chemin » les résultats du schéma et éventuellement de proposer une feuille de route permettant de mieux cibler les actions à mettre en œuvre. C'est dans ce cadre qu'un bilan intermédiaire est proposé à l'issue d'une première année complète de fonctionnement de ce schéma.

Ce bilan intermédiaire présente les actions marquantes réalisées au cours de l'année écoulée qu'il s'agisse d'actions structurelles ou au contraire d'exemples significatifs de la montée en puissance des enjeux sociaux et environnementaux dans notre commande publique, démontrant également la pertinence de la méthodologie appliquée.

Les années 2024 et suivantes seront consacrées à un changement d'échelle pour passer d'une approche aujourd'hui empirique (évaluation marché par marché) à une approche plus systémique intégrant les différentes méthodologies du changement d'échelle : approfondissement, diversification, duplication, fertilisation, coopération ou fusion selon les cas.

## **1. Une progression notable de la prise en compte des marqueurs transition écologique, égalité et justice sociale dans notre commande publique**

En premier lieu, la progression de la prise en compte de la transition écologique dans la commande publique est notable : si 35% des marchés supérieurs à 90 000 € HT intégraient un critère de jugement des offres prenant en compte la valeur environnementale des offres en 2022, c'est désormais près de 57% de ces mêmes marchés qui prennent en compte ce critère.

Concernant plus particulièrement la ville de Nantes, 79 % des marchés supérieurs à 90 000 € HT intègrent désormais une considération sociale et/ou environnementale.

Cette progression est la conséquence à la fois d'une meilleure connaissance du SPAR à travers l'organisation de sessions de sensibilisation auxquelles ont participé plus de 250 agents et d'une mobilisation accrue des services puisque tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT font désormais l'objet d'un examen systématique de faisabilité portant sur l'intégration d'une clause de développement durable.

Il convient de rappeler que la collectivité vise en la matière un objectif de 100% à l'horizon 2026 et que l'atteinte de cet objectif passera nécessairement en 2024 par la mobilisation des marchés de service qui, s'ils connaissent une forte progression (15% en 2022, 30% en 2023), restent malgré tout en dessous de la moyenne. La duplication aux marchés de service de ce qui est aujourd'hui très majoritairement fait en matière de travaux et fournitures est l'un des axes d'effort pour les années à venir.

Par ailleurs, le poids relatif du critère de jugement des offres portant sur la performance environnementale des propositions des soumissionnaires à nos marchés publics atteint désormais près de 10 % en moyenne. Ce poids est suffisamment significatif pour inciter les candidats à adapter leur offre en prenant en compte l'impact environnemental.

En second lieu, s'agissant de l'égalité et de la justice sociale, 18% des marchés supérieurs à 90 000 € HT intègrent désormais une considération sociale. Cela se traduit notamment par la réalisation pour nos collectivités de 342 620 heures d'insertion en 2023 (de janvier à septembre) dans la commande publique. L'objectif est celui du plan national pour les achats durables c'est à dire atteindre à horizon 2025 un objectif de 30% des marchés avec une considération sociale. L'atteinte de ce changement d'échelle (passer de 18 % à 30%) passera notamment par l'approfondissement des marchés supports aux clauses sociales déjà utilisés et la diversification des marchés pouvant être utilisés.

## **2. Le développement d'actions structurelles autour de l'économie sociale et solidaire et de l'économie locale**

Il convient de rappeler en premier lieu que la commande publique de nos collectivités injecte plus de 500 millions d'euros annuel dans l'économie. 42% de ces 500 millions bénéficient à des entreprises du territoires et 66% de nos fournisseurs sont des petites et moyennes entreprises du territoire.

Plus précisément, au titre de l'enjeu 6 portant sur le développement de l'emploi, l'insertion et l'économie responsable, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'actions structurelles autour de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec la CRESS et les Écossolies.

En la matière, un travail conséquent d'interconnaissance a été réalisé afin que la commande publique métropolitaine identifie mieux les acteurs de l'économie sociale et solidaire et que ces mêmes acteurs identifient plus précisément les gisements de croissances présents dans notre commande publique.

Pour ce faire, la programmation des marchés à venir de la collectivité est portée à la connaissance des têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire qui peuvent alors mieux informer leurs adhérents et les aider dans la structuration d'une réponse appropriée.

Par ailleurs, les marchés identifiés comme stratégiques par la collectivité font l'objet d'un sourcing dans lequel sont systématiquement intégrées les structures de l'économie sociale et solidaire susceptibles de répondre à nos consultations.

Enfin, le travail d'interconnaissance vise aussi à mieux faire connaître l'offre des acteurs de l'économie sociale et solidaire aux acheteurs publics du territoire. En la matière, la Métropole a coorganisé cette année une nouvelle édition du forum des achats innovants et responsables à destination de tous les acheteurs du territoire dans le cadre duquel près de la moitié des structures présentes étaient issues de l'économie sociale et solidaire.

Il s'agissait à travers cette présence marquée de favoriser un changement d'échelle au niveau du territoire en diffusant nos bonnes pratiques afin qu'elles soient dupliquées dans d'autres collectivités. A cet égard, deux tables rondes portant pour l'une sur l'innovation et pour l'autre sur le déploiement d'une offre de cyclologistique portée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont permis de présenter l'expérience nantaise en matière de commande publique responsable.

Au final, ce sont aujourd'hui près de 37 millions d'euros qui sont injectés dans l'économie sociale et solidaire dont les acteurs sont majoritairement situés sur le territoire métropolitain, via la commande publique, ce qui représente près de 7%.

Pour 2024, l'enjeu sera de changer d'échelle et d'approfondir encore la présence de l'économie sociale et solidaire dans notre commande publique en améliorant la connaissance de nos acheteurs des possibilités offertes par l'économie sociale et solidaire par segments d'achats pertinents.

Par ailleurs, au titre de l'enjeu 6, en 2024, et à l'image de l'action conduite avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, des actions spécifiques seront conduites à destination des artisans. Des premiers échanges ont été engagés en la matière sur le dernier trimestre 2023.

### **3 . Le déploiement d'actions concrètes sur tous les enjeux du SPAR métropolitain**

Sans qu'il soit possible de prétendre à l'exhaustivité, un certain nombre d'actions méritent d'être plus particulièrement présentées au titre du schéma de promotion des achats responsables.

#### **3.1 Agir pour un environnement favorable à la santé.**

La réduction de l'exposition aux polluants intérieurs est désormais bien prise en compte dans nos marchés et selon des déclinaisons différentes selon les typologies de marchés (fournitures, travaux). Parmi les déclinaisons récentes, la mise à disposition de prescriptions environnementales pour limiter l'impact des matériaux tant au stade de la conception des opérations de travaux que dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers en ce qui concerne la santé des travailleurs intervenant sur ces travaux.

Les marchés de fournitures sont également concernés. Après les marchés portant sur la fourniture de produits d'entretien, le marché de fourniture de mobilier contient désormais des prescriptions visant à protéger les usagers des émissions nocives.

En ce qui concerne la qualité de l'air, en lien avec le pacte pour une logistique urbaine durable, une première expérimentation portant sur l'intégration d'une démarche de cyclologistique sur le dernier kilomètre se déroule actuellement. Elle devrait être suivie par d'autres expérimentations au cours de l'année 2024 avec comme objectif la mise en place d'un marché transversal de cyclologistique. Toujours dans le cadre du pacte pour une logistique urbaine durable, la commande publique contribue à l'étude sur la fluvialisation en étudiant les conditions juridiques pour intégrer une telle clause dans les consultations engagées par la collectivité.

Par ailleurs, la part relative de véhicules à faibles émissions ou qui utilisent des carburants qui limitent leur impact sur l'environnement continue de progresser atteignant désormais respectivement 17 % et 49 % de notre parc de véhicules. Il convient de rappeler que le SPAR fixe un objectif de 56% à horizon 2026. Ce volontarisme s'affiche également dans les délégations de service public de la ville (délégation de service public relatif à la fourrière) et à la Métropole (délégation de service public mobilités).

Enfin, il convient de rappeler que le plan d'action concernant l'engagement de la collectivité en faveur d'un territoire zéro pollution plastique contient des dispositions qui concernent directement la



commande publique : la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique dans la restauration scolaire, la suppression progressive des bouteilles d'eau plastique dans les marchés de traiteurs, la limitation chaque fois que possible de l'usage du plastique ou à défaut l'utilisation de produits en plastique recyclé (marché d'objets promotionnels).

En 2024, la commande publique poursuivra son action de réduction de la pollution notamment en matière de plastique par une action portant par exemple sur le marché de fourniture de pneumatiques.

### **3.2 Freiner le changement climatique et s'y adapter.**

La recherche de la sobriété carbone et la décarbonation font partie des principaux axes d'effort pour répondre à cet enjeu.

En la matière les acheteurs publics manquent encore singulièrement d'outils afin de pouvoir mesurer, prendre en compte objectivement et de manière systémique, dans un cadre juridique contraint, les performances en matière de décarbonation des offres des candidats à nos consultations. Pour ce faire, il conviendrait d'analyser l'ensemble du cycle de vie (ACV) des produits, services et travaux acquis, ce qui requiert une méthodologie particulière. La loi Climat et résilience a d'ailleurs prévu qu'il appartiendra à l'État de fournir d'ici 2025 des outils permettant de prendre en compte l'ACV dans la commande publique.

Sans attendre cette échéance, quelques expérimentations ont été menées sur le sujet en 2023 permettant de prendre en compte cet enjeu de décarbonation partiellement ou totalement (acquisition d'éléments en granit, acquisition de fournitures de granulés composites de chauffage, acquisition de matériels informatiques...).

En outre, une expérimentation est actuellement en cours au sein de la direction de l'espace public visant à utiliser un éco-comparateur susceptible de mesurer l'impact en matière de Gaz à effet de serre (GES). Cet outil permettra de mesurer l'impact de chaque offre des candidats au regard de leur performance globale en matière d'émission de GES. Il convient d'ailleurs de noter que la performance environnementale des offres des candidats fait l'objet d'une notation qui entre pour 25 % dans la note globale, soit au-delà de la pondération moyenne habituellement constatée (10%). A l'issue de cette expérimentation, un déploiement de cet éco-comparateur est envisagé sur de nouvelles opérations d'infrastructures au cours de l'année 2024 afin d'amorcer le changement d'échelle.

S'agissant des délégations de service public, il convient de noter que les réseaux de chaleur en lien avec les centres de traitement et de valorisation des déchets fonctionnent à 80% en énergie renouvelable. Dans ce cadre, le conseil métropolitain du 15 décembre 2023 a autorisé la conclusion d'un avenant 8 « ERENA » qui porte l'engagement d'énergie renouvelable à 87% et intègre également des travaux relatifs à une chaudière biomasse ainsi que du stockage thermique.

### **3.3 Favoriser la gestion économe des ressources**

L'utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés fait aujourd'hui partie des prescriptions environnementales adjointes au cahier des clauses techniques particulières des opérations de travaux. Cela permet de sensibiliser les entreprises de bâtiment et de travaux publics aux attentes des maîtres d'ouvrage en la matière.

S'agissant plus spécifiquement des opérations de travaux publics, et grâce à la charte conclue avec la fédération départementale des travaux publics visant à mieux intégrer les objectifs du schéma de promotion des achats responsables dans la politique des entreprises, un travail de collecte et d'exploitation des données a pu être entrepris afin de mesurer les résultats en terme de réemploi et de recyclage sur les opérations d'infrastructure. Ainsi, la collecte porte sur un nombre suffisamment significatif d'opérations pour être représentatif de la dynamique à l'oeuvre en la matière. Ainsi, en 2022, la collectivité dépassait les obligations réglementaires dans 3 indicateurs sur les 4 prescrits par la loi :

Bilan année 2022	Résultats	Obligations réglementaires
Traitement des déchets, taux de réemploi / recyclage / valorisation	79,70 %	70,00 %
Taux de matériaux utilisés issus de réemploi/recyclage/valorisation dans couches	37,79 %	20,00 %

de roulement :		
Taux de matériaux utilisés issus de réemploi/recyclage/valorisation dans couches d'assise :	33,68 %	30,00 %
Taux global de matériaux utilisés issus de réemploi/recyclage/valorisation :	41,50 %	60,00 %

L'année 2024 sera notamment consacrée à l'amélioration du système de collecte et d'exploitation de la donnée ainsi qu'au développement de nouveaux indicateurs permettant de mesurer notamment la part d'émissions de GES évitées du fait de ces actions.

### 3.4 Améliorer la qualité de l'alimentation

La concrétisation de cet enjeu passe notamment par l'augmentation de la part de produits bio dans la restauration scolaire. A cet égard, grâce à un sourcing de fournisseurs réalisé par la cuisine centrale, à une adaptation des recettes ainsi qu'à un allotissement adapté, le nombre de références bio augmente de manière continue dans les marchés de fournitures de denrées alimentaires. Sur l'année 2022, cette méthodologie permet d'atteindre 45 % de produits sous signe de qualité dont 41 % de produits bio, et 16 % de produits locaux, en valeur d'achats. L'objectif pour 2026 est d'atteindre 60% de produits bio.

Concernant la suppression progressive du plastique, et son remplacement par l'inox dans la droite ligne de la loi EGALIM, au 31 décembre 2023, 73 restaurants satellites sur les 90 seront passés à l'inox pour le reconditionnement (pour reconditionner les plats non préparés par la cuisine centrale, et pour portionner par table), l'objectif étant d'avoir achevé cette phase de déploiement au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

S'agissant de la cuisine centrale, celle-ci livre actuellement 9 restaurants scolaires en bacs inox, soit le maximum de sa capacité avec ce type de process. Le passage à l'inox pour l'ensemble des sites s'avère plus complexe pour des raisons techniques et un groupement de commande (avec les villes de Toulouse, Bordeaux et Rennes, notamment) s'est constitué en 2022 afin de conclure un accord-cadre de recherche et développement, puis de fournitures et adaptations de solution de réemploi de contenants et de systèmes d'automatisation pour les cuisines centrales. Les travaux à venir en 2025 pourront permettre de réaménager les locaux, afin d'assurer une production tout inox.

Néanmoins, il paraît opportun d'externaliser temporairement la prestation de nettoyage et désinfection des contenants en inox, initialement prévue à la cuisine centrale, par un tiers, ce qui donnera lieu à la conclusion d'un marché dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau modèle de restauration et de la construction d'une nouvelle unité de production.

### 3.5 Protéger la nature et restaurer la biodiversité

La prise en compte du bien être animal faisait partie des actions à déployer en lien avec cet enjeu.

A cet égard, les marchés de fournitures de denrées alimentaires intègrent progressivement ce sujet à travers la prise en compte d'un critère de jugement des offres portant sur le respect du bien être animal notamment en ce qui concerne les conditions de transport et d'abattage.

Par ailleurs, dans le cadre d'un sourcing portant sur l'acquisition de végétaux par la direction nature et jardin, une réflexion a été engagée afin de favoriser le végétal local dans nos marchés. En effet, semer et planter le « végétal local » c'est :

- la garantie de l'origine ;
- des végétaux adaptés aux territoires ;
- des producteurs de proximité.

L'enjeu sera en la matière de permettre le développement d'une offre locale encore insuffisante au regard des besoins en organisant une montée en compétence des producteurs locaux, souvent des très petites entreprises, en matière de commande publique.

### 3.6 Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et une économie responsable

En 2022, près de 726 000 heures d'insertion ont été réalisées au profit de personnes durablement éloignées de l'emploi dont 94 403 heures pour la ville de Nantes et 315 890 heures pour Nantes Métropole. Les objectifs affichés dans le SPAR d'un volume supérieur à 600 000 heures sur le territoire métropolitain et de 300 000 heures pour nos collectivités sont donc largement dépassés. Sur la base des données partielles de 2023, ces objectifs devraient également être dépassés.

Ce volume horaire correspond à 452 équivalents temps plein. 20 % des bénéficiaires sont des femmes. Ce chiffre se situe légèrement au dessus de la moyenne observée par Alliance Ville Emploi dont les chiffres 2020 s'établissent à 18,6 %.

La volonté de diversifier le public passe aussi par la diversification des marchés qui servent de support à l'action d'insertion. Ainsi, afin d'assurer un changement d'échelle, une diffusion par fertilisation du modèle initial est réalisée par le biais de la promotion auprès des directions opérationnelles via la mise en place des matinées de la clause sociale. 126 personnes ont participé à cette action de sensibilisation dont 56 agents de la ville de Nantes et de la métropole.

Enfin, il convient de noter que 32 marchés ont été réservés à des structures d'insertion en 2023.

Cette dynamique est particulièrement remarquable au niveau national puisque la mission insertion de Nantes Métropole s'est vue remettre pour son action pas moins de 4 prix en 2023 :

- Le trophée de la commande publique responsable organisé par le média « achatpublic.info » dans la catégorie clause sociale pour un marché de fourniture d'appui vélo alliant à la fois une dimension sociale et une dimension environnementale.

- Trois trophées de l'achat public socialement responsable organisés par Alliance ville emploi :

- Promotion des des structures inclusives dans le cadre de la commande publique pour une action de sourcing systématique et l'interconnaissance entre les acheteurs du territoire et les structures inclusives.
- Clauses sociales et environnementales pour un marché réservé de fourniture de matériel médical reconditionné avec la Direction Parcours de Vie des aînés pour les EHPAD.
- Clauses sociales et prestations intellectuelles pour une action en faveur de l'insertion sur l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre et d'études.

### **3.7 Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité.**

Tous les marchés lancés rappellent désormais l'interdiction qui est faite aux entreprises de candidater à nos marchés publics dès lors qu'elles ont fait l'objet d'une condamnation dans le cadre d'une discrimination ou d'une atteinte au principe d'égalité dans l'entreprise. Ces dispositions sont la traduction de dispositions nationales en matière d'accès aux marchés publics.

Pour autant, afin de mieux sensibiliser les entreprises à cette question, les opérations de sourçages réalisés au bénéfice des directions par la direction de la commande publique intègre désormais systématiquement un volet égalité et lutte contre les discriminations permettant ainsi aux entreprises rencontrées de mettre en avant leur bonne pratique dans ce domaine ou au contraire de les sensibiliser à cet enjeu important pour le donneur d'ordre.

### **3.8 Agir en faveur d'un numérique responsable**

La mise en œuvre d'une stratégie en faveur du numérique responsable se décline également en actions concrètes en matière de commande publique.

L'année 2023 a ainsi été marquée par le renouvellement du marché portant sur l'acquisition de postes informatiques dont un lot concerne du matériel reconditionné. L'ambition est désormais d'augmenter la part de matériel reconditionné dans le parc total et d'atteindre ainsi 35 % de postes informatiques reconditionnés. S'agissant du matériel neuf, la collectivité a la capacité de mesurer l'empreinte environnementale des matériels acquis.

D'autres actions sont en cours, notamment en ce qui concerne les smartphones qui sont aujourd'hui reconditionnés à 71 %. Un indice de réparabilité supérieur à 7,5/10 est désormais exigé facilitant ainsi la réparation plutôt que l'acquisition de nouveaux matériels.

Ce panorama pour chaque enjeu du SPAR permet de dessiner les contours des mouvements à l'oeuvre en matière de commande publique. L'accélération et le changement d'échelle nécessitent cependant d'approfondir la dimension politique de la commande publique et de renforcer la professionnalisation des acheteurs du territoire.

#### **4. Changer d'échelle : donner un cadre politique à la commande publique durable et professionnaliser les acheteurs**

Un cadre politique est progressivement en train de se constituer au niveau national et européen auquel contribue grandement le territoire nantais. Il s'exprime aujourd'hui notamment à travers France Urbaine. Il est indispensable pour conduire les réformes nécessaires à la transformation de la commande publique. Ce cadre doit également s'accompagner d'un renforcement de la professionnalisation des acheteurs.

##### **4.1 Donner une dimension politique à la commande publique**

A l'initiative de la Ville et de la Métropole et en concertation avec France Urbaine, un forum des élus en charge de la commande publique a été lancé en novembre dernier sous l'égide de France Urbaine. Ce forum transpartisan, co-présidé par Nantes et Nice, vise notamment à mieux porter au niveau européen et national les enjeux en matière de commande publique responsable.

Un plaidoyer a été réalisé en la matière autour de 8 propositions :

- Mettre en place une taxe carbone aux frontières : un « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » a été proposé par la Commission européenne, avec une entrée en vigueur progressive à compter de 2026. L'objectif est d'éviter la délocalisation de filières dans des pays hors de l'Union européenne aux normes contre la pollution moins strictes et où la taxation des émissions carbone est inexistante. Cette mesure ne pourra toutefois être pleinement efficace que si le prix du carbone est fixé à un niveau suffisamment élevé pour compenser les distorsions de concurrence vis-à-vis des entreprises européennes.

- Encourager le développement de l'analyse en cycle de vie (ACV) : afin de remplacer plus systématiquement le critère prix par une approche multicritères tenant compte des impacts environnementaux des biens et services acquis, en incluant la fabrication, le transport, la maintenance, le réemploi, la réutilisation, jusqu'à la fin de vie, il apparaît nécessaire de doter les acheteurs d'outils permettant cette analyse. Cette approche ACV « de long terme » favorisant l'éco-conception a fait l'objet d'une normalisation internationale, mais demeure peu utilisée par les acheteurs, en raison de sa complexité de mise en œuvre et de l'absence de référentiels internationaux partagés. En France, l'article 36 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience prévoit que l'État fournisse aux acheteurs, au plus tard en 2025, des outils ACV. Cette approche mériterait d'être prolongée au niveau européen, afin d'encourager un recours plus systématique à l'ACV dans les appels d'offres.

- Systématiser les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics européens.

- Permettre la prise en compte des externalités économiques et sociales de l'achat : l'achat est aussi un acte économique qui a des impacts sur l'écosystème économique d'un territoire (« multiplicateurs économiques »). Mais s'il est possible de substituer au prix une analyse en cycle de vie intégrant toutes les externalités environnementales liées à la fabrication, à la maintenance et à la fin de vie d'un bien ou d'un service, le droit de la commande publique ne permet pas de valoriser les externalités économiques et sociales d'un achat. Il s'agirait de permettre à l'acheteur d'étendre le raisonnement en « coût complet », en intégrant dans son analyse les effets économiques et sociaux induits par l'achat : création ou maintien d'emplois, recettes fiscales, moindres dépenses sociales etc.

- Autoriser la valorisation des éléments de la politique sociale générale des candidats dans le cadre d'une procédure : cette évolution, en libérant les contraintes de lien avec l'objet du marché, ouvrirait de nouvelles perspectives dans l'évaluation des propositions, en permettant l'évaluation de la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pas seulement sur la recevabilité de sa candidature mais aussi sur l'intérêt de l'offre que le candidat peut présenter. A cet égard, notre territoire avait été

précurseur en 2018 en engageant une démarche visant à prendre en compte la dimension RSE dans la commande publique. Néanmoins le cadre réglementaire actuel ne le permet pas. L'intégration de cette dimension aujourd'hui n'est pas possible de manière sécurisée.

- Renforcer la souveraineté au niveau européen : l'Europe garantit une liberté d'accès à son marché et une égalité de traitement des candidats. Si le principe de réciprocité est reconnu dans l'Accord multilatéral sur les marchés publics de 1994, il est dans les faits très peu utilisé, les cas de mise en œuvre étant aussi limités que complexes. De façon générale, il conviendrait de préciser les cas dans lesquels l'acheteur peut imposer une localisation sur le territoire européen de tout ou partie des moyens de production ou d'exécution, afin de « prendre en compte des considérations environnementales ou sociales ou d'assurer la sécurité des informations et des approvisionnements », tel que le prévoit l'article L 2112-4 du Code de la commande publique en France, qui n'est dans les faits quasiment jamais utilisé. L'Union européenne pourrait par ailleurs se doter, à l'instar du Canada ou des États-Unis, d'un « Buy European Act » garantissant des quotas minimaux en faveur de ses TPE et PME.

- Prévoir une exception agricole et alimentaire pour les achats publics : alors que le Pacte vert pour l'Europe s'est fixé pour ambition d'« assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité » et de « renforcer la résilience du système alimentaire de l'UE », la commande publique doit pouvoir contribuer à la relocalisation des filières agro-alimentaires. Cette exception devrait notamment permettre de prévoir des critères de proximité dans les appels d'offre, en considérant que les biens agricoles et alimentaires, parce qu'ils conditionnent la survie de chaque individu, ne sont pas des objets comme les autres, à l'instar des biens culturels.

- Autoriser le recours à la négociation : alors que l'absence de négociations apparaîtrait incongrue à n'importe quel acheteur privé, celles-ci demeurent l'exception pour l'acheteur public dès lors que la procédure est au-delà des seuils européens de procédure formalisée et que la collectivité agit en tant que pouvoir adjudicateur. Il est nécessaire, tout en préservant les principes de transparence des procédures et d'égalité de traitement des candidats, de permettre à l'acheteur de négocier chaque fois qu'il le juge nécessaire, quel que soit le montant de la procédure, comme cela est possible pour les entités adjudicatrices.

Ces 8 propositions permettraient d'engager un changement profond du cadre réglementaire afin de permettre aux acheteurs publics d'opérer la bifurcation nécessaire en matière sociale et environnementale. Cette bifurcation devra s'accompagner d'un approfondissement de la professionnalisation des acheteurs.

Elles seront portées tout au long de l'année 2024 dans les différents forums et instances s'organisant autour de l'achat durable.

L'engagement politique de nos collectivités se manifestera également en 2024 par l'adhésion à la charte « relation fournisseur achat responsable », préalable à la labellisation attendue pour 2026.

#### **4.2 Professionnaliser les acheteurs publics du national au local**

La formation apparaît comme un levier indispensable au changement d'échelle en matière de commande publique responsable. A la suite de ce premier temps de sensibilisation, des formations destinées à approfondir certaine thématique ou méthodologie seront développées en 2024. Il s'agira notamment de proposer aux acheteurs des formations aux sourçages ou à la négociation, indispensables pour mieux connaître les possibilités offertes par le marché.

Parallèlement, nos collectivités continueront à s'investir en 2024 dans les instances techniques nationales et européennes destinées à diffuser les bonnes pratiques et à favoriser le changement en matière d'achat durable. En 2023, nos collectivités avaient participé à la construction d'un mooc destiné à former les acheteurs à la construction d'un schéma de promotion des achats responsables en partenariat avec le CGDD et le CNFPT. Ces actions de formation devraient se poursuivre en 2024.

Dans sa déclinaison locale, et dans le cadre du pacte de coopération les acheteurs publics du territoire métropolitain (communes, satellites) se réunissent très régulièrement autour des problématiques achats, notamment achat durable. A cet égard, en mars 2024, une réunion spécifique aux acteurs de l'économie sociale et solidaire sera organisée en complément du forum des achats responsables qui s'est tenu en novembre 2023.

Ces instances permettent aussi d'initier des projets structurant comme par exemple la conclusion d'une convention partenariale avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'Etat dont l'objectif est de massifier les achats tout en prenant en compte les objectifs de développement durable, notamment en assurant sur certains segments la traçabilité de la chaîne de valeur.

Cette convention partenariale permet aux communes et satellites de bénéficier d'une tarification avantageuse du fait des volumes d'achats générés collectivement sans avoir pour autant à engager une procédure d'appel d'offres.

Enfin, outre l'attente d'outils permettant l'analyse du cycle de vie, un clausier sera diffusé en 2024 ayant pour objectif de faciliter le travail des acheteurs en recensant les clauses susceptibles d'être intégrées dans leurs achats.

Il vous est proposé de prendre acte du bilan intermédiaire présenté en application du schéma de promotion des achats responsables ainsi que de la feuille de route esquissée pour 2024.

### **Le Conseil,**

1. prend acte du Bilan intermédiaire du Schéma de Promotion des Achats Responsables ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°8

Conseil municipal du 2 février 2024

**Vie associative – Pôle associatif du Coudray – Approbation du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d’une procédure adaptée pour la réalisation des travaux – Demande de subvention.**

*Mme BERTU, Adjointe,  
donne lecture de l’exposé suivant :*

## Exposé

Depuis 2017, sur l’îlot Coudray, un dialogue citoyen est engagé avec les habitants, les parents d’élèves, les professionnels de l’éducation et les associations pour accompagner la transformation de l’îlot sur le quartier Malakoff/St Donatien. Ce cœur de quartier et son évolution ont été l’occasion d’une démarche d’ateliers participatifs en 2019 où la part belle donnée au lien social, à l’ouverture vers le quartier, à l’apaisement des cheminements a été plébiscitée. Après le travail collectif sur le réaménagement de l’îlot, des premières transformations ont permis la livraison d’un nouvel espace multi-sport, la réhabilitation de l’école du Coudray, une crèche associative et des logements.

En 2020, le pôle associatif du Coudray localisé dans l’école élémentaire a fermé pour permettre l’extension du groupe scolaire. Dans le cadre de sa politique publique en faveur de la vie associative, la Ville de Nantes a alors décidé de créer un nouveau pôle associatif du Coudray dans les locaux de l’ancienne école maternelle au 2 rue Pierre Benoît. Cet équipement fait partie intégrante de l’îlot Coudray, nouvel espace générateur de liens pour le quartier. La création du pôle associatif, équipement structurant de la vie sociale et culturelle du quartier, contribuera pleinement à cette dynamique. Il s’appuiera aussi sur une réorganisation des cheminements favorisant les liaisons douces entre le nouveau groupe scolaire et le pôle associatif. Il sera l’occasion également de créer un nouvel espace public de qualité au service des habitants avec des espaces extérieurs ouverts

Les principaux enjeux de cet équipement sont :

- impulser des dynamiques collectives grâce à un projet d’usage structurant dans des locaux adaptés et mutualisés ;
- répondre aux besoins et attentes des habitants de proximité en proposant un lieu animé et ouvert sur le territoire ;
- penser la complémentarité avec les équipements socioculturels existants : offres d’activités, offres de services.

Le pôle associatif accueillera, entre autres, des associations de l’ancien pôle associatif du Coudray relogées temporairement dans d’autres équipements municipaux. Mais il sera aussi l’occasion d’être support de nouvelles dynamiques collectives et associatives, reflet de l’engagement sans cesse renouvelé des nantaises et nantais.

Les aménagements comprendront :

- un hall ;
- trois bureaux mutualisés ;
- une salle polyvalente de 94m<sup>2</sup> ;
- une cuisine de 45m<sup>2</sup> ;
- cinq salles d’activités polyvalentes d’environ 60m<sup>2</sup> chacune.

Ces nouveaux espaces permettront des usages polyvalents : réunions, formations, expositions, café associatif, activités physiques douces, arts plastiques, ateliers culinaires, etc.

De plus, l'ancienne cours d'école sera renaturée et plantée afin d'offrir un espace extérieur de qualité, ouvert en permanence sur le quartier et comprenant une terrasse en lien avec la salle polyvalente, un kiosque pour la distribution de paniers de légumes et des animations, un espace d'aventure pour les enfants, un composteur, des tables et chaises fixes pour déjeuner, se reposer, etc.

La réhabilitation de l'ancienne école maternelle en pôle associatif permettra notamment:

- de réaliser les travaux nécessaires à l'évolution de l'usage tout en respectant au mieux le bâti existant ;
- de travailler l'accessibilité de ce bâtiment complexe à la fois par des aménagements extérieurs et des aménagements intérieurs : ascenseur, rampes extérieures, signalétique universelle, etc ;
- d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment de manière à être conforme à la réglementation thermique en vigueur et aux enjeux environnementaux : remplacement des menuiseries en façade sud, installation de volets roulants et de brises-soleil en façade sud, isolation par l'extérieur, installation d'une ventilation double flux, etc ;
- de disposer d'une toiture utile : installation de panneaux photovoltaïques, gestion des eaux pluviales ;
- de se raccorder au réseau de chaleur.

Le calendrier prévisionnel envisage des travaux entre septembre 2024 et octobre 2025. Le nouvel équipement pourra être mis en service à la fin de l'année 2025.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par l'agence Domus Architecture qui a élaboré le projet.

Les travaux seront décomposés en 14 lots distincts. Ceux-ci seront traités en marchés séparés et intégreront le dispositif d'insertion professionnelle :

1	VRD – Espaces verts
2	Désamiantage
3	Démolition - Gros Oeuvre
4	Charpente - Bardage bois
5	Couverture – Bardage Zinc
6	Menuiseries extérieures – Métallerie - Serrurerie
7	Menuiseries intérieures – Aménagement bois
8	Faux-plafonds
9	Plâtrerie – Isolation - Doublage
10	Sols - Faïence
11	Peinture – Revêtements Muraux
12	Ascenseur
13	Électricité CFO CFA
14	Chauffage – Ventilation - Plomberie

Le coût d'opération prévisionnel est estimé à 3 805 000 € HT soit 4 566 000 € TTC dont 2 895 000 € HT soit 3 474 000 € TTC réservés aux travaux.

Aussi, conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est proposé au conseil municipal d'autoriser, pour la réalisation de ces travaux, le lancement d'une procédure adaptée et ce, afin d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de l'opération.



En termes de recettes, des subventions seront sollicitées, notamment des aides à l'investissement auprès de l'État au titre du Fonds vert pour la rénovation énergétique du bâtiment et la renaturation des espaces extérieurs.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits d'investissement au budget des années 2022 et suivantes, opération 5 243.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 4 566 000 € TTC dont 3 474 000 € TTC affectés aux travaux, pour l'opération concernant le pôle associatif du Coudray ;
2. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour les marchés de travaux ;
3. autorise Mme la Maire à solliciter les financements nécessaires ;
4. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer les marchés, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°9

Conseil municipal du 2 février 2024

## Politique Jeunesses – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation.

Mme LANGLOIS, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

« Catégorie plurielle de l'expérience de vie »<sup>1</sup>, la jeunesse est traversée par des inégalités structurelles, intra et intergénérationnelles. Période de fragilité par essence, ces inégalités se creusent en période de crises... À la crise climatique qui pèse sur le monde de demain, s'est rajoutée une crise sanitaire qui a confiné « la jeunesse », une crise sociale, une crise institutionnelle et démocratique, et des crises internationales.

Alors même que le « monde adulte », dans ce contexte, devrait renforcer son attention à cette génération, l'image de la jeunesse se détériore (- 13 points en 7 ans)<sup>2</sup>, 7 français sur 10 qualifiant les jeunes de « coupés des réalités », « immatures » et surtout individualistes. Or, ils sont plus prêts à s'engager, ont des préoccupations et des attentes tournés vers les autres (éducation - environnement), mais ont des nouveaux modes de faire et des nouveaux rapports au monde.

Ce long processus de transition vers l'âge adulte, est vécu de manière différenciée par les individus<sup>3</sup>. Cette pluralité s'incarne dans des parcours, des origines, des statuts, des choix, des identités de genre diverses... et se traduit également par les grandes différences induites par les âges recouverts par cette période.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence obligatoire, la Ville de Nantes fait le choix volontariste de placer les jeunesses comme une priorité de l'action municipale, pour accompagner ce « temps long de l'exploration et de l'expérimentation, de la quête de soi et de sa place dans la société... société qui doit "permettre à ses enfants d'être véritablement jeunes" »<sup>4</sup>.

Notre ambition renouvelée est de permettre à chacune et chacun, d'accéder à ses droits et de contribuer à dessiner un nouveau chemin pour nos sociétés en transition.

Au travers un travail collectif, la réécriture de la politique Jeunesses a permis de redéfinir un véritable projet de territoire pour les jeunesses nantaises, qui repose sur 4 grands piliers :

- Soutenir une dynamique d'émancipation, d'autonomie et de soin des jeunes nantais, à travers une mobilisation renforcée des politiques liées au logement, à la santé et aux solidarités.
- Garantir l'accès aux droits des jeunes nantais et lutter contre le non-recours, à travers des actions de médiation renforcées.

---

1 Jordan Parisse

2 Odoxa - « Etude sur la jeunesse en France aujourd'hui » 21/11/2023

3 Cécile Van de Velde

4 Camille Peugny

- Être à l'écoute des préoccupations et des modes de faire des jeunes générations.
- Développer une fonction d'expertise et d'animation du territoire autour des enjeux jeunesse.

Afin de faire vivre ce projet de territoire, la Ville de Nantes s'appuie sur l'engagement et le savoir-faire d'un large réseau de partenaires, qui œuvrent au quotidien et en proximité auprès des jeunes du territoire.

Cette ambition s'incarne par la mise en œuvre d'actions phares, dont certaines sont également au cœur de la stratégie nantaise des nouvelles solidarités. Dès le début 2024, la Ville soutiendra la création de deux nouvelles pépinières d'initiatives jeunesse, pour amplifier l'action de la collectivité au plus près des jeunes et les accompagner les jeunes dans leurs parcours et particulièrement les plus éloignés.

Au deuxième semestre, l'expérimentation de nouveaux modes de faire via le nouveau « Rosa Park », et l'ouverture des aides facultatives du CCAS aux 18 - 25 ans, viendront illustrer l'ampleur de notre ambition pour agir auprès des jeunes Nantais.

### ***Les pépinières d'initiatives jeunesse***

Espaces structurants pour les 16-25 ans, les « Pépinières d'Initiatives Jeunesse » organisent leur intervention autour de 3 fonctions structurantes :

- Accueillir les jeunes, leur porter une attention, aller vers eux.
- Informer, orienter et outiller les jeunes.
- Accompagner les jeunes dans l'activation de leurs droits, leurs parcours et la mise en œuvre de leurs projets et initiatives.

L'offre proposée est une offre qualifiée, au service du parcours des jeunes, avec une attention particulière à l'intention des jeunes issus des quartiers prioritaires qui représentent en moyenne 60 % des usagers.

Accès aux droits, ouverture sociale, information, citoyenneté, mobilité, activation de la compétence artistique et culturelle, ce sont jusqu'à 260 jeunes qui sont accompagnés par chaque pépinière, en liens étroits avec les autres acteurs jeunesse du territoire.

Implantées jusqu'ici sur 3 grands quartiers : Nantes Nord (Eclectic - Léo Lagrange Ouest), Nantes Est/Erdre (Triptic - Léo Lagrange Ouest), Breil – Dervallières (Horizon – CEMEA), deux nouvelles pépinières seront ouvertes en ce début d'année pour compléter ce maillage territorial :

- Sur le quartier de Bellevue-Chantenay-Sainte Anne, la collectivité a recruté deux agents pour réouvrir la pépinière Etincelle.
- Sur les quartiers de Nantes Sud, Ile de Nantes et Malakoff, suite à un appel à projet, la Ville de Nantes a retenu la proposition de l'ACCOORD et des CEMEA pour développer cette offre.

A la fin du premier trimestre 2024, les jeunes pourront ainsi accéder à 5 pépinières jeunesse pour les accompagner dans leurs droits, leurs parcours et leurs envies, les accueillir dans des espaces de rencontres et de débat.

### **1. Première répartition de subventions**

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique publique Jeunesse qui sont imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 338.11, pour un montant total de 1 043 071 € selon la répartition suivante :

Catégories	Montants	Nombre dossiers
Fonctionnement général des activités	973 527,00	19
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	33 500€	3
Emplois aidés	18 244 €	2
CLAP Subventions	3000 €	2
CLAP Bourses	14 800€	10
Total	<b>1 043 071 €</b>	<b>36</b>

Toutes les subventions et bourses individuelles proposées sont détaillées dans l'annexe 1 de la présente délibération.

### **Soutien au fonctionnement général des associations (programme Jeunesse)**

Nombre de dossiers : 19 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La Ville s'appuie sur la force de la proximité en développant un maillage de propositions, pour multiplier les « points de contact » avec les jeunes. Elle peut compter pour cela sur des relations de qualité avec les acteurs jeunesse qui s'engagent au quotidien auprès d'eux.

Plus éloignés des offres, des aides, des institutions, les jeunes des quartiers populaires sont particulièrement touchés par les inégalités, ce qui constitue un véritable obstacle à leur émancipation et à leur insertion. Pour aller au plus proche d'eux, la Ville soutient une diversité d'acteurs agissant auprès de ceux-ci, dont cette première répartition de subventions est la traduction.

Des subventions de fonctionnement sont proposées aux associations pour un montant total de 973 527 € (annexe 1), dont notamment : Infos jeunes Pays de la Loire, Léo Lagrange Ouest, et les CEMEA.

### **Soutien à des actions ponctuelles**

Nombre de dossiers : 3 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

Des subventions exceptionnelles portant sur des projets innovants dans leur public ou leurs modes de faire sont proposées pour un montant total de 33 500 € portées par les associations intervenant dans les quartiers populaires :

- RE AGI SON : ateliers d'écriture pour des jeunes musiciens et artistes, quartier Nantes Nord.
- TRUST : animation d'ateliers à destination de jeunes filles de 13 à 18 ans pour travailler leur confiance en elles, quartier Doulon Bottière.
- UNIS-CITE : programme Kiosc dont l'objet est de faciliter l'accès au service civique pour les jeunes résidents en quartier politique de la Ville.

- **Emplois aidés**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.11/65748.EMPA sur le programme 52B2.

Au travers du dispositif de soutien financier aux « emplois aidés », la Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et projets à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, et s'inscrit en lien avec la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Premier type d'emploi aidé, le contrat « adulte-relais » assure des missions de médiation sociale et culturelle. Il est proposé à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent en outre résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'Etat.

Un deuxième type de contrats aidés appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) a été mis en place en 2018 et se substitue aux Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement à l'Embauche (CUI-CAE). Dans ses principes de fonctionnement et dans sa nature juridique, le contrat de PEC est un CUI-CAE. Il repose donc sur la même logique : un contrat de travail conclu sous la forme d'un contrat CUI-CAE pour des publics en difficultés d'accès à l'emploi ; une aide financière de L'État calculée sur un pourcentage du SMIC dans la limite de 26h par semaine et une obligation de formation pour l'employeur.

Il est proposé de soutenir 2 emplois aidés pour des postes d'adultes relais de médiateur social au profit des associations Ambitions jeunesse et Style alpage pour un montant de 18 244 €.

### **Aides aux projets au titre du dispositif CLAP (programme Jeunesse)**

Nombre de dossiers de subventions et de bourses individuelles : 12 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La politique jeunesse dédiée aux plus de 16 ans vise notamment à encourager l'engagement et la participation des jeunes par l'expérience, l'expression et la coopération. L'accompagnement des projets et des initiatives tout comme la promotion de la citoyenneté suppose reconnaissance et mise en valeur. Cette volonté a présidé à la création du Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes. Ainsi, le CLAP est un dispositif partenarial, associatif et institutionnel dans lequel la Ville se positionne comme un véritable interlocuteur pour accompagner et stimuler les initiatives des jeunes.

Ouvert aux jeunes nantais de 16 à 25 ans, ce dispositif permet de financer des projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est évaluée dans le cadre d'un jury.

Les jurys des CLAP qui se sont tenus les 9 novembre et 7 décembre 2023 ont donné un avis favorable à 12 projets présentés en annexe 1. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des aides à ces projets sous forme de subventions (2) et de bourses individuelles (10) pour un montant total de 17 800 €, crédits inscrits au budget 2024.

## 2. Conventions et avenants

La politique publique Jeunesse est conçue dans un partenariat avec les associations, en s'appuyant sur leur diversité, leur savoir-faire et leurs compétences.

Ainsi, sont proposés à l'approbation du conseil municipal de nouvelles conventions avec les partenaires associatifs suivants :

- Atelier des initiatives : partenaire structurant des dispositifs jeunesse de la collectivité, l'Atelier des Initiatives a pour but de favoriser et de promouvoir la participation de tous à la vie de la cité. L'association vise à développer l'émancipation, l'autonomie et à structurer la citoyenneté des jeunes jusqu'à 32 ans (annexe 2).
- Style Alpaga : l'association a développé un projet visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des adolescentes et des jeunes femmes avec pour outil pédagogique les ateliers de création de textile (annexe 3).
- Unis-cités : l'association a pour but d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans, pour différents publics et sous différents formats (annexe 4).

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 1 043 071€ (annexe 1) ;
2. approuve les conventions avec les associations Atelier des initiatives, Unis-Cité, et Style Alpaga (annexes 2, 3, 4) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°10

## Conseil municipal du 2 février 2024

### Politique Jeunesses – Subvention – Maison des adolescents – Approbation.

*Mme LANGLOIS, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### Exposé

Groupement d'intérêt public, la Maison des Ados de Loire-Atlantique (MDA 44) est un lieu d'écoute, d'accueil, de prévention, d'accompagnement pour les 11-21 ans. Elle accueille et accompagne les adolescents et jeunes, leur entourage, parents et professionnels. Elle réunit de nombreux professionnels de l'adolescence pour mener à bien sa mission. La fréquentation par les adolescents, les parents et les demandes de professionnels n'ont cessé d'augmenter depuis sa création.

A Nantes comme ailleurs, la crise sanitaire a eu des conséquences durables notamment sur leur santé mentale. L'ensemble des professionnels le constate : éducateurs, professionnels de l'Éducation Nationale, pédiatres, pédopsychiatres, psychologues, animateurs jeunesse, éducateurs sportifs etc. Le suivi mis en place par Santé Publique France a confirmé ces signaux à l'échelle nationale et régionale. « Les passages aux urgences pour troubles de l'humeur, gestes et idées suicidaires montrent en 2022 des niveaux élevés, comparables à ceux observés début 2021 voire supérieurs chez les 15-17 ans ». Cela conduit à une forte augmentation du nombre d'entretiens réalisés à la Maison des Adolescents.

Porte d'entrée non stigmatisante, un lieu d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel, la Maison des Adolescents est très accessible, par sa visibilité et le réseau de transport permettant d'y accéder. Il est néanmoins fait état depuis toujours des difficultés rencontrées par de nombreux jeunes issus des quartiers populaires, notamment de Nantes, et de se saisir de cette offre.

Aussi la Maison des Adolescents, en coopération avec la Ville, va expérimenter la mise en place d'une permanence hebdomadaire pour les jeunes au sein du quartier du Breil à compter du mois de janvier 2024, pour lutter contre le non recours des adolescents de ces territoires et améliorer l'offre en santé mentale.

Pour faire face au constat d'augmentation des entretiens et pour faciliter l'accès des jeunes des quartiers prioritaires, la Ville de Nantes fait ainsi le choix de renforcer son soutien conformément aux engagements pris dans le cadre de la Stratégie Nantaise des nouvelles solidarités.

Il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 122 244€ pour l'année 2024 afin de renforcer son soutien. Le montant demandé est de 162 244 €, le montant versé en 2023 de 82 244 € et en 2022 de 79 841 €.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement au groupement d'intérêt public (GIP) La Maison des Adolescents pour un montant total de 122 244 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°11

Conseil municipal du 2 février 2024

## Associations vie étudiante et logement des jeunes – Première répartition de subventions – Approbation.

*Mme COUSSINET, Conseillère municipale,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Nantes accueille plus de 65 000 étudiants dans l'agglomération dont 58 000 au sein des établissements situés sur le territoire. Elle se place dans le trio de tête national pour la croissance de ses effectifs étudiants avec près de 14 000 étudiants de plus en 10 ans. 65 % des étudiants relèvent de Nantes Université, tandis que 35 % se répartissent entre les sections BTS, classes préparatoires, et les établissements d'enseignement supérieur privés : formations artistiques et culturelles, écoles de commerce et de gestion, écoles d'ingénieurs, formations paramédicales et sociales et autres formations supérieures spécialisées.

Soucieuse de proposer aux étudiants un environnement propice à la réussite de leurs études ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle, la ville de Nantes via sa politique publique Jeunesses, s'appuie sur les compétences thématiques et / ou territoriales de partenaires associatifs pour y répondre.

Au regard de multiples actions et partenariats en faveur de la vie étudiante, il est proposé le soutien de la Ville à 4 associations sous forme de subventions, pour un montant global de 74 000 €, selon la répartition exposée en annexe 1 (imputation 338.11/65782 sur le programme 52C3).

Les propositions se déclinent comme suit :

- ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)

Il s'agit de soutenir l'association pour un montant de 15 000€ pour son action au sein de dispositifs initiés par la Ville (démarches territoriales, forums quartiers, événements jeunesse, rentrée étudiante, dialogue citoyen...) mais également pour la mobilisation des étudiants et jeunes nantais à travers l'engagement bénévole dans des actions citoyennes, les colocations solidaires (KAPS) et l'accueil de jeunes en service civique en investiguant de nouveaux terrains d'engagement.

- DES IDÉES PLEIN LA PROD (DIPP)

La subvention de 25 500 € vise à soutenir l'activité de l'association qui produit du contenu audiovisuel local afin de valoriser la parole de la jeunesse, accompagne et propose des formations à l'audiovisuel aux jeunes et réalise des actions de médiation et d'animation sur tout le territoire, particulièrement dans le quartier Nantes Nord.

- ESN (ERASMUS STUDENT NETWORK) NANTES ATOUR DU MONDE

Une subvention de 3 500 € est attribuée afin de soutenir l'association dans ses actions d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers. Ces différentes actions visent notamment à lutter contre l'isolement des étudiants internationaux et créer des liens entre les nantais et les étudiants internationaux.

- EDIT DE NANTES

Une subvention de 30 000€ est attribuée au titre des activités socio-éducatives de l'Edit de Nantes mises en place au sein des résidences Habitat Jeunes Belem, Embarcadère et le CLLAJ Passerelle (comité local pour le logement autonome des jeunes) pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidents.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 74 000€ (annexe 1) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°12

## Conseil municipal du 2 février 2024

### Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Dispositifs de soutien – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### Exposé

« Nantes, Cité des artistes, ouverte sur le monde » est une promesse connectée à son histoire, une ambition au cœur de sa politique publique culturelle. Celle-ci nourrit la réalité d'une ville de vocations artistiques et littéraires, d'appel à l'autre et au large et de coopérations entre acteurs. Elle vise à poursuivre et renforcer l'attention accordée à la présence artistique à Nantes comme à promouvoir le dialogue avec les expressions du monde.

La Ville de Nantes s'attache dès lors à accompagner et développer les parcours professionnels et la mobilité des artistes comme à favoriser la vitalité des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à des échelles variées. Elle encourage la diversité artistique sur son territoire, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production, en veillant aux conditions de travail des artistes.

Pour cela, la Ville de Nantes déploie une politique volontariste de soutien aux équipes artistiques professionnelles, émergentes ou confirmées, via une pluralité de soutiens financiers et techniques adaptés, ainsi que la mise à disposition et la création de lieux de travail dédiés. Cela se traduit également par le soutien à un réseau de lieux de diffusion qui compose un maillage dense de propositions artistiques et culturelles et joue un rôle important pour la diffusion et la visibilité des artistes du territoire.

Il est proposé quatre dispositifs de soutien aux équipes artistiques, aux associations porteuses de projets de structuration ou de manifestations culturelles :

#### **1- Politique de soutien au renouvellement et à la diversité**

Elle se traduit notamment par la volonté de stimuler la présence et la diversité artistiques, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production. Avec l'ambition d'être une ville non-sexiste, incluyente et émancipatrice, Nantes porte une attention particulière aux projets artistiques et culturels reflétant la diversité. Portés par des équipes artistiques au titre de la création, par des associations dont l'activité même se distingue par des expérimentations artistiques, ou par des grands festivals dont l'offre permet une ouverture au monde et à la diversité, ces projets s'inscrivent dans une volonté de nourrir les imaginaires et de faire commun autour de grands événements rassembleurs et accessibles aux Nantaises et aux Nantais. Le soutien aux manifestations culturelles doit aussi permettre d'accompagner leur transition en matière de responsabilité environnementale et sociétale. La Ville sera attentive à l'équilibre femmes / hommes dans l'attribution des aides.

#### **Soutien à l'amorçage de production**

Il traduit la volonté d'accompagner et développer les parcours professionnels et les conditions de travail des artistes inscrits sur le territoire, de stimuler la présence et la diversité artistiques, le renouvellement des

formes, des modes de diffusion et de production. Dans ce cadre, l'aide à l'amorçage de production a pour objectifs :

- d'apporter un soutien de premier niveau à des projets de production artistique de qualité ;
- d'encourager le renouvellement et la diversité artistiques ;
- de permettre l'expérimentation et la recherche ;
- de soutenir la production de projets aux formats singuliers.

### **Soutien aux événements culturels**

Il se traduit notamment par la volonté de stimuler la présence et la diversité artistiques, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production. Il veut favoriser la vitalité des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à l'échelle de la Ville et de la Métropole, ainsi que consolider et développer les projets culturels et artistiques d'ouverture et de coopération régionale, nationale et internationale.

Intégrant pleinement les enjeux des transitions numériques, sociétales et écologiques, la Ville de Nantes se donne les moyens d'agir aux côtés des acteurs et des citoyens qui souhaitent prendre une part active et agir face aux changements.

Dans ce cadre, l'aide aux événements culturels a pour objectifs de :

- de consolider une offre culturelle accessible aux Nantais et porter attention à la diversité et à la mixité des publics ;
- de nourrir la diversité artistique sur le territoire ;
- de soutenir les initiatives innovantes, collectives, ainsi que les prises de risques artistiques ;
- d'accompagner la transition des événements en matière de responsabilité environnementale et sociétale.

### **2- Politique de soutien à la structuration**

Elle se traduit notamment par la volonté d'accompagner et développer les parcours professionnels des artistes et de favoriser la vitalité des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à l'échelle de la Ville et de la Métropole. Ainsi, la Ville favorise le travail de repérage et la prise de risque, indispensables à l'éclosion et l'accompagnement d'une nouvelle génération d'artistes sur le territoire, en étant attentive aux enjeux d'égalité de genre. Elle encourage aussi les dynamiques collectives et la mutualisation de moyens à l'échelle de l'écosystème culturel.

Dans ce cadre, ce dispositif vient soutenir les structures locales qui ont pour vocation d'accompagner des artistes en voie de professionnalisation ou professionnels dans le développement et la consolidation de leur projet artistique via différents axes : administratif, production, diffusion, transmission, etc. Il favorise le travail de repérage et la prise de risque, indispensables à l'éclosion d'une nouvelle génération d'artistes sur le territoire. Il veut aussi encourager les dynamiques collectives et la mutualisation de moyens à l'échelle de l'écosystème culturel.

Volontairement large, il doit permettre de soutenir des initiatives innovantes en matière d'accompagnement des artistes. Exemple de projets visés : projets de compagnonnage d'artistes, activité des développeurs d'artistes et bureaux de production, démarches de mutualisation d'emploi, organisation de journées professionnelles structurantes, création d'outils de travail ou de ressources mutualisées, etc.

### **3- Politique de soutien à l'inscription de projets artistiques dans le temps long sur le territoire**

Cité des artistes, la Ville de Nantes doit être soucieuse de l'ancrage sur le long terme des projets artistiques sur son territoire. C'est ce qui permet aux équipes artistiques de déployer une activité de création et de diffusion libérée des contraintes de la course aux projets, tout en proposant à un public diversifié des actions

en proximité. Le territoire devient une base d'appui et de travail pour se déployer. C'est également ce qui conditionne la capacité des lieux culturels et les grands festivals à inscrire leur activité dans un temps long, à partir d'une réflexion et d'ajustements sur les enjeux du territoire et des politiques culturelles locales, afin d'offrir une proposition constante et de qualité pour le public. Cela garantit aussi leur possibilité de s'investir dans des partenariats à l'échelle du territoire et au delà, pour soutenir et accompagner les artistes, enrichir leur projet et faire rayonner le territoire et ses acteurs.

#### **4- Soutien aux équipes artistiques**

Il se traduit par la volonté d'accompagner l'ancrage dans le temps long des artistes inscrits sur le territoire. C'est ce qui leur permet à la fois de déployer une activité de création et de diffusion libérée des contraintes de la course aux projets, et de proposer à un public diversifié des actions de proximité. Confirmées sur le plan artistique avec un rayonnement a minima aux plans régional et national, structurées sur le plan administratif, économique et social, ces équipes artistiques sont soutenues sur la base d'un projet d'activité.

Dans ce cadre, l'aide aux équipes artistiques a pour objectifs :

- de consolider et accompagner dans la durée les conditions de travail et les capacités de production et de diffusion d'équipes artistiques nantaises confirmées ;
- de contribuer à leur valorisation et à leur rayonnement sur le plan national, voire international ;
- de favoriser leur implication territoriale en direction des Nantais ;
- de soutenir l'emploi artistique et culturel.

#### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les dispositifs de soutien à l'amorçage de production, aux événements culturels, à la structuration, et aux équipes artistiques présentés en annexes 1, 2, 3 et 4 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°13

Conseil municipal du 2 février 2024

## Attribution de subventions au Lieu Unique – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Cité des artistes, la Ville de Nantes doit être soucieuse de l'ancrage sur le long terme des projets artistiques sur son territoire. C'est ce qui conditionne la capacité des lieux culturels et les grands festivals à inscrire leurs activités dans un temps long, à partir d'une réflexion et d'ajustements sur les enjeux du territoire et des politiques culturelles locales, afin d'offrir une proposition constante et de qualité pour le public. Cela garantit aussi leur possibilité de s'investir dans des partenariats à l'échelle du territoire et au delà, pour soutenir et accompagner les artistes, enrichir leur projet et faire rayonner le territoire et ses acteurs.

Doté du statut de scène nationale, le « LIEU UNIQUE » développe un projet de diffusion culturelle et de production artistique dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque ou encore les arts visuels. Il participe au développement culturel local par les projets impulsés tout en menant un travail d'action culturelle et d'accessibilité à la création contemporaine. La qualité de la démarche artistique du Lieu Unique combinée à un projet culturel d'envergure, en font un acteur de référence de la vie culturelle locale et nationale. Il est proposé l'attribution de subventions au titre de l'année 2024 pour un montant total de 3 229 500 € :

- 2 949 500 € en soutien au fonctionnement du LU ;
- 160 000 € en soutien au fonctionnement de la Libre Usine ;
- 90 000 € en soutien à l'événement Atlantide ;
- 30 000 € en soutien à l'événement Salon de Lecture.

Ces financements sont prévus dans le cadre du Budget Primitif 2024. Pour 2022, l'association a perçu :

- 2 949 500 € en soutien au fonctionnement du LU ;
- 160 000 € en soutien au fonctionnement de la Libre Usine ;
- 140 000 € en soutien à l'événement Atlantide ;
- 30 000 € en soutien à l'événement Salon de Lecture.

Pour 2023, l'association a perçu :

- 2 949 500 € en soutien au fonctionnement du LU ;
- 160 000 € en soutien au fonctionnement de la Libre Usine ;
- 140 000 € en soutien à l'événement Atlantide ;
- 30 000 € en soutien à l'événement Salon de Lecture.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien à l'inscription de projets artistiques dans la durée sur le territoire.

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve l'attribution des subventions proposées au titre de l'année 2024 au bénéfice du Lieu Unique et autorise les versements proposés pour un montant global de 3 229 500 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(1 abstention)*

*Non participation au vote de Mme Bourdon*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°14

Conseil municipal du 2 février 2024

## Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenant – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

« Nantes, Cité des artistes, ouverte sur le monde » est une promesse connectée à son histoire, une ambition au cœur de sa politique publique. Celle-ci nourrit la réalité d'une ville de vocations artistiques et littéraires, d'appel à l'autre et au large et de coopérations entre acteurs. Elle vise à poursuivre et renforcer l'attention accordée à la présence artistique à Nantes comme à promouvoir le dialogue avec les expressions du monde.

La Ville de Nantes s'attache dès lors à accompagner et développer les parcours professionnels et la mobilité des artistes comme à favoriser la vitalité des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à des échelles variées. Elle encourage la diversité artistique sur son territoire, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production, en veillant aux conditions de travail des artistes.

Pour cela, la Ville de Nantes déploie une politique volontariste de soutien aux équipes artistiques professionnelles, émergentes ou confirmées, via une pluralité de soutiens financiers et techniques adaptés, ainsi que la mise à disposition et la création de lieux de travail dédiés. Cela se traduit également par le soutien à un réseau de lieux de diffusion qui compose un maillage dense de propositions artistiques et culturelles et joue un rôle important pour la diffusion et la visibilité des artistes du territoire.

A ce titre, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant global de 10 428 738 €. Il est par ailleurs proposé de conclure des conventions et un avenant avec les associations et organismes suivants :

#### 1. Politique de soutien au renouvellement et à la diversité

Elle se traduit notamment par la volonté de stimuler la présence et la diversité artistiques, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production. Avec l'ambition d'être une ville non-sexiste, incluante et émancipatrice, Nantes porte une attention particulière aux projets artistiques et culturels reflétant la diversité. Portés par des équipes artistiques au titre de la création, par des associations dont l'activité même se distingue par des expérimentations artistiques, ou par des grands festivals dont l'offre permet une ouverture au monde et à la diversité, ces projets s'inscrivent dans une volonté de nourrir les imaginaires et de faire commun autour de grands événements rassembleurs et accessibles aux Nantaises et aux Nantais. Le soutien aux événements culturels doit aussi permettre d'accompagner leur transition en matière de responsabilité environnementale et sociétale.

Le montant global de ce soutien décliné ci-dessous et en annexe 15 s'élève à 2 435 700 €.



## Soutien aux activités associatives

L'association «**MIRE**» est une association de diffusion et d'aide à la création dans le domaine du cinéma expérimental, implantée à la Fabrique Ile de Nantes. Il est proposé d'autoriser la signature de la convention afférente pour la période 2024-2024 entre l'Association relative à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 1).

## Soutien aux événements culturels

L'association «**SOFILM SUMMERCAMP**» a conçu et initié le festival « *Sofilm Summercamp* », proposition estivale qui permet aux Nantais de découvrir le cinéma autrement, dans une ambiance festive et populaire à travers la mise en œuvre de différentes actions : cartes blanches confiées à des personnalités médiatiques connues par le grand public, proposition d'une sélection d'une douzaine de films en avant-première ; organisation de séances en plein air de films cultes en version restaurée ou grand public sous les nefs ; sélection et projections de films rares ou décalés ; organisation de ciné-karaoke sous les nefs ; organisation de rencontres professionnelles en partenariat avec l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire ; émergence de jeunes talents, sensibilisation et familiarisation des publics aux techniques du cinéma en partenariat avec l'association. Le festival sera par ailleurs ponctué de temps de convivialité, partagé avec les Nantais (organisation notamment du « Barbecue du festival » ouvert à tous, soirées autour de la danse et du cinéma, DJ Set, etc). La Ville souhaite soutenir ce festival et propose par voie de convention l'attribution d'une subvention (cf. annexe 2) .

## 2. Politique de soutien à la structuration

Elle se traduit notamment par la volonté d'accompagner et développer les parcours professionnels des artistes et de favoriser la vitalité des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à l'échelle de la Ville et de la Métropole. Ainsi, la Ville favorise le travail de repérage et la prise de risque, indispensables à l'éclosion et l'accompagnement d'une nouvelle génération d'artistes sur le territoire, en étant attentive aux enjeux d'égalité de genre. Elle encourage aussi les dynamiques collectives et la mutualisation de moyens à l'échelle de l'écosystème culturel.

Le montant global de ce soutien décliné ci-dessous et en annexe 15 s'élève à 3 279 060 €.

L'association « **CREATION ET REPERTOIRE CHOREGRAPHIQUE** » a conçu et initié un projet pour le Théâtre Vasse intitulé « Les Laboratoires Vivants », Maison pour la création et les pratiques artistiques professionnelles et amateurs. Pensés dans une logique de transmission et de large partage, « Les laboratoires vivants » incarnent un outil complémentaire de partage et de soutien au spectacle vivant, et plus particulièrement au théâtre, à la danse et aux écritures contemporaines. Il est proposé, par avenant à la convention pluriannuelle en date du 27 février 2023, de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2026 au lieu du 31 décembre 2025 (cf. annexe 3).

L'Association « **AU BOUT DU PLONGEOIR** », de l'agglomération rennaise, soutient et accompagne des équipes artistiques en création dans le cadre d'un projet de coopération interrégionale intitulé « **Itinéraire(s) d'artiste(s)** ». Composé d'un programme commun de résidences et de temps de visibilité artistique, ce projet mobilise les Fabriques à Nantes, Au bout du plongeoir à Rennes, la Chapelle Derezo à Brest, le Centre dramatique national de Rouen et la Fonderie – scène conventionnée au Mans. Ces accueils en résidence et accompagnements professionnels permettent de croiser les compétences et les réseaux pour renforcer significativement la circulation des artistes. Des temps professionnels de mise en visibilité des artistes sont organisés chaque année pour favoriser leur repérage et ce dispositif est désormais reconnu et bien identifié par les professionnels. Les artistes nantais retenus pour l'édition 2024 sont : Alice Gauthier (chorégraphe), Anthony Breurec (metteur en scène), Nicolas Comte (musicien) et Sofian Jouini (chorégraphe).

Afin de poursuivre ce projet dans la durée, il est proposé de conclure une convention de partenariat et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement au bénéfice de l'association, pour la période 2024-2026 (cf. annexe 4).

L'association « **TRACASS** » a pour objet premier la diffusion de spectacles et concerts de musiques actuelles mettant en lumière notamment la scène émergente et la scène indépendante. Elle porte également plusieurs projets pédagogiques et d'ateliers et développe l'accompagnement artistique et l'organisation d'événements culturels. Soucieuse d'expérimenter dans le secteur des nouvelles technologies, l'association développe également des projets innovants autour de la création vidéo. Il est proposé l'approbation d'une convention pour la période 2024-2026, relative à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 5).

L'association « **YOLK** » est un label de jazz rassemblant un grand nombre d'artistes actifs sur la scène locale, nationale et internationale, ce depuis une vingtaine d'années. L'association se mobilise également en mettant à disposition des ressources pour les jeunes musiciens de jazz afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle. Soucieuse de faire découvrir le jazz au plus grand nombre, elle organise, promeut des œuvres musicales auprès des publics et professionnels. Il est proposé l'approbation d'une convention pour la période 2024-2026, relative à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 6).

L'Association « **SOCIETE DES AMIS DU MUSEE D'ARTS** » a pour vocation de contribuer à l'enrichissement du Musée d'arts de Nantes en portant ses efforts sur l'art contemporain, notamment régional. Elle soutient également la création en s'attachant à rapprocher les plasticiens, notamment les jeunes, des particuliers, des collectionneurs et des entreprises via des rencontres et des expositions. Il est proposé le renouvellement pour une période de 3 ans de la convention d'objectifs qui lie la Ville à cette association et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 7).

### **3. Politique de soutien à l'inscription de projets artistiques dans la durée sur le territoire**

Cité des artistes, la Ville de Nantes doit être soucieuse de l'ancrage sur le long terme des projets artistiques sur son territoire. C'est ce qui permet aux équipes artistiques de déployer une activité de création et de diffusion libérée des contraintes de la course aux projets, tout en proposant à un public diversifié des actions en proximité. Le territoire devient une base d'appui et de travail pour se déployer. C'est également ce qui conditionne la capacité des lieux culturels et les grands festivals à inscrire leur activité dans un temps long, à partir d'une réflexion et d'ajustements sur les enjeux du territoire et des politiques culturelles locales, afin d'offrir une proposition constante et de qualité pour le public. Cela garantit aussi leur possibilité de s'investir dans des partenariats à l'échelle du territoire et au delà, pour soutenir et accompagner les artistes, enrichir leur projet et faire rayonner le territoire et ses acteurs. Le montant global de ce soutien décliné ci-dessous et en annexe 15 s'élève à 4 713 978 €.

#### **Soutiens aux équipes artistiques**

La « **COMPAGNIE NON NOVA** », crée et diffuse des œuvres basées sur des formes innovantes associant diverses disciplines artistiques. Elle mène également une activité d'expérimentation et de recherche artistique visant à créer un répertoire de performances et de petites formes. Il est proposé d'inscrire dans la durée le soutien au projet artistique de cette compagnie à reconnaissance nationale et internationale par la mise en place d'une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2024-2026 autorisant le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 8).

L'Association « **QUAI DES CHAPS** » est un collectif de structures et d'individus, rassemblant Maboul Distorsion, Mobil Casbah, Madame Suzie productions et SweatLodge. qui œuvrent ensemble pour la promotion des arts nomades. Il est proposé l'approbation d'une convention pluriannuelle pour la période 2024-2026 relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement à cette association afin de permettre la mise en œuvre du projet d'activité de l'association ainsi que le pilotage et la coordination de la préfiguration du projet du Port des Arts nomades (cf. annexe 9).

L'Association « **THEATRE ROYAL DE LUXE** » crée et diffuse tant sur le plan local, régional, national et international des œuvres originales dans le domaine des arts de la rue. Il est proposé la signature

d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui prévoit notamment l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour la période 2024-2026 (cf. annexe 10).

L'Association « **LA RECIPROQUE** » met en œuvre un projet collectif au Nouveau Studio Théâtre et développe un projet de compagnie artistique (cf. annexe 11). Il est proposé le renouvellement de la convention pour l'année 2024 qui prévoit notamment l'attribution d'une subvention annuelle.

L'Association « **BICHE PROD** » met en œuvre un projet collectif au Nouveau Studio Théâtre et développe un projet de compagnie artistique (cf. annexe 12). Il est proposé le renouvellement de la convention pour l'année 2024 qui prévoit notamment l'attribution d'une subvention annuelle.

### **Soutien aux structures de diffusion**

L'Association « **LE CINEMATOGRAPHE CINE-NANTES LOIRE-ATLANTIQUE** » développe un projet artistique s'appuyant sur une programmation thématique à dominante art-et-essai et patrimoine ainsi qu'un accompagnement auprès de tous les publics (formation du jeune public, mise en œuvre des dispositifs scolaires "école et cinéma" et "collège au cinéma", rencontres, formations, conférences, ateliers). Elle joue également un rôle structurant du secteur cinématographique nantais par sa capacité à développer des partenariats en lien avec les acteurs culturels et cinématographiques locaux. Il est proposé la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la période 2024-2026 (cf. annexe 13).

L'Association « **DESIR DES ARTS** » développe un projet de diffusion culturelle et de production artistique avec pour objectif principal de valoriser les créations artistiques de la région, favoriser l'émergence de jeunes artistes, et défendre la diversité culturelle. Il est proposé le renouvellement de la convention pour la période 2024-2026, relative à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 14).

Ces financements sont prévus dans le cadre du budget primitif 2024.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

### **Le Conseil délibère, et,**

#### **- d'une part, à l'unanimité,**

1. approuve les conventions et un avenant avec les organismes suivants :

• MIRE.....	57 000 €
• SOFILM SUMMERCAMP.....	45 000 €
• CRC CREATION ET REPERTOIRE CHOREGRAPHIQUE.....	104 000 €
• AU BOUT DU PLONGEOIR.....	23 000 €
• TRACASS.....	32 000 €
• YOLK.....	23 500 €
• SOCIETE DES AMIS DU MUSEE D'ARTS.....	10 000 €
• COMPAGNIE NON NOVA.....	87 000 €
• ROYAL DE LUXE.....	200 000 €
• LA RECIPROQUE.....	25 000 €

- BICHE PROD..... 25 000 €
- CINE NANTES CINEMATOGRAPHE..... 186 000 €
- DESIR DES ARTS..... 86 900 €

et autorise les versements proposés au titre de l'année 2024 ;

1. autorise le versement de subventions de fonctionnement, ou de contributions obligatoires, au titre du budget primitif 2024, pour un montant global de 10 404 738 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 15 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Bourdon*

**- d'autre part,**

3. approuve la convention avec l'association Quai des Chaps et le versement de subventions, d'un montant de 4000 € et 20 000 € (cf. annexes 9 et 16) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(8 voix contre)*

*Non participation au vote de Mme Bourdon*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°15

Conseil municipal du 2 février 2024

## Engagement de la Ville de Nantes à la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle – Subventions – Approbation

*M. GOUEZ, Conseillère municipale,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

« Partie intégrante de la culture au sens large, la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI) doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans [et pour] la société. »<sup>1</sup>

Comment mieux diffuser les savoirs scientifiques fondamentaux afin de permettre aux citoyens de se saisir pleinement, par l'entendement et par l'action, des enjeux de biodiversité et de climat ? Comment reconnecter les habitants d'un territoire avec le vivant ? Comment favoriser l'appropriation d'une culture technique, essentielle tant au décodage des évolutions technologiques qu'aux réparations du quotidien ? Comment endiguer les fléaux démocratiques que sont les manipulations de l'information et la propagation d'une culture de la calomnie sur les réseaux sociaux ? Comment répondre à l'immense défi que l'intelligence artificielle adresse à notre humanité ?

Remise à l'honneur depuis la pandémie de COVID 19, la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) est l'une des clés de réponse à ces questions. Elle constitue un puissant levier pour les collectivités soucieuses d'outiller leurs habitants – de protéger leur libre arbitre, leur capacité d'esprit critique et de raisonnement – face à la rapidité des transformations qui affectent tous les domaines de nos vies individuelles et collectives en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, en contribuant aux côtés des autres communes de la métropole à la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine de la CSTI, la Ville de Nantes souhaite répondre à ces défis par une réponse locale ambitieuse, mobilisatrice et activement partie prenante de la politique publique « Culture et Arts dans la Ville ». La CSTI se consolide ainsi sur cette mandature avec la création d'une délégation dédiée qui s'intègre pleinement, et pour la première fois, dans la politique culturelle nantaise, au travers notamment de l'un de ses 4 axes structurants : « une politique pour le monde de demain, en prise avec le réel et les transitions sociales et écologiques ».

Cette démarche résonne profondément avec l'identité de la Ville de Nantes. Une ville riche de son histoire portuaire, industrielle et ouverte sur le monde, qui se tient à la croisée des sciences et des imaginaires, des techniques et de l'expérimentation. Nantes s'attache particulièrement à la dimension

1 Définition de la CSTI par l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI)

émancipatrice de la CSTI et à l'accès pour toutes et tous aux ressources culturelles et aux savoirs scientifiques et techniques. Dans cette optique et selon les droits culturels, elle souhaite renforcer la place du travail manuel, du sensible et de l'expérientiel dans les apprentissages, mais aussi favoriser la transmission des savoirs en réciprocité, le développement de l'esprit critique, et la prise d'initiatives citoyennes.

Pour ce faire, la Ville de Nantes dispose d'équipements et de directions municipales qui participent activement à la conservation et à la diffusion du patrimoine scientifique, technique et industriel, et au développement et à l'animation de la CSTI sur son territoire :

- **Séquoia, le pôle sciences et environnement** de la Ville est un équipement ressource dédié à la réussite éducative. Il met les questions de sciences et d'environnement à la portée de tous et toutes, à l'aide d'une équipe de médiation scientifique et d'animation.
- **La direction Nature et Jardins** de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole entretient et anime onze grands parcs ainsi qu'un ensemble d'espaces naturels, qui sont capitaux pour la biodiversité. Plan pleine terre, présence d'animaux en ville ou encore oasis de biodiversité, la Ville mène divers projets de reconquête écologique pour réinviter la nature sur ses sols.
- **La Bibliothèque municipale**, avec ses huit médiathèques et bibliothèques, est un acteur majeur de la CSTI, accessible en proximité sur l'ensemble des cinq grands quartiers nantais. En plus de proposer des fonds de documents sur les différents sujets de la CSTI, ces équipements accueillent conférences, expositions et autres événements invitant les publics à se questionner sur les enjeux de CSTI.

La Ville soutient également un monde associatif très dynamique entre éducation populaire, valorisation du patrimoine, création artistique et sociétés savantes. Ce réseau d'acteurs œuvre à la préservation et à l'animation du patrimoine technique et industriel ; il déploie une multitude d'initiatives dans le domaine de l'environnement, et porte des actions de CSTI pour et avec les publics. Par ailleurs, les structures culturelles présentes sur le territoire ainsi que les artistes sont pour la Ville un pilier incontournable de la CSTI en invitant à la création de nouveaux imaginaires et en questionnant les interactions entre sciences et arts au travers d'un renouvellement des formes combinant les registres de la raison et de l'émotion.

Lancée en 2022 à l'occasion de la 5e Conférence de la CSTI à Nantes, l'écriture d'une feuille de route métropolitaine de la CSTI est le fruit d'une démarche partagée avec les acteurs du territoire. Cette feuille de route déploie trois orientations stratégiques, ainsi qu'une série d'objectifs opérationnels et d'actions ayant été dialogués avec les acteurs locaux de la CSTI :

- **Orientation 1 : valoriser la culture technique et industrielle, ressource du territoire nantais**

Avec une culture technique et industrielle au cœur de l'identité nantaise et en prise avec les enjeux contemporains de transition et de réindustrialisation, l'un des enjeux est de vivifier les imaginaires de la technique et de l'industrie en les adossant à un nouveau récit de ville. Cet enjeu répond par ailleurs à l'importance accordée par la ville à la réappropriation des lieux, des mémoires et des savoir-faire hérités de la culture ouvrière, laquelle a été largement occultée au lendemain de la fermeture emblématique des chantiers Dubigeon. Il répond aussi aux perspectives de re-territorialisation des activités de production industrielle, qui passent nécessairement par un ajustement à la nouvelle donne de finitude des ressources de la terre – une nouvelle écologie de la production – mais qui passe aussi par une revalorisation de la place du travail manuel et des métiers techniques dans notre ville.

- **Orientation 2 : favoriser l'appropriation des enjeux de transition socio-écologique pour agir**

Dans un contexte de bouleversements écosystémiques inédits et d'aggravation rapide des conséquences du réchauffement climatique, notre ville a un rôle essentiel à jouer pour favoriser la reconnexion de ses habitants avec son grand fleuve, la Loire, et avec le monde du vivant en général. Le rapport au vivant est ainsi au cœur de la stratégie métropolitaine de CSTI. Dans cette optique, les

réseaux d'éducation populaire, la communauté scientifique nantaise, les associations environnementalistes et les artistes, qui trouvent dans l'univers du vivant une source infinie d'inspiration et de création, représentent un écosystème de compétences extrêmement précieux. La Ville peut s'appuyer sur la richesse de ces réseaux de médiation, de création et d'animation, mais aussi sur le dynamisme de ses équipements de CSTI, pour favoriser les initiatives de proximité, au plus près des préoccupations quotidiennes des habitants. Dans l'esprit de la « ville du quart d'heure », elle est également attentive aux initiatives des habitants et soucieuse de la possibilité pour tout un chacun d'étoffer sa connaissance de l'environnement, de se construire une culture robuste des grands enjeux de transition, et ainsi participer aux décisions politiques.

- **Orientation 3 : consolider nos communs face aux évolutions des technologies et des sciences**

Dans un monde d'omniprésence des technologies et des sciences, questionner leur impact environnemental, s'interroger sur les enjeux de pouvoir qui se logent dans les objets technologiques de notre quotidien, nourrir le débat sur la liberté humaine, est une impérieuse nécessité. La consolidation de nos communs – qu'ils soient ressources naturelles, sociales ou politiques – est l'affaire de tous à l'échelle de la cité. Afin d'animer la réflexion sur les ramifications éthiques et démocratiques des évolutions contemporaines des sciences et des technologies, le développement des rencontres publiques avec chercheurs et scientifiques constitue un levier central de la stratégie métropolitaine de CSTI. Un partenariat formalisé par une convention doit s'instituer entre Nantes Université et Nantes Métropole, pour que les outils de médiation et les ponts avec le monde de la recherche impulsés par l'Université puissent être déployés sur le territoire métropolitain. Au travers d'un maillage territorial métropolitain, cette politique encouragera la création de nouveaux espaces d'échanges entre les Nantais, les scientifiques, les artistes et les journalistes.

Trois modes de faire transversaux sous-tendent ces orientations et leurs objectifs opérationnels :

- **Encourager les coopérations sur le territoire**, en créant des espaces de coopération et des synergies entre les acteurs impliqués (institutionnels, associatifs et scientifiques), en rejoignant les réseaux à l'échelle nationale et européenne, en favorisant la consolidation d'une filière de CSTI de concert avec le futur Pôle métropolitain de la CSTI, et en portant une attention aux territoires extra-métropolitains et au partage des ressources culturelles.
- **Porter une attention particulière aux jeunes et aux familles**, en renforçant l'offre de modes de médiation adaptés et attractifs partant directement des questionnements, des sensibilités et des savoirs des publics.
- **Promouvoir le débat d'idées et cultiver l'esprit critique**, et favoriser les croisements avec la politique du débat d'idées et des droits humains.

Dans le cadre du Pacte de coopération métropolitain, chacune des villes de la métropole, peut être partie prenante de la mise en œuvre de cette feuille de route de la CSTI. Ainsi la Ville de Nantes, aux côtés de Nantes Métropole, propose une diversité d'actions qui nourrissent cette dynamique. La mise en œuvre de cette série d'actions sera pilotée par la Ville de Nantes, détaillées en annexe 1.

### **Programme d'actions en faveur des associations culturelles**

En outre, il est proposé de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du budget primitif 2024. Le montant global de ces subventions s'élève à 26 000 € (cf. annexe 2). Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le plan d'actions nantais s'inscrivant dans la feuille de route métropolitaine de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle qui figure en annexe 1 ;
2. approuve les subventions de fonctionnement, au titre du budget primitif 2024, pour un montant global de 26 000 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 2 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°16

Conseil municipal du 2 février 2024

## Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

*M. COCOTIER, Conseiller municipal,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La politique d'accès à la lecture publique s'appuie sur le réseau de la Bibliothèque municipale et des bibliothèques associatives, mais aussi sur la mise en place d'événements ponctuels auxquels participent de nombreux acteurs, afin de permettre des accès innovants dans le domaine du livre et de la lecture. Le renforcement et l'adaptation du réseau de lecture publique aux nouveaux usages et attentes de la population, ainsi que le soutien à la création littéraire, sont des priorités.

Dans le cadre de cette politique de lecture publique, il est proposé d'approuver les dispositions suivantes :

#### 1. Prix Bermond-Boquié

Dans le cadre d'Atlantide, festival littéraire organisé par la Ville de Nantes, la Bibliothèque municipale organise depuis 2015 le Prix Bermond-Boquié décerné à un auteur de littérature pour jeunesse, en hommage aux critiques Monique Bermond et Roger Boquié dont la Bibliothèque municipale conserve et valorise les archives. Des jeunes de 9 à 12 ans participant à des clubs de lecture de la Bibliothèque municipale, de bibliothèques partenaires ou d'écoles et collèges échangent dans les mois qui précèdent le festival sur la base d'une sélection effectuée par les bibliothécaires et votent pour leur roman préféré. La Ville de Nantes a décidé depuis 2019 de doter le prix à hauteur de 2 000 €. Il est proposé de renouveler cette dotation de 2 000 € pour l'année 2024.

#### 2. Politique de soutien aux lieux culturels

L'association « **ESPACE LECTURE MALAKOFF** » a pour objet le développement d'un projet de promotion de la lecture sur le territoire de Malakoff. Il se traduit par la gestion et l'animation d'une bibliothèque nommée Espace Lecture, ainsi que d'actions culturelles associées sur site et hors les murs. L'association fait partie du réseau des bibliothèques associatives conventionnées. Il est proposé la signature d'une nouvelle convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre du budget primitif 2024.

### 3. Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du budget primitif 2024. Le montant global de ces subventions s'élève à 420 000 € (cf. annexe 2).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

#### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le renouvellement de la dotation de 2 000 € au titre de l'année 2024 pour le Prix Bermond-Boquié ;
2. approuve la convention au titre de l'année 2024 avec l'association Espace Lecture et autorise le versement proposé à hauteur de 57 000 € (cf annexe 1) ;
3. autorise le versement de subventions de fonctionnement, au titre du budget primitif 2024, pour un montant global de 420 000 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 2 ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°17

## Conseil municipal du 2 février 2024

### Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures – Contribution – Approbation.

*M. COCOTIER, Conseiller municipal,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### Exposé

Le Groupement d'intérêt public « Cafés Cultures », issu des travaux de la Plateforme des cafés cultures et de la démarche collective de l'État, de collectivités territoriales membres fondateurs (Conseil régional des Pays de la Loire, Villes de Nantes et de Montreuil) et d'organisations professionnelles, a été créé en 2015 afin d'assurer la gestion d'un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique dans les lieux de proximité que sont les cafés, bars et restaurants et considérés comme des maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires. 79 collectivités en sont aujourd'hui adhérentes.

Ce fonds d'aide est réservé aux cafés, bars et restaurants qui sont obligatoirement employeurs des artistes et techniciens dans le cadre de représentations ouvertes au public. Les bénéficiaires doivent remplir plusieurs critères : relever de la convention collective des CHR (hôtel, cafés, restaurants) ; être détenteur d'une licence de débit de boisson ou restaurant ; être un établissement recevant du public (ERP) de type N catégorie 5 (jauge inférieure à 200 places) ; à partir de 7 spectacles par an, être détenteur de la licence d'entrepreneurs de spectacles ; déclarer les salariés auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et respecter le minimum de 107,95 € bruts indiqué par la convention collective nationale du spectacle vivant privé en termes de rémunération.

La Ville de Nantes, en tant qu'adhérente au GIP Cafés Cultures, contribue chaque année au fonds d'aide à l'emploi pour les cafés cultures dits fonds HCR (hôtel, cafés, restaurants). En 2024, la contribution statutaire de la Ville de Nantes au GIP Cafés Cultures est de 50 000 €. Le montant des contributions pour 2023 et 2022 s'est également porté à 50 000 €.

#### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la contribution au GIP Cafés Cultures de 50 000 € pour 2024 et autorise son versement ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

Johanna ROLLAND

# Délibération n°18

Conseil municipal du 2 février 2024

## Solidarité et proximité – Pratiques artistiques en amateur – Attribution de subventions – Conventions – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Au cœur de sa politique culturelle, Nantes reconnaît chacun de ses citoyens comme acteurs et contributeurs d'une vie culturelle qui émancipe. Elle porte son attention sur la diversité des pratiques culturelles et des savoirs. Au regard des droits culturels, la politique publique considère ainsi chaque citoyen comme une ressource, susceptible de partager un savoir, une pratique ou en capacité de mobiliser son expertise d'usage dans une dynamique ouverte et partenariale.

Parmi la diversité des pratiques culturelles, les pratiques artistiques en amateur occupent une place majeure. Qu'elles soient individuelles ou collectives, elles favorisent le bien-être, l'épanouissement et l'émancipation de la personne, la participation active à la vie de la cité, la mise en liens et les solidarités locales.

La Ville de Nantes s'est ainsi engagée en 2023 dans l'écriture d'une feuille de route pour les pratiques artistiques en amateur. Inscrite dans le temps long, et dans le cadre d'une gouvernance ouverte avec les partenaires du territoire, cette démarche permet de partager et de prioriser des axes structurants pour mieux reconnaître, soutenir et valoriser les pratiques artistiques en amateur.

Vectrice de capacitation, la culture est productrice de liens. La Ville de Nantes est attentive aux modalités d'accessibilité, d'hospitalité et de médiation engagées par les partenaires culturels qu'elle accompagne. Cela se traduit également par le soutien à une diversité de projets culturels qui s'inscrivent dans des lieux non dédiés. Elle facilite ainsi l'accompagnement des artistes par leur mise en relation avec des professionnels du champs social, socio-culturel, éducatif, médical selon les populations concernées.

A ce titre, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant global de 1 623 300 €. Il est par ailleurs proposé de conclure des conventions avec les associations et organismes suivants :

### Politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur

L'Association « **CREATIVE MAKER** » a conçu et initié un projet dont l'objectif est d'encourager la familiarisation et la formation aux métiers et aux pratiques du cinéma, de l'audiovisuel et du numérique afin de permettre l'émergence de jeunes talents et de créations innovantes. Il est proposé le renouvellement de la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2024.

La Ville de Nantes a défini une politique publique en matière d'enseignement musical et de pratique artistique en amateur dont la feuille de route est en cours de réécriture. Ce soutien s'inscrit par ailleurs

dans la politique de proximité territoriale et de la Ville du 1/4 d'heure. L'association «**ECOLE DE MUSIQUE DE TOUTES AIDES**» a conçu et initié un projet portant sur l'accès à des pratiques musicales diversifiées, ouvertes à tous dans le cadre d'une école de musique associative sur le quartier Toutes Aides. Il est proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la période 2024-2026 (cf. annexe 2). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2024.

L'association «**P'TIT SPECTATEUR & CIE**» propose des ateliers d'éveil culturel et de pratiques artistiques pour des jeunes publics en lien avec leurs familles, principalement au sein des quartiers prioritaires nantais. Il est proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la période 2024-2026 (cf. annexe 3). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2024.

### **Politique de soutien à la médiation, à l'inclusion et à l'accessibilité culturelle**

L'association «**PETITS ET GRANDS**» a conçu et initié un projet portant sur la programmation et l'organisation d'un festival nantais, sur un rythme de biennale, intitulé « Festival Petits et Grands » consacré à la diffusion de spectacles vivants pour le jeune public de 6 mois à 12 ans, d'envergure locale, nationale et internationale. Il propose notamment une tournée dans les crèches de spectacles choisis par les professionnels de la petite enfance. Il est proposé le renouvellement pour une période de 2 ans de la convention d'objectifs qui lie la Ville à cette association et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 4). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2024.

L'association «**LE DERNIER SPECTATEUR**» conduit ses actions basées sur la création et la recherche autour des écritures. Elle mène des ateliers d'écritures et de lecture-performances avec et à destination d'un public non professionnel, souvent en situation de précarité et d'isolement. Le projet associatif est basé pour partie sur un projet artistique porté par le poète Christopher Barnett. Il est proposé l'approbation d'une convention pluriannuelle pour la période 2024-2026 relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement à cette association. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2024 (cf. annexe 5).

### **Programme d'actions en faveur des associations culturelles**

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Budget Primitif 2024. Le montant global de ces subventions s'élève à 1 623 300 € (cf. annexe 6).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les conventions avec les organismes suivants :
  - CREATIVE MAKER..... 25 000 €
  - ECOLE DE MUSIQUE TOUTES AIDES..... 65 000 €
  - P'TIT SPECTATEUR & CIE..... 16 000 €
  - PETITS ET GRANDS..... 185 500 €
  - DERNIER SPECTATEUR..... 30 000 €

et autorise les versements proposés au titre de l'année 2024 ;

2. autorise le versement de subventions de fonctionnement, au titre du budget primitif 2024, pour un montant global de 1 623 300 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 6 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Amrouche*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°19

## Conseil municipal du 2 février 2024

**Église Saint-Clément – Restauration de la façade occidentale, sécurisation incendie, mise aux normes électriques et accessibilité – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée.**

*M. CHATEAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Située dans le quartier Malakoff – Saint-Donatien, l'église Saint-Clément est un édifice emblématique du patrimoine culturel de la Ville de Nantes. Elle a été construite entre 1839 et 1875 sous la direction de l'architecte François Liberge et a été terminée par l'architecte Eugène Boismen. Elle développe un style néo-gothique, rappelant la basilique Saint-Nicolas, premier édifice développant ce style architectural à Nantes et en France. Son clocher culmine à 80 mètres, ce qui en fait l'un des plus hauts du département. Sa façade développe une importante ornementation sculptée.

L'église Saint-Clément présente d'importants problèmes structurels. Les maçonneries de la façade occidentale sont fortement dégradées, ce qui a provoqué plusieurs chutes de pierres sur la voie publique. Devant ces constats et depuis une quinzaine d'années, d'importantes campagnes de sécurisation ont été conduites, permettant la mise en place de filets et de pare-gravois, dans un souci de sécurité du public. Les diagnostics réalisés ont permis de préciser ces premières observations et de définir un programme de travaux qui intègre les opérations suivantes :

- la restauration de la façade occidentale (partie haute intégrant le clocher et sa flèche en pierre et partie basse) : remplacement des pierres dégradées, nettoyage des parements, remplacement des pièces métalliques de renfort, restauration de l'horloge et des vitraux, restauration du beffroi.
- l'amélioration des dispositifs de préventions et d'extinction d'incendie : mise en place de cheminements et recouvrements dans les combles (ralentissement de la propagation des fumées), installations de colonnes sèches ;
- la mise en accessibilité de l'édifice avec la création d'une rampe sur le côté sud de l'édifice ;
- la mise aux normes des installations électriques.
- la création d'une nouvelle issue de secours.

Outre les opérations de restauration des maçonneries, sont également prévus des travaux de sécurité incendie, d'accessibilité et de mise aux normes des installations techniques, afin de profiter des installations de chantier mis en place et de la fermeture de l'église.

Le programme de travaux nécessite la fermeture de l'édifice pendant 24 mois. Du fait de l'implantation urbaine de l'église, entourée de rues, et de l'exiguïté du parvis, la zone de chantier sera en effet nécessairement implantée devant les issues de secours de l'édifice, interdisant son accès au public.



Par ailleurs, des antennes de téléphonie ont été installées par Orange, SFR, Free et Bouygues Télécom de façon inesthétique sur les façades. Un travail de concertation a eu lieu avec les quatre opérateurs afin de réduire le nombre d'antennes visibles par un redéploiement à l'intérieur du clocher derrière les abats-sons.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par l'agence Pericolo, architecte du patrimoine. Les travaux commenceront à l'automne 2024. L'église sera donc fermée de l'automne 2024 à fin 2026.

Le coût global de l'opération est évalué à 4 790 000 € HT (5 748 000 € TTC), valeur avril 2023, dont 4 800 000 € pour l'opération de restauration de la façades (montant travaux 4 368 000 €) et 1 000 000 € pour l'opération de mise aux normes (montant travaux 819 000 €). Les travaux seront divisés en 10 lots tels que définis ci-après et seront traités en marchés séparés :

- Lot 01 – Maçonnerie – Pierre de Taille
- Lot 02 – Sculpture
- Lot 03 – Nettoyage des sculptures
- Lot 04 – Charpente
- Lot 05 – Couverture
- Lot 06 – Menuiserie – Peinture
- Lot 07 – Métallerie
- Lot 08 – Vitraux - Ferrures à vitraux
- Lot 09 – Paratonnerre
- Lot 10 – Fluides – Electricité CFO/CFA

Les crédits correspondants sont prévus sur les lignes 2022//1426 (opération 2022//4303) et 2021//1107 (opération 2021//622).

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le programme de travaux de restauration de la façade occidentale, de sécurisation incendie, de mise aux normes électriques et d'accessibilité de l'église Saint-Clément ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 4 790 000 € HT soit 5 748 000 € TTC dont pour les travaux à 4 225 000 € HT soit 5 070 000 € TTC ;
3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;
4. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et signer les marchés, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°20

Conseil municipal du 2 février 2024

**Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.**

*M. CHATEAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

### 1. AIDE AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES PATRIMOINES

Le dynamisme des associations patrimoniales nantaises est remarquable. Leurs champs d'intervention est diversifié permettant d'intervenir sur une grande pluralité de domaines reflétant la richesse des identités du territoire.

Considérées comme de véritables partenaires de la politique publique, les associations œuvrent à une large accessibilité des données patrimoniales du territoire, donnent une place prépondérante aux artistes, aux experts tout comme aux amateurs, promeuvent le dialogue et les expressions de chacun.

Par leurs actions, les associations patrimoniales contribuent à l'enrichissement des connaissances sur l'histoire et les mémoires de Nantes, participent à la préservation et à la conservation des patrimoines et enfin partagent les récits sur la ville à travers des lieux d'exposition, des programmes d'activités ou des centres de ressources ouverts aux publics. Chaque citoyen est susceptible de partager un savoir, une pratique, une expertise.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes apporte une aide financière à des associations, les considérant comme des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la politique publique du patrimoine visant à connaître, préserver, restaurer et valoriser les patrimoines nantais.

A ce titre, il est proposé :

- L'attribution de subventions de fonctionnement pour les structures mentionnées ci-dessous pour un montant total de 406 125 €. Le descriptif des activités de chaque structure est proposé dans le tableau de répartition en annexe 1. Sont ainsi concernés :

- des centres d'archives (écrites ou orales) : **Centre d'Histoire du Travail, Centre généalogique de Loire-Atlantique, Dastum 44.**
- des associations liées à la diffusion de l'Histoire et des mémoires : **Nantes Histoire, Anneaux de la Mémoire, Mémoire de l'Outre Mer.**
- une association valorisant le patrimoine architectural et urbain : **Nantes Renaissance.**
- une association œuvrant pour la sauvegarde et la reconnaissance du patrimoine industriel et technique : **Maison des Hommes et des Techniques.**

- des associations permettant la sauvegarde et l'animation des patrimoines techniques et des savoir-faire : **Pro arte graphica (Musée-atelier de l'imprimerie), Musée des sapeurs-pompiers, Union Compagnonnique** des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis.
- des associations valorisant le patrimoine maritime et fluvial : **Cercle de la Belle Plaisance Nantaise, Erdre voiles passion, La Cale 2 l'île.**

Les subventions allouées aux associations Pro arte graphica (Musée-atelier de l'Imprimerie) et les Anneaux de la Mémoire font l'objet de conventions (annexes 2 et 3).

- L'attribution d'une aide au projet pour l'**association culturelle des amis du judaïsme de l'Ouest.**

L'association culturelle souhaite mettre en œuvre un programme d'événements publics (de février à mars 2024) afin de faire connaître l'histoire de la communauté juive de Nantes. Parallèlement à des visites guidées de la synagogue, une exposition sera mise en place dans le bâtiment autour des thèmes suivants : la construction de la synagogue, les répercussions de l'affaire Dreyfus à Nantes, la déportation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, l'action de la communauté juive à Nantes et leurs grandes personnalités (Salomon Kartoza, Marcel Schwob...). Deux conférences, une représentation théâtrale et un concert seront également programmés. Afin de soutenir l'association dans l'organisation de cet événement valorisant un pan de l'histoire nantaise, il est proposé l'attribution d'une aide au projet d'un montant de 3 600 €.

- L'attribution d'une subvention en investissement pour l'association **La Cale 2 l'île** afin de la soutenir dans la restauration de sa flottille de bateaux d'intérêt patrimonial pour un montant de 12 500 €.

Les crédits correspondants aux 14 subventions de fonctionnement sont inscrits au budget 2024 chapitre 65, programme n°43D libellé : Coordination de la médiation des patrimoines.

Les crédits correspondants à la subvention d'investissement sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°928 libellée Patrimoine – Subventions d'équipement

## 2. AIDES A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

La Ville soutient au titre de la préservation et de l'amélioration du patrimoine urbain et architectural, les projets de restauration du bâti ancien, notamment dans le site patrimonial remarquable de Nantes et les immeubles protégés au patrimoine culturel. Il est proposé d'attribuer une nouvelle série d'aides à hauteur de 155 952 €, dont bénéficieront les propriétaires et copropriétés, selon la répartition jointe en annexe 4. Les aides proposées concernent trois diagnostics patrimoniaux et deux aides aux travaux. Ces attributions de subventions font l'objet de conventions jointes en annexe 5.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°928 libellée Patrimoine – Subventions d'équipement

## 3. OBSERVATOIRE DES COPROPRIÉTÉS NANTES MÉTROPOLE – CONVENTION D'ACCÈS A L'OUTIL QUID COPRO

L'observatoire des copropriétés de Nantes Métropole, Quid Copro, a été développé par l'AURAN dans le cadre du 3ème programme local de l'habitat de Nantes Métropole, avec la participation de la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie. L'AURAN et Nantes Métropole ont conçu cet observatoire afin qu'il serve l'action publique en direction des copropriétés. Il doit ainsi permettre de :

- Repérer : identifier les copropriétés en direction desquelles cibler l'intervention publique. Dans cet objectif, un indicateur de vulnérabilité a été créé.
- Calibrer : fixer des objectifs quantitatifs et évaluer les besoins financiers.

- Évaluer : suivre les copropriétés ayant bénéficié d'une aide de Nantes Métropole.
- Coordonner : partager l'information entre les directions métropolitaines et municipales.
- Informer : diffuser une information fiable, synthétique et lisible aux élus, aux acteurs de l'habitat privé, notamment la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie et aux habitants.

Afin de répondre à ces objectifs, Quid Copro mobilise plusieurs jeux de données qu'il met à disposition sous le format d'un outil web de visualisation des données à l'échelle des copropriétés.

L'accès à cet outil est nécessaire au service Patrimoines de la Ville de Nantes pour bénéficier d'informations actualisées sur l'état des immeubles et assurer leur suivi, notamment patrimonial et énergétique des immeubles historiques situés en secteurs patrimoniaux.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de la convention (annexe 6) ayant pour objet de définir les conditions et modalités d'accès à cet outil et aux données mises à disposition. Cette convention est conclue à titre gratuit.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution des subventions conformément à l'annexe 1 pour un montant de 422 225 € et autorise la signature des conventions correspondantes (annexes 2 et 3) ;
2. approuve l'attribution des subventions du dispositif d'aides à la restauration destinées aux copropriétaires et propriétaires, pour un montant total de 155 952 € selon la répartition proposée en annexe 4 et autorise la signature des conventions correspondantes (annexe 5) ;
3. autorise la signature de la convention avec l'AURAN définissant les conditions d'accès à l'outil Quid Copro (annexe 6) ;
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non-participation au vote de Mme Garnier*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

Premier Adjoint

Pierre-Emmanuel MARAIS

Bassem ASSEH

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°21

Conseil municipal du 2 février 2024

## Équipements publics - Voirie – Dénominations – Approbation.

M. CHATEAU, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

La dénomination des voies et des équipements publics est une mission essentielle qui permet d'inscrire sur le territoire dans le temps long, l'histoire et les mémoires qui font les identités de la ville d'aujourd'hui et de demain. Depuis 2016, la démarche de féminisation des noms de rues et d'équipements publics, alimentée par la contribution citoyenne, a permis de mener une action volontariste avec le besoin impératif de visibilité du rôle des femmes dans l'histoire locale ou nationale mais aussi une volonté de résonance avec l'histoire passée, présente et à venir des lieux. Dans ce cadre, il est ainsi proposé de dénommer une école et deux voies .

### Dans le quartier Nantes sud

- Dans le cadre de la construction de la nouvelle école du quartier Nantes sud, le nom de ce nouvel établissement a fait l'objet d'une démarche partagée avec les premiers concernés à savoir les élèves et les enseignants des écoles du quartier et les animateurs des accueils périscolaires, puis avec les habitants.

L'expression et la participation citoyenne des enfants à la vie de la cité est l'un des axes majeurs du projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes », feuille de route de la politique éducative de la Ville de Nantes. Ainsi, le vote auquel les enfants ont participé a été l'occasion d'activités pédagogiques dédiées à l'apprentissage de la démocratie (débat entre enfants, campagnes électorales, organisation d'un bureau de vote).

De cette démarche, parmi 7 noms proposés, 3 noms ont été retenus par les élèves. Les noms proposés ont ensuite fait l'objet d'un vote ouvert à tous les habitants, petits et grands du 4 au 15 janvier 2024. En référence au plan ci-joint (annexe n°1), afin d'attribuer un nom à la future école de Nantes sud, il est ainsi proposé la dénomination suivante : « **Ecole Alice Milliat** »

### Alice Milliat (1884-1957)

Alice Milliat, née Million, naît à Nantes le 5 mai 1884. Institutrice, elle quitte la ville dès 1904 pour épouser à Londres un employé qui la laisse veuve quatre ans plus tard, ce qui la contraint à rentrer à Paris. Elle y est tour à tour traductrice, comptable, représentante de commerce. Sportive, elle pratique l'aviron, la natation, le hockey et le football, elle va alors se consacrer à la promotion de la pratique du sport chez les femmes. Présidente de Fémina-Sport, puis co-fondatrice et présidente de la Fédération des sociétés féminines sportives de France (FSFSF), elle organise les premiers championnats de France de plusieurs disciplines et crée la première équipe de France féminine de football. Co-fondatrice de la Fédération sportive féminine internationale (FSFI), elle milite auprès du Comité international olympique pour ouvrir davantage d'épreuves des Jeux olympiques aux femmes, notamment en athlétisme. Dans ce but, la FSFI crée ses propres Jeux féminins, organisés tous les

quatre ans de 1922 à 1934. En 1936, Alice Milliat quitte toutes ses fonctions. Elle décède à Paris le 19 mai 1957 et est inhumée dans le caveau familial au cimetière Saint-Jacques à Nantes.

- En référence au plan joint en annexe 2, afin d'attribuer un nom à la nouvelle voie d'accès à la nouvelle école Nantes sud entre l'allée de la Civelière et la rue des Bourdonnières, il est proposé la dénomination suivante : « **Allée Louise Farrenc** ».

#### Louise Farrenc (1804-1875)

Louise Farrenc, née Dumont, naît à Paris le 31 mai 1804 dans une famille de sculpteurs et de peintres. Elle commence très tôt ses études de piano. En 1821, elle épouse le flûtiste, compositeur et éditeur de musique marseillais Aristide Farrenc qui parfaitement conscient des dons exceptionnels de sa jeune épouse, abandonne ses activités musicales et devient son imprésario. Entre 1842 et 1872 elle enseigne au Conservatoire de Paris, lutte avec acharnement pour l'égalité des émoluments entre les professeurs-hommes et les professeurs-femmes et obtient gain de cause. Elle obtient aussi que les académiciens incluent le mot « compositrice » dans le dictionnaire. Elle meurt à Paris le 15 septembre 1875. Elle fait partie, avec Fanny Mendelssohn et Clara Schumann des grandes compositrices de la période romantique.

Ce nom fait partie des 351 noms de femmes proposés par les Nantaises et les Nantais lors de la contribution citoyenne de 2016.

#### Dans le quartier Malakoff-Saint-Donatien

En référence au plan joint en annexe 3, afin d'attribuer un nom à une nouvelle voie en impasse partant du quai Henri Barbusse (n°9-11), il est proposé la dénomination suivante : « **Impasse Maria Deraismes** ».

#### Maria Deraismes (1828-1894)

Marie Adélaïde Deraismes, dite Maria Deraismes, est une féministe, oratrice et femmes de lettres française née le 17 août 1828 et morte le 6 février 1894 à Paris. Le talent d'oratrice de Maria Deraismes est découvert en 1866, après avoir donné sa première conférence au « Grand Orient de France » à Paris sur le thème des droits bafoués des femmes.

Ses revendications portent sur l'égalité entre hommes et femmes quant à la gestion des biens, le droit au travail, le rétablissement du divorce, la lutte contre la prostitution, l'instruction et de meilleures paies pour les salariées. Pour agir plus efficacement, elle fonde en 1870 l'Association pour le Droit des femmes dont le but est d'obtenir par tous les moyens légaux la réforme des mœurs, des lois et des salaires. En 1882, Maria Deraismes est initiée première franc-maçonne au monde. Avant d'être emportée par un cancer en février 1894, elle crée la première obédience maçonnique mixte de France baptisée « Le Droit Humain ». Le début d'un changement de mentalités à l'égard des femmes.

Ce nom fait partie des 351 noms de femmes proposés par les Nantaises et les Nantais lors de la contribution citoyenne de 2016.

#### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve les dénominations suivantes :
  - « École Alice Milliat » pour la nouvelle école du quartier Nantes sud ;
  - « Allée Louise Farrenc », pour la nouvelle voie partant de l'allée de la Civelière et aboutissant rue des Bourdonnières ;
  - « Impasse Maria Deraismes » pour la nouvelle voie en impasse partant du quai Henri Barbusse.
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(2 abstentions)

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°22

Conseil municipal du 2 février 2024

## Soutien aux associations de commerçants Plein Centre et UNACOD – Subventions – Approbation.

*M. SALAÛN, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La Ville et la Métropole de Nantes ont en 2023 poursuivi leurs actions en faveur du commerce pour soutenir les artisans, les commerçants et les restaurateurs. L'année 2024 s'annonce complexe pour les commerces nantais fragilisés par la crise sanitaire, l'accélération des changements de comportements d'achats, la crise énergétique, les difficultés de recrutement, le remboursement des Prêts Garantis pas l'État (PGE), l'inflation, etc.

La collectivité continuera à s'engager auprès de ses commerçants locaux pour les accompagner dans les grands défis (transition écologique, transition numérique, etc.) comme dans leur quotidien afin de proposer aux nantaises et aux nantais un centre-ville et des cœurs de quartiers mêlant dynamisme, convivialité et bien-vivre. Ainsi la Ville et les associations de commerçants poursuivront la communication et les animations dans les quartiers et en centre-ville pour multiplier et enrichir ces rendez-vous conviviaux et engageront de nouvelles actions. L'UNACOD portera notamment un nouveau projet sur l'identité des quartiers.

La Ville renforce son soutien au commerce local en accordant les subventions aux associations de commerçants.

### 1. Soutien à l'association UNACOD

La Ville de Nantes s'engage en 2024 aux côtés de l'UNACOD et des commerçants de quartiers à hauteur de 287 000 € au total.

Il s'agit de soutenir à la fois des actions de promotion des métiers du commerce à travers l'action « 1000 métiers » puisque l'enjeu de transmission est toujours réel, mais également de soutenir l'action des associations de commerçants dans les quartiers nantais. Ainsi, la Ville de Nantes participera à nouveau en 2024 au financement des illuminations d'une trentaine de polarités commerciales de proximité et au financement d'animations conviviales de quartiers qui permettent de créer du lien entre les habitants, de renforcer l'attractivité commerciale des quartiers et le bien-vivre ensemble. L'UNACOD propose de renforcer son action sur certains quartiers pilotes, en cohérence avec la stratégie ville du quart d'heure, en travaillant sur l'identité des quartiers et une déclinaison d'animations, de supports de communication voire d'interventions artistiques dans les quartiers nantais. À travers cette subvention, la Ville participe également au renforcement des outils numériques de l'UNACOD.

Le versement de ces subventions s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre 2023-2025.



Le montant versé en 2022 était de 236 000 € et 252 000 € en 2023. Le montant demandé est de 287 000 €, soit 35 000 € supplémentaires pour initier le travail sur la Ville du quart d'heure d'heure sur 3 à 4 polarités commerciales. Il est proposé de verser une subvention de 287 000 € en 2024 conformément à la convention approuvée au Conseil Municipal du 3 février 2023. Les crédits sont prévus au chapitre 65, article 65748 du CR 81C2.

## **2. Soutien à l'association Plein Centre**

La Ville de Nantes réaffirme son soutien aux commerces de centre-ville en confortant sa subvention pour les animations courantes, les animations de fin d'année et actions de communication interne et externe.

L'ensemble de ces actions de communication et d'animation sera financé en 2024 à hauteur de 104 000 €. Plein Centre prévoit notamment sur l'année 2024 de conforter son programme d'animations (vide greniers, Nantes à Cœur, off du Voyage à Nantes, Grand déballage et festivités de fin d'année) pour apporter de la convivialité et donner envie aux nantais de fréquenter le centre-ville et ses commerces. L'association intensifiera la communication interne, pour renforcer le collectif et faire adhérer de nouveaux commerçants. Sur la communication grand public, l'équipe de Plein Centre continuera son travail pour donner de la visibilité aux commerçants notamment en alimentant les publications sur les réseaux sociaux, le guide et les campagnes d'affichage sous la bannière « Nantes Centre Ville ». Les actions de promotion du chèque cadeau auprès du grand public, des entreprises et collectifs d'entreprises seront accentuées cette année. Le versement de cette subvention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre 2023-2024.

Le montant demandé pour ces actions est de 104 000 €, le montant versé était de 95 500 € en 2022 et de 104 000€ en 2023. Il est proposé de verser une subvention de 104 000 € à l'association Plein Centre conformément à la convention en cours 2023-2024. Les crédits sont prévus au chapitre 65, article 65748 du CR 81C2.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention de 287 000€ pour 2024 en faveur de l'association UNACOD ;
2. approuve le versement d'une subvention de 104 000€ pour 2024 en faveur de l'association Plein Centre ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°23

Conseil municipal du 2 février 2024

## Bilan d'activité de la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes – Présentation.

*M. ASSEH, Adjoint, et Mme Van GOETHEM, Conseillère municipale  
donnent lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

En octobre 2020, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la *charte de déontologie des élus municipaux*, laquelle énonce des engagements en matière d'éthique et de déontologie. Cette charte a notamment pour ambition de « Renforcer l'engagement collectif des élus en faveur de l'éthique et la transparence ». A cet effet, une commission « éthique et transparence » a été instituée auprès du Conseil Municipal.

Cette commission est « garante de la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence » et « est composée de 5 élus désignés par le Conseil municipal dont 3 élus de la majorité et 2 élus de la minorité, et de 5 citoyens tirés au sort » le 24 août 2021 en présence d'un huissier.

En application de la charte de déontologie des élus municipaux, « un bilan de son activité sera présenté chaque année au Conseil municipal ».

Pour l'année 2023, les faits saillants relatifs à l'activité de la commission sont les suivants :

- La commission a reposé le cadre et l'organisation de son travail : simplification du statut des membres citoyens, augmentation du nombre de réunions annuelles ; les modalités de production des avis et recommandations ont été redéfinies collectivement, un espace collaboratif a été mis en place pour contribuer à la continuité des travaux, etc.

L'ensemble des dispositions ont été consignées dans un *guide de participation à la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes* diffusé auprès de tous ses membres de la commission.

- 2 séances de travail ont été consacrées à l'étude de la mise en œuvre des engagements pris au titre de la charte de déontologie concernant l'évaluation participative des politiques publiques.

- 2 séances de travail ont été consacrées à l'étude de la mise en œuvre des engagements pris au titre de la charte de déontologie concernant le dialogue citoyen.

- 1 séance a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre des engagements pris au titre de la charte de déontologie concernant la prévention des conflits d'intérêts.

À la suite des séquences de travail, et conformément à la charte de déontologie, les avis de la commission sont rendus publics et mis en ligne sur le site institutionnel de la Ville de Nantes via la page consacrée à la charte de déontologie des élus municipaux, après validation des membres de la commission.

Le bilan d'activité ci-annexé comprend notamment les avis et recommandations rendus par la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes.

**Le Conseil,**

1. prend acte du bilan d'activité 2023 de la commission éthique et transparence ci-joint ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°24

## Conseil municipal du 2 février 2024

**Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation.**

Mme BERTU, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

A Nantes, la diversité des associations et des dynamiques associatives constituent une richesse remarquable qui contribue à faire vivre la Ville et ses quartiers et participent à son développement tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble.

La conférence annuelle de la vie associative qui s'est tenue le 18 novembre 2023 a été l'occasion de réunir acteurs associatifs, directions municipales, métropolitaines et élus autour des enjeux de la proximité. La conférence a permis de s'interroger sur la façon dont la proximité s'inscrit au cœur de l'activité associative, la façon dont les associations vivent ces proximités ou encore les leviers dont disposent la Ville de Nantes et les associations pour les favoriser. « *La proximité, ça ne se décrète pas, ça se construit, ça se réinvente en permanence* », a précisé Emmanuel Bioteau, enseignant-chercheur en géographie à l'université d'Angers.

L'événement a également permis de présenter le nouveau texte de la charte d'engagements mutuels, document socle régissant les relations entre la Ville et les associations « *dans le respect de leur liberté et de leur autonomie* ».

#### 1. Première répartition de subventions

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de la politique publique vie associative : soutien au fonctionnement général des activités des associations et des syndicats, soutien à la vie fédérative, aux actions exceptionnelles, ainsi que les premières subventions nécessaires à la préparation de la prochaine édition des animations estivales, ainsi qu'aux emplois aidés.

Les subventions sont proposées selon la répartition suivante (annexe 1) :

<b>Récapitulatif Subventions Vie Associative</b>		
<b>Catégories subventions</b>	<b>Total</b>	<b>Nombre de dossiers</b>
Fonctionnement général des activités	4 178 551 €	96
Fonctionnement - Soutien à la vie fédérative	10 000 €	1
Exceptionnelles	50 250 €	13
Animations estivales	68 000 €	2
Emplois aidés	39 026 €	9
<b>totaux</b>	<b>4 345 827 €</b>	<b>121</b>

### **Soutien au fonctionnement général des activités des associations et des syndicats**

Nombre de dossiers : 96 – Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2.

Des subventions de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 4 178 551€ (annexe 1).

### **Soutien à la vie fédérative**

Nombre de dossiers : 1– Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2.

Une subvention de fonctionnement au titre du soutien à la vie fédérative est proposée pour un montant total de 10 000€ (annexe 1).

### **Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles**

Nombre de dossiers : 13 - Imputation 338.10/65748.EXCP sur le programme 52B2.

Des subventions exceptionnelles portant sur trois projets ponctuels sont proposées pour un montant total de 50 250 € (annexe 1).

### **Animations estivales**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748.AE sur le programme 52B3

Depuis 2020, la Ville Nantes a décidé de qualifier et renforcer son dispositif « Animations Estivales » au regard du contexte social qui impacte significativement les Nantaises et Nantais, notamment les plus fragiles. La mobilisation de la Ville, des associations, des acteurs culturels, des conseils citoyens et des habitantes et habitants a été décisive dans la réussite de ce projet. Au cours de ces deux dernières années, de nombreux Nantais et de nombreuses Nantaises, de tous âges, ont bénéficié d'une programmation d'animations de qualité axée sur la convivialité, les festivités et la solidarité. Une attention particulière a été portée aux habitants des quartiers de la politique de la Ville et périphériques (de Joncours, Zola, Contrie, Agenêts, Beaulieu, etc). Ainsi, l'intervention renforcée et structurée de la Ville par ce dispositif a démontré :

- son utilité sociale et culturelle pour tous les Nantais ;
- qu'un soutien est nécessaire au projet associatif et aux professionnels de la culture impactés par la crise économique ;

- qu'il s'agit d'un vrai levier pour mieux agir contre les inégalités liées à l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture, et ainsi permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de s'évader ou de s'offrir un spectacle.

Afin de préparer l'offre estivale 2024, il est d'ores et déjà proposé au conseil municipal un soutien aux associations suivantes : La Sauce Ludique et Paq la Lune pour un montant total de 68 000 €.

## **Emplois aidés**

Nombre de dossiers : 9 – Imputation 338.10/65748.EMPA sur le programme 52B2.

Au travers du dispositif de soutien financier aux « emplois aidés », la Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et les projets d'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, ce dispositif s'inscrit dans le cadre la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Premier type d'emploi aidé, le contrat « adulte-relais » assure des missions de médiation sociale et culturelle. Il est proposé à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent en outre résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'Etat.

Un deuxième type de contrats aidés appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) a été mis en place en 2018 et se substitue aux Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement à l'Embauche (CUI-CAE). Dans ses principes de fonctionnement et dans sa nature juridique, le contrat de PEC est un CUI-CAE. Il repose donc sur la même logique : contrat de travail conclu sous la forme d'un contrat CUI-CAE pour des publics en difficultés d'accès à l'emploi ; une aide financière de l'Etat calculée sur un pourcentage du SMIC dans la limite de 20h/semaine ; une obligation de formation pour l'employeur. Il est proposé de soutenir 9 emplois aidés pour un montant de 39 026 €.

## **2. Conventions avec des partenaires associatifs**

Il est également proposé à l'approbation du Conseil municipal de nouvelles conventions pour la période 2024/2026 avec les partenaires associatifs suivants (cf. annexes 2 à 9) :

- La Sauce Ludique : convention portant sur le soutien à l'association au titre de ses activités ludiques et de ses animations autour du jeu sur l'espace public.
- Bénénova : convention portant sur le soutien à l'association ressource sur l'engagement bénévole du plus grand nombre.
- Atelier bricolage des Dervallières (ABD) : convention portant sur le soutien à l'association qui agit en faveur de la solidarité sur le territoire des Dervallières.
- ASC Bonne Garde : convention portant sur le soutien aux activités sportives et socio-culturelles développées par l'association sur le territoire de Nantes sud.
- CEMEA/ACCOORD: convention portant sur la gestion d'une pépinière jeunesse sur le territoire centre sud suite à un appel à projet lancé fin 2022.
- Union régionale CFDT, Union locale CGT, Union locale CGT-FO : conventions portant sur le soutien général apporté aux activités des syndicats pour la défense des droits des salariés.

## **3. Charte d'engagements mutuels entre la Ville de Nantes et les associations**

Construite avec les associations en 2016 et approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2017 et le conseil d'administration du CCAS du 20 décembre 2017, la Charte organise et précise les

relations entre la Ville de Nantes et les associations. Il s'agit du texte de référence pour poser le cadre du partenariat et du soutien apporté aux associations. La Charte a été évaluée en 2021 et 2022 et a été réécrite conjointement par la Ville et les associations tout au long de l'année 2023.

Le nouveau texte renforce l'attachement de la collectivité aux valeurs et principes républicains et met en avant les marqueurs de l'égalité et de la transition écologique. Les engagements de chaque partie sont complétés par des engagements communs portés conjointement par la Ville et les associations. La nouvelle version de la Charte a été présentée lors la conférence de la vie associative du 18 novembre dernier et a recueilli une validation de principe. Son texte est joint en annexe de cette délibération. Elle est également soumise au vote du Conseil d'administration du CCAS du 6 février prochain. Il est ainsi proposé d'approuver cette nouvelle version de la charte (cf. annexe 10).

#### **4. Aide à l'investissement de la CAF pour la maison de quartier « La Locomotive »**

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle maison de quartier « Halvêque » aujourd'hui dénommée « La Locomotive », équipement de proximité qui favorise les rencontres et la vie de quartier, regroupant notamment une bibliothèque, une salle de spectacle, des salles d'activités et de réunions pour les associations, ainsi que le centre socio-culturel de l'ACCOORD, la ville de Nantes a sollicité en 2021 plusieurs financements dont une aide à l'investissement auprès de la CAF de Loire Atlantique. La CAF de Loire Atlantique a décidé de répondre favorablement et de soutenir ce projet à hauteur de 175 000€ de subvention en recette et de 75 000€ sous la forme d'un prêt à taux zéro sur un montant de dépenses subventionnables de 6 510 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce soutien et d'autoriser la signature de la convention proposée par la CAF (annexe 11) ;

#### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 4 345 827€ en fonctionnement (cf. annexe 1) ;
2. approuve les conventions avec les partenaires suivants:
  - La Sauce Ludique (annexe 2)
  - Bénénova (annexe 3)
  - ABD (annexe 4)
  - Bonne Garde (annexe 5)
  - CEMEA (annexe 6)
  - Union régionale CFDT (annexe 7)
  - Union locale CGT (annexe 8)
  - Union locale CGT-FO (annexe 9)
3. approuve l'actualisation de la Charte d'engagements mutuels (cf. annexe 10) ;
4. approuve la convention avec la CAF de Loire atlantique au titre de l'aide à l'investissement concernant la maison de quartier La Locomotive (cf. annexe 11) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Robert*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

Johanna ROLLAND



# Délibération n°25

Conseil municipal du 2 février 2024

## Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions - Avenant – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### 1. Actions éducatives et actions temps libre

Le projet éducatif de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2021, le projet éducatif se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités, la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques notamment :

- **réduire les inégalités sociales**

Cet objectif sous-tend l'ensemble de la politique éducative, il intègre la nécessité de lutter contre le non-recours aux dispositifs et de renforcer les actions pour les familles qui en ont le plus besoin. Cette ambition inclut l'ensemble des actions menées pour permettre une ouverture au monde, comme l'accès au numérique, dont l'importance s'est accrue avec la crise sanitaire, mais également l'éducation artistique et culturelle, le sport, l'accès aux loisirs, etc. Dans ce cadre, il est important de citer la labellisation de la Cité éducative du Grand Bellevue entre 2020 et 2022, qui conduit à une dynamique et des expérimentations novatrices.

- **agir sur la santé et les conditions de vie des enfants**

Cet objectif est fortement renforcé dans ce projet éducatif renouvelé, au regard des inégalités de santé qui persistent, des situations de difficultés familiales amplifiées par la crise, mais également pour toujours davantage tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans la façon de construire les actions et animer les collectifs de professionnels, dans la façon de construire la ville, les lieux de vie, comme les cours d'écoles et de crèches, et dans la façon de favoriser le rapport à la nature. L'accès et l'éducation à l'alimentation y apparaissent également comme un enjeu essentiel.

- **développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain**  
Former les générations futures à la ville et à la vie de demain, dans un monde en transitions est un enjeu devenu incontournable, qu'il s'agisse du numérique responsable, de l'éducation à l'environnement, du développement des coopérations et des solidarités... La citoyenneté des jeunes constitue également un axe fort de notre projet éducatif, qui s'incarne dans les dispositifs de participation, dans les actions en faveur de l'égalité filles – garçons et du droit à la différence, dans le fait de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements notamment. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à participer, de construire leur esprit critique mais également de développer leur pouvoir d'agir.

La Ville de Nantes, au titre de sa politique éducative, soutient par l'attribution de subventions, un certain nombre d'acteurs qui développent des actions sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement des structures concernées ou des projets spécifiques.

Ainsi, il vous est proposé de financer :

- l'aide au fonctionnement des écoles pour un montant de 152 240 € (annexe 2) ;
- le soutien aux acteurs et associations sur le temps scolaire pour un montant de 314 692 € ;
- le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pour un montant de 31 500€ dont les projets « la page blanche » (annexe 3) ;
- le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité pour un montant de 30 000€ ;
- le soutien aux acteurs et associations proposant des accueils de loisirs pour un montant de 8 000€ ;
- le soutien divers aux acteurs et associations pour un montant de 10 500€ ;
- le soutien aux projets relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'enfant pour un montant de 13 265€ ;
- le soutien aux actions d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique, technique et industrielle pour un montant de 60 285€ ;
- le soutien aux actions d'équipement et d'éducation au numérique pour un montant de 50 650€ (annexe 6).

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi 671 132 €.

Il est également proposé au conseil de se prononcer sur deux conventions d'objectifs et de moyens avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV – annexe 4), et avec l'association Le Relais (annexe 5), ainsi que sur un avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Les CEMEA (annexe 6).

Enfin, la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la ville et les associations, approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2017.

Pour chaque thématique, la répartition par bénéficiaire ainsi que les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe 1 conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

## 2. Accueils de loisirs et séjours de vacances

Lors du conseil municipal du 8 décembre 2023, la délibération approuvant la nouvelle grille tarifaire 2024 concernant les accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants et adolescents nantais comportait une erreur matérielle conduisant à une incohérence des tarifs présentés pour les tranches 1 et 2 entre la ligne « Tarifs au 01/01/2024 » et la ligne « Tarifs 2024 ».

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire 2024 corrigée, et jointe en annexe 7. Toutes les autres dispositions restent inchangées

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 671 132 € selon la répartition jointe en annexe 1 ;
2. approuve les conventions avec :
  - l'association AFEV (annexe 4) ;
  - l'association LE RELAIS (annexe 5) ;
3. approuve l'avenant n°1 avec l'association Les CEMEA (annexe 6)
4. approuve la grille tarifaire 2024 corrigée des accueils de loisirs et séjours de vacances (annexe 7) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Robert*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°26

## Conseil municipal du 2 février 2024

### Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation d'une nouvelle école à la rentrée 2024 – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### Exposé

L'article L. 212-7 du Code de l'Éducation dispose que : « *Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil municipal...* ».

En application de ce texte, le Conseil municipal délibère chaque année pour déterminer les périmètres scolaires en veillant à contribuer à la fois à la mixité sociale de la population scolaire et à assurer une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires.

#### 1 - Périmètres scolaires - règles générales

L'inscription des élèves nantais s'effectue dans l'école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile du ou des responsables légaux. Les écoles publiques de la Ville de Nantes ont un périmètre de recrutement qui regroupe un ensemble de rues ou tronçons de rues.

La liste des rues affectées à chaque périmètre d'école figure en annexe 1 de la présente délibération. La seule exception concerne l'école publique Freinet - Ange Guépin. Toute famille peut faire une démarche d'inscription sur cette école. Chaque demande est étudiée par l'équipe enseignante en fonction du profil de l'enfant, en lien avec le service accueil scolaire et périscolaire.

#### 2 - Dérogations aux périmètres scolaires

Si l'application du périmètre de l'école va à l'encontre du souhait du ou des responsables légaux, des dérogations peuvent être accordées de façon exceptionnelle et pour des critères limités.

En toute hypothèse, la demande de dérogation doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives, étant observé que l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit, hormis dans le cadre du souhait de rapprochement de la fratrie.

#### 3 – Scolarisation des enfants domiciliés en dehors de la commune de Nantes dans les écoles publiques nantaises

En application du Code de l'Éducation (et notamment son article L. 212-8), toute demande de scolarisation d'un enfant, dont le ou les responsables légaux sont domiciliés en dehors de la commune de Nantes, doit faire l'objet d'une demande de dérogation nécessitant au préalable l'avis favorable de la commune de résidence.

En toute hypothèse, la demande de dérogation doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives, étant observé que l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit, hormis dans le cadre du souhait de rapprochement de la fratrie.

#### **4 – Modifications apportées à compter de l'année scolaire 2024/2025**

La livraison progressive des opérations du schéma directeur des écoles nécessite des modifications conséquentes de la sectorisation scolaire, sans précédent sur la Ville de Nantes par leur volume et leur simultanéité. Une méthode de travail a été retenue afin que ces changements soient accompagnés le mieux possible auprès de la communauté éducative.

La constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe projet est mise en œuvre pour chaque secteur faisant l'objet d'une évolution conséquente de sectorisation scolaire.

- Le groupe projet est composé des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) de circonscription et des directions d'école des secteurs concernés, de la direction de quartier et des services de la direction de l'éducation de la Ville. Ce groupe a pour objectif d'effectuer des propositions de sectorisation sur la base de données fournies et de diagnostics réalisés par les services municipaux et/ou métropolitains (observatoire de la population notamment).
- Le comité de pilotage est composé des élus adjoints de quartier, de l'adjointe au Maire en charge de l'éducation, des services départementaux de l'Éducation nationale, d'un représentant du Conseil départemental de Loire Atlantique et des services de la direction de l'éducation. Ce comité se prononce sur les propositions du groupe projet et le retour de l'ensemble de la communauté éducative et définit la solution qui sera délibérée au conseil municipal.
- Les parents d'élèves élus des écoles concernées sont associés à différents moments de la démarche, notamment au démarrage du projet et lors des propositions concrètes de sectorisation.

Le déroulé du processus est le suivant, avec plus ou moins de rencontres intermédiaires en fonction de la complexité de l'objet de travail, des possibilités, de l'adhésion recueillie :

- Première rencontre avec l'ensemble des parents d'élèves élus des écoles concernées, les directions d'écoles et IEN, les directions de quartier. Objectifs : exposer la méthode, partager les enjeux du territoire, les leviers, les freins, relever les idées, préoccupations, questions des différents partenaires.
- Travail en groupe projet pour construire des scénarios.
- Retour vers les parents d'élèves élus pour leur proposer ces scénarios et recueillir leur remarques.
- Nouvelle(s) proposition(s) du groupe projet et réunion du groupe de pilotage pour décision.

Cette méthode a été utilisée pour redéfinir la sectorisation scolaire en prévision à la rentrée 2024, de :

- l'ouverture de la nouvelle école sur Nantes Sud ;
- la livraison des extensions des école Mutualité et Lucie Aubrac, et du passage de l'école Réformes en école maternelle. Elle accueille actuellement des élèves de la petite section au CE1 ;
- du passage de l'école Freinet – Ange Guépin en école primaire. Elle accueille actuellement seulement des élèves d'âge élémentaire et devrait accueillir à partir de la rentrée 2024 une classe maternelle.

Il résulte de ces temps de concertation les modifications suivantes proposées par rapport à l'année scolaire 2023/2024 :

- Création de la sectorisation de la nouvelle école de Nantes Sud, entraînant également la modification des périmètres des écoles Jacques Tati, Sarah Bernhardt et Ledru Rollin.

- Modification de la sectorisation sur le quartier Bellevue Chantenay Sainte Anne : rattachement de la rue Charyau et de la rue de la Fauvette des n° 27 à 37 et 26 à 40 à l'école Alphonse Braud et non plus à l'école Fonteny-Mutualité ; rattachement de la rue de Mindin, de la rue de Saint Brévin des n°1 à 3 et 2 à 8, de la rue des Bourderies des n° 2 à 12 et de la rue des Pavillons des n° 89 à 99 aux écoles Fonteny et Mutualité et non plus à l'école Lucie Aubrac ; rattachement de la rue du Moulin de l'Abbaye, de la rue Henri Billot, de la rue du Général Botha, de l'avenue Ambroise Croizat, de l'avenue Jeanne Jugan, de la rue Kruger, de la rue Sylvain Roye des n° 2 à 18 et 1 à 21, de la rue Maurice Terrien, de la rue des Pavillons des n° 60 à 82 et 39 à 57 à l'école Réformes et non plus à l'école Fonteny ; rattachement de la rue Simone de Beauvoir, de la rue du Doubs, de la rue du Drac et du n°15d du boulevard Jean Moulin à l'école Lucie Aubrac et non plus à l'école Plessis Cellier, rattachement de la rue du Jamet des n°2 à 32 à l'école Lucie Aubrac et non plus à l'école Jean Zay.

- Modification de la sectorisation sur le quartier Dervallières Zola : rattachement de la rue du cinéma Pax, de l'impasse des Silènes, de l'impasse René Char, de l'impasse de la Symphonie, de la rue Marcel Planiol, de la rue du Général Laperrine, de l'avenue Béranger, de la rue Paul Gauguin, de l'impasse Blandin, de l'impasse de la Rose des Vents, de l'impasse Paul Emile Victor, de l'avenue Saint Thomas, de la rue Henri Eugène Gouillard, de la rue Joncours des n° 101 à 149 et 38B à 176 à l'école des Chataigniers et non plus à l'école de la Contrie.

- Sur le quartier Malakoff Saint Donatien: rattachement du n°2 de la rue de la Suisse à l'école Freinet-Ange Guépin et à l'école Jean Moulin.

Par ailleurs, des ajustements de périmètres scolaires sont proposés, en lien avec les directions d'écoles et Inspecteurs d'Education Nationale concernés. Elles visent à équilibrer les effectifs entre les écoles.

- Sur le quartier Île de Nantes : rattachement de la rue Maya Angelou, de l'allée Susan Brownell Anthony, du boulevard des Antilles, du quai des Antilles, de la rue Arthur III, du n°49 de la rue de la Tour d'Auvergne, du boulevard Léon Bureau, de l'allée Assia Djebar, de la rue Saint Domingue, du boulevard de l'Estuaire des n°26 à 98, de la rue Noue Bras de Fer des n° 32 à 38 et 25 à 29, de la rue de la Guyane, de la rue Lucretia Mot, de l'allée Boubacar Joseph Ndiaye, du Mail du Front Populaire des n° 1 à 5 et 2 à 8, de l'allée André Putman, de la rue du Sénégal, de la rue Sourdéac, de la rue du Tonkin, de la rue Louse Weiss, du quai Président Wilson, à l'école Aimé Césaire et non plus à l'école Joséphine Baker.

- Sur le quartier Doulon Bottière: rattachement du chemin du Moulin des Marais des n° 2 à 66 à l'école Claire Bretécher et non plus à l'école Maurice Macé.

- Sur le quartier Centre Ville: rattachement de la rue de Bréa, de la rue des Cadeniers, de la rue des Cap-Horniers, de la rue Falconet, du quai de la Fosse des n°45 à 63, de la rue de l'Héronnière, de la rue des Marins, de la rue Montaudouine, de la rue Maurice Sibille, de la rue des Vignes, de la rue Voltaire des n° 13 à 19 et 16 à 18 à l'école Chêne d'Aron et non plus à l'école Leloup Bouhier ; rattachement de la rue Claude Bernard, de la rue de l'Abbé de l'Epée, de la rue Metzinger, de la rue de la Montagne, du boulevard Pasteur, de l'avenue Peneau, de la rue de Plaisance aux écoles Lamoricière et André Lermite et non plus à l'école Leloup Bouhier.

## **5 – Modifications apportées à compter de l'année scolaire 2025/2026**

La concertation a conduit également à proposer des modifications qui ne seront mises en place qu'à la rentrée 2025 pour accompagner le projet de nouveau groupe scolaire Jean Zay, projet qui a été défini et présenté au cours de l'année 2024 :

- Modification de la sectorisation sur le quartier Bellevue Chantenay Sainte Anne : rattachement de la rue du Lot à l'école Contrie et non plus à l'école Jean Zay.

- Modification de la sectorisation sur le quartier Dervallières Zola : rattachement de la rue de Thoiry, de la rue de l'Ouche Cormier, de l'impasse des Goupillères, de l'avenue Charles David, de la route de Saint Herblain des n°66 à 94 et 73 à 93 à l'école Jean Zay et non plus à l'école de la Contrie.

## **6 – Fermeture de l'école Côte d'Or**

Après consultation des conseils d'école, la fermeture de l'école maternelle Côte d'Or sur le quartier Nantes Nord est proposée au Conseil municipal pour la rentrée 2024. Cette fermeture est envisagée sans modification de la sectorisation actuellement applicable pour les écoles élémentaires Mulotière et Chauvinière et afin de garantir une cohérence entre la maternelle et l'élémentaire au sein des groupes scolaires Barberie-Mulotière d'une part et Chauvinière d'autre part.

Dans ce cadre, il résulte les modifications suivantes pour la rentrée 2024: rattachement d'une partie des rues du périmètre de l'école Côte d'Or au périmètre de l'école maternelle Barberie et l'autre partie à l'école maternelle de la Chauvinière.

## **7– Fusion des écoles, maternelle et élémentaire, Coudray**

A la rentrée 2024, après avis du conseil d'école et des services départementaux de l'Éducation Nationale, il est proposé que l'école Coudray devienne une école primaire.

Le détail de ces changements est présenté en annexe 2 de la présente délibération. D'autres évolutions concernent l'actualisation des numérotations dans les voies, les changements d'appellation ou la création de nouvelles rues dans les périmètres scolaires existants.

### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve les modifications des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises telles que mentionnées ci-dessus, à compter de la rentrée 2024/2025 pour les écoles Plessis-Cellier maternelle et élémentaire, Lucie Aubrac maternelle et élémentaire, Jean Zay maternelle 1 et 2, élémentaire, Chataigniers maternelle et élémentaire, Contrie maternelle et élémentaire, Mutualité, Fonteny, Réformes, Alphonse Braud, Leloup Bouhier, Lamoricière, André Lermite, Chêne d'Aron maternelle et élémentaire, Aimé césaire, Joséphine Baker, Claire Bretécher, Maurice Macé, Barberie, Chauvinière maternelle, et de la rentrée 2025/2026 pour les écoles Contrie maternelle et élémentaire et Jean Zay maternelle 1 et 2, élémentaire ;
2. approuve la transformation Freinet Ange-Guépin en école primaire, ainsi que la fusion des écoles maternelle et élémentaire Coudray en école primaire ;
3. approuve la transformation de l'école Réformes en école maternelle ;
4. approuve la fermeture de l'école maternelle Côte d'Or ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(8 abstentions)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°27

Conseil municipal du 2 février 2024

## **Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Modalités de calcul et de versement – Approbation.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### **Exposé**

Les modalités de participation financière de la Ville aux écoles privées du 1er degré sous contrat d'association ont fait l'objet d'un accord avec les représentants de l'enseignement privé sur la période 2019 à 2023.

Pour établir les modalités de financement pour les années 2024 à 2028, la Ville a engagé un dialogue avec les représentants de l'enseignement privé qui n'a pas totalement abouti à ce stade. Les parties ont néanmoins acté le montant des forfaits communaux pour l'année 2024 tout en poursuivant les échanges pour les années suivantes. Ces montants ont été délibérés au Conseil Municipal du 8 décembre 2023.

Il a également été convenu de prévoir un dispositif transitoire d'aides facultatives pour l'année 2024 et de poursuivre les échanges pour le futur protocole 2025-2028.

### **I - Identification des aides facultatives**

#### **1. Aide sociale à la restauration**

En plus du forfait communal obligatoire, la Ville finance et organise le dispositif d'aide sociale à la restauration pour les écoles privées sous contrat. Cette dernière est calculée selon les mêmes modalités que la tarification sociale pour les accueils périscolaires publics, c'est-à-dire en fonction des ressources des familles mesurées par le quotient familial. Cependant pour cette année 2024, l'aide versée par repas sera calculée en fonction d'un tarif plafonné à 5,7€, ce qui correspond au tarif payé dans les écoles publiques par les familles qui ont un quotient familial (QF) de 1450€, soit un revenu mensuel de 4350 € pour une famille avec deux enfants. Ce mécanisme, dans le contexte de la nouvelle grille tarifaire 2024 du public permet d'accentuer l'aide en direction des familles avec un QF inférieur à 1450 €.

Ce mécanisme a vocation à être transitoire. En effet, dans le cadre des négociations en cours, les représentants de l'enseignement privé se sont engagés à mettre en place une tarification sociale au sein des établissements, sans que celle-ci ne soit organisée par la Ville. Un outil numérique est en cours de développement pour permettre aux OGEC d'entrer dans cette démarche. Dès janvier, des écoles expérimenteront cette mesure pour une opérationnalité dès la rentrée 2024 pour envisager une généralisation à horizon 2025.

A titre d'exemple, les familles avec deux enfants ayant un revenu supérieur à 10 000 € mensuels payeront l'accueil du midi 7 € dans les écoles publiques en 2024, alors qu'elles ne paient que 5 € à

5,4€ dans une quinzaine d'OGEC. La mise en place de la tarification sociale par les OGEC aura pour but de faire converger les tarifs de la pause méridienne au sein des écoles nantaises.

## **2. Bonification au bénéfice des enfants scolarisés en ULIS**

Outre l'aide sociale à la restauration, la Ville souhaite poursuivre l'accompagnement financier en direction des enfants scolarisés en ULIS et versera donc, comme antérieurement et en complément du forfait communal obligatoire, un bonus de 160€ par élève scolarisé en ULIS qu'il soit nantais ou non compte tenu des modalités particulières d'affectation dans une école.

## **3. Bonification mixité sociale**

Enfin, un bonus de 22€ par élève nantais en maternelle et 45€ par élève nantais en élémentaire sera versé aux 2 écoles présentant l'indice de positionnement social (IPS) le plus faible selon les données 2022/2023 : Notre Dame de la Sagesse (104,8) et Notre Dame des Batignolles (114). En 2021/2022, l'IPS moyen national des écoles était de 103. Selon les données de l'Education Nationale, au-delà de 100, l'IPS des parents impacte positivement (écart à la moyenne) la réussite scolaire des élèves et celle des établissements scolaires.

# **II - Modalités de calcul et de versement des aides facultatives**

## **1. Aide sociale à la restauration**

L'aide sociale à la restauration est calée sur la grille tarifaire des accueils périscolaires du midi dans les écoles publiques de Nantes.

Les familles sollicitent l'aide sociale via le service *edémarches* lors de l'inscription. La Ville de Nantes calcule alors le tarif auquel la famille a droit, en fonction de son quotient CAF. Ce tarif est aussi actualisé en janvier de chaque année, pour tenir compte des nouveaux tarifs des écoles publiques et de l'actualisation du QF réalisée par la CAF. C'est ce tarif que l'OGEC appliquera pour les familles, dans la limite du tarif maximum fixé par l'OGEC. L'OGEC fournit, en janvier de l'année N+1, le nombre de repas pris par les élèves sur la période janvier à juillet et septembre à décembre de l'année N.

L'aide de la Ville de Nantes est alors calculée en une seule fois pour chaque élève nantais de la façon suivante :  $(5,70€ - TjN) * \text{nombre de repas pris sur la période avec } TjN = \text{tarif de janvier de l'année N auquel chaque enfant a droit.}$

Si le tarif maximum de l'OGEC pour un repas est inférieur à 5,70€, c'est ce tarif maximum qui est pris en compte pour le calcul de l'aide au lieu de 5,70€. A noter que le tarif de référence qui s'applique pour l'année N est le tarif applicable en janvier de l'année N.

Le total de l'aide ainsi calculée est versée à l'OGEC annuellement.

Cette aide finance donc la tarification sociale accordée aux familles, comme pour les familles des écoles publiques, dans la limite d'un tarif désormais proposé à 5,70€.

Une avance, calculée sur la base de 60 % du montant dû en N-1, ainsi que la régularisation de l'année précédente, sera versée en une fois en mars. La régularisation se calcule de la façon suivante en année N :  $(\text{montant dû en N-1}) - (\text{somme des avances versées en N-1})$ .

En 2024, la régularisation qui sera versée concerne le montant dû au titre de 2023 selon les modalités en vigueur en 2023. Ce qui signifie que pour calculer ce montant dû, le plafonnement du tarif à 5,7€ n'est pas appliqué. Le montant dû est calculé par la somme de deux périodes : montant dû de janvier à juillet sur la base des tarifs applicables en janvier 2023, et montant dû de septembre à décembre sur la base des tarifs applicables en septembre 2023. La régularisation est le solde entre le montant dû au titre de l'année 2023 et la somme des avances versées en 2023. Ce mode de calcul concerne uniquement la régularisation au titre du montant dû en 2023 qui sera versée en février 2024.

Quelques exemples pour des familles avec deux enfants :

- avec un revenu mensuel de 1000€ , la famille payait en 2023 l'accueil du midi 0,85 €, elle paiera toujours 0,85 € en 2024 ;
- avec un revenu mensuel de 2000€, la famille payait en 2023 l'accueil du midi 3,41€, elle paiera 3,25€ en 2024 ;
- avec un revenu mensuel de 3000€, la famille payait en 2023 l'accueil du midi 4,89€, elle paiera 4,82€ en 2024 ;
- avec un revenu mensuel de 6000€, la famille payait en 2023 l'accueil du midi 5,23 € (sauf dans les 5 OGEC où le tarif maximal était inférieur à 5,23 €), elle paiera en 2024 le tarif maximal déterminé par l'OGEC.

L'aide sociale est budgétée au chapitre 011, sous fonction 213.12 , article 62878, code service 34A04.

## **2. Bonification au bénéfice des enfants scolarisés en ULIS**

Un montant forfaitaire annuel de **160€ par élève scolarisé en enseignement spécialisé** (nantais et non nantais) sera versé aux ULIS. Le nombre d'élèves de référence est celui du mois de janvier de l'année N. Les aides dues au titre de l'année N seront versées en une seule fois, au plus tard le 30 juin de l'année N sur la base des effectifs de janvier de l'année N.

Cette bonification est budgétée au chapitre 65, sous fonction 213.12- article 65748-code service 34A04.

## **3. Bonification pour la mixité sociale**

Un montant forfaitaire annuel de **22€ par élève nantais maternelle et 45€ par élève nantais élémentaire** sera versé aux 2 écoles aux IPS les plus faibles tout en étant supérieurs à la moyenne nationale.

Les aides dues au titre de l'année N seront versées en une seule fois, au plus tard le 30 juin de l'année N sur la base des effectifs de janvier de l'année N. Cette bonification est budgétée au chapitre 65, sous fonction 213.12- article 65748-code service 34A04. Le modèle de convention qui sera conclue avec chaque OGEC est jointe en annexe 1.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve les modalités de calcul et de versement de l'aide sociale à la restauration pour les écoles privées sous contrat pour l'année 2024 ;
2. approuve les modalités de calcul et de versement de la bonification pour l'école inclusive pour les écoles privées sous contrat pour l'année 2024 ;
3. approuve les modalités de calcul et de versement de la bonification pour mixité sociale pour les écoles privées pour l'année 2024 ;
4. approuve la convention type relative à l'attribution des aides facultatives pour les OGEC qui sera conclue avec les associations gestionnaires d'écoles privées sous contrat de la commune (cf. annexe) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°28

Conseil municipal du 2 février 2024

**Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Quartiers Centre-ville, Bellevue-Chantenay-Saint-Anne, Dervallières-Zola– Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

Par délibération de ce jour, le conseil municipal a fixé, pour l'année 2024, les modalités de calcul et de versement de la participation financière de la Ville aux écoles privées du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association et adopté une convention type à conclure avec chaque association gestionnaire de ces établissements.

Il s'agit de l'aide sociale à la restauration scolaire, de la bonification pour l'école inclusive et de la bonification pour mixité sociale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion de conventions d'attribution de ces aides avec les associations gestionnaires des écoles privées sous contrat des quartiers Centre-ville, Bellevue-Chantenay-Saint-Anne, et Dervallières-Zola. Les associations concernées sont les suivantes :

1. OGEC Marcel Callo
2. OGEC Notre Dame de Bon-Port
3. OGEC Sacré Cœur
4. OGEC Saint-Clair
5. OGEC Saint-Martin Chantenay
6. OGEC Saint-Michel
7. OGEC Saint-Nicolas
8. OGEC Saint-Pierre
9. OGEC Sainte-Anne de Nantes

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la conclusion d'une convention d'attribution des aides facultatives de la Ville de Nantes aux organismes suivants, gestionnaires d'écoles privées sous contrat : OGEC Marcel Callo, OGEC Notre Dame de Bon-Port, OGEC Sacré Cœur, OGEC Saint-Clair, OGEC Saint-Martin Chantenay, OGEC Saint-Michel, OGEC Saint-Nicolas, OGEC Saint-Pierre, OGEC Sainte-Anne de Nantes ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Bonamy*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°29

Conseil municipal du 2 février 2024

**Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Quartiers Hauts Pavés-Saint Félix, Malakoff Saint-Donatien, Ile de Nantes, Breil Barberie, Nantes Nord – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

Par délibération de ce jour, le conseil municipal a fixé, pour l'année 2024, les modalités de calcul et de versement de la participation financière de la Ville aux écoles privées du 1er degré sous contrat d'association et adopté une convention type à conclure avec chaque association gestionnaire de ces établissements.

Il s'agit de l'aide sociale à la restauration scolaire, de la bonification pour l'école inclusive et de la bonification pour mixité sociale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion de conventions d'attribution de ces aides avec les associations gestionnaires des écoles privées sous contrat des quartiers Hauts Pavés- Saint Félix, Malakoff Saint-Donatien, Ile de Nantes, Breil Barberie, et Nantes Nord. Les associations concernées sont les suivantes :

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. AEP La Familiale (St Joseph)     | 7. OGEC Saint-Donatien                |
| 2. OGEC Sainte-Marie externat       | 8. OGEC Saint-Félix primaire          |
| 3. OGEC Jean XXIII                  | 9. OGEC Sainte-Claire d'Assise        |
| 4. Association scolaire La Perverie | 10. OGEC la Chesnaie (Ste Agnès)      |
| 5. OGEC Notre Dame de Lourdes       | 11. OGEC La Joliverie (Ste Madeleine) |
| 6. OGEC Notre Dame de Toutes Joies  |                                       |

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la conclusion d'une convention d'attribution des aides facultatives de la Ville de Nantes aux organismes suivants, gestionnaires d'écoles privées sous contrat : AEP La Familiale (St Joseph), OGEC Sainte-Marie externat, OGEC Jean XXIII, Association scolaire La Perverie, OGEC Notre Dame de Lourdes, OGEC Notre Dame de Toutes Joies, OGEC Saint-Donatien, OGEC Saint-Félix primaire, OGEC Sainte-Claire d'Assise, OGEC la Chesnaie (Ste Agnès), OGEC La Joliverie (Ste Madeleine) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de M. Bolo*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°30

Conseil municipal du 2 février 2024

**Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Quartiers Nantes Erdre, Doulon Bottière, Nantes Sud – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

Par délibération de ce jour, le conseil municipal a fixé, pour l'année 2024, les modalités de calcul et de versement de la participation financière de la Ville aux écoles privées du 1er degré sous contrat d'association et adopté une convention type à conclure avec chaque association gestionnaire de ces établissements.

Il s'agit de l'aide sociale à la restauration scolaire, de la bonification pour l'école inclusive et de la bonification pour mixité sociale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion de conventions d'attribution de ces aides avec les associations gestionnaires des écoles privées sous contrat des quartiers Nantes Erdre, Doulon Bottière et Nantes Sud. Les associations concernées sont les suivantes :

1. AEFS Blanche de Castille
2. OGEC Don Bosco
3. OGEC Saint-Jacques (Nd Dame de la Sagesse)
4. OGEC Notre Dame des Batignolles
5. OGEC Notre Dame de Toutes Aides Espérance
6. OGEC Saint-Joseph de Porterie (St Yves)
7. OGEC du vieux Doulon (Ste Thérèse)

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la conclusion d'une convention d'attribution des aides facultatives de la Ville de Nantes aux organismes suivants, gestionnaires d'écoles privées sous contrat : AEFS Blanche de Castille, OGEC Don Bosco, ; OGEC Saint-Jacques (Nd Dame de la Sagesse), OGEC Notre Dame des Batignolles, OGEC Notre Dame de Toutes Aides Espérance, OGEC Saint-Joseph de Porterie (St Yves), OGEC du vieux Doulon (Ste Thérèse) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Piau et Mme Bassani*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°31

Conseil municipal du 2 février 2024

## **École Guist'hau – Transformation du collège Guist'hau en école provisoire - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### **Exposé**

Selon les termes d'un protocole tripartite signé entre le Département, la Région et la Ville de Nantes, le collège Guist'hau, situé dans le quartier Centre Ville et propriété de la Ville de Nantes, a vocation à revenir pleinement dans son patrimoine, celui-ci étant libéré par le Département à l'été 2024. En effet, le Conseil Départemental de Loire Atlantique a débuté une opération de réhabilitation de l'ancien lycée Vial en vue d'accueillir un collège public.

Ainsi, les anciens locaux du collège Guist'hau seront à nouveau intégrés dans le patrimoine bâti de la Ville de Nantes à compter de l'été 2024.

Dans le cadre de l'opération de travaux de rénovation et d'extension de l'école élémentaire Jean Jaurès, un site de repli est recherché pour accueillir les occupants de l'école pendant les travaux, cette opération étant incompatible avec la présence des utilisateurs.

Ainsi, il est souhaité d'utiliser temporairement les locaux de l'ancien collège pendant la durée des travaux affectant l'école élémentaire Jean Jaurès, soit pendant deux ans et demi.

Concernant la restauration scolaire, le collège ne comportait pas d'espace de restauration, les élèves déjeunant au Lycée Guist'hau. En conséquence, plusieurs scénarios ont été explorés par la Ville : transfert des élèves pour le déjeuner dans une autre école de proximité ou un collège, prestation traiteur avec aménagement d'un espace restaurant sans office de réchauffage et laverie, aménagement d'un restaurant scolaire en liaison froide.

Les différentes faisabilités techniques et financières menées confirment que l'aménagement d'un restaurant en liaison froide reste le scénario le plus pertinent notamment en termes de confort pour les utilisateurs et économiquement le plus avantageux pour la collectivité.

Le projet consiste donc en la transformation du collège en école élémentaire et comprend :

- l'aménagement d'un restaurant scolaire fonctionnant en liaison froide avec l'approvisionnement en repas par le service municipal de restauration dans le gymnase existant ;
- la mise aux normes obligatoire du site en termes de sécurité incendie et d'accessibilité universelle ;
- l'adaptation des sanitaires aux enfants d'élémentaire ;
- l'adaptation des locaux aux besoins pédagogiques d'une école élémentaire.

En outre, cette école provisoire pourra servir d'école temporaire pour d'autres éventuelles opérations futures de travaux nécessitant un transfert des utilisateurs dans le centre ville.

La maîtrise d'œuvre, Domus architecture, a été désignée à l'aide de l'accord cadre « missions d'assistance économique, technique et financière pour le gros entretien, rénovation et mise aux normes » couvrant la période 2021-2025 (lot 2 marché 2021-80480).

Au stade de la phase avant-projet, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 975 000 € HT, soit 1 170 000 € TTC dont 862 500 € HT soit 1 035 000 € TTC pour les travaux.

Les travaux afférant à cette opération seront programmés de septembre 2024 à juin 2025 comprenant les mois de préparation et diagnostics complémentaires. Ils comporteront 11 lots tels que définis ci-dessous :

Allotissement	Désignation
1	DÉSAMIANTAGE - DÉPLOMBAGE
2	VRD - GROS ŒUVRE - DÉMOLITION
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES - MÉTALLERIE - SERRURERIE
5	PLÂTRERIE - CLOISONS SÈCHES - DOUBLAGES
6	MENUISERIE INTÉRIEURE - AGENCEMENT - FAUX PLAFOND
7	REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE
8	PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX
9	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION
10	ELECTRICITE CFO CFA
11	ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

Aussi, et conformément à l'article R. 2123-1 du code de la commande publique, il est proposé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée Vie Sociale, opération 2021 n°1151 libellée Patrimoine Scolaire-travaux d'amélioration, ligne d'affectation 2023//2036

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le programme de transformation du collège Guist'hau en école provisoire ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 170 000 € TTC ;
3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;
4. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et signer les marchés, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les autorisations d'urbanisme.

# Délibération n°32

Conseil municipal du 2 février 2024

**Projet « Réinventer les cours d'écoles » – École primaire Maison Neuve – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

### Éléments de contexte : le projet des cours réinventés

Conformément aux engagements de mandat, une nouvelle façon de penser et de concevoir les cours d'écoles se développe progressivement, par l'infléchissement des projets d'aménagement des cours du schéma directeur des écoles, puis par l'identification des grands principes devant guider l'action publique, et enfin par le déploiement de l'intégration de ces principes et ambitions dans les nouveaux projets de conception et d'aménagement des cours d'écoles.

Cinq ambitions ont ainsi été définies concernant les nouvelles cours d'écoles :

- climatiquement adaptées : apporter de l'ombre et permettre la perméabilité des sols ;
- inclusives et égalitaires : faire de la cour un espace où chaque enfant puisse trouver sa place, individuellement et collectivement ;
- insérées dans leur quartier : faire de l'école un lieu d'accueil ancré dans son quartier et dans sa trame paysagère ;
- écogérées et vivantes : s'appuyer sur le végétal comme premier choix, et mettre en place des principes de gestion naturels, offrant des espaces non figés dans le temps long ;
- ludiques et éducatives : faire de la cour un lieu d'apprentissage multiple (classe dehors, bibliothèque ouverte, jardin potager, etc).

Les cinq ambitions vont alimenter l'ensemble de chacun des projets de cour, depuis la sensibilisation très en amont jusqu'à la mise en service et l'évaluation. D'une manière générale, l'enjeu est bien de penser les cours autour des enfants et de leurs besoins, en s'appuyant sur des dispositifs de concertation associant les enfants et la communauté éducative.

Au regard des capacités d'ingénierie et du budget alloué au projet global sur ce mandat, plusieurs modalités complémentaires d'intervention sur les cours des écoles nantaises ont été identifiées :

- les opérations pour lesquelles l'ensemble des cours seront « réinventés » : opérations schéma directeur, opérations « globalisées », ou opérations individualisées de cour faisant l'objet d'un accord-cadre (dont fait partie la présente opération) ;
- les opérations pour lesquelles des interventions plus ponctuelles seront réalisées ;

- les projets sans travaux, où les écoles bénéficieront d'un accompagnement des services ;

Une cour réinventée est une opération concertée répondant aux 5 ambitions de la Ville : un processus de concertation approfondi est donc décliné sur chacune des opérations de cour, qu'il s'agisse d'une « réinvention » complète ou d'une intervention plus ponctuelle. La concertation est assurée par les services de la Ville, démarre dès la définition des besoins et se poursuit pendant les études (vérification de l'adéquation programme / projet, organisation du phasage des travaux...) et le chantiers (réunions de suivi).

### **Le projet des cours de l'école Maison Neuve**

Les cours actuelles sont très éloignées des nouvelles ambitions de la municipalité :

- La cour de l'école maternelle reste très minérale malgré la présence de pleine terre engazonnée et de 8 arbres accessibles aux enfants. Un vis-à-vis prégnant avec l'espace public est également à noter. Enfin, deux jeux de cour avec sol souple en EPDM sont présents dans la cour.
- La cour de l'école élémentaire est également très minérale ; avec 3 arbres en pleine terre, elle est très peu ombragée. Elle est pénalisée par un fort vis-à-vis avec les riverains, une géométrie complexe créant des angles morts et son terrain sportif placé au centre de la cour.

Les enjeux identifiés du projet suite à la concertation amont avec les utilisateurs sont les suivants :

- réinvestir les espaces de cours non exploités actuellement ;
- revoir la répartition des surfaces entre l'élémentaire et la maternelle ;
- traiter le vis-à-vis sans intervention sur les clôtures ;
- répondre aux cinq objectifs des cours réinventées ;

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le paysagiste Agap et le bureau d'études Quarta.

Le projet du paysagiste vient significativement améliorer la qualité des espaces :

- La cour de l'école maternelle voit sa surface initialement très importante au regard des effectifs diminuer au profit de la cour élémentaire. Elle est davantage structurée par des zones actives, des zones plus calmes, un circuit pour les roulants et des zones plantées. Ces espaces, matérialisés par des îlots débitumés vont permettre de verdir, rafraîchir et calmer l'ambiance de la cour en la rendant plus ludique et pédagogique. La part de surface imperméable passe de 58 % avant travaux à 40 % après, et 2 nouveaux arbres seront plantés.
- La cour de l'école élémentaire voit sa surface s'agrandir et ses espaces de jeux se diversifier. Le terrain sportif très présent actuellement est redimensionné à la baisse et coloré pour répondre aux ambitions d'égalité et d'inclusion. Comme pour la cour maternelle de nouveaux espaces végétalisés seront mis en œuvre, des zones calmes, des zones actives et un espace pour faire classe dehors sont ainsi prévus. La part de surface imperméable passe de 90 % avant travaux à 54 % après, et 9 nouveaux arbres seront plantés.

Par ailleurs, les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales situés sous les cours s'avèrent dysfonctionnels ; le projet prévoit donc de les reprendre afin de les remettre aux normes.

### **La concertation**

L'ensemble de la communauté éducative ainsi que des enfants ont été impliqués dans le projet, pour l'imaginer, et ensuite pour le faire vivre. Ainsi, lors de la rédaction du programme, l'école a été concertée tout au long du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année scolaire 2022-2023.

Les phases de définition des besoins (« diagnostic et idéation ») et de co-conception du programme ont fait l'objet d'un important travail de l'école :

- ateliers en classes « pilotes » (1 classe en maternelle et 1 classe en élémentaire) ;
- concertation en autonomie sur la base des kits fournis accompagnée d'une réunion de concertation des adultes de l'école (ATSEM, agents d'entretien et de restauration, animateurs et animatrices, directions, enseignants) ;
- concertation via un questionnaire et des échanges lors d'une réunion dédiée.

La classe pilote élémentaire et les adultes intéressés ont ensuite participé à des ateliers de co-conception pour synthétiser les demandes remontées et procéder aux premiers arbitrages. Une instruction par les services techniques a ensuite affiné les priorisations envisagées.

Les phases d'études sont jalonnées de rendez-vous avec les utilisateurs, la restitution de l'esquisse a donné lieu à l'organisation d'évènements et d'ateliers sur l'école pour confronter le projet de la maîtrise d'œuvre à l'avis des enfants, de la communauté éducative et des parents.

### **Éléments de planning**

Le calendrier prévisionnel est le suivant : lancement de la consultation travaux (objet de la présente délibération) à l'issue du Conseil Municipal de février 2024, démarrage des travaux à partir de l'été 2024 et fin des travaux courant 2025.

### **Coût de l'opération et consultation travaux**

Le coût total de l'opération est estimé à 565 000 €TTC (soit 470 833 €HT), dont 427 000 €TTC (soit 355 833 €HT) pour les travaux y compris provisions pour aléas et actualisations / révisions.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux des cours de l'école Maison Neuve. Les aménagements paysagers feront l'objet d'un lot unique. Les travaux de réseaux seront réalisés via les accords-cadres existants dont dispose la Ville.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen », opération n° 2021-2197 libellée « Cours réinventées »

### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve le programme, le projet et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réaménagement des cours de l'école primaire Maison Neuve pour un montant de 565 000 €TTC ;
2. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagements paysagers prévus dans les cours de l'école Maison Neuve ;
3. autorise Madame la maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(1 abstention)*

# Délibération n°33

Conseil municipal du 02 février 2024

**Projet « Réinventer les cours d'écoles » – Groupe scolaire Henri Bergson –  
Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement  
de la procédure adaptée pour les travaux.**

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

### Éléments de contexte : le projet des cours réinventés

Conformément aux engagements de mandat, une nouvelle façon de penser et de concevoir les cours d'écoles se développe progressivement, par l'infléchissement des projets d'aménagement des cours du schéma directeur des écoles, puis par l'identification des grands principes devant guider l'action publique, et enfin par le déploiement de l'intégration de ces principes et ambitions dans les nouveaux projets de conception et d'aménagement des cours d'écoles.

Cinq ambitions ont ainsi été définies concernant les nouvelles cours d'écoles :

- climatiquement adaptées : apporter de l'ombre et permettre la perméabilité des sols ;
- inclusives et égalitaires : faire de la cour un espace où chaque enfant puisse trouver sa place, individuellement et collectivement ;
- insérées dans leur quartier : faire de l'école un lieu d'accueil ancré dans son quartier et dans sa trame paysagère ;
- écogérées et vivantes : s'appuyer sur le végétal comme premier choix, et mettre en place des principes de gestion naturels, offrant des espaces non figés dans le temps long ;
- ludiques et éducatives : faire de la cour un lieu d'apprentissage multiple (classe dehors, bibliothèque ouverte, jardin potager, etc).

Les cinq ambitions vont alimenter l'ensemble des projets de cours, depuis la sensibilisation très en amont jusqu'à la mise en service et l'évaluation. D'une manière générale, l'enjeu est bien de penser les cours autour des enfants et de leurs besoins, en s'appuyant sur des dispositifs de concertation associant les enfants et la communauté éducative.

Au regard des capacités d'ingénierie et du budget alloué au projet global sur ce mandat, plusieurs modalités complémentaires d'intervention sur les cours des écoles nantaises ont été identifiées :

- les opérations pour lesquelles l'ensemble des cours seront « réinventés » : opérations schéma directeur, opérations « globalisées », ou opérations individualisées de cour faisant l'objet d'un accord-cadre (dont fait partie la présente opération) ;



- les opérations pour lesquelles des interventions plus ponctuelles seront réalisées ;
- les projets sans travaux, où les écoles bénéficieront d'un accompagnement des services, notamment sous la forme d'outils ressources à déployer en autonomie ;

Une cour réinventée est une opération concertée répondant aux 5 ambitions de la Ville : un processus de concertation approfondi est donc décliné, assuré par les services de la Ville. La concertation, démarre dès la définition des besoins et se poursuit pendant les études (vérification de l'adéquation programme / projet, organisation du phasage des travaux...) et le chantier (réunions de suivi).

## **Le projet**

Les cours actuelles du groupe scolaire Henri Bergson sont très éloignées des nouvelles ambitions de la municipalité :

- la cour de l'école maternelle reste très minérale malgré la présence de pleine terre au pied des 4 arbres accessibles aux enfants. Deux préaux apportent de l'ombrage. Enfin, une structure de jeux de cour avec sol souple en EPDM et un enclos pour animaux (présence temporaire) sont présents dans la cour.
- la cour de l'école élémentaire est également très minérale, avec un seul arbre en pleine terre et très peu d'ombrage malgré la présence d'un grand préau assez sombre. Elle est pénalisée par la présence d'un modulaire qui diminue fortement la surface de cour, crée des angles morts et donne beaucoup d'importance au terrain sportif /panier à basket placé au centre de la cour.

Les enjeux identifiés du projet suite à la concertation amont avec les utilisateurs sont les suivants :

- réinvestir les espaces de cours non exploités actuellement ;
- végétaliser très largement notamment avec des fruitiers ;
- développer des activités spécifiques (parcours sensoriel et espace d'accueil pour des animaux en maternelle ; ateliers dehors en élémentaire) ;
- répondre aux cinq objectifs des cours réinventées.

Le projet du paysagiste vient significativement améliorer la qualité des espaces :

- La cour de l'école maternelle est structurée par des zones actives et sportives, des zones plus calmes, un circuit pour les roulants et des zones plantées. L'organisation de ces espaces, matérialisés en grande partie par des îlots débitumés, va permettre de verdir, rafraîchir et calmer l'ambiance de la cour en la rendant plus ludique et pédagogique. La part de surface bitumée passe de 98% avant travaux à 55% (y compris surfaces sous préaux) après, et 18 nouveaux arbres seront plantés.
- La cour de l'école élémentaire se voit réorganisée avec des activités diversifiées. Le terrain sportif très présent actuellement est repositionné à l'ouest permettant de développer les autres activités avec des ambiances variées sur le reste de la cour. Comme pour la cour maternelle de nouveaux espaces végétalisés seront mis en œuvre. Des zones calmes, des zones actives et un espace pour faire classe dehors sont ainsi prévus. La part de surface bitumée passe de 93% avant travaux à 55% (y compris surface sous préau) après, et 15 nouveaux arbres seront plantés.

## **La concertation**

L'ensemble de la communauté éducative ainsi que des enfants ont été impliqués dans le projet, pour l'imaginer, et ensuite pour le faire vivre. Ainsi, lors de la rédaction du programme, les écoles ont été concertées tout au long du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année scolaire 2022-2023.

Les phases de définition des besoins (« diagnostic et idéation ») et de co-conception du programme ont fait l'objet d'un important travail de l'école et du périscolaire :

- ateliers en classes « pilotes » (1 classe en maternelle et 1 classe en élémentaire) ;
- concertation en autonomie sur la base des kits fournis accompagnée d'une réunion de concertation des adultes de l'école (ATSEM, agents d'entretien et de restauration, animateurs et animatrices, directions, enseignants...) ;
- concertation via un questionnaire et des échanges lors d'une réunion de concertation.

La classe pilote élémentaire et les adultes intéressés ont ensuite participé à des ateliers de co-conception pour synthétiser les demandes remontées et procéder aux premiers arbitrages. Une instruction par les services techniques a ensuite affiné les priorisations envisagées.

Les phases d'études sont jalonnées de rendez-vous avec les utilisateurs, la restitution de l'esquisse a donné lieu à l'organisation d'évènements et d'ateliers sur l'école pour confronter le projet de la maîtrise d'œuvre (assurée par le paysagiste Boîte à Paysage et le bureau d'études BEVENN) à l'avis des enfants, de l'équipe pédagogique et des parents.

### **Éléments de planning**

Le calendrier prévisionnel est le suivant : lancement de la consultation travaux (objet de la présente délibération) à l'issue du Conseil Municipal de février 2024, démarrage des travaux à l'été 2024, fin des derniers travaux à l'automne ou à l'hiver 2024.

### **Coût de l'opération**

Le coût total de l'opération est estimé à 386 000 €TTC (soit 322 000 €HT), dont 332 500 €TTC (soit 277 100 €HT) pour les travaux y compris provisions pour aléas et actualisations / révisions.

Conformément aux articles R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour le réaménagement des cours du groupe scolaire Henri Bergson qui, compte tenu de la nature des travaux à réaliser ne sera pas allotie.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen », opération n° 2021-2197 libellée "cours réinventées".

### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve le programme, le projet et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réaménagement des cours du groupe scolaire Henri Bergson pour un montant de 386 000 € TTC ;
2. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux prévus dans les cours d'école ;
3. autorise Mme la maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(1 abstention)*

# Délibération n°33A

Conseil municipal du 2 février 2024

## Établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré – Accueil et animation périscolaires – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

L'accueil et l'animation périscolaire des écoles publiques de Nantes sont aujourd'hui assurés par l'association Léo Lagrange Ouest dans le cadre d'un marché de prestation de services portant sur les services relatifs aux actions éducatives périscolaires.

Cette prestation contribue directement à la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) piloté par la Ville de Nantes, et dont un des enjeux vise à assurer une cohérence et une qualification de l'offre éducative sur tous les temps de la vie de l'enfant.

L'accord-cadre actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il convient de procéder à son renouvellement.

Cette prestation de services sera mise en œuvre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2028.

Les accueils et animations périscolaires se déroulent sur trois périodes différentes de la journée :

- le matin, 1 heure avant l'ouverture de l'école ;
- le midi durant l'interclasse, dont le temps de restauration ;
- le soir, de la fin de la classe jusqu'à 18h30.

Cette prestation s'adresse à toutes les familles dans toutes les écoles publiques nantaises.

A la rentrée 2023, 879 animateurs et animatrices périscolaires encadrent et assurent la sécurité des enfants sur les temps périscolaires, répartis comme suit :

- 246 postes sur le temps du matin ;
- 733 postes sur la pause méridienne ;
- 669 postes sur l'accueil du soir ;
- 86 postes le mercredi midi.

Le prestataire est chargé de la gestion et de l'animation des temps périscolaires, dans le respect des différentes réglementations en vigueur et des ambitions portées par la Ville de Nantes au travers de son PEDT.

Les personnels employés par le prestataire doivent détenir les compétences d'encadrement et d'animation validées par des diplômes ou brevets requis par la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Au regard, notamment, des résultats de l'enquête familles et adolescents réalisée de septembre à octobre 2021 et de la démarche d'évaluation de l'offre périscolaire et extrascolaire conduite d'avril à octobre 2023, ce nouveau marché aura pour enjeu principal de consolider l'organisation des accueils périscolaires, de stabiliser les équipes et renforcer leur qualification.

Les orientations suivantes seront également réaffirmées afin de conforter :

- un accueil adapté des publics spécifiques (accueil des tout-petits, enfants ayant des besoins particuliers...);
- l'amélioration des conditions de travail des équipes d'animation afin de fidéliser les professionnels, réduire les difficultés de recrutement et les vacances de postes ;
- le développement de la formation des équipes d'animation ;
- le travail en proximité et en étroite coopération des équipes d'animation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative du territoire ;
- le lien avec les familles à tous les niveaux en leur offrant des espaces d'expression et de participation ;
- la place de l'opérateur du périscolaire dans l'animation, la déclinaison et la mise en œuvre du PEDT, en particulier à l'échelle de chaque territoire éducatif, à travers notamment la formation et le soutien des équipes dans les démarches de projet portées localement ;
- les démarches d'« aller-vers » permettant un recours de tous au service du périscolaire, particulièrement dans les écoles en REP où la fréquentation doit progresser.

Le marché comportera en outre une clause de réexamen qui précisera son champ d'application, la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage. Cette clause devra permettre, sans apporter de modifications substantielles au contrat initial, d'apporter des modifications de faible montant et d'expérimenter ainsi sur un périmètre limité (ex. quelques sites) une offre d'accueil différenciée et adaptée.

Au regard de la scolarisation désormais obligatoire à 3 ans et possible dès 2 ans, la Ville de Nantes est ainsi attentive à offrir un accueil de qualité aux plus petits, qui se traduit déjà par la mise en place de la charte maternelle. Pouvoir aller plus loin en expérimentant des modes d'organisation de l'accueil des tout petits, adaptés à leurs besoins spécifiques et renforçant la complémentarité entre les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire) constitue donc une des priorités du futur contrat. Le marché prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans, donnant lieu à la passation de marchés subséquents, dépourvu de tout montant minimum, mais assorti d'un montant maximum arrêté à 90 000 000 € HT.

L'attribution, pour l'année 2025, du premier marché subséquent sera concomitant à celle de l'accord-cadre, et ce pour un montant estimé de 21 000 000 € HT.

Ainsi, et conformément au 3° de l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des prestations décrites ci-dessus.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de fonctionnement.

**Le Conseil délibère et,**

1. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour des prestations d'accueil et d'animation périscolaires au sein des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré ;
2. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
3. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, le marché à conclure avec le prestataire dont la proposition sera jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(4 voix contre)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°34

Conseil municipal du 2 février 2024

**Multi accueil petite enfance « Le Jardin de Jules Verne » – Rénovation thermique et mise en accessibilité – Approbation du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d’une procédure adaptée – Approbation.**

*Mme NAULIN, Adjointe,  
donne lecture de l’exposé suivant :*

## Exposé

Le multi-accueil municipal « Le Jardin de Jules Verne » est situé au 19 rue des Réformes (quartier Chantenay – Bellevue – Sainte Anne) a une capacité d’accueil de 80 places. La surface du bâtiment est de 871 m<sup>2</sup> SHON.

Compte tenu des constats d’inconfort en période hivernale et de surchauffes importantes en période estivale, le multi-accueil a fait l’objet d’un audit énergétique en 2021. Par ailleurs, des améliorations fonctionnelles et en matière de sécurité sont nécessaires au niveau de l’accès au local poussette et vélos en rez-de-jardin.

Sur la base de cet audit énergétique et d’un diagnostic accessibilité, une programmation des besoins a été établie en vue de réaliser une étude de faisabilité.

Il a ainsi été fait appel à une maîtrise d’œuvre au deuxième trimestre 2022, afin de réaliser une étude de faisabilité sur les sujets suivants :

- mise en accessibilité de l’établissement ;
- traitement de l’isolation thermique, de l’étanchéité à l’air du bâtiment et des surchauffes estivales ;
- accès fonctionnel à un local pour accueillir les poussettes et vélos.

Cette étude de faisabilité a permis d’ajuster avec les équipes de la petite enfance les besoins et les objectifs. Après analyse et présentation des différents scénarios aux services de la collectivité, aux utilisateurs et à l’architecte des bâtiments de France, le scénario suivant a été validé :

- isolation thermique biosourcée par l’extérieur des façades et protections solaires ;
- remplacement de l’ensemble des menuiseries extérieures à neuf ;
- remplacement de l’ensemble de la ventilation par une centrale de traitement d’air à double flux, et traitement spécifique d’extraction pour la laverie ;
- travaux de mise en accessibilité : mise en conformité des escaliers intérieurs et extérieurs, modifications de second œuvre ;

- amélioration de la rampe d'accès existante, aux locaux vélos et poussettes ;
- travaux d'accompagnement.

En cohérence avec la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments de la ville, cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration et l'entretien des bâtiments municipaux en permettant l'accueil de jeunes enfants entourés de professionnels, dans de meilleures conditions. L'objectif est de diminuer les consommations énergétiques de 50 % et de réduire les surchauffes estivales à moins de 2 % du temps d'occupation. Les travaux concourent également au volet santé environnementale en améliorant significativement la qualité de l'air intérieur multi-accueil.

Au stade projet, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 970 833, 33 € HT, soit 1 165 000 € TTC, dont 892 500 € HT, soit 1 071 000 € TTC affectés aux travaux. La maîtrise d'œuvre sera assurée par Domus architecture via l'accord-cadre de missions d'assistance économique, technique et financière pour le gros entretien, rénovation et mise aux normes. L'allotissement proposé est le suivant :

- Lot 1 Désamiantage
- Lot 2 VRD – Gros œuvre démolition
- Lot 3 Étanchéité
- Lot 4 Menuiseries extérieures
- Lot 5 Métallerie – serrurerie
- Lot 6 Isolation thermique – Ravalement
- Lot 7 Plâtrerie – Cloisons sèches - Doublages
- Lot 8 Menuiserie intérieure – Agencement – Faux Plafond
- Lot 9 Revêtements de sols – Faïence
- Lot 10 Peinture – Revêtements muraux
- Lot 11 Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation
- Lot 12 Électricité CFO - CFA

Les dépenses correspondantes sont financées à partir des opérations suivantes :

- travaux d'amélioration du patrimoine de la petite enfance (4601) : 1 135 000 € TTC ;
- travaux de mise en accessibilité (622) : 30 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée Vie Sociale, opération 2021 n°4601 et affectation 2023 n°2501 libellée « MAPE Jardin Jules Verne ».

Des subventions pourront être sollicitées pour la réalisation de ce projet auprès des partenaires potentiels de la Ville. Ces demandes de subventions feront l'objet de décisions.

À ce stade, le planning prévisionnel de travaux est établi avec un démarrage au troisième trimestre 2024 pour une durée estimée de 10 mois. Pendant ces travaux, le multi-accueil ne pourra pas continuer d'accueillir les enfants et les familles. Une proposition d'accueil des enfants au sein d'un autre établissement sera faite à chaque famille sur la base d'une concertation réalisée en amont pour préciser les besoins de chaque famille.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du multi-accueil « Le Jardin de Jules Verne » pour un montant de 970 833, 33 € HT, soit 1 165 000 € TTC ;
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux ;
3. autorise Mme la Maire à signer au nom de la Ville les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
4. autorise Mme la Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels susceptibles de financer la réalisation de ce projet ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire, permis de démolir et autres autorisations d'urbanisme.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°35

## Conseil municipal du 2 février 2024

### Politique publique « Bien grandir à Nantes », volet « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### Exposé

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants de 0 à 16 ans, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer pleinement les familles à l'atteinte de ces objectifs.

Voté au Conseil municipal du 25 juin 2021, le PEdT 2021-2023 s'articule autour de trois priorités politiques : la réduction des inégalités sociales, les conditions de vie et santé globale de l'enfant et les compétences clefs pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce cadre, l'enjeu stratégique majeur identifié pour le mandat en matière de familles et parentalité consiste dans l'accompagnement à « devenir parents », de la préparation de la naissance au passage à l'âge adulte. La Ville de Nantes s'appuie sur ce socle pour conforter sa politique familles et parentalité en l'adaptant aux enjeux d'une ville solidaire et facile à vivre pour les familles.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2017.

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi à 43 000 €, se répartissant comme suit (cf. annexe 1) :

Maison des familles	13 000 €
RES'PPI	6 500 €
CONTACT LOIRE-ATLANTIQUE	2 000 €
LINKIAA (médiation familiale & espace de rencontre)	8 000 €
Le Lieu Utile	13 500 €

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions dans le cadre du volet « familles et parentalité » de la politique publique « Bien grandir à Nantes », pour un montant total de 43 000 €, selon la répartition proposée en annexe 1 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

# Délibération n°36

## Conseil municipal du 02 février 2024

### **Jeux Olympiques 2024 - Convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - Convention d'utilisation des sites d'entraînements – Approbation.**

*M. REBOUH, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### **Exposé**

Après l'accueil de la Coupe du Monde masculine de Rugby en septembre et octobre dernier, le stade de la Beaujoire accueillera à l'été 2024, 8 rencontres des tournois olympiques de football féminin et masculin.

En effet, la France accueillera les Jeux Olympiques d'été du 24 juillet au 11 août 2024 et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024. Si la plupart des épreuves se déroulent sur Paris et la région parisienne, les compétitions de quelques disciplines seront organisées sur d'autres territoires dont le tournoi de football pour lequel 7 stades (Paris, Nice, Marseille, Bordeaux, Saint Etienne, Lyon et Nantes) ont été retenus.

Ainsi, 8 matchs seront accueillis au stade de la Beaujoire :

D'une part, 4 matchs du tournoi féminin :

- 3 matchs de la phase de groupes : 25, 28 et 31 juillet
- 1 quart de finale le 3 août (avec l'équipe de France si elle termine première de la phase de groupes)

D'autre part, 4 matchs du tournoi masculin :

- 3 matchs de la phase de groupes : 24, 27 et 30 juillet
- le match pour la 3<sup>e</sup> place le 8 août.

Nantes Métropole, collectivité hôte cheffe de file, a approuvé lors du Conseil Métropolitain des 22 et 23 juin 2023 une convention avec Paris 2024, relative à la mise à disposition du stade de la Beaujoire, propriété de Nantes Métropole, et les conditions d'occupation et d'exploitation du site.

Deux nouvelles conventions doivent dorénavant être conclues, de façon tripartite entre Paris 2024, Nantes Métropole et la Ville de Nantes (collectivité hôte) :

- une convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- une convention relative à l'utilisation des 3 sites d'entraînements retenus par Paris 2024, dite « Venue Use Agreement ».

La convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 concerne des sujets hors stade et épreuves. Elle précise notamment les attendus de Paris 2024 afin d'assurer la livraison et l'organisation des Jeux sur le territoire nantais et traite notamment des thématiques liées aux transports (transports publics, stationnement...), à l'hébergement, aux animations organisées dans la ville, à l'accueil des touristes, à l'identité visuelle des Jeux et la propriété intellectuelle des marques Paris 2024.

La convention d'utilisation des sites d'entraînements appelée « Venue Use Agreement » concerne les 3 sites d'entraînement, propriétés de la Ville de Nantes, retenus par Paris 2024 pour les équipes qui évolueront à Nantes lors des 8 rencontres :

- le stade Marcel Saupin ;
- le stade de l'Eraudière ;
- le stade de Jean Jahan.

La convention précise le besoin de présence des équipes opérationnelles à dédier sur ces sites, les exigences techniques relatives aux pelouses, la maintenance des organes techniques à réaliser, les opérations de « clean stadium » requises (retrait de toute publicité ou signalétique), le gardiennage, la sécurité et le « deep cleaning » (nettoyage du site).

Ces deux conventions ont été approuvées par le Conseil Métropolitain des 14 et 15 décembre 2023.

### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve la convention d'utilisation des sites « Venue Use Agreement » relative aux 3 sites d'entraînements dédiés à l'accueil des tournois olympiques féminin et masculin de football au stade de la Beaujoire, telle que jointe en annexe 1 ;
2. approuve la convention cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, telle que jointe en annexe 2 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(18 voix contre)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°37

Conseil municipal du 2 février 2024

**Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.**

*M. REBOUH, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur des associations sportives, envisage de procéder à une première répartition de subventions au titre de l'année 2024, pour un montant total de 2 839 977 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

### **A) Détail de la répartition des aides**

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Investissement – équipements matériel sportif	87 500 €
Fonctionnement – manifestations sportives	49 920 €
Fonctionnement – plans Nantes natisme	261 000 €
Fonctionnement – plan handball	43 200 €
Fonctionnement – plan cité foot	48 000 €
Fonctionnement	492 500 €
Fonctionnement – entretien courant équipements sportifs	263 231 €
Fonctionnement – sport de haut niveau	446 395 €
Fonction sociale et solidarité du sport	187 820 €
Emplois aidés	19 868 €
Subvention sportive commune 2024	940 543 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1. Elles seront imputées en investissement au chapitre 204 pour un montant de 87 500 € et en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 30.10, pour un montant total de 2 752 477 €.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Cette 1ère répartition vise à attribuer les subventions annuelles dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des clubs sportifs nantais listés dans le tableau ci-avant et détaillés annexe n°1. Cette répartition concerne notamment :

- les 1<sup>ères</sup> parties de subventions 2024 pour l'investissement (87 500 €) et le fonctionnement des 7 clubs nautiques signataires du plan de développement et de promotion des activités voile, aviron et canoë-kayak (261 000 €) ;
- les 2<sup>èmes</sup> parties de subventions pour la dernière moitié de la saison 2023-2024 pour le fonctionnement des 6 clubs signataires du plan handball (43 200 €) et des 16 clubs signataires du plan cité foot (48 000 €) ;
- les participations financières affectées à l'entretien courant des équipements sportifs gérés par des associations sportives (263 231 €) ;
- la « Subvention Sportive Commune » (SSC) pour le fonctionnement 2024 des clubs nantais affiliés à l'Office Municipal du Sport de Nantes (OMS). L'enveloppe globale s'élève à 940 543 € répartis en faveur de 187 clubs unisport et omnisports équivalents à 289 clubs unisport et sections sportives rattachées aux clubs omnisports. Cette SSC est calculée selon les critères établis en collaboration avec l'OMS, notamment sur la base du nombre de licenciés fédéraux de la saison 2022-2023, des déplacements effectués en championnats officiels et des titres de champion de France obtenus. La répartition détaillée de ce dispositif par club unisport et omnisports est présentée annexe n°1 (pages 12 à 21).

## **B) Conventions et avenants**

Pour le vote de subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Des conventions annuelles pour l'année 2024 sont proposées avec les associations suivantes :

ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIÈRE	annexe 2
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST	annexe 3
CENTRE VOILE AMITIÉ NATURE	annexe 4
CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES	annexe 5
CENTRE LÉO LAGRANGE NANTES AVIRON	annexe 6
UNIVERSITÉ NANTES AVIRON	annexe 7
NANTES ATLANTIQUE CANOË KAYAK	annexe 8
FÉDÉRATION DES AMICALES LAÏQUES DE LOIRE ATLANTIQUE – LE HANGAR	annexe 9
SOCIÉTÉ DES COURSES DE NANTES	annexe 10
UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE	annexe 11

et des avenants aux conventions existantes pour la saison 2023-2024 sont proposés avec les associations suivantes :

FÊTE LE MUR	annexe 12
NANTES NATATION	annexe 13
ASPTT NANTES	annexe 14
ASSOCIATION NANTES BASKET HERMINE	annexe 15
ASSOCIATION STADE NANTAIS	annexe 16
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT MÉDARD DE DOULON	annexe 17
HOCKEY CLUB DE NANTES	annexe 18
NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE	annexe 19
DOJO NANTAIS	annexe 20
ASSOCIATION LA MELLINET	annexe 21
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LÆTITIA	annexe 22
DON BOSCO SPORTS NANTES	annexe 23
ASSOCIATION SPORTIVE LA NANTAISE	annexe 24
RACING ATHLETIC CLUB DES CHEMINOTS	annexe 25
LA SAINT PIERRE DE NANTES	annexe 26
METALLO SPORT CHANTENAY NANTES FOOTBALL	annexe 27

### **C) Dispositions diverses – annulation de subvention**

Le 18 mars 2022, une subvention de 1 500 € a été votée puis versée à l'association Les Traceurs de Nantes pour une manifestation de parkour « La Surpre'Nantes » qui a été annulée en 2022 et qui n'a pas pu être reportée en 2023. Il est donc proposé de procéder au retrait de la totalité de cette subvention, soit 1 500 €.

#### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement en faveur des associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 2 839 977 €, et le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants (annexes 2 à 27) ;
2. approuve le retrait de la subvention de 1 500 € qui avait été attribuée à l'association Les Traceurs de Nantes ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# Délibération n°38

Conseil municipal du 2 février 2024

## Actions de coopération et de solidarité internationales – Subventions – Approbation.

*M. GUISSÉ, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

#### 1. OGEC Saint-Stanislas

L'OGEC Saint Stanislas organise une mobilité scolaire croisée entre les élèves de seconde du lycée Saint Stanislas de Nantes et de l'International School de Seattle, dans le cadre de leur partenariat pérenne. Cet échange linguistique et interculturel permettra aux 32 jeunes Nantais de s'ouvrir au monde, de mieux maîtriser l'anglais et d'approfondir leurs connaissances sur la culture et le mode de vie de leurs correspondants. Suite au séjour des élèves nantais dans l'État de Washington pendant 2 semaines et demi en décembre 2023, les Seattleites seront accueillis à Nantes en mai 2024.

Il est proposé de financer cet échange scolaire dans le cadre du dispositif de mobilité scolaire dans les villes jumelles de Nantes, dont Seattle fait partie.

Le montant demandé est de 2 500 €. Une subvention à hauteur de 2 500€ avait été accordée au conseil municipal de juin 2023 au titre du déplacement croisé de l'année scolaire 2022-2023 entre ces mêmes établissements.

Le montant proposé est de 2 500 €. Les crédits sont inscrits au programme 35E Chapitre 65 (article 65748, fonction 048.10).

#### 2. Subvention à l'Association des Maires de la Grand' Anse - AMAGA

La Ville de Nantes s'engage depuis 2011 en coordination avec Nantes Métropole et la Région Bretagne en faveur de l'Association des Maires de la Grand'Anse (Haïti), dans le département de la Grand' Anse (Haïti).

Dans le cadre de ce partenariat, un projet intitulé « Amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des habitants de la Grand' Anse en Haïti sur 2023-2024 » a obtenu un cofinancement auprès du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères, versé à Nantes Métropole.

Ce projet comporte quatre actions :

- renforcer la sécurité alimentaire et économique dans la Grand' Anse par la mise en place d'un programme agricole, pour la consommation locale et l'exportation et protégeant le couvert forestier ;
- renforcer la sécurité sanitaire dans la Grand' Anse : lutte contre les maladies hydriques, amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et sensibilisation à l'hygiène urbaine ;



- lutter contre les violences dans la Grand' Anse, notamment celles faites aux enfants, aux femmes et contre les collectivités locales (continuité de l'action suivie par la Ville de Nantes) ;
- renforcer l'efficacité, les moyens d'action et la reconnaissance des collectivités locales de la Grand' Anse.

Dans le cadre de la convention 2023-2024 approuvée par le Conseil municipal du 13 octobre 2023, il est proposé de verser à l'AMAGA au titre de 2024 une subvention de 27 000 € sur le budget de fonctionnement (chapitre 6574, fonction 048.10, programme 35C). Montant total de la subvention proposée : 27 000 € (montant demandé : 27 000 €, versé en 2022 et en 2023 : 27 000 €)

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'OGEC Saint-Stanislas ;
2. approuve le versement d'une subvention de 27 000 € à l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°39

Conseil municipal du 2 février 2024

## Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

*M. PASCOUUAU, Conseiller municipal,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Soutien à l'engagement », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements de scolaires dans les villes jumelles de Nantes, par le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne et le soutien aux dispositifs de mobilité européenne.

#### 1. Subvention au Lycée Albert Camus

Le lycée public Albert Camus, situé à Bellevue, organise un voyage scolaire à Cardiff et au Pays de Galles du 15 au 20 janvier 2024 pour 48 lycéens (classes de 2<sup>nd</sup>e européennes et de 1<sup>ère</sup> Monde contemporain + 5 accompagnateurs). Ce voyage est à la fois pédagogique, linguistique et culturel. Ce déplacement se fait dans le cadre du jumelage Nantes Cardiff, dont on fête les 60 ans en 2024. C'est la première demande de subvention du lycée pour un voyage à Cardiff. Il est proposé une subvention de 4 800 € dans le cadre du soutien à la mobilité des jeunes dans les villes jumelles (100€ par Nantais en établissement situé en quartier prioritaire de la Ville).

Le montant demandé est de 4 800 €, pas de versement en 2022 et 2023. Cette subvention de 4 800 € sera versée au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65).

#### 2. Subvention au Collège Chantenay

Le collège Chantenay organise un voyage scolaire à Cardiff et au Pays de Galles du 6 au 11 juin 2024 pour 45 collégiens (classes de 4<sup>ème</sup> et 4 accompagnateurs). Cette année, trois élèves d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) participeront au voyage. Les élèves séjourneront en famille d'accueil. Ce déplacement se fait dans le cadre du jumelage Nantes - Cardiff, dont on fête les 60 ans en 2024. Il est proposé une subvention de 2 250 € dans le cadre du soutien à la mobilité des jeunes dans les villes jumelles (50€ par Nantais).

La demande de subvention est de 2 250 €, pas de versement en 2022 et 2023. Cette subvention de 2 250 € sera versée au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65).

### 3. Subvention au Lycée Gaspard Monge La Chauvinière

Le lycée Gaspard Monge La Chauvinière organise un voyage scolaire à Cardiff et au Pays de Galles du 17 au 23 avril 2024. Ce projet implique 49 élèves en classe de Terminale du lycée Monge La Chauvinière dont 10 sont en section européenne anglais/mathématiques. C'est la première demande de subvention du lycée pour un voyage à Cardiff. Ce déplacement se fait dans le cadre du jumelage Nantes Cardiff, dont on fête les 60 ans en 2024. Il est proposé une subvention de 2 450 € dans le cadre du soutien à la mobilité des jeunes dans les villes jumelles (50€ par Nantais).

Le montant demandé est de 2 450 €, pas de versement en 2022 et 2023. Cette subvention de 2 450 € sera versée au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65).

#### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement d'une subvention de 4 800 € au lycée Albert Camus ;
2. approuve le versement d'une subvention de 2 250 € au Collège Chantenay ;
3. approuve le versement d'une subvention de 2 450 € au Lycée Gaspard Monge La Chauvinière ;
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°40

Conseil municipal du 2 février 2024

## Accessibilité universelle – Première répartition de subventions – Approbation.

*Mme BENÂTRE, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnelles ; soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Concrètement, la Ville de Nantes est engagée de longue date pour faire face aux situations d'inégalités et de discriminations dont peuvent être victimes les Nantaises et les Nantais en situation de handicap, sur le plan de leurs droits et de leurs situations. L'accessibilité universelle ainsi irrigue l'ensemble des politiques publiques pour permettre à toutes et tous un égal accès à la vie de la Cité. Car ce qui s'avère nécessaire pour 10 % de la population est utile pour 40 % et s'avère confortable pour 100 % des usagers. L'action publique de la Ville de Nantes est par ailleurs menée historiquement en étroite concertation avec les associations et les usagers.

En complément de ses actions, la Ville de Nantes a toujours apporté son soutien aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap et qui font connaître les enjeux autour de l'accessibilité universelle.

Ainsi, au titre de l'exercice 2024, il est proposé de poursuivre ce soutien financier et de verser un montant de 58 700€ à 16 associations, selon la répartition jointe en annexe. Ces subventions ont pour objet de soutenir des actions sur le territoire pour tout type de handicap, aussi bien dans le domaine de l'accès à l'éducation, aux loisirs, aux sports et à la culture ou encore de l'accompagnement dans le parcours de vie et l'organisation d'événements pour sensibiliser et faire connaître au plus grand nombre des projets et des activités accessibles à toutes et tous. Autant d'actions, au quotidien, qui permettront de changer les regards, contribueront au pouvoir de dire et d'agir des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie et ainsi lutter contre l'isolement et favoriser l'autonomie et l'accès aux droits de toutes et tous.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil sont communiqués dans l'annexe, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 H 428.10 65748.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de l'accessibilité universelle, pour un montant de 58 700 €, selon la répartition exposée en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de Mme Robert*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°41

Conseil municipal du 2 février 2024

## Politique publique ville non-sexiste – Citad’elles - Répartition de subventions – Conventions - Approbation.

*M. BERTU, Adjointe,*  
donnent lecture de l’exposé suivant :

### Exposé

#### 1. Subventions au titre de la Ville non-sexiste

Depuis plusieurs années, la Ville de Nantes s’est engagée à mettre l’égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de son action pour faire face aux inégalités et aux discriminations dont peuvent être victimes plus particulièrement les Nantaises et ce, tout au long de leur vie et dans tous les domaines.

Cette question constitue à la fois un droit fondamental, garant de la cohésion sociale sur le territoire, tout comme une composante de la politique d’égalité et de lutte contre les discriminations développée par la Ville pour toutes les Nantaises et les Nantais.

Depuis 2020, l’ambition de la Ville de Nantes en faveur de l’égalité s’est amplifiée avec la volonté de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l’horizon 2030. Ce changement de vision implique non plus de s’attaquer uniquement aux manifestations et aux conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de percuter leur fondement : le sexisme. Cette nouvelle dimension suppose de développer et soutenir un ensemble d’actions qui ont intégré en amont ces enjeux pour éviter de produire ou accentuer des inégalités et des violences de genre.

Au regard de cette nouvelle ambition, la ville non-sexiste de 2030 ne sera possible qu’à la condition que chacun et chacune, à son niveau, s’implique et change ses pratiques, qu’elles soient individuelles ou collectives. Pour avancer sur cet objectif, la Ville de Nantes souhaite donc renouveler son soutien aux acteurs associatifs du territoire qui se mobilisent avec dynamisme pour lutter contre le sexisme et l’ensemble de ses manifestations et conséquences.

En 2024, il est proposé de renouveler le soutien aux associations historiques et d’encourager l’émergence de nouveaux acteurs associatifs. Étant entendu que les logiques à l’œuvre dans le système de domination sexiste sont les mêmes que pour les discriminations et les violences envers les personnes LGBTQIA+, il est proposé d’inclure le soutien aux associations de défense des personnes LGBTQIA+ dans le budget ville non-sexiste, au premier rang desquelles l’association tête de réseau et fédérative NOSIG.

Au titre de l’exercice 2024 et de la politique publique ville non-sexiste, il est donc proposé de verser un des subventions à 9 associations pour un montant global de 56 100 €. Il est précisé que pour ces subventions versées par la direction égalité, les crédits sont prévus au budget 11 D 428.10 65748.

## 2. Citad'elles

Aujourd'hui, afin de soutenir les femmes dans leur parcours de sortie des violences et de reconstruction, Citad'elles s'appuie sur une équipe de professionnels et d'opérateurs institutionnels et associatifs du territoire qui assurent des permanences en son sein. Ce travail partenarial en un lieu unique, offre ainsi aux victimes un accompagnement pluridisciplinaire sur mesure, adapté à leur histoire et à leurs souhaits de mener des démarches, notamment au plan psychologique, juridique, judiciaire, et de l'accès à leurs droits.

C'est là tout l'enjeu de Citad'elles, et c'est dans cet objectif que le Conseil municipal a approuvé différentes conventions en 2019 et 2020 visant à construire des partenariats entre Citad'elles et des acteurs du territoire engagés dans la lutte contre les violences, notamment :

- la Caisse d'Allocations Familiales ;
- l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC) ;
- le Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) ;
- France Victimes ;
- Question confiance ;
- SOS Inceste et Violences Sexuelles ;
- Les Pâtes au Beurre ;
- l'Ecole des Parents ;
- la Gendarmerie nationale ;
- le Procureur de la République.

Dans le cadre de ces différentes conventions, les partenaires s'engagent, à partir de leur expertise et dans leur champ d'activité respectif, à favoriser l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Ils s'engagent également à soutenir les démarches et actions de lutte contre les violences faites aux femmes portées par Citad'elles.

Les conventions avec ces partenaires sont arrivées à leur terme au 31 décembre 2023, et il est proposé de les renouveler pour une durée de trois nouvelles années, et de verser pour l'année 2024 un montant de subventions de 159 936 € dont les crédits sont prévus au budget 11F 428.10 65748. Il est précisé que les conventions avec la CAF et la Gendarmerie nationale font l'objet d'un partenariat sans versement de subvention.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil sont communiqués dans l'annexe, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations au titre de la politique publique ville non-sexiste pour un montant total de 56 100 € et au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants pour un montant total de 159 936 €, selon la répartition exposée dans le tableau en annexe 1 ;
2. approuve les conventions avec les partenaires de Citad'elles :
  - Caisse d'Allocations Familiales (annexe 1) ;
  - Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC) (annexe 2) ;
  - Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) (annexe 3) ;
  - France Victimes (annexe 4) ;

- Question confiance (annexe 5) ;
- SOS Inceste et Violences Sexuelles (annexe 6 ) ;
- Les Pâtes au Beurre (annexe 7) ;
- L'Ecole des Parents (annexe 8)
- Gendarmerie nationale (annexe 9) ;

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°42

Conseil municipal du 2 février 2024

**Politique publique ville non-sexiste – Planning familial 44 - Soutien – Attribution de subventions – Convention – Approbation.**

*Mme BERTU, Adjointe,  
donnent lecture de l'exposé suivant :*

## Exposé

Depuis plusieurs années, la Ville de Nantes s'est engagée à défendre les droits des femmes et à mettre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de son action pour faire face aux inégalités et aux discriminations dont peuvent être victimes plus particulièrement les Nantaises et ce, tout au long de leur vie et dans tous les domaines.

La défense et la promotion des droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous s'inscrit pleinement dans cet engagement.

Sur le territoire, de nombreux acteurs et actrices agissent concrètement pour atteindre cet objectif au premier rang desquels le Planning familial de Loire-Atlantique, mouvement de défense du droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité et lieu d'écoute, d'accueil et d'accompagnement du public autour de la santé sexuelle. Depuis 1962, période à laquelle l'association a émergé sur le territoire nantais et dans un contexte national où la contraception et l'IVG étaient interdites, le Planning familial n'a eu de cesse d'œuvrer à ce que les femmes puissent disposer librement de leur corps.

Avec les lois Neuwirth et Veil, dont on fêtera le 50ème anniversaire en 2025, les femmes et les hommes disposent désormais de conditions favorables à leurs droits sexuels et reproductifs.

Mais notre contexte législatif français ne doit pas faire oublier que les droits à la contraception et à l'IVG restent contestés voire menacés. En Europe, il demeure encore quelques pays où ce droit est très largement limité, quand d'autres font le choix de durcir leur législation.

A Nantes, régulièrement, on déplore des attaques et des dégradations sur les locaux des associations féministes qui défendent ces droits. La dernière en date concerne le Planning familial dans la nuit du mercredi 17 janvier 2024. Ces dégradations ne doivent pas être minimisées : elles n'ont pas d'autres objectifs que de faire peur, d'intimider et donc d'entraver ce droit.

Dans ce contexte, la Ville réaffirme son engagement en faveur de la défense inconditionnelle des droits fondamentaux que sont les droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous ; réaffirme que le droit des femmes à contrôler et à décider librement des questions liées à leur sexualité implique un accès libre et sûr à la planification familiale, la contraception, les services d'avortement légaux ; assure son soutien plein et entier à tous les acteurs et actrices du territoire qui œuvrent en faveur de cet objectif et en particulier au Planning familial qui vient de faire l'objet de dégradation sur ses locaux.

Le soutien de la Ville se traduit également par l'attribution d'une subvention de fonctionnement en hausse par rapport à 2022 et un partenariat avec Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

## **1. Subventions au titre de la ville non-sexiste**

Au titre de l'exercice 2024 et de la politique publique ville non-sexiste, il est proposé de renouveler le soutien au Planning familial de Loire-Atlantique pour un montant de 14 000 euros.

Le montant demandé est de 14 700 €, les montants versés en 2022 de 8000€ et en 2023 de 14 000€. Il est précisé, que pour ces subventions versées au titre de la politique publique de l'égalité, les crédits sont prévus au budget 11 D 428.10 65748.

## **2. Partenariat avec Citad'elles**

Au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes et dans le cadre de son partenariat avec Citad'elles, il est proposé de renouveler la convention avec le Planning familial pour une durée de trois nouvelles années et de verser, pour l'année 2024, un montant de subventions de 12 038 €.

Le montant demandé est de 12 093 €, les montants versés en 2022 et 2023 de 12 038 €. Il est précisé que pour ces subventions, les crédits sont prévus au budget 11F 428.10 65748.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil sont communiqués dans l'annexe, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement au Planning familial d'une subvention de 14 000 euros au titre de la politique publique ville non-sexiste et de 12 038 euros au titre de son partenariat avec Citad'elles ;
2. approuve la convention du Planning familial avec Citad'elles (annexe 1) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°43

Conseil municipal du 2 février 2024

## Lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,  
donnent lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnels ; soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Concrètement, cette ambition implique de lutter contre les discriminations, qui contrarient chaque jour l'idéal républicain et minent la cohésion sociale. La Ville de Nantes mène de longue date une lutte active contre les discriminations vécues par certaines Nantaises et certains Nantais, qui peuvent ainsi être fragilisés et en rupture dans leur parcours de vie. Cette ambition s'appuie notamment sur la démarche AntidiscrimiNantes qui a pour objectif d'accompagner les victimes de discrimination et/ou de violences discriminatoires, de nommer et révéler les discriminations pour transformer les pratiques des discriminants et de mobiliser et former les actrices et acteurs du territoire.

Tout en poursuivant son action de lutte contre les discriminations tant en interne que dans le cadre de ses politiques publiques et pour avancer concrètement sur ces sujets, la Ville s'appuie sur le dynamisme et l'engagement des actrices et des acteurs du territoire. Leurs actions contribuent à mieux connaître les mécanismes de discrimination, à les prévenir, à lutter contre ceux-ci et à assurer une meilleure prise en compte des victimes.

Ainsi, pour l'année 2024, il est proposé de soutenir des associations engagées sur des projets et des actions de sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.

Au titre de la présente délibération, il est proposé de soutenir 4 associations pour un montant de 126 000 € :

- LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAL 44 : 31 000 €
- LICRA 44 : 3 000 €
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME : 2 000 €

- TISSE METISSE : 90 000 €

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués dans l'annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 E 428.10 65748

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre du programme de lutte contre les discriminations, pour un montant total de 126 000 € (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°44

Conseil municipal du 2 février 2024

## Parcours linguistiques – Première répartition de subventions – Approbation.

*Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnels, soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Concrètement, la Ville de Nantes est engagée de longue date dans l'accueil des Nantaises et des Nantais étrangers et renforce l'accès à l'apprentissage du français pour favoriser l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne et leur accès aux droits.

Depuis 2017, aux côtés de l'État, elle a impulsé une coordination territoriale des parcours linguistiques pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire, notamment, l'accompagnement à la professionnalisation des associations, le développement de permanences d'évaluation linguistique et d'orientation au sein des maisons de l'emploi et des maisons de quartier, ou encore le soutien financier aux associations qui oeuvrent en faveur de l'apprentissage du français.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes soutient les associations qui mènent des projets en matière d'apprentissage du français à visée d'autonomie dans la vie quotidienne et les démarches administratives.

Au titre de l'exercice 2024, il est proposé de poursuivre le soutien financier à 3 associations et de verser un montant de 3 600 €, selon la répartition présentée dans le tableau annexé. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 G 428.10 65748.

La collectivité affirme également son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve le versement de subventions aux associations au titre des parcours linguistiques pour un montant total de 3 600 € selon la répartition exposée dans le tableau joint en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°45

Conseil municipal du 2 février 2024

## Budgets participatifs - Subventions - Bourse citoyenne - Approbation.

*M. AZZI, Conseiller municipal,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Les budgets participatifs s'inscrivent dans le nouveau cycle de notre politique de proximité :

- une ville qui s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des habitants pour soutenir des projets d'amélioration du cadre de vie vers une transition écologique et solidaire ;
- une ville qui promeut et accompagne l'engagement des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions citoyennes dans les quartiers.

Ils constituent un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes dans les 11 quartiers de notre ville qui vient progressivement amplifier l'action des bureaux des projets par la capacité nouvelle à financer des projets collectifs par de l'investissement.

Les budgets participatifs sont dotés de 1 000 000 € par an en investissement et de 300 000 € en fonctionnement.

La particularité principale :

- Les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projet, et s'engagent à mener à bien ce projet dans une logique d'engagement réciproque avec la ville et de coopération dans sa mise en œuvre.
- Tous les porteurs de projet présentent leur initiative au comité d'animation de leur quartier. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'un élu du quartier, il les accompagne et délibère collectivement de l'aide à leur apporter : humaine, matérielle et financière.
- La réception des projets se fait au fil de l'eau, les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Le dispositif budgets participatifs permet d'engager :

- un soutien aux projets portés par des habitants hors cadre associatif dans une limite de 1 000 € sous la forme d'une bourse citoyenne ;
- un soutien à la réalisation des projets dans une limite de 5 000 € sous la forme d'une subvention d'aide aux projets versée aux associations ;
- les dépenses d'investissement pour des projets ayant un impact durable pour la collectivité comme la mise en valeur de l'espace public, ou la diversification de ses usages pour soutenir de nouvelles pratiques sociales, avec un seuil de l'ordre de 20 000 €, et une possibilité de majoration de 10 000 € pour les projets porteurs de coopérations et dynamiques inter-quartiers. La somme attribuée peut être dépensée directement par la ville au bénéfice du projet ou être versée à une association sous la forme d'une subvention spécifique.

Les subventions et bourses citoyennes proposées soutiennent des projets participatifs présentés, discutés et accompagnés au sein des comités d'animation des budgets participatifs, qui se sont renforcés avec de nouveaux habitants volontaires pour former un collectif et s'approprier progressivement les modalités nouvelles de soutien aux différentes initiatives.

Les comités d'animation des budgets participatifs qui se sont tenus de novembre à décembre 2023, ont donné un avis favorable à 8 projets. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de subventions aux associations et d'une bourse citoyenne à des porteurs de projets pour 17 350 €, crédits inscrits au budget 2024 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement.

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil, sont communiqués conformément à la Charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Les subventions de soutien aux projets proposées au titre des budgets participatifs portent sur un montant total de 16 650 € selon les thématiques suivantes (sauf mention contraire ces associations n'ont pas été accompagnées au titre des budgets participatifs en 2022 et 2023) :

### **Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives**

- « Animation du quartier et embellissement de la rue des Alouettes », proposé par l'association Le Comptoir des Alouettes, à Bellevue - Chantenay - Sainte-Anne.

Montant demandé et proposé au vote : 2 500 € - subvention de fonctionnement

L'association le Comptoir des Alouettes anime une épicerie solidaire qui contribue à la dynamique sociale entre les quartiers de Bellevue et Chantenay. Elle a proposé la réalisation d'une fresque murale sur la devanture de l'épicerie pour la rendre plus visible et accueillante. Une grande fête de rue sera également organisée aux beaux jours, afin de présenter les différentes activités, l'occasion aussi de sensibiliser le plus grand nombre à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets et au compostage. Le comité d'animation a soutenu cette initiative contribuant à l'embellissement du cadre de vie, à la valorisation de cet espace de solidarités locales et aux convivialités de quartier avec la fête de rue proposée dans une dimension forte d'inclusion et de mixité sociales.

- « Festival AFRIC'Loire - Village interculturel », proposé par l'association Ablawa les danses d'ailleurs, d'ici & l'empreinte des pas, à Doulon Bottière.

Montant demandé et proposé au vote : 1 000 € - subvention de fonctionnement

Avec ce projet, un collectif d'habitants a souhaité promouvoir la culture africaine auprès des habitants des quartiers de Doulon, Bottière et Pin Sec à l'occasion d'un temps fort festif programmé à la maison de quartier de Doulon le 18 novembre 2023. Visant à soutenir les liens entre différents habitants à l'échelle du grand quartier, de nombreuses animations en libre accès ont été proposées sous la forme d'un « Village interculturel africain et solidaire ». Le comité d'animation a souligné la dimension collective de l'événement, impulsé par un collectif d'habitants et impliquant de nombreuses associations.

- « La place de la femme dans la recherche », proposé par l'association Communauté Comorienne de Loire-Atlantique (C.C.L.A), à Dervallières-Zola.

Montant demandé et proposé au vote : 800 € - subvention de fonctionnement

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2024, la C.C.L.A a proposé d'organiser une rencontre dédiée à la promotion et à la valorisation des femmes investies dans la recherche universitaire. Il sera proposé au public des témoignages de jeunes doctorantes et la présentation d'un travail de recherche dans le domaine des maladies spécifiques aux femmes et des solutions à apporter (par exemple : cancer du sein). Le comité d'animation a souligné que ce projet a une forte utilité sociale en valorisant les parcours universitaires de femmes et notamment de doctorantes issues de la diversité. En rendant visibles les diplômées et en suscitant des rencontres et des échanges autour de leurs parcours et de leurs travaux, le projet peut susciter des vocations chez les plus jeunes habitantes et habitants des Dervallières et du grand quartier.



## **Initiatives pour la transition écologique et sociale**

- « Cheminons ensemble », proposé par l'Association l'Amicale Laïque de Port-Boyer (ALPB), à Nantes Erdre.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 € - subvention de fonctionnement

Ce projet participatif consiste à la création d'un parcours de mobilité douce pour piétons et vélos dans le quartier ainsi que des temps forts conviviaux. La signalétique sera appropriée aux besoins des habitants associés en amont à cette démarche. Ce projet fédère de nombreux partenaires pour sa mise en œuvre dont les services de la Ville et de Nantes Métropole (Nature et jardins, Pôle de proximité pour la voirie, Mairie de quartier). Les membres du comité d'animation ont souligné l'impact positif de ce projet car les marquages au sol et les deux événements prévus par le collectif vont créer du lien social, inciter aux cheminements doux et sécuriser les traversées des piétons dans le quartier.

Cette association a été accompagnée par les budgets participatifs en 2023 pour le projet « 26 lettres pour conter notre quartier », à hauteur de 4 144 €.

- « L'Erdre au fil des saisons », proposé par l'association APAGO (Ateliers et Parcours Artistiques dans les territoires Grand Ouest), à Nantes Erdre.

Montant demandé et proposé au vote : 4 800 € - subvention de fonctionnement

L'ambition de ce projet est de fédérer les habitants autour du patrimoine naturel de l'Erdre. Il prendra la forme d'ateliers artistiques, d'expérimentations et de sensibilisation, animés par des spécialistes de la faune, de la flore et de l'eau, à destination des habitants du quartier. Durant une année, exploration sensible, temps forts de création apporteront des éléments de compréhension de la rivière et de son environnement à un public intergénérationnel. Le comité d'animation a mis en avant l'implication des associations qui agissent pour le respect de la biodiversité.

## **Initiatives solidaires**

- « Au Clos Toreau on aime les médecins », proposé par l'association CLCV (Confédération du Logement et Cadre de vie), à Nantes Sud.

Montant demandé et proposé au vote : 2 550 € - subvention de fonctionnement

En décembre 2023, le médecin du quartier du Clos Toreau a pris sa retraite, sans remplaçant pour lui succéder. Un collectif d'habitants accompagné par la Confédération du Logement et Cadre de vie et le collectif santé 44, a souhaité encourager l'arrivée d'un nouveau médecin en faisant la promotion de leur quartier. Le projet consiste donc en la réalisation d'une vidéo par un professionnel, comportant des témoignages d'habitants et des vues positives du quartier. Cette vidéo sera diffusée sur des réseaux sociaux et relayées par des acteurs du quartier. Les membres du comité d'animation ont été sensibles à cette démarche portée par des habitants du quartier, et participant à la valorisation du quartier.

**La bourse citoyenne proposée au titre des budgets participatifs, porte sur un projet (cf. annexe 1) pour un montant total de 700 €.**

## **Initiatives pour la transition écologique et sociale**

- « Des paillettes dans les yeux ! », à Breil Barberie.

Montant proposé par le comité d'animation : 700 €

Dans la poursuite des actions de végétalisation de la place du « carré gris », un collectif d'habitants a proposé de poursuivre l'embellissement du site avec la plantation de 1 000 bulbes printaniers rue du Breil. Ce projet fédère à nouveau de nombreux partenaires, ainsi que les accueils périscolaires du quartier. La Direction Nature et Jardin de la ville assurera la préparation de la parcelle en amont des plantations. Le comité d'animation a salué la mobilisation des enfants et des familles qui participeront à cette action collective pour améliorer le cadre de vie et la convivialité dans cet espace public.

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus, pour un montant total de 16 650 € ;
2. approuve l'attribution d'une bourse citoyenne en faveur d'un projet, pour un montant de 700 € (annexe 1) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(1 abstention)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°46

Conseil municipal du 2 février 2024

## Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### I – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents (annexe n°1).

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

- 7 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
  - 1 poste d'agent d'accueil, d'écoute et d'information (cadre d'emplois des adjoints administratifs) est créé au centre de ressources Citad'elles
  - 1 poste de coordonnateur de parcours jour (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs) est créé au centre de ressources Citad'elles. *Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir ce recrutement à la voie contractuelle.*
  - 1 poste de chargé de médiation numérique (cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques) est créé à la direction du patrimoine et de l'archéologie. *Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir ce recrutement à la voie contractuelle.*
  - 4 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles

Par ailleurs, un poste d'adjoint administratif créé à l'origine pour une durée temporaire au secrétariat des élus est pérennisé.
- 3 suppressions de poste :
  - 3 postes en surnombre devenus vacants consécutivement à trois départs à la retraite sont supprimés
- 3 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux

postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

➤ Redéfinition de la procédure de pourvoi d'emplois :

Afin de pourvoir :

- un poste de médecin à 8/10<sup>ème</sup> à la direction de la santé publique (pôle santé globale de l'enfant territoire est) ;
- un poste de puéricultrice au pôle médical de la direction de la petite enfance ;
- un poste d'attaché, responsable adjoint territoire ouest à la direction de l'éducation ;
- un poste d'agent de maîtrise, agent de maintenance cuisine centrale à la direction de l'éducation ;
- un poste de rédacteur, coordonnateur vie associative à la maison de quartier confluences.

il vous est proposé d'ouvrir ces recrutements à la voie contractuelle.

## II – FRAIS DE MISSION – RELEVEMENT DES SEUILS

Par arrêté du 20 septembre 2023, l'État a relevé les seuils de remboursement d'hébergement et de restauration pour frais de mission hors résidence administrative.

Par analogie, la Ville de Nantes applique localement les nouveaux montants à chaque fois qu'ils sont relevés. La dernière délibération du 22 mars 2019 mentionnait les montants qui sont donc devenus obsolètes depuis le mois de septembre 2023. Il est donc proposé qu'à chaque fois qu'un arrêté pris au niveau national relèverait les seuils des frais de mission, ceux-ci seraient automatiquement relevés dans notre collectivité, sur la base de la correspondance suivante :

<b>Nouveau taux À compter du 22/09/2023</b>		
<b>Hébergement</b>	Taux de base	<b>Forfait de 90 €</b>
	Grandes villes de + 200 000 habitants et communes de la métropole du Grand Paris	<b>Forfait de 120 €</b>
	Villes-Centres des Agglomérations de + 200 000 habitants	<b>Réel plafonné à 120 €</b>
	Paris intra-muros	<b>Forfait de 140 €</b>
	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	<b>Forfait de 120 €</b>
	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	<b>Forfait de 120 € ou 14 320 F.CFP</b>
	Agents ayant la qualité de travailleurs handicapés <b>et</b> en situation de mobilité réduite – quel que soit le lieu du déplacement	<b>Forfait de 150 €</b>
<b>Restauration</b>	Repas du midi	<b>Réel plafonné à 20 € moins la part patronale du titre restaurant</b>
	Repas du soir	<b>Réel plafonné à 20 €</b>
	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	<b>Réel plafonné à 24 € ou 2 864 F.CFP moins la part patronale du titre restaurant</b>

**Les montants indexés seront donc réévalués à chaque nouvel arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités de mission, sans qu'il soit nécessaire de délibérer.**

Le montant de remboursement des frais d'hébergement accordé aux agents en mission ou en déplacement dans les villes-centre appartenant à une agglomération de plus de 200 000 habitants, sera systématiquement réévalué en retenant le même montant que celui applicable aux grandes villes de plus de 200 000 habitants, sans qu'il soit nécessaire de délibérer. Pour mémoire, ce montant correspond au maintien d'une dérogation précédemment instituée par la collectivité, en application de

l'article 7-1 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, visant à tenir compte du coût élevé des hébergements situés dans ces grandes agglomérations.

### **III – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS DE LA MÉTROPOLE NANTAISE (ASMN)**

L'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la métropole nantaise (ASMN) est une association ouverte à des membres adhérents actifs, agents en activité ou retraités (ainsi que leurs conjoints et enfants) de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, des autres communes de l'agglomération, ainsi que des organismes partenaires.

Dans le cadre du code général de la fonction publique, Nantes Métropole et la Ville de Nantes apportent donc leur soutien aux activités d'intérêt général mises en œuvre par l'ASMN au bénéfice des agents de l'EPCI et des 24 communes membres dans le domaine du sport et de la culture.

La convention 2021-2023 arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler et de poursuivre le soutien à cette association par la convention 2024-2026 jointe en annexe n°2. Conformément à celle-ci, il est proposé d'accorder pour 2024, une subvention d'un montant global de 34 000€ à l'association. Ce montant est identique aux montants 2022 et 2023.

### **IV – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE - CITAD'ELLES**

Les violences faites aux femmes et à leurs enfants sont un phénomène de société et un fléau social qui nécessitent une réponse collective et une approche globale et pluridisciplinaire. Dans le cadre de ses engagements de mandat en faveur de l'égalité et plus particulièrement de sa politique publique pour une ville non sexiste, la Ville de Nantes est pleinement engagée dans la lutte contre ces violences, incarnée particulièrement par Citad'elles.

En effet, Citad'elles, centre ressources pour les femmes majeures victimes de violences et leurs enfants, soutient et accompagne les femmes dans leur parcours de sortie des violences et de reconstruction.

Créé par la Ville, en partenariat avec le Département de la Loire-Atlantique, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nantes et l'Agence Régionale de Santé, Citad'elles a vocation à « prendre soin » des victimes, 24h/24h, 7j/7j, en s'appuyant sur une équipe de professionnels et d'opérateurs institutionnels et associatifs du territoire. Ils y assurent des permanences au plan de la santé globale et psychologique, juridique et judiciaire, de l'accès à leurs droits (sociaux, logement, emploi), de la parentalité et enfin de la reprise de confiance en soi. Soutenir les femmes dans ce cadre partenarial et en un lieu unique, c'est offrir ainsi aux victimes un accompagnement pluridisciplinaire sur mesure, adapté à leur histoire et à leurs souhaits.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes et la Ville de Nantes souhaitent renouveler la convention de mise à disposition de personnel du CHU auprès de la Ville de Nantes, conclue le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Il est précisé que cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités de leur gestion sont définies dans une convention (annexe n°3).

## **V – TÉLÉTRAVAIL – CONVENTION DE TIERS-LIEUX EXTERNES**

Par délibération du 14 octobre 2022, la collectivité a procédé à une refonte du dispositif de télétravail pour ses agents.

Parmi les axes d'évolution figurait l'ajout de ressources nouvelles, notamment la mise à disposition de tiers-lieux externes de télétravail, à savoir la possibilité pour les agents de télétravailler hors de leur domicile, dans des locaux prévus à cet effet mais qui ne sont pas des locaux de la Ville de Nantes ou de Nantes Métropole.

Des démarches en cours, celle d'un partenariat avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CEEG) est la plus avancée, pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Par le biais d'une convention (cf. annexe 4), la CCEG et la Ville de Nantes conviennent d'ouvrir leurs espaces de télétravail à l'utilisation réciproque de leurs agents. Pour les agents de la Ville de Nantes, les locaux de la CCEG mis à disposition sont situés à la Maison de l'emploi de Nort-sur-Erdre.

A titre indicatif, aujourd'hui 29 télétravailleurs à la Ville de Nantes résident sur une des communes constituant la CCEG. A noter cependant que cette mise à disposition est ouverte à tous les agents, quelle que soit leur commune de résidence.

Cette utilisation des locaux est conforme aux exigences fixées pour nos propres agents en matière de conditions de travail. Cette mise à disposition réciproque est conventionnée à titre gratuit.

## **VI – POLICE MUNICIPALE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE**

Comme l'ensemble des collectivités, la Ville de Nantes est confrontée à une pénurie de professionnels de la police municipale.

En complément de son action de promotion de ces métiers et de son action pour faire connaître les besoins auprès des pouvoirs publics compétents, la Ville de Nantes agit en tant qu'employeur pour augmenter le nombre d'agents titulaires de la fonction publique territoriale disponibles sur le territoire afin de combler ses besoins de recrutement.

Dans ce cadre, en tant que collectivité non affiliée, la Ville de Nantes s'inscrit dans le concours de gardien-brigadier de police municipale organisé par le centre de gestion de Loire-Atlantique dans le calendrier national sur l'année 2024

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée avec le centre de gestion de Loire-Atlantique qui fixe les conditions d'organisation et de financement de ce concours.

La participation financière de la Ville de Nantes sera corrélée au nombre de candidats et donc arrêtée définitivement à l'issue du concours.

## **VII – POLICE MUNICIPALE – ORGANISATION D'UN CONCOURS DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE PAR LA VILLE DE NANTES**

En plus du concours organisé par le centre de gestion de Loire-Atlantique qui s'inscrit dans le calendrier national, la ville de Nantes souhaite organiser un concours de gardien-brigadier de police municipale dans le premier semestre 2024.

Il est en effet possible pour les collectivités non affiliées à un centre de gestion d'organiser des concours de catégorie C.

C'est au regard du contexte national de tension sur les emplois de gardien-brigadier de police municipale et afin d'augmenter les possibilités de recrutement dans des délais plus courts qu'il est souhaité l'organisation par la Ville de Nantes d'un concours.

Il est précisé que l'ensemble des actes réglementaires nécessaires à l'organisation de ce concours sera pris par Madame la Maire (arrêté d'ouverture du concours, règlement du concours...).

L'organisation du concours implique par ailleurs notamment :

- la location de salles ;
- la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux et métropolitains ;
- l'élaboration et la passation de tests psychotechniques ;
- des frais de fourniture et d'impression de documents ;
- des frais d'envois postaux.

Par ailleurs, la composition du jury, définie réglementairement, impliquera de faire appel à des fonctionnaires de la collectivité mais également à des personnes extérieures.

Il convient donc de fixer la rémunération de ces personnels comme suit :

- conception épreuves par un intervenant externe : 150 € ;
- jury (dont un magistrat de l'ordre judiciaire) : forfait 250 € ;
- correcteur : 5,50€ par copies ;
- surveillant : montant forfaitaire 50 € par demi-journée de surveillance.

Concernant l'encadrement et la surveillance des épreuves, il sera fait appel en priorité aux agents de la collectivité.

Par ailleurs, la collectivité prendra en charge le remboursement des frais éventuels supportés par les personnels extérieurs en termes de déplacements, restauration et d'hébergement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe et les modalités d'organisation de ce concours par la Ville de Nantes telles que précisées ci-dessus.

### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
2. approuve les évolutions de la prise en charge des frais de mission et dit qu'ils seront relevés automatiquement à chaque arrêté national dans ce sens ;
3. approuve la convention avec l'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la Métropole Nantaise (annexe n°2) , ainsi que le versement d'une subvention de 34 000 € ;
4. approuve une convention de mise à disposition de personnel du centre hospitalier universitaire auprès de la Ville de Nantes pour le fonctionnement de Citad'elles (annexe n°3) ;
5. approuve la convention avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (annexe n°4) ;
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
7. approuve la convention avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique fixant les modalités d'organisation et de financement d'un concours de gardien-brigadier de police municipale sur l'année 2024 et autorise Madame la Maire à la signer (annexe n°5) ;

8. approuve le principe et les modalités d'organisation du concours de gardien-brigadier de police municipale par la Ville de Nantes sur l'année 2024 et autorise Madame la Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires dans ce cadre ;
9. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

*(4 abstentions)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*



# Délibération n°47

## Conseil municipal du 2 février 2024

### **Commande publique durable - Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement – Approbation.**

*M. FOURNIER, Conseiller municipal,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### **Exposé**

Afin de répondre aux besoins courants des services, il est proposé le le lancement des consultations détaillées ci-dessous (I).

Par ailleurs, de nouvelles dispositions sont proposées en matière de groupements de commandes auxquels la Ville de Nantes participe (II).

#### **I - AUTORISATION DE LANCEMENT**

##### **Exploitation et maintenance des installations thermiques sur le patrimoine des membres du groupement de commande entre la Ville de Nantes, son C.C.A.S. et Nantes Métropole**

Composé de deux lots, le premier concernant les sites de la ville de Nantes et son C.C.A.S., le second les sites de Nantes Métropole, l'actuel contrat de maintenance des installations thermiques sur le patrimoine des trois entités expirera au 30 juin 2024.

Il s'agit ainsi de procéder à son renouvellement.

L'objectif poursuivi demeurera celui d'assurer la pérennité des installations thermiques, en mettant en œuvre une maintenance préventive et corrective propre à assurer une disponibilité continue des équipements, et en apportant, en lien avec les enjeux sociaux, financiers et environnementaux, un confort d'hiver et d'été acceptable dans l'ensemble des établissements concernés par une production de chaleur ou de rafraîchissement maîtrisée.

Le marché tiendra notamment compte des objectifs du Plan Climat Energie Territoire, en intégrant des exigences énergétiques plus ambitieuses (les installations thermiques occupant ainsi une place importante, en termes notamment d'énergie électrique et gaz) et comportera une dimension environnementale forte couplée à une clause d'intéressement pour les sites les plus énergivores.

Il sera composé des 3 lots suivants:

- Lot n°1 - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires de la Ville de Nantes et les bâtiments du C.C.A.S. ;
- Lot n°2 - Installations thermiques dans les équipements associatifs et sportifs de la Ville de Nantes ;
- Lot n°3 - Installations thermiques des bâtiments de Nantes Métropole.

Son montant global (tous lots confondus) est estimé à 5 000 000 € HT, celui des besoins propres à la Ville de Nantes à 3 000 000 € HT.

En qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la Ville de Nantes pilotera la procédure de passation du contrat, son attribution, sa signature et sa notification.

Ainsi, et conformément aux articles R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique, il est ainsi demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché d'une durée de 5 ans et portant sur l'exploitation et la maintenance des installations thermiques sur le patrimoine des membres du groupement de commande entre la Ville de Nantes, son C.C.A.S. et Nantes Métropole.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement du budget de la Ville de Nantes, en fonction de la nature des maintenances préventives et correctives et des travaux éventuelle de maintenance.

### **Transport par autocars des élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Nantes vers les équipements sportifs**

Le marché de le transport par autocars des élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de Nantes et de leurs accompagnateurs à destination des équipements sportifs (piscines, patinoire, salle d'escrime, piste de roller et base nautique) pendant les périodes scolaires, périscolaires ou extra scolaire, expirera au 31 juillet 2024.

Il s'agit ainsi de procéder à son renouvellement et d'aboutir à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée de 4 ans, dépourvu de tout montant maximum, mais assorti d'un montant maximum arrêté à 1 500 000 € HT, et ce afin de s'adapter aux possibles évolutions des besoins de transport des élèves vers les différents équipements sportifs.

Pour information, les dépenses annuelles estimatives relatives à cette prestation de transport par autocars s'élèvent à 375 000 € HT.

Conformément aux articles aux articles R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique, il est en conséquence demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

### **Location de salles et prestations de services par la Cité des Congrès de Nantes**

Pour leurs propres activités, ou pour celles dont elles assurent le parrainage ou la co-réalisation, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont besoin de louer ponctuellement des salles avec les prestations qui y sont associées (régies son, lumière, vidéo,...etc)

Les espaces nécessaires à l'organisation de ces manifestations doivent se situer à proximité du siège de Nantes Métropole, situé 2 cours du Champ de Mars à Nantes et pouvoir être adaptés à l'organisation d'évènements de grande ampleur. Or, sur le territoire de Nantes Métropole, seule la Société Publique Locale (SPL) La Cité des Congrès de Nantes est en mesure de disposer d'une telle structure polyvalente répondant à l'ensemble des besoins de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.

Aussi, il est proposé que la Ville de Nantes, constituée en groupement de commandes avec Nantes Métropole (qui endossera le rôle de coordonnateur), sollicite la SPL La Cité des Congrès de Nantes afin de conclure avec elle un accord-cadre à bons de commande, dénué de tout montant minimum, mais assorti d'un maximum arrêté, pour la Ville de Nantes, et sur la durée contractuelle globale (soit, 4 ans), à 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC.

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-1 du Code de la commande publique (quasi-régie), il est en conséquence demandé d'autoriser le lancement d'une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour la réalisation, par la Cité des Congrès de Nantes, de ces prestations.

## II- GROUPEMENT DE COMMANDES

### **Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son C.C.A.S., l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat – Avenant n°22 à la convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 1)**

Dans le cadre de la convention de groupement conclue entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son C.C.A.S., l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, différentes familles d'achats sont intégrées. Pour chacune d'elles, un coordonnateur est désigné.

Il convient de prévoir l'ajout de Nantes Métropole Habitat en tant que membre du groupement de commandes pour la famille d'achats suivante :

- Distributeurs et protections périodiques – Coordonnateur Ville de Nantes

Il convient par ailleurs d'étendre les familles d'achats relevant du périmètre du groupement de commandes. Cette extension concerne les achats suivants :

- Location ou acquisition de boîtiers de vote pour les assemblées municipales et métropolitaines – Coordonnateur Nantes Métropole
- Formation Prise de parole en public – Coordonnateur Nantes Métropole
- Tests psychotechniques pour le recrutement au sein de la police municipale et de la police des transports – Coordonnateur Ville de Nantes

### **Le Conseil délibère et,**

1. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des prestations d'exploitation et maintenance des installations thermiques sur le patrimoine des membres du groupement de commande entre la Ville de Nantes, son C.C.A.S. et Nantes Métropole ;
2. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des prestations de transport par autocars des élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Nantes vers les équipements sportifs ;
3. autorise le lancement d'une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour la location auprès de la Cité des Congrès de Nantes de salles et prestations de services ;
4. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
5. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
6. autorise la signature de l'avenant n°22 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, son C.C.A.S., Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe 1) ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(1 abstention)

# Délibération n°48

## Conseil municipal du 2 février 2024

### **Commande publique durable - dispositions relatives aux marchés publics et concessions : investissement – Travaux - Approbation.**

*M. QUERO, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### **Exposé**

Afin de répondre aux besoins en investissement des services ou de réaliser des travaux, il est proposé le lancement des consultations détaillées ci-dessous **(I)**.

Il est également proposé d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelles de l'opération de création d'un terrain de football synthétique à la plaine de jeux de la Bernardière et d'un terrain de rugby synthétique au stade vélodrome du Petit-Breton **(II)**.

#### **I - AUTORISATION DE LANCEMENT**

##### **Réfection de la toiture et remplacement de la centrale de traitement d'air – Immeuble LU - siège du Voyage à Nantes**

Depuis 2006, la Ville de Nantes, propriétaire de l'immeuble situé rue de Crucy à Nantes, met ce dernier à disposition de la société publique locale (SPL) Le Voyage à Nantes, à travers un bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée de 30 ans.

Ce bâtiment est un ancien entrepôt annexe des usines Lefèvre-Utile. Son fronton semi-circulaire monumental met en évidence le Petit Beurre et la Paille d'or, grands succès de l'entreprise. Il est protégé au titre du patrimoine nantais.

Le Voyage à Nantes en a fait son siège social et y a aménagé ses principaux bureaux : Secrétariat général, Direction Projets et Partenariats, Direction Production et Patrimoine, Direction des Ressources humaines, Direction Administrative et Financière, Direction Communication, Direction du Développement touristique.

Or, ce bâtiment nécessite des travaux urgents de réfection de toiture, les interventions d'entretien ne permettant plus d'assurer la pérennisation de l'ouvrage (fuites généralisées) et l'état actuel générant un inconfort important pendant la période estivale.

Relevant des 50 plus gros consommateurs d'énergies de l'ensemble des bâtiments de la Ville de Nantes, il a donc été décidé de l'inscrire au Plan Pluriannuel d'Investissement afin de répondre aux enjeux politiques en matière de réduction des consommations énergétiques.

Le projet prévoit ainsi de remplacer l'ensemble des couvertures, des bardages métalliques et des ouvrages divers (exutoires de fumées, fenêtres de toit) par des couvertures et des bardages en zinc, y

compris renforcement de la charpente métallique existante, isolation avec panneaux sandwich, fenêtres de toit et exutoires de désenfumage.

Il est également prévu de revoir toute l'installation de chauffage et de traitement d'air, en mettant en place un équipement mieux adapté à l'utilisation du site et à sa configuration.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le cabinet DOMUS via l'accord-cadre de missions d'assistance économique, technique et financière pour le gros entretien, rénovation et mise aux normes.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 166 670 € HT, soit 2 600 000€ TTC (valeur novembre 2023), pour un montant de travaux estimé à 1 447 500 € HT (soit 1 737 000 € TTC).

Ces travaux se dérouleront sur 13 mois, dont 1 mois de préparation, et seront décomposés en 6 lots dont le détail est précisé en annexe à la présente délibération.

L'opération bénéficiera de la participation financière du VAN, sous la forme d'une contribution directe d'un montant de 640 000 € et d'une augmentation de loyer du BEA, couplé à l'allongement de sa durée de 10 ans (soit, jusqu'en 2046).

Pour cette opérations, afin d'obtenir une large concurrence et de négocier les conditions optimales pour leur réalisation, et conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur l'AP006 « Entretien durable », opération 2022/630 « Bâtiment rue de Crucy VAN - rénovation toiture ».

### **Aménagement du square Vertais**

Aménagé dans les années 60, d'une superficie de près de 10 000 m<sup>2</sup>, doté d'un riche patrimoine arboré, dont une bonne partie en espace boisé classé, le square Vertais est un jardin prisé du quartier Mangin Beaulieu. Outre la présence d'une aire de jeux, il est également doté de parcelles de jardins familiaux, d'une station gourmande, faisant de cet espace un lieu de vie et de rencontre pour les habitants du quartier.

Depuis 2022, dans le cadre de la seconde saison des lieux à réinventer, le square bénéficie d'une nouvelle dynamique portée par le collectif « réinventons Vertais » dont le projet est d'animer et de partager cet espace.

Vivant, le square Vertais est également vieillissant. Les équipements et mobiliers, les allées et circulations, les ambiances végétales souffrent d'un manque de renouvellement et ne les rendent plus en phase avec les usages et attentes sociétales.

Aussi est il nécessaire de réhabiliter ce site.

Le programme de réaménagement du square Vertais prévoit ainsi de:

- réaffirmer et étoffer les usages du square ;
- renforcer la qualité paysagère, notamment en faisant « sortir » le square de son enceinte ;
- réaffirmer le rôle social des jardins familiaux ;
- repenser les accès et l'accessibilité universelle.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 290 000 € HT, dont 30 000 € HT pour les prestations de maîtrise d'œuvre et 260 000 € HT pour les travaux.

Ainsi, et conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est demandé d'autoriser le lancement de procédures adaptées pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre (dont le début des études est prévue début 2024). Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n° 002 « Urbanisme et politique de la Ville », opération n° 6573 « Parcs et Squares – requalifications ».

## **Serres florales du Grand Blottereau – Travaux de rénovation du chauffage**

Par délibération en date du 18 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux de rénovation liés aux installations de chauffage de serres, en a arrêté l'enveloppe financière à 882 648,00 € TTC, dont 767 520 € TTC réservés aux travaux, et a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour leur réalisation.

Après qu'une première consultation ait été déclarée sans suite, il est nécessaire d'ajuster le programme sur les points suivants :

- la réfection à neuf de l'intégralité des réseaux de distribution de chauffage dans les serres ;
- la mise en place d'ordinateurs bio climatiques ;
- l'extension de la télégestion pour assurer la remontée d'informations.

Les travaux seront exécutés en un lot unique et se dérouleront en deux phases :

- phase 1 : mai 2024 à novembre 2024 (dont un mois de préparation) ;
- phase 2 : avril 2025 à octobre 2025 (dont un mois de préparation).

La mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération a été confiée au cabinet DOMUS via l'accord-cadre de missions d'assistance économique, technique et financière pour le gros entretien, rénovation et mise aux normes.

Par ailleurs, l'enveloppe financière affectée à l'opération doit être portée à 986 125 € HT (1 183 350 € TTC), dont 857 500 € HT (1 029 000 € TTC) affectés aux travaux.

Ainsi, et conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur l'AP002 « Urbanisme et politique de la Ville », opération 2022/6569 « Serres de production – Rénovation ».

## **Réaménagement du centre technique de la Direction Nature et Jardins, 51 route de Vertou**

Le centre technique de la direction Nature et Jardins, se situant au 51 route de Vertou, est en limite du parc de la Crapaudine le long de la Sèvre.

Dans le cadre des actions d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux, il est nécessaire de procéder à des travaux de réaménagement des intérieurs de ce centre technique.

Ces travaux aboutiront notamment à la création d'un vestiaire pour chaque genre (féminin et masculin), d'un bureau, d'une salle de pause ainsi que de sanitaires.

Pour cela, une extension est nécessaire, afin d'y déplacer le stockage des tondeuses et de libérer ainsi des surfaces pour la création des vestiaires. Le programme de travaux prévoit ainsi :

- la démolition du cloisonnement intérieur ;
- le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures
- la création du cloisonnement intérieur ;
- la réfection des sols et des murs ;
- la pose d'une nouvelle cuisine dans la salle de pause ;
- la réfection des douches et sanitaires ;
- la reprise des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et de gaz ;
- la reprise de l'électricité et des luminaires.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le cabinet DOMUS via l'accord-cadre de missions d'assistance économique, technique et financière pour le gros entretien, rénovation et mise aux normes.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est arrêté à 416 666 € HT (soit 500 000 € TTC valeur octobre 2023), pour un montant de travaux de 330 000€ HT (396 000 € TTC).

Ces travaux seront décomposés en 9 lots, pour une durée estimée de chantier de 6 mois (dont 1 mois de préparation). Pour leur bon déroulement, ils s'effectueront en site inoccupé.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits d'améliorations dont l'inscription figure sur l'opération budgétaire 2022/6567 affectation 2022/1313/1.

### **Mise en œuvre de la phase expérimentale – Site FERCAM**

L'ouverture d'un lieu expérimental dédié aux pratiques sportives et culturelles urbaines (skate, BMX, roller, slackline, parkour, street workout), en lien avec les collectifs et les pratiquants, figure parmi les engagements du mandat municipal 2020-2026 (n°42).

Le hangar Fercam, situé sur l'île de Nantes, a ainsi été identifié comme pouvant accueillir ce lieu, en entrée Sud du futur Jardin du Rail en cours de conception.

Afin de créer un lieu adapté aux besoins des utilisateurs, le projet se décline en deux phases, avec une première phase expérimentale et une seconde phase définitive.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase expérimentale, le programme a pour objectif d'adapter le hangar et ses extérieurs à la pratique des sports urbains.

A cette fin, les travaux prévoient d'installer les modulaires, actuellement disposés à l'intérieur du bâtiment, à l'extérieur de ce dernier, et ce afin de retrouver de l'espace dans lequel une pratique sportive sera possible plus aisément.

Une réfection totale de la toiture est également prévue, celle-ci étant très dégradée suite à l'installation de systèmes de désenfumage. Des sanitaires pour personnes à mobilité réduite et un local ménage seront également implantés sur site. Les différentes installations existantes et non-conformes (électricité, portes sectionnelles, assainissement) seront révisées ou remplacées

Par ailleurs, il est prévu le décapage et le remplacement des sols intérieur et extérieur existants par des revêtements adaptés aux sports de glisses. Enfin, les sols pollués feront l'objet d'un traitement spécifique.

La mission de maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le bureau EDEIS via l'accord-cadre de missions d'assistance économique, technique et financière pour le gros entretien, rénovation et mise aux normes.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 859 850 € HT (1 031 800 € TTC valeur novembre 2023), pour un montant de travaux de 614 170 € HT (737 000 € TTC). Ces travaux seront décomposés en 7 lots, et se dérouleront sur 6 mois, dont 1 mois de préparation.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, ceci permettant d'obtenir la

concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur l'AP003 « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen », opération 2022-2596 « Lieu expérimental pratiques urbaines et culturelles (FERCAM) ».

## **II – AJUSTEMENT D'ENVELOPPE**

### **Création d'un terrain de football synthétique à la plaine de jeux de la Bernardière et d'un terrain de rugby synthétique au stade vélodrome du Petit-Breton**

Par délibération du 08 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux de création d'un terrain de football synthétique à la plaine de jeux de la Bernardière et d'un terrain de rugby synthétique au stade vélodrome du Petit-Breton, en a arrêté l'enveloppe financière à 1 916 666 € HT, soit 2 300 000 € TTC, et a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour leur réalisation.

Au stade avant projet, le coût prévisionnel définitif des travaux doit être réévalué compte tenu de la nature et hauteur du sol actuel du stade du Petit-Breton (décapage plus profond à réaliser), de la nécessité de prévoir une surface de revêtement plus importante avec une fibre plus haute pour la pratique du rugby (besoin plus exigeant d'amortissement des chutes et retombées au sol dues à ce sport), de l'intérêt de conserver des aires de jeux engazonnés praticables et de bonne qualité (demi-lunes de part et d'autre du terrain), et des reprises partielles de la piste du vélodrome (pour une meilleure intégration au projet).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération doit en conséquence être portée à 2 416 666 € HT, soit 2 900 000 € TTC.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le programme de réfection de la toiture et remplacement de la centrale de traitement d'air de l'immeuble LU (siège du Voyage à Nantes), ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 2 166 670 € HT (valeur novembre 2023), dont 1 447 500 € HT réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux ;
2. approuve le programme d'aménagement du square Vertais, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 290 000 € HT, dont 260 000 € HT réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour les prestations de maîtrise d'œuvre ;
3. approuve le programme ajusté des travaux de rénovation du chauffage des serres florales du Grand Blottereau, ainsi que sa nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de 86 125 € HT, dont 857 500 € HT affectés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux ;
4. approuve le programme de réaménagement du centre technique de la Direction Nature et Jardins, situé au 51 route de Vertou, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 416 666 € HT, dont 330 000 € HT réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux ;
5. approuve le programme de réalisation, sur le site Fercam, d'un lieu expérimental dédié aux pratiques sportives et culturelles urbaines, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 859 850 € HT, dont 614 170 € HT réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux ;



6. autorise Mme la Maire à traiter par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
7. autorise Mme la Maire à attribuer et signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
8. approuve la nouvelle enveloppe financière de 2 416 666 € HT pour l'opération de création d'un terrain de football synthétique à la plaine de jeux de la Bernardière et d'un terrain de rugby synthétique au stade vélodrome du Petit-Breton ;
9. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°49

Conseil municipal du 02 février 2024

## Octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2024 – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Conformément aux statuts de l'Agence France Locale - Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale. La Ville de Nantes a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2013. L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

#### Objet

La garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du membre auprès de l'Agence France Locale.

#### Bénéficiaires

La garantie est consentie au profit des titulaires (les bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la garantie (les titres éligibles).

#### Montant

Le montant de la garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Ville de Nantes qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de garantie telle que, directement conclu auprès de l'Agence France Locale.

#### Durée

La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

#### Conditions de mise en œuvre de la garantie

Le mécanisme de garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des membres, dans la mesure où chaque membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

#### Nature de la garantie

La garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

#### Date de paiement des sommes appelées au titre de la garantie

Si la garantie est appelée, le membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Il vous est ainsi proposé d'octroyer, pour 2024, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Ville de Nantes, afin que la Ville de Nantes puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale. Il vous est également proposé d'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexes.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. décide que la garantie de la Ville de Nantes est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
  - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Nantes est autorisée à souscrire pendant l'année 2024 ;
  - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville de Nantes pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
  - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la garantie est appelée, la Ville de Nantes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de garanties octroyées par Madame le Maire ou son représentant dûment habilité au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
2. autorise Madame la Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non participation au vote de M. Bolo*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

Johanna ROLLAND

# Délibération n°50

Conseil municipal du 2 février 2024

## Désignations diverses – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

#### 1. Commission d'Appel d'Offres

Suite à sa démission, il est proposé de remplacer M. Simon CITEAU au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

#### 2. Commission des vœux

Il est proposé au conseil municipal de désigner le représentant du groupe « Mieux Vivre à Nantes » au sein de la commission des vœux.

#### 3. Société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA)

Suite à sa démission, il est proposé de remplacer Mme Delphine BONAMY en tant que représentante de la Ville de Nantes au sein du conseil d'administration de la SAMOA.

### Le Conseil délibère et,

1. décide à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
2. désigne M. François BROCHARD en lieu et place de M. Simon CITEAU au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;
3. désigne M. Simon CITEAU en lieu et place de Mme Delphine BONAMY au sein du conseil d'administration de la SAMOA ;
4. désigne M. Guillaume RICHARD au sein de la commission des vœux ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(1 abstention)*

*Non participation au vote de M. Citeau*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°51

Conseil municipal du 2 février 2024

## Transactions immobilières diverses – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

#### **Rue Claude Guillon Verne : cession à titre gratuit au profit de Nantes Métropole d'une emprise de terrain nu de 12 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée HX 35**

A l'occasion de la reprise de la clôture du site du Musée de l'Union Compagnonnique situé rue Claude Guillon Verne à Nantes, il a été décidé d'en rectifier l'alignement et, en accord avec les services de Nantes Métropole, de rattacher à l'espace public le surplus au-delà de la clôture pour une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle communale cadastrée HX 35.

Cette cession est proposée à titre gratuit ; la Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement consultée en date du 12 décembre 2023. Cette cession sera régularisée par acte notarié aux fais de Nantes Métropole.

#### **4, rue de la Ville en Pierre : mise à disposition auprès de la Société en Nom Collectif (SNC) VDBGR de locaux à usage de « Tabac – Journaux – Articles de fumeur – Bimbeloterie - Loterie » - passation d'un avenant de prolongation**

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, la Ville a mis à disposition les locaux dont elle est propriétaire 4, rue de la Ville en Pierre à Nantes, au profit de la SNC A2FJ, puis de la SNC VDBGR depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, à usage de « Tabac – Journaux – Articles de fumeur – Bimbeloterie - Loterie ».

Cette mise à disposition qui atteindra une durée de 12 ans le 29 février 2024 nécessite, par conséquent, d'être soumise à l'approbation du Conseil municipal, en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. A titre d'information, le loyer annuel perçu est de 9 407,32 € HT.

Il est proposé un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti au profit de la Société en Nom Collectif VDBGR mettant à disposition de cette dernière les locaux situés 4, rue de la Ville en Pierre à Nantes.

**6, rue de la Ville en Pierre : mise à disposition auprès de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) La Pharmacie de Toutes Aides de locaux à usage de « Pharmacie » - passation d'un avenant de prolongation**

Le 14 septembre 2009, la Ville a mis à disposition les locaux dont elle est propriétaire 6, rue de la Ville en Pierre à Nantes, au profit de la Société en Nom Collectif Pouchus-Vivant à usage de « Pharmacie ». Depuis le 21 janvier 2016, le nouveau locataire est la SELARL La Pharmacie de Toutes Aides.

Cette mise à disposition, ayant dépassé la durée de 12 ans, nécessite d'être soumise à l'approbation du Conseil municipal, en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. A titre d'information, le loyer annuel perçu est de 14 200,52 € HT.

Il est proposé un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti au profit de la SELARL La Pharmacie de Toutes Aides mettant à disposition de cette dernière les locaux situés 6, rue de la Ville en Pierre à Nantes.

**37, route de la Chapelle-sur-Erdre : prise à bail auprès de M. et Mme GUILLOTIN de locaux à usage de Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) – passation d'un avenant de prolongation**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la Ville loue auprès de M. et Mme GUILLOTIN des locaux sis 37, route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes, à usage de Relais Accueil Petite Enfance.

Cette prise à bail prévoyant une reconduction annuelle par tacite reconduction, désormais au-delà de 12 ans, nécessite, par conséquent, d'être soumise à l'approbation du Conseil municipal en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. A titre d'information, le loyer annuel versé est actuellement de 20 036 € nets de taxe.

Il est proposé un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti par M. et Mme GUILLOTIN mettant à disposition de la Ville les locaux situés 37, route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes.

**2, boulevard Jean Moulin : prise à bail auprès de la Société Civile Immobilière (SCI) LE SHOGUN de locaux à usage associatif – passation d'un avenant de prolongation.**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, la Ville loue auprès de la SCI LE SHOGUN des locaux sis 2, boulevard Jean Moulin à Nantes, à usage d'associations, partenaires de la Collectivité.

Cette prise à bail, ayant atteint une durée de 12 ans, nécessite, par conséquent, d'être soumise à l'approbation du Conseil municipal en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. A titre d'information, le loyer annuel versé est actuellement de 123 946,36 € HT.

Il est proposé un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti par la SCI LE SHOGUN mettant à disposition de la Ville les locaux situés 2, boulevard Jean Moulin à Nantes.

**74, boulevard des Anglais : résiliation du bail emphytéotique administratif consenti à l'association Stade Nantais - mise à disposition par bail emphytéotique administratif, à la SAS Stade Nantais, des installations sportives cadastrées MN 820p, 821p et 833p pour environ 34 000 m<sup>2</sup>**

L'association Stade Nantais, club de rugby, bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 d'un bail emphytéotique administratif portant sur la mise à disposition de deux espaces dédiés à une salle de musculation et



une salle destinée à l'accueil des partenaires du club situés dans l'enceinte du complexe sportif Pascal Laporte, cadastré parcelles MN 820 et MN 821 pour une surface totale de 1 149 m<sup>2</sup>.

En 2020, la SAS Stade Nantais a été créée. Conformément au code du sport, l'association Stade Nantais est actionnaire de la SAS et dispose d'une convention ad hoc régissant les rapports entre elles deux.

Afin d'accompagner son projet de développement (le stade nantais compte plus de 500 licenciés, son équipe première évolue en Fédérale 1 et plusieurs équipes jeunes évoluent au niveau national), la SAS Stade Nantais a fait part à la Ville de son souhait de pouvoir disposer d'un bail emphytéotique administratif afin de pouvoir réaliser, à ses frais, un certain nombre d'aménagements et de travaux permettant de poursuivre le développement du club (aménagements des tribunes, changement du revêtement du terrain d'honneur - remplacement d'un terrain herbé par une pelouse synthétique avec un remplissage à base de matériaux naturels -, bureaux administratif, etc).

Le périmètre de ce nouveau BEA reprendrait les deux espaces du 1<sup>er</sup> BEA précité ainsi que les espaces rugby comprenant 2 terrains, vestiaires, sanitaires et circulations, actuellement mis à disposition dans le cadre d'une première convention, à l'exclusion des locaux de bureaux, partagés avec le SNUC Tennis qui feront l'objet d'une autre convention.

Ce projet présente pour la collectivité un intérêt général qui, outre les investissements proposés par le club pour mettre à niveau les équipements sportifs, vise à développer la pratique pour tous du rugby. En particulier, le nombre de licenciés pourra être plus important et l'ouverture vers le quartier du Breil s'en trouvera accrue. Par ailleurs, le club prévoit de poursuivre la mise à disposition de créneaux pour les pratiques scolaires.

Conformément à l'article 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Nantes a procédé à une publicité préalable suite à la manifestation d'intérêt spontanée de la SAS Stade Nantais afin de s'assurer qu'aucun intérêt concurrent ne se manifestait.

En conséquence, il est proposé d'une part de constater le terme du BEA consenti au 1<sup>er</sup> mai 2017 à l'association Stade Nantais et d'autre part de mettre à disposition à la SAS Stade Nantais les installations cadastrées MN 820p, 821p et 833p pour environ 34 000 m<sup>2</sup> situées dans le complexe sportif Pascal Laporte, par un bail emphytéotique administratif consenti pour une durée de 25 ans, moyennant une redevance annuelle arrêtee à la somme de 15 000 €. La Direction de l'Immobilier de l'Etat a régulièrement été consultée en date du 16 janvier 2024.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve la cession à titre gratuit au profit de Nantes Métropole d'une emprise de terrain nu de 12 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée HX 35 située Rue Claude Guillon Verne à Nantes ;
2. approuve un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti au profit de la Société en Nom Collectif VDBGR mettant à disposition de cette dernière les locaux situés 4, rue de la Ville en Pierre à Nantes ;
3. approuve un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti au profit de la SELARL La Pharmacie de Toutes Aides mettant à disposition de cette dernière les locaux situés 6, rue de la Ville en Pierre à Nantes ;
4. approuve un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti par M. et Mme GUILLOTIN mettant à disposition de la Ville les locaux situés 37, route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes ;
5. approuve un avenant actant la prolongation, au-delà de 12 ans, du contrat consenti par la SCI LE SHOGUN mettant à disposition de la Ville les locaux situés 2, boulevard Jean Moulin à Nantes ;

6. approuve la résiliation du bail emphytéotique administratif consenti le 1<sup>er</sup> mai 2017 à l'association Stade Nantais, puis la mise à disposition par bail emphytéotique administratif, à la SAS Stade Nantais, des installations sportives cadastrées MN 820p, 821p et 833p situées 74, boulevard des Anglais dépendant du complexe sportif Pascal Laporte dans les conditions précitées ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°52

Conseil municipal du 2 février 2024

## Transactions foncières – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,*  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### **1 – 2 rue de Cornouaille : déclassement des parcelles cadastrées section PY n°s 654 et 738**

Par acte authentique reçu en date des 5 et 16 avril 1969, et par acte authentique du 17 décembre 1965, la Commune de Nantes s'est portée acquéreur d'un terrain situé à l'angle de la rue de la Cornouaille et de la rue du Château de l'Eraudière.

Par acte authentique reçu en date du 17 décembre 1965, la Commune de Nantes s'est portée acquéreur d'un autre terrain délimité par le chemin de Bonneville et par la route de Saint Joseph ainsi que le chemin du Port Boyer.

Ces actes ont eu pour conséquence d'avoir fait entrer les anciennes parcelles dans le domaine public de la Commune de Nantes.

A la suite de différentes mutations immobilières et modificatifs cadastraux, ces terrains acquis par la Commune de Nantes sont devenus pour partie les parcelles cadastrées section PY n°126 (elle-même provenant de la division d'une parcelle de plus grande contenance antérieurement cadastrée section PY n°123) et section PY n°654 (elle-même provenant de la division d'une parcelle de plus grande contenance antérieurement cadastrée section PY n° 510).

Ces parcelles cadastrées section PY n°s 126 et 654 ont été cédées par la commune de NANTES, par acte reçu en date des 9 et 11 octobre 1985 s'agissant de la parcelle cadastrée section PY n°126, et par acte d'échange reçu en date des 21 et 29 décembre 2000 s'agissant de la parcelle cadastrée section PY n° 654.

Préalablement aux actes susvisés, les parcelles n'ont fait l'objet d'aucun déclassement du domaine public bien qu'elles aient fait l'objet, au jour de la vente, d'une désaffectation de fait ainsi qu'il résulte d'une délibération du Conseil Municipal en date des 18 février 1985 et 11 et 12 mai 2000 et d'un acte administratif en date du 1<sup>er</sup> août 1988.

Dans un souci de clarté et de sécurisation des ventes à venir de ces parcelles, il est proposé de recourir à la procédure de déclassement rétroactif issu de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. Les conditions de l'article 12 étant remplies, il vous est proposé de déclasser rétroactivement, en application des dispositions précitées, les parcelles cadastrées section PY n°s 654 et 738, issues de la parcelle cadastrée section PY n°126.

## **2 – Transfert de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole, au titre de ses compétences, de diverses parcelles**

Dans le cadre de l'exercice par la Métropole de ses compétences, diverses parcelles doivent lui être transférées, notamment pour classement dans le domaine public de voirie, le cas échéant, et mise en conformité de la propriété et de l'affectation.

Sont concernées les parcelles suivantes :

- 70 rue de la Bottière : parcelles cadastrées section BD n°287 pour partie, pour environ 293 m<sup>2</sup> (surface à parfaire après mesurage) et section BD n°288 pour partie, pour environ 63 m<sup>2</sup> (surface à parfaire après mesurage), à usage de voirie et stationnements,

Il est proposé d'approuver le transfert de propriété à titre gratuit, à Nantes Métropole, au titre de ses compétences, desdites parcelles. La régularisation interviendra par acte notarié, dans le cadre des procédures mises en place en matière de transfert de propriété entre Nantes Métropole et les communes membres, aux frais de Nantes Métropole.

### **Le Conseil délibère et,**

1. prononce de manière rétroactive à la date des 9 et 11 octobre 1985, le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section PY n° 738 ;
2. prononce de manière rétroactive à la date des 21 et 29 décembre 2000, le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section PY n° 654 ;
3. approuve le transfert de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de ses compétences des parcelles situées à Nantes, 70 rue de la Bottière : parcelles cadastrées section BD n°287 pour partie, pour environ 293 m<sup>2</sup> (surface à parfaire après mesurage) et section BD n°288 pour partie, pour environ 63 m<sup>2</sup> (surface à parfaire après mesurage), à usage de voirie et stationnements. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole ;
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(9 voix contre)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°53

Conseil municipal du 2 février 2024

## Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Il est proposé au conseil municipal d'approuver des subventions (I) diverses dispositions tarifaires (II), diverses dispositions à caractère financier (III) et enfin diverses remises gracieuses (IV).

#### I – Subventions

- **Subvention 2024 de fonctionnement et d'investissement au CCAS de Nantes**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement les articles L123-4 et L123-5, détermine le statut des C.C.A.S., établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le centre communal d'action sociale est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le C.C.A.S. de Nantes est chargé par la Ville de diverses missions d'action sociale, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales.

Le C.C.A.S. de Nantes constitue ainsi, conformément à son statut, l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des Nantais les plus fragiles : lutter contre les processus de précarisation et d'isolement, agir sur les leviers favorisant l'inclusion et s'adapter à un contexte en constante évolution.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville attribue au C.C.A.S. une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services de proximité en direction des Nantais au bénéfice de la cohésion sociale.

Les modalités de coopération entre la Ville et son CCAS sont encadrées par une convention, adoptée en novembre 2015.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2024, de verser au CCAS de Nantes une subvention de fonctionnement de 32 624 000 € et une subvention d'équipement de 1 386 300 €.

- **Subvention 2024 de fonctionnement à l'Association des Seniors Nantais (ORPAN)**

Avec plus de 1 300 adhérents individuels et de nombreux adhérents institutionnels ou associatifs, l'association des Seniors Nantais (ORPAN) est un partenaire significatif de la Ville de Nantes.

L'ORPAN est ouvert à tous les retraités et personnes âgées nantais. Concernant les personnes âgées dépendantes, l'ORPAN met en œuvre des actions d'animation, en partenariat avec les autres acteurs du réseau gérontologique, notamment les gestionnaires de structures collectives d'hébergement pour personnes âgées.

Une convention, signée le 14 décembre 2018 entre la Ville de Nantes et l'association des Seniors Nantais (ORPAN), définit les activités initiées par l'association prises en compte par la Ville dans les champs de la vie sociale, de la lutte contre l'isolement et de l'information-conseil auprès du public âgé.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2024, de verser à l'association des Seniors Nantais (ORPAN) une subvention de fonctionnement de 896 300 €.

- **Petite Enfance – Versement de subventions**

Dans le cadre de sa politique publique liée à la petite enfance, la Ville s'est engagée à soutenir et accompagner les associations qui œuvrent dans ce domaine.

Cette politique publique définit des orientations stratégiques qui recouvrent, en grande partie, des objectifs partagés avec le secteur associatif dans le champ de l'accueil du jeune enfant.

Les associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement et dont les demandes sont aujourd'hui présentées, assurent des services de garde d'enfants, de formation des intervenants à domicile auprès des enfants, et de soutien auprès des assistantes maternelles.

Il est proposé de procéder à un versement de subventions destinées à soutenir le fonctionnement de 5 associations (SOS Urgence Garde d'Enfants, Les P'tits Lutins Chapelains, Le Croqu'Notes, Les petits bricolos Nantes sud, Le P'tit Lieu), pour un montant de 6 490 € (suivant la répartition jointe en annexe 1).

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget 2024, au chapitre 65, article 65748, sous-fonction 4228.10.

- **Petite Enfance – Subventions aux crèches associatives**

Dans le cadre d'une offre de service globale aux habitants de Nantes, la Ville souhaite à travers sa politique publique petite enfance promouvoir l'accueil collectif (régulier et occasionnel) des jeunes enfants. Dans ce cadre, elle soutient les établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueils et crèches) du secteur de l'économie sociale et solidaire, en complément du financement habituel assuré par la CAF et les familles. La Ville entend ainsi favoriser la mixité sociale au sein des établissements. Par ailleurs, elle souhaite accompagner les structures dans leur professionnalisation, dans le développement de la qualité du service rendu aux familles et dans le respect de l'application des réglementations sociales en vigueur. Le montant des subventions allouées aux crèches au budget primitif 2024 est estimé à 7 304 160 €. Un tableau présentant la répartition prévisionnelle par crèche est joint en annexe 1.

La dépense correspondante est prélevée sur les crédits du budget 2024 de la Direction Petite Enfance, au 36M1, article 65, sous-fonction 4222.13, Nature 65 748 (crèches associatives), Nature 65 7341 (Crèche Orée des Pins), Nature 65 7382 (Crèche CAF et CHU).

- **Association De l'Ombre à la Lumière**

Il est proposé de verser une subvention de 2000 € à association « De l'Ombre à la Lumière », qui a pour but de rendre hommage aux personnes décédées dans la rue ou en grande précarité en aidant à l'organisation de leurs funérailles.

- **Subventions aux organisations syndicales**

A la suite des résultats des élections professionnelles de 2022, 6 organisations sont considérées représentatives : CGT, CFDT, UNSA, CGT-FO, CFTC et SUD. Une dotation pour le fonctionnement et les déplacements des organisations syndicales selon le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2022-2026 est proposée pour chaque organisation représentative (cf. annexe 1).

- **Subventions au Don du Sang et à l'Amicale des retraités**

L'association du Don du Sang Bénévole du Personnel de la Mairie de Nantes et de Nantes Métropole, organise chaque année 4 à 5 collectes à destination des agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, en collaboration avec l'Établissement Français du sang, et promeut à divers événements le don du sang ou le don de plasma. Il est proposé de verser une subvention de 500 € à cette association. L' Amicale des Retraités de la Mairie de Nantes et Nantes Métropole (association loi 1901) organise divers événements tout au long de l'année (sorties culturelles, repas, marches, concours...) pour leurs adhérents retraités. Il est proposé de verser une subvention de 3 500 € à cette association.

- **Association Éthique handicap et société – Annulation de subvention**

L'association « Ethique handicap et société » a voté la dissolution de son association le 27 septembre 2023 car les conditions n'étaient plus réunies pour lui permettre de poursuivre ses activités.

Cette association avait pour objectif d'organiser une réflexion sur la question du rapport entre l'éthique, le handicap et la société. Plusieurs subventions de la Ville de Nantes leur ont été versées et non utilisées, pour un montant total de 4000€. Il est proposé de procéder au retrait de ces subventions et d'émettre un titre de recette en conséquence. Cette recette sera imputée sur le budget 11H Handicap. 428.10:773.

- **Politique publique migration - intégration – Répartition de subventions**

La Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du mandat 2020-2026, à porter une action à destination des personnes migrantes. Pour mettre en œuvre cette action, la ville s'appuie sur le dynamisme des acteurs associatifs qui se mobilisent et s'engagent au soutien des étrangers.

La Ville affirme également son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Les associations concernées par le soutien de la Ville au titre de l'intégration des populations étrangères mènent des projets en matière d'accès au droit, de médiation, de soutien aux familles en difficulté et de prévention des discriminations.

Au titre de l'exercice 2024, il est proposé de poursuivre ce soutien financier à ces associations et de verser un montant de 78 000 €, à 9 associations, selon la répartition présentée en annexe 1. Il est également proposé d'approuver un nouvel avenant à la convention avec La CIMADE (cf. annexe 2).

- **Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire**

La Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire est une plateforme collaborative de recherche, de créativité et d'action, adossée aux acteurs et aux dynamiques transversales de son territoire, autour de deux échelles, celle du paysage urbain/naturel et de celle de l'architecture. La maison régionale de l'architecture porte un engagement d'intérêt général, culturel, éducatif et artistique, autour des politiques publiques et des enjeux majeurs de société. Pour ce faire, elle va structurer son



activité autour d'actions aussi bien culturelles, qu'opérationnelles, qui convoquent l'architecture, le paysage, l'urbanisme et d'autres disciplines.

La subvention proposée est donc une aide au fonctionnement de l'association, ainsi qu'à la création et à la valorisation des actions culturelles portées par la Maison de l'architecture des Pays de la Loire. Afin de soutenir le fonctionnement de la maison de l'architecture, il est proposé d'accorder à l'association une subvention d'un montant de 5 488 €.

- **La Compagnie des commissaires enquêteurs**

L'association a pour objet d'encadrer et de soutenir les Commissaires enquêteurs dans le cadre des enquêtes publiques. Pour ce faire, l'association assure la formation des commissaires enquêteurs par une veille juridique, le suivi de l'évolution des textes réglementaires et l'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et Logement. Aussi il est organisé quatre à cinq formations par an. Afin de soutenir le fonctionnement de l'association, il est proposé d'accorder à l'association une subvention d'un montant de 2 940 €.

- **Récupérateurs d'eau – Subventions**

La Ville de Nantes s'est inscrite depuis longtemps dans une profonde adaptation de l'ensemble de ses politiques publiques afin de préparer le territoire aux changements déjà perceptibles ou à venir sous l'effet du changement climatique.

Les canicules récentes illustrent la nécessité de la préservation des ressources naturelles, et notamment l'eau. Sur le territoire de Nantes Métropole, il est constaté à l'échelle du grand cycle de l'eau des sécheresses de plus en plus marquées et plus longues, des besoins croissants et une ressource (la Loire) qui peut montrer des limites en période d'étiage.

A cet égard, en 2022, Nantes Métropole a engagé une démarche sur les économies d'eau en s'appuyant notamment sur un appel à projets de l'agence de l'eau dont elle est lauréate. Cette démarche vise les économies d'eau consommée au niveau des bâtiments publics des collectivités de la métropole.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes a décidé par la délibération n°6 du 31 mars 2023 la mise en place d'un soutien financier pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture, sous la forme d'une subvention forfaitaire plafonnée à 50 € par récupérateur, avec un maximum de deux récupérateurs par foyer nantais. Le Conseil municipal a voté le dispositif permettant le versement d'une subvention pour l'achat de récupérateur d'eau de plus de 300 litres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, les critères suivants doivent être respectés par les particuliers effectuant une demande : être habitant de la ville de Nantes, et avoir acheté un récupérateur d'eau neuf d'au moins 300 litres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A l'occasion de ce Conseil municipal, il est proposé d'approuver l'attribution de subventions aux particuliers conformément à l'annexe 3.

Par ailleurs, suite à des erreurs matérielles, les dossiers des administrés suivants n'ont pas été mis au paiement après le conseil municipal du 8 décembre 2023 :



Il est proposé de mettre au paiement ces subventions, avec des montants ajustés. Par ailleurs, un dossier doublement saisi doit également faire l'objet du retrait de la liste de subventions approuvées lors du conseil municipal du 8 décembre 2023 :

## **II- Dispositions tarifaires**

- **Politique publique petite enfance - Multi-accueils petite enfance – Tarifs des repas adultes**

Il est proposé de faire évoluer le tarifs des repas adultes (agents et stagiaires) servis dans les équipements de la petite enfance, afin de les aligner sur les tarifs des repas dans les écoles publiques pour le personnel municipal. Ce tarif passera ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 4,19 € à 4,31 € par repas.

Il est précisé que les agents participant à la confection des repas adultes sont les seuls à bénéficier de la gratuité de ceux-ci, qui sont déclarés en avantage en nature. Cette gratuité continue par ailleurs à être accordée de la même manière à ceux qui confectionnent exceptionnellement les dits repas et pour les seuls jours où ils participent à cette confection. Dans ce cas, les agents concernés ne pourront pas bénéficier de tickets restaurants les jours où les repas sont pris sur place. L'exercice du droit d'option entre le déjeuner sur place ou les tickets restaurants est naturellement maintenu pour les agents des équipes.

## **III – Autres dispositions financières**

- **Convention avec l'association Le Chêne et le Roseau**

Le quartier de Nantes Nord est marqué par d'importantes inégalités de santé et de recours aux soins. Il est bien moins doté en terme de démographie médicale comparativement à la moyenne nantaise. La Ville de Nantes a souhaité favoriser l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans ce quartier avec pour objectif de répondre aux besoins en santé du territoire et de renouveler l'offre de soins et de prévention sur le quartier.

Dans ce contexte, des professionnels de santé, déjà installés sur le quartier, ont manifesté leur souhait de s'investir dans cette maison de santé. La Ville a accompagné ces professionnels de santé libéraux en associant les habitants, les futurs usagers, dans la construction de cet équipement de 900 m<sup>2</sup> qui rassemblera à terme médecins généralistes, sages femmes, infirmiers, orthophoniste et orthoptiste. Cet équipement permettra le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé sur différentes thématiques (addictions, nutrition, santé mentale, santé des femmes, etc) en lien avec les professionnels de santé, les associations, les habitants et les services de la ville.

Les professionnels de santé qui ont manifesté leur souhait de s'investir dans cette maison de santé ont identifié le risque lié à la vacance des locaux comme le principal obstacle au fonctionnement de cet équipement. Considérant les défaillances de l'initiative privée et dans l'optique de favoriser l'implantation des professionnels du secteur médical dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, la Ville de Nantes a souhaité apporter une aide financière à l'association Le Chêne et le Roseau (représentant les professionnels de santé) ainsi que l'autorise l'article L. 2251-3 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé que la Ville de Nantes s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'association Le Chêne et le Roseau dans le but de financer les loyers et charges locatives des surfaces non occupées dues à son bailleur (NOVAPOLE).

Cette subvention sera calculée au prorata des surfaces inoccupées (15 € HT par mois et par m<sup>2</sup> inoccupés) dans la limite d'une durée de 3 ans (aide au démarrage) et d'un plafond global de 200 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette subvention sera prélevée sur les crédits du budget 2024 chapitre 65, sous-fonction 020.16 de la Direction santé Publique, article 65748. Il est ainsi proposé d'approuver la convention avec l'association précisant les modalités de versement de cette subvention (cf. annexe 4).

- **Conventions avec l'ASPTT OMNISPORTS**

- Mise à disposition des équipements sportifs Christiane Moreau et Chanteclerc (ex-ASPTT Longchamp).

L'ASPTT Nantes a longtemps bénéficié d'une utilisation à titre exclusif des équipements sportifs Christiane Moreau et Chanteclerc, car ceux-ci appartenaient à la Poste immo. La Ville de Nantes en étant désormais propriétaire, il convient de mettre à jour les droits d'accès et d'usage par l'association des dits équipements par la convention de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs jointe en annexe 5.

- *Mise à disposition des structures artificielles d'escalade des équipements sportifs Christiane Moreau et Bottière-Chênaie*

Les structures d'escalade des équipements Christiane Moreau et Bottière-Chênaie nécessitent un droit d'accès et de suivi spécifiques, compte-tenu de la nature même de l'activité qui y est pratiquée. A ce titre, il est proposé d'approuver une convention, jointe en annexe 6, avec l'association, dont sa section d'escalade est reconnue par la fédération délégataire. En effet, elle qui dispose de personnels dûment qualifiés et diplômés, disposant des qualifications réglementaires requises.

- **Extension du dispositif « référents de parcours santé du Programme de réussite éducative » à l'ensemble des quartiers politique de la ville – Signature de la Convention FSE+ avec la DREETS des Pays de la Loire**

Suite à un appel à projet FSE+ visant à « promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants », la Ville de Nantes a déposé au 30 mars 2023 une demande de subvention européenne pour l'extension de son dispositif « référents de parcours santé » à l'ensemble des quartiers politique de la ville. La DREETS Pays de la Loire a décidé de lui octroyer une subvention de 162 292, 14 € de FSE+ sur un montant de dépenses éligibles de 270 486, 90 € pour la réalisation de ce projet sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024. Il est donc proposé de signer la convention attributive d'une aide européenne FSE+ avec la DREETS des Pays de la Loire jointe en annexe 7.

- **Politique publique action sociale et insertion – Conventions d'occupation précaire des auvents du marché de Talensac entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, et les associations ou collectifs de distributions alimentaires présents sur le site**

La Ville de Nantes est propriétaire du marché de Talensac, qui est constitué d'un bâtiment principal, d'auvents et d'une place. Il est ouvert du mardi au vendredi de 8h à 13h et les samedis et dimanches de 8h à 13h30.

Entre 19h et 22h, les associations et collectifs prennent place sous les auvents du marché de Talensac pour procéder à la distribution de repas à destination de personnes à la rue ou en grande précarité. Quatre associations et un collectif se mobilisent chaque semaine depuis plusieurs années, à des fréquences différentes : Hom'less, L'Autre Cantine, La Croix Rouge, les Restos du Coeur et Aidons notre prochain. Cet emplacement leur permet notamment d'être couverts par les auvents et de bénéficier d'un éclairage.

La Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et les associations et collectifs concernés ont convenu de la nécessité de fixer conjointement les conditions de mise à disposition à titre précaire des auvents du marché de Talensac et les engagements réciproques des parties lors de leurs distributions alimentaires.

La convention prendra effet à sa signature pour une durée d'un an. Elle pourra être reconduite tacitement sous réserve d'un point annuel et de la présentation du bilan d'activité à la Ville de Nantes et au CCAS de la Ville de Nantes.

Il est donc proposé la mise en place de conventions d'occupation précaire triparties entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et chacune des associations de distributions alimentaires et collectif présents sous les auvents du marché de Talensac en soirée.

#### **IV – Remises gracieuses et annulations de titres**

Il est proposé les remises gracieuses suivantes :

- *Remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile*

Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
██████████	VN 2023 09 1121	140,53 €	140,53 €	Erreur Police Municipale
██████████████████	VN 2023 10 0279	140,53 €	140,53 €	Erreur Police Municipale
██████████████████	VN 2023 09 1028	134,11 €	134,11 €	Erreur Police Municipale
		415,17 €	415,17 €	

- *Autres remises gracieuses*

Remise gracieuse sollicitée par	Titre concerné	Objet	Montant de la créance	Remise gracieuse proposée	Motif
██████████	2008/758	Bibliothèque municipale / CD non rendu	24,39€	24,39€	Contexte particulier

#### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve le versement de l'ensemble des subventions décrites ci-dessus et détaillées en annexe 1 ;
2. approuve le retrait de subventions pour un montant total de 4000€ à l'association « Éthique handicap et société » ;
3. approuve l'avenant à la convention avec La CIMADE (cf. annexe 2) ;
4. approuve l'attribution des subventions aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pour un montant de 6 778,65 € (cf. annexe 3) ;

5. approuve le nouveau tarif des repas adultes pour les multi-accueils petite enfance ;
6. approuve la convention avec l'association Le Chêne et le Roseau (cf. annexe 4) ;
7. approuve les conventions de mise à disposition d'équipements sportifs avec l'association ASPTT OMNISPORTS (cf. annexes 5 et 6) ;
8. approuve la convention attributive d'une aide européenne FSE+ avec la DREETS des Pays de la Loire (cf. annexe 7) ;
9. approuve les conventions tripartites d'occupation précaire des auvents du marché de Talensac entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et les associations et collectifs de distributions alimentaires présents sur le site, en annexes 8, 9, 10, 11 et 12.
10. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses présentées ci-dessus ;
11. autorise Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(7 voix contre)*

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

Premier Adjoint

Pierre-Emmanuel MARAIS

Bassem ASSEH

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# Délibération n°54

Conseil municipal du 2 février 2024

**Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Léo Lagrange Ouest au titre des années 2018 et suivantes – Information.**

*M. BOLO, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

## **Exposé**

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à Mme la Maire de Nantes son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Léo Lagrange Ouest.

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, le rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante.

## **Le Conseil,**

1. prend acte de la communication aux membres du Conseil municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Léo Lagrange Ouest au titre des années 2018 et suivantes ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance

La Maire

Pierre-Emmanuel MARAIS

Johanna ROLLAND

*Transmise en Préfecture et mise en ligne le*

# IV. Débats

*M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.*

**Mme la MAIRE** – Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Je vous propose de démarrer notre séance. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Je propose Pierre-Emmanuel Marais. Merci. Nous avons à désigner un premier, en l'occurrence, une première secrétaire suppléante, puisque je propose Jeanne Sotter. Merci. Enfin, nous devons désigner un deuxième suppléant. Je propose François Prochasson.

---

**Mme la MAIRE** donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

*Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2024 – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Nous avons ensuite à approuver le procès-verbal de la dernière séance. Je mets ce procès-verbal aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme la MAIRE** donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

*Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal*

**Mme la MAIRE** – Nous avons à prendre acte du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal. S'il n'y a pas d'observations particulières, je vous propose que nous puissions passer au vœu qui est proposé ce jour.

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 2a, intitulé :

*Vœu pour une politique migratoire et d'intégration digne de la France et de sa tradition humaniste*

**M. ASSEH, Adjoint** – « Jeudi 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel a infligé un véritable camouflet au gouvernement.

Le verdict est sans appel : la République est fondée sur des principes et valeurs qui encadrent l'action des pouvoirs publics et elle s'est fixé des limites à ne pas franchir. Espérons qu'elle saura conserver la force de les défendre toujours.

Le Conseil constitutionnel, tout en démontrant que plusieurs dispositions de la loi "immigration" étaient contraires aux règles fondamentales de notre République, a cependant laissé en place un certain nombre de dispositions qui heurtent frontalement nos valeurs humanistes et universalistes.

En effet, en généralisant la pratique du juge unique pour statuer plus rapidement sur les demandes d'asile ou le recours aux vidéo-audiences, c'est d'une justice au rabais dont nous parlons, s'adressant à une population différenciée.

De même, la création de fichiers de mineurs étrangers suspectés d'être délinquants remet en cause le principe fondamental de présomption d'innocence. Le lien explicite qui est fait, d'ailleurs, entre étrangers et délinquance, pose à lui seul problème.

La levée des protections à l'éloignement dont bénéficient certaines catégories d'étrangers, comme ceux arrivés en France avant l'âge de 13 ans, installe des situations de fragilité pour des milliers de familles sur le territoire.

La satisfaction du ministère de l'Intérieur face à une mesure censée permettre 4 000 expulsions supplémentaires laisse un goût amer.

Enfin, l'engagement exigé des parents étrangers de faire respecter les valeurs et les principes de la République laisse songeur, cette exigence n'étant pas réclamée pour l'ensemble des parents, dont ceux, citoyens français, manifestant des comportements ouvertement contraires à ces valeurs.

Pour nous, élus et élues de la Ville de Nantes, c'est en premier lieu à la République d'affirmer ses principes que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

La liberté d'avoir une vie digne et sûre, d'où que l'on vienne et qui que nous soyons.

L'égalité, pour permettre à toutes et tous sans exclusive de se loger, se nourrir, se soigner et s'éduquer.



La fraternité, enfin, qui nous commande d'aider celles et ceux qui en ont le plus besoin, sans avoir à regarder leur origine, et de leur donner un accès universel aux allocations, aux prestations familiales et à la couverture "santé".

Plutôt que la tentation du repli sur soi et de la méfiance, privilégions la solidarité et l'ouverture avec un accueil digne, selon des règles claires applicables aux femmes et aux hommes fuyant leur pays. Nous voulons une politique migratoire plus juste, digne de la France, de son histoire et de ses valeurs. Nous voulons, en lieu et place de cette loi indigne, une politique d'intégration fidèle à l'héritage de 1789 et de la nation de citoyens qu'est la France.

Des moyens humains et financiers sont plus que jamais nécessaires de sorte que les nouveaux venus puissent progressivement devenir des citoyens pleins et entiers comme les autres : l'accès à l'apprentissage du français, une formation professionnelle, une initiation aux principes fondateurs de la République nous permettant de vivre ensemble...

Plus globalement, et à quelques mois des élections européennes, une politique commune renforcée, solidaire et humaniste doit être défendue à cette échelle, face aux dérives populistes et nationalistes. »

**Mme la MAIRE** – Merci. Nadège Boisramé.

**Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale** – Bonjour. Au nom du groupe « Gauche commune », je souhaite revenir sur l'adoption de cette loi, qui, tant sur le fond que sur la forme, marque un tournant historique et nous oblige, nous, la gauche, à un discours clair et affirmé sur le sujet, un discours loin de la doctrine et des concepts hérités de l'extrême droite.

Cette loi, proposée par le gouvernement et adoptée grâce au soutien de la droite et de l'extrême droite, a tenté d'ériger en principe la préférence nationale et la remise en cause du droit du sol dans l'attribution des prestations sociales et de santé. Mais le mal est fait. Les débats nauséabonds qui ont entouré l'adoption de cette loi, les prises de parole publiques et médiatiques ont laissé des traces et libéré encore un peu plus les paroles racistes et stigmatisantes, qui menacent toujours un peu plus le « vivre ensemble ».

Quels que soient les calculs politiques du président de la République, qui fait adopter une loi en espérant qu'elle soit retoquée par une instance supérieure, on ne peut pas laisser le Rassemblement national gagner la bataille des idées sur l'immigration, n'en déplaise à celles et ceux qui, ici, lui ont apporté leur soutien, de même que l'on ne peut pas utiliser ainsi les institutions de la République à son propre bénéfice sans porter atteinte à la démocratie.

Ces enjeux sont trop importants, aujourd'hui comme pour demain.

François Héran, du Collège de France, dit que l'immigration est un fait structurel de nos sociétés contemporaines, un fait structurel que nous avons le devoir d'accompagner à l'échelle locale et nationale, en cohérence avec nos principes fondateurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, d'accompagner dans un souci toujours renouvelé d'accueil et d'hospitalité.

Face aux difficultés socio-économiques que traverse notre pays, nous ne céderons pas aux logiques de bouc émissaire faisant depuis toujours de l'étranger la cause première, voire l'unique cause de nos problèmes.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Guillaume Richard.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire.

Ce vœu montre votre satisfaction profonde de voir le Conseil constitutionnel imposer un camouflet à la majorité. En effet, chère Madame, le Conseil constitutionnel et ses illustres membres, majoritairement du Parti socialiste, sont là pour vous faire gagner un combat. Il est vrai qu'avec 1,5 % aux dernières élections présidentielles, c'était le moindre espoir qu'il pouvait vous donner.

Mais quand je lis le texte, au-delà des qualités lyriques du texte de votre cabinet, je m'interroge. Vous parlez de solidarité, d'ouverture, de justice, du droit à la vie digne, de protection des plus fragiles. Mais j'ai la mémoire d'il y a cinq ans, où les choses étaient bien différentes.

Il y a cinq ans, vous avez laissé des gens dormir pendant de nombreuses semaines sous la tente, dans la rue, sans moyens, au milieu de notre ville, square Daviais. Vous aviez, à cette époque, tenu des discours d'accueil inconditionnel, ceux-là mêmes dont les conséquences eurent des drames humains qui ont été gérés sans aucune anticipation. Heureusement, les associations nantaises de l'époque ont fait un travail

remarquable, le travail que vous dites vouloir faire mais qui ne l'a pas été, que ce soit l'apprentissage du français ou encore, l'accompagnement vers le logement dont nous venons de parler.

Et dans ce vœu, Madame, vous définissez aussi la République comme si elle était une arme contre ceux qui ne sont pas d'accord avec vous et vous prenez nos institutions pour des fantassins en charge de détruire tout ce qui ne vous convient pas. Vous l'expliquez calmement, avec un aplomb qui me rend heureux d'être assis sur une chaise.

Je vous cite : « pour nous, élus de la Ville de Nantes, c'est en premier lieu à la République d'affirmer ses principes que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ». C'est vrai, cette rhétorique idéaliste est parfaite, mais le sous-entendu comme quoi la majorité gouvernementale et l'opposition de droite ne soutiendraient pas ces valeurs est malhonnête, surtout quand l'on sait que votre extrême gauche n'est pas très à l'aise avec la liberté.

Il y a toute une reprise des éléments forts du texte de loi voté. Ainsi, votre proposition, par exemple, sur la levée des protections à l'éloignement montre une connaissance simpliste des enjeux migratoires. Vous devriez savoir que c'est un sujet particulièrement complexe, qui nous invite à un peu moins d'idéalisme. Quant au lien entre étrangers et délinquants, c'est décidément un sujet qui vous tient à cœur depuis qu'il a été fait par Pascal Bolo, à l'époque adjoint à la sécurité.

En réalité, Madame, nous vous attendions un peu moins lyrique dans ce vœu. Les Nantais et les Nantaises, comme tous les Français, souhaitaient cette loi, et c'est en cela que ce vœu est une erreur, car vous menez ici un combat politique pour le Parti socialiste, pas pour notre belle ville de Nantes.

Je suis tout à fait heureux d'intégrer la commission des vœux cette année. Espérons que cela me permette d'expliquer à mes collègues élus qu'un vœu, à Nantes, n'est pas là pour dérouler un programme politique. À titre d'exemple, je crois que la moindre des choses aurait été d'écrire un vœu de soutien à nos agriculteurs, même si quelque chose me dit qu'il aurait été plus difficile à écrire pour une partie de votre majorité.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je dois vous avouer qu'il me faut une forme de grande sérénité pour ne pas démarrer d'emblée par vous répondre point par point, cher Guillaume Richard. Mais je vais d'abord laisser continuer les expressions des uns et des autres.

Mounir Belhamiti.

**M. BELHAMITI, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Pardonnez-moi, d'abord, sur la forme, de me répéter, de nous répéter.

Comme nous avons été amenés à le dire à de nombreuses reprises, comme lors du débat sur les retraites, notre assemblée locale est amenée à se prononcer sur un sujet qui est de compétence nationale. Mais quand un des groupes de l'opposition demande que soit voté un vœu de soutien aux maraîchers nantais ou aux commerçants nantais victimes de dégradations, notre assemblée est bizarrement privée de sa capacité à s'exprimer. Curieux renversement des champs de compétence, qui voit votre majorité fuir les siennes quand il s'agit de problématiques locales et tenter de s'ériger en censeur du législateur.

Ce simple constat justifie à lui seul que nous ne nous associons pas à cette agitation politicienne et stérile. Mais tout de même, sur le fond, quelques remarques.

Il est curieux de vous voir hurler à la mise en danger de l'État de droit, Madame la Maire. Le processus législatif a été effectivement entièrement respecté. Le parlement a travaillé, quand bien même l'Assemblée nationale a été empêchée de débattre de sa version du texte par le vote d'une motion de rejet préalable. Ce vote de vos amis de la NUPES, de vos amis de la NUPES, n'a eu pour conséquence que de faire du texte issu du Sénat la base de travail de la commission mixte paritaire. Et cette commission a produit un texte de compromis moins équilibré que ne l'était le texte initial, c'est vrai, avec des dispositions dont la majorité présidentielle avait dit, avait prévenu qu'elles constituaient à nos yeux des cavaliers législatifs, voire des mesures anticonstitutionnelles.

Saisi et par le président de la République et par la présidente de l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel a dit le droit et validé nos mises en garde, ces mises en garde. Il a censuré effectivement un certain nombre de dispositions, un tiers du texte, environ, considérées effectivement comme des cavaliers législatifs.

Vous y voyez, si j'en crois le texte de votre vœu, un camouflet pour le gouvernement. Je vous laisse le soin, Madame le Maire, d'en discuter avec l'un de vos prédécesseurs, qui, comme Premier ministre, à l'époque, avait vu, en 2012, l'intégralité d'une loi portée par une de ses ministres, Cécile Duflot, en l'occurrence, totalement censurée.

Pour ce qui est de la loi « immigration », l'intégralité ou presque des mesures portées dans le projet de loi initial du gouvernement ont été, elles, jugées conformes à notre Constitution. Ce que vous appelez « camouflet », nous l'appelons « confirmation ». Un parlement qui légifère, un Conseil constitutionnel qui contrôle, censure ce qui doit l'être, valide ce qui peut l'être, l'État de droit, c'est cela. Le contenu de la loi promulguée est donc conforme à notre Constitution et à nos valeurs fondamentales, notamment à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont vous prétendez qu'elle est, qu'elle serait bafouée.

Votre vœu, dans sa formulation, prétend donc une chose et démontre son contraire. Ce n'est pas le moindre des paradoxes.

Paradoxe également, la rédaction de ce vœu : vous prétendez défendre les valeurs humanistes et incarner l'égalité, mais je note que sous votre plume, une confusion permanente est établie entre étrangers en situation régulière et personnes présentes sans droit ni titre sur notre territoire. Cela, chers collègues, cela s'appelle un amalgame. Un amalgame insupportable, un amalgame dont les premières victimes sont précisément les étrangers entrés régulièrement en France, qui en respectent les valeurs et les règles.

C'est finalement le même amalgame que celui qui a conduit certains d'entre vous à m'adresser des messages, lors du débat parlementaire, sur le mode : « pas toi, pas ça ! » Cet amalgame porte un nom : l'essentialisation. Nous la refusons. Je peux même en citer d'autres, quand l'un des élus de la Métropole de votre formation politique, publiquement, tweete, en s'adressant à moi : « vu d'où tu viens, tu devrais avoir honte », que faut-il comprendre ? D'où viens-je ?

Et que dire de vos propositions paradoxales, celle d'une majorité municipale dans laquelle la maire tient une réunion de travail avec le ministre de l'Intérieur qui se conclut par un communiqué de presse qui annonce la création d'un centre de rétention administrative à Nantes tandis qu'une partie de son équipe manifeste pour la fermeture de ces centres ?

Paradoxe encore que de lire ce vœu, qui cultive la vision d'un accueil inconditionnel tandis que votre premier adjoint, cher Bassem, signe un texte courageux pour le compte de la Fondation Jean-Jaurès, qui appelle la gauche à un aggiornamento sur la politique migratoire. Les plus sévères vous parleraient d'hypocrisie. Je me contenterai de parler d'incohérence.

Mais le paradoxe ultime, mes chers collègues, il est entre votre prétention d'incarner en permanence la volonté du peuple et ce que nous disent nos concitoyens, en réalité. Parce que je sais que vous avez les mêmes phrases quotidiennement, quand vous êtes sur le terrain : mieux intégrer ceux qui veulent l'être et que nous avons les moyens d'accueillir, dans une logique de contrat fait de droits et devoirs, éloigner plus facilement et plus rapidement ceux qui doivent l'être, c'étaient les objectifs du projet de loi. Ce sont les résultats de l'application de la loi votée.

Les dispositions de cette loi, qui est désormais la loi de la République, sont largement soutenues par la population, et vous le savez. Elles s'inspirent d'exemples de pays qui ne sont pas à proprement parler des démocraties libérales.

Il se trouve que je suis membre du groupe d'amitié parlementaire France – Danemark, Madame le Maire. Le Danemark, j'imagine que vous le connaissez bien. C'est un pays dirigé par une Première ministre sociale-démocrate, dont je pense que vous ne prétendez pas qu'elle incarne une forme de soumission à l'extrême droite. Eh bien je peux vous dire que lorsque nous discutons avec vos homologues danois et que nous leur décrivons les positions de la gauche française, vos positions, Madame la Maire, sur la politique migratoire, précisément, franchement, je peux vous dire qu'ils tombent de leur chaise. Et pourtant, ils sont issus de votre famille politique.

Mais il est vrai qu'entre vous et eux, il y a une différence de taille. Refusant le déni, décidés à répondre aux attentes de la société de leur pays, ils sont restés un parti de gouvernement et ils ont conservé, eux, la confiance de leurs concitoyens.

**Mme la MAIRE** – Merci, Marie Vitoux.

**Mme VITOUX, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Je voudrais reprendre là où M. Belhamiti vient de s'arrêter. C'est-à-dire qu'il a rappelé, effectivement, ses origines. Il vient de dire qu'il vient de la gauche et permettez-moi de lui répondre que c'est précisément cela, en fait, qui nous choque. Je ne fais pas partie des gens qui vous ont adressé des messages. Je ne sais pas quelle était la teneur de ces messages mais moi, ce que je voudrais vous dire, aujourd'hui, c'est que nous nous rappelons que vous venez de la famille des écologistes, et c'est cela qui est profondément choquant.

Le 19 décembre dernier est une date qui marquera un tournant majeur dans l'histoire politique de notre pays. À cette date-là, le gouvernement, le parti dont vous êtes membre et ses alliés au Sénat ont fait voter

une loi raciste et xénophobe, un train de mesures qui étaient demandées par le Rassemblement national de Jean-Marie Le Pen depuis les années 1980. C'est de cela que nous parlons.

Aujourd'hui, nous sommes le 2 février. Nous vivons dans un pays qui restreint l'accès aux prestations sociales, qui remet en cause le droit du sol et qui met en place des quotas migratoires. Je pense qu'il est important de se le rappeler collectivement au sein de cette assemblée.

Aux parlementaires qui siègent dans ce Conseil municipal, moi, je n'ai qu'une seule question : mais n'avez-vous pas honte ? Car franchement, quelle honte de voir le président de la République, après nous avoir dit que son vote l'obligeait, voter ce type de texte ! Quelle honte de l'entendre se faire le porte-parole de la rhétorique xénophobe de l'extrême droite et quelle honte, enfin, dans les derniers jours, d'entendre, dans la bouche du Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale, continuer dans cette même ligne, avec une trajectoire réactionnaire !

Permettez-moi donc de revenir sur la question et d'y apporter une réponse : oui, vous devriez avoir honte.

Quant aux écologistes, ils continueront de défendre l'accueil inconditionnel des personnes immigrées. Et non, nous ne sortirons pas de cette soi-disant posture, car oui, nous savons regarder en face et nous savons aussi dépassionner le débat et parler de fond.

Alors justement, parlons de fond. Arrêtons avec cette théorie du grand remplacement. Elle est portée par la droite et par l'extrême droite. Regardons les chiffres : ces dernières années, la France a accueilli 3 % des Syriens qui ont cherché refuge en Europe. C'est 25 fois moins que l'Allemagne.

Arrêtons aussi avec l'idée que le regroupement familial est un danger. C'est aussi sur cela que se base le texte qui a été voté par l'Assemblée nationale. Les statistiques européennes, celles d'Eurostat, montrent que ce regroupement familial, précisément, est en déclin. Aujourd'hui, ce sont environ 14 000 personnes, chaque année, à qui l'on permet de retrouver leurs proches et de vivre avec eux. C'est de cela dont il s'agit.

Alors non, l'accueil inconditionnel, ce n'est pas une lubie déconnectée de toute réalité. Je retiens de l'intervention de Guillaume Richard qu'il a salué le travail des associations, qui, précisément, défendent cet accueil inconditionnel. Et contrairement à ce qui a pu être dit dans la presse récemment, y compris par des membres de la gauche, cette approche n'est pas purement morale ou humanitaire. Elle est corrélée à une réalité qui est une réalité sociologique, humaine et statistique.

Alors oui, les écologistes continuent de porter la solidarité, l'accueil, l'hospitalité, la fraternité et la sororité face à la répression et à la violence du projet qui est aujourd'hui porté par la droite et l'extrême droite.

À Nantes, cela se concrétise très précisément par le refus du centre de rétention administrative, refus qui a été récemment réitéré par l'ensemble des composantes de cette majorité, et nous nous en réjouissons.

Le combat contre la politique nauséabonde du gouvernement envers les personnes exilées continue et vous pouvez compter sur les écologistes pour être en première ligne dans cette lutte.

*(Applaudissements.)*

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues du Conseil municipal de Nantes, d'abord, nous sommes au conseil municipal. Je pense qu'il est important de le rappeler. J'entends beaucoup de gens s'exprimer sur des sujets nationaux. Je rappelle qu'il y a quelque temps, il y avait des élections législatives. Vraiment, il ne fallait pas hésiter à vous présenter.

Deuxième élément, nous avons un règlement intérieur dit que les vœux qui sont proposés au Conseil municipal doivent être des vœux d'intérêt public local. Je ne suis pas persuadé que ce soit le cas avec le texte qui nous est proposé, qui d'ailleurs, n'est pas un vœu, puisqu'il n'est adressé à personne. Ce que vous nous proposez ce matin n'est pas un vœu : c'est un tract. À la limite, vous avez le droit mais vraiment, je ne crois pas que ce soit l'enceinte.

Évidemment, cela vous permet de ressouder votre majorité et d'éviter de parler de tous les sujets sur lesquels vous êtes en désaccord au niveau local, tous les sujets sur lesquels vous êtes en désaccord au niveau local et qui ne figurent pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal : le projet Paradis, le projet Doulon – Gohards, l'ouverture des commerces les dimanches des fêtes de Noël, les caméras de vidéo-protection, le CHU, l'écocentre sur l'Île de Nantes, la politique de logements et de bureaux à l'échelle de la Métropole...

Je m'arrête là, parce que nous pourrions passer la journée sur cette longue liste de désaccords au sein de votre majorité.

Mais c'est vrai que je lisais aussi notre premier adjoint de la Ville de Nantes, qui expliquait, je cite, que sur les questions d'immigration, la gauche devait sortir de l'angélisme, que la gauche ne devait pas se contenter de bons sentiments et de postures morales. Eh bien mon cher Bassem, je crois que tu as encore beaucoup de travail et d'efforts de conviction à faire auprès de tes collègues de la majorité, qui défendent l'accueil inconditionnel.

Alors, madame le Maire, nous vous entendons beaucoup sur les sujets nationaux, ces dernières semaines. Je crois vraiment que vous devriez vous intéresser davantage aux problématiques, aux problèmes et aux tensions qui se passent sur la ville de Nantes. Vous devriez vous intéresser davantage aux multiples classements dans lesquels la ville dégringole. Vous devriez vous recentrer car notre ville est chaque jour plus abîmée par votre majorité et votre action.

Alors, avec mes collègues, nous allons vous laisser continuer à débattre de sujets nationaux et nous ne participerons pas au vote sur ce tract.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste un mot d'emblée, quand même. Je répondrai sur le fond tout à l'heure. Mais il est important de se dire pourquoi ce vœu est bien un vœu nantais.

Cher Julien Bainvel, nous nous sommes croisés à peu près cinq fois par semaine ces dernières semaines, dans les différents quartiers nantais. Je sais donc que vous savez comme moi que ce sujet est nantais.

Pourquoi ? Au-delà du débat des principes, au-delà du débat des valeurs, au-delà du débat de l'intégrité de la République, parce qu'in fine, c'est bien de cela qu'il s'agira, pourquoi est-ce un sujet nantais ?

C'est un sujet nantais pour des raisons très efficientes, très concrètes. C'est un sujet nantais parce qu'aujourd'hui, des acteurs, et j'imagine qu'ils doivent vous le dire, viennent me voir en disant : mais nous, que faisons-nous, alors ? Nous sortons les enfants des accueils des centres de loisirs ? Nous sortons des ados des clubs ado que la Ville finance ?

C'est un sujet nantais, parce que les chefs d'entreprise me disent : nous ne pourrions donc pas régulariser, dans les métiers en tension, là où précisément, nous avons des difficultés ?

C'est un sujet nantais parce que les infirmières me disent : donc que faisons-nous quand demain, nous recevrons quelqu'un qui n'est plus éligible à l'aide médicale d'État ?

C'est un sujet nantais parce que si l'État, demain, fait encore plus mal son travail sur la mise à l'abri, qui, alors, fera le boulot ? Évidemment, la Ville de Nantes, évidemment, les collectivités.

C'est un sujet nantais, parce que croyez-vous vraiment que la remise à la rue d'hommes et de femmes n'engendrera pas des questions supplémentaires en termes de tranquillité publique et de sécurité publique ?

Alors, au-delà même du combat sur le fond, du combat des valeurs, du combat pour l'héritage de la Révolution française, sur le champ de la santé, sur le champ de l'économie, sur le champ du travail, sur le champ de la sécurité, ce qui se joue dans cette loi a des impacts pour les Nantaises et pour les Nantais.

Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Bonjour, chers collègues.

Ce vœu me semble être un terrible déni de réalité. Oui, c'est un sujet nantais, je vous rejoins, Madame la Maire, parce que les Nantais sont français. Et en France, en 2024, nous avons un tissu social qui est extrêmement abîmé. Nous avons un tissu social qui est sous tension. Regardez ce qui se passe sur la question de l'agriculture. Regardez ce qui se passe sur la question de l'école. Regardez ce qui se passe à la question de l'hôpital. Tout le système social français est sous tension et aujourd'hui, je rejoins les propos de M. Belhamiti, ce sont toujours les mêmes qui doivent supporter les nouvelles arrivées de personnes qui sont toujours plus pauvres.

Les quartiers dits « populaires » sont effectivement les sas d'entrée et d'absorption de l'immigration. Cela a été prouvé par d'innombrables études.

Les personnes qui y sont depuis vingt ans cherchent toutes à les quitter parce que la vie y devient compliquée, parce que c'est une question de proportion, parce que l'intégration n'y est plus possible, parce que leurs enfants sont confrontés à énormément d'enfants allophones à l'école et que cela fait baisser le niveau. C'est compliqué. Il faut être capable de dire ces choses-là parce que c'est ce qui se passe dans les écoles nantaises. Pour les professeurs, cela devient impossible.

Les premières personnes qui nous interpellent sur le sujet de l'intégration, ce sont des personnes qui sont d'origine étrangère, qui sont à la deuxième ou à la troisième génération et qui disent : si vous laissez faire cela, moi, vous me faites régresser dans mon intégration républicaine.

Je suis désolé, mais votre vœu, de ce point de vue, est aveugle. Il est d'un « sans-frontiérisme » aveugle, je suis désolé. L'accueil inconditionnel est irresponsable.

Vous êtes aujourd'hui face à une ville qui, de ce point de vue là, n'échappe pas aux réalités françaises.

Certes, nous ne sommes pas le couloir rhodanien. Nous ne sommes pas, effectivement, la région parisienne. De ce point de vue là, nous n'avons pas la même histoire en termes d'immigration. Mais nous avons effectivement des quartiers qui ne vont pas bien, et des immeubles où les proportions de personnes nouvellement arrivées sont tellement importantes que l'intégration y devient impossible.

Vous pouvez décider de ne pas voir cela mais je suis d'accord avec vous, Madame la Maire, c'est un sujet nantais, et il serait bien que ce vœu ne vienne pas le contredire.

Je vous demande également d'être claire sur la question du droit d'asile. Le droit d'asile, c'est l'honneur de la France. Mais quand il est dévoyé, je suis désolé, on l'abîme. Et là-dessus, je rejoindrai la tribune de M. Asseh.

Aujourd'hui, dans les pays occidentaux, dans les pays européens, on a droit de dire qui entre et qui sort. J'ai vécu dans des pays d'immigration : Argentine, Mexique, un peu aux États-Unis et au Brésil, tous des grands pays d'immigration. Je peux vous dire que l'on regarde de très près qui entre et qui sort. Et effectivement, la question de l'intégration, chez eux aussi, est un sujet. Mais cela fait partie de la souveraineté. Les Nantais comme les Français souhaitent que l'on soit capable de dire qui entre et qui sort chez nous.

Je pose tout de même la question du financement de tout ce que vous proposez. Nous sommes un pays qui non seulement a un tissu social qui se dégrade, qui non seulement vieillit – c'est une réalité démographique – et donc, qui a peut-être moins d'élasticité, moins de capacité à intégrer. Je ne dis pas que c'est une bonne nouvelle, mais c'est une réalité.

Nous sommes aussi un pays qui financièrement, est aux abois. Les caisses de l'État sont vides. Le Département, cette année, ne boucle pas son budget. Or c'est lui qui a en charge les solidarités. Quant à la Ville, elle a des tensions sur le logement social, elle a une incapacité à accueillir dignement l'ensemble des personnes nouvellement arrivées. Nous avons des bidonvilles qui fleurissent à la périphérie. Et avec ça, il faudrait ouvrir le robinet ? C'est irresponsable.

Vous ne pourrez pas continuer à les intégrer. Avec cela, vous pavez le chemin du Rassemblement national. Vous regretterez nos débats, dans quelques années. Vous les regretterez.

J'ai une question pour vous, Madame la Maire, une question très simple, et je rejoins la question qui a été posée à propos du centre de rétention administrative. Vous l'avez annoncé, ce centre de rétention administrative, avec le ministre de l'Intérieur, parce qu'il est nécessaire. Il fait partie des outils nécessaires pour pouvoir expulser les personnes qui n'ont pas le droit de rester sur notre territoire car illégales. Vous voyez le mot « illégal » : contraire à la loi. Nous avons donc le droit de les faire partir.

Ma question est simple : aujourd'hui, êtes-vous pour ou contre ce centre de rétention administrative ? Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Monsieur Chombart de Lauwe, je vous le dis devant tout le monde : mon prénom, c'est « Bassem » et mon nom, c'est « Asseh », et non pas « Basseh ». C'est un peu comme si je vous appelais « Monsieur Lombard ». Je ne vous appelle pas ainsi.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Sur mon nom, vous savez, je pense qu'il y a déjà eu pas mal de gens qui ont fait des erreurs, que je n'ai pas relevées.

**M. ASSEH, Adjoint** – Eh bien pas moi.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Et je m'excuse pour la confusion.

**M. ASSEH, Adjoint** – Pas de problème. Excuses acceptées.

Plusieurs ont parlé de la question de l'immigration et peu ont parlé de la question de l'intégration, sauf vous, Monsieur Chombart De Lauwe, pour le coup. Je voulais vous répondre sur ce point précis. Parce que sur la question de l'immigration et du nombre de personnes qui entrent dans ce pays ou non, il peut y avoir plusieurs options qui existent. C'est une question de curseur : plus ou moins.

En revanche, quel que soit le curseur et quel que soit le niveau où l'on place ce curseur d'ouverture, il y a une chose qui en découle, ce sont les moyens nécessaires pour l'immigration, pour l'intégration de l'immigration. Donc de toute façon, ce dont vous avez parlé, ce sont des sujets extrêmement importants, qui

ne relèvent pas que du local : la question du logement, la question de l'apprentissage du français, la question de la formation professionnelle et la question des besoins du marché du travail. Ne seraient-ce que ces sujets-là, ce sont des sujets qui se traitent à l'échelle nationale, qui ne se traitent pas ici.

Et en tout état de cause, l'État, le gouvernement, en l'occurrence, au lieu de se pencher sur cette énième loi, cinq ans après celle de M. Collomb, aurait pu, au lieu de se pencher sur une loi, se pencher sur la question de l'investissement massif qui est nécessaire pour que l'intégration se passe bien. Et elle peut bien se passer. Il y a énormément d'exemples, y compris dans cette salle, d'intégrations qui se passent bien, pour peu qu'il y ait un peu de moyens et que les conditions soient mises en place.

Par exemple, le fait de s'assurer que les élèves allophones, les élèves qui ont une langue maternelle autre que le français, puissent avoir la possibilité d'apprendre cette langue en bonne et due forme. De même pour les adultes. Et typiquement, en Allemagne, par exemple, puisque vous avez cité la note que j'ai écrite, en Allemagne, c'est 1 milliard d'euros. En France, ce sont 250 millions d'euros. On pourra peut-être me dire, sur le ton de la blague, que l'allemand est plus compliqué que le français. Il n'en reste pas moins que ce milliard, nous pourrions le mettre, parce que cela permet d'apprendre le français à la fois aux enfants qui arrivent mais aussi aux adultes.

Ce sont des moyens de ce type sur la question du logement, sur la question de la formation professionnelle, pour que les personnes qui arrivent dans ce pays puissent trouver un emploi qui soit digne – et là, je parle bien d'un emploi qui soit digne : je n'ai pas parlé d'inconditionnel, j'ai parlé de « digne », dans le vœu. C'est un accueil digne qui est nécessaire.

Donc encore une fois, le gouvernement, au lieu de se lancer dans une loi pour attirer à lui à la fois les députés LR, les députés RN et les électeurs qui vont avec, aurait pu mettre des moyens sur l'intégration au lieu de s'amuser avec une loi et un marché de dupes, un marché de dupes qui a abouti à ce que l'on sait aujourd'hui. Jouer avec le parlementarisme, ce n'est pas sérieux. Mais encore une fois, cela relève de sujets nationaux et non de l'échelle locale.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Je veux juste réagir à vos propos parce qu'en fait, et Bassem Asseh vient de le dire très bien, la loi « immigration », c'est un sujet national. Ce que les collectivités locales ont à gérer, directement ou indirectement, bien ou pas bien, ce sont les effets des politiques migratoires. C'est la question de l'intégration.

La réalité, c'est que quand certains et certaines prônent l'accueil inconditionnel, qui a été ici prôné sur ce territoire par vous, Madame le Maire, il y a quelques années, la réalité, c'est que nous avons eu un afflux massif de personnes en situation irrégulière, qui sont arrivées sur le territoire nantais. La conséquence pour la Ville de Nantes, quelle est-elle ?

Je vais prendre un exemple. C'est que la Ville, dans son rôle et dans ses compétences, a scolarisé les enfants des personnes qui sont arrivées sur le territoire nantais. Très bien. C'est sa mission. Fin de l'accompagnement de la Ville et l'on se retrouve, aujourd'hui encore, avec des gamins scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Nantes qui dorment à la rue parce que, contrairement à ce que vient dire le premier adjoint, qui demande des moyens supplémentaires de la part de l'État, il n'y a pas de moyens supplémentaires de la Ville pour assumer les conséquences de décisions qu'elle a elle-même prises.

Et l'on se retrouve avec des acteurs locaux, la Ville, les associations – qui font un travail exceptionnel –, l'État, qui sont tous débordés par ce phénomène.

Moi, très franchement, je suis ulcéré par les leçons de morale de certains de nos collègues. Moi, je n'ai vraiment aucune leçon à recevoir de personne sur ce sujet et je crois vraiment que notre responsabilité est de faire en sorte que dans la sixième ville de France, dans l'ensemble des communes françaises, nous n'ayons plus un seul gamin, quelle que soit sa situation, qui dorme à la rue, qui ne mange pas à sa faim, qui ne se nourrisse pas et qui n'ait pas accès à un certain nombre de dispositifs.

Il est donc évident qu'il faut encadrer pour éviter ces phénomènes, parce que nous n'avons pas les moyens, vous n'avez pas les moyens d'assumer les conséquences de vos discours. Et c'est cela qui est extrêmement grave.

Et sur la question de la santé, du logement, sur toutes ces questions qui découlent des politiques migratoires et du curseur qui est mis au niveau national par l'État, par le gouvernement et par les décisions des parlementaires, sur toutes ces décisions, on voit bien qu'il faut qu'il y ait un curseur parce que sinon, on ne s'en sort pas, et ce sont les publics en question, ces hommes, ces femmes et ces enfants, qui en subissent les conséquences au quotidien. Et cela, c'est dramatique.

**Mme la MAIRE** – Merci. Yves Pascouau.

**M. PASCOUAU, Conseiller municipal** – Madame la Maire, chers collègues, je ne sais pas si je vais réussir à faire tomber la tension autour de ce discours mais en même temps, je pense que cette question-là nous invite aussi à faire preuve de mesure, voire même de nuance, qui manque parfois à la discussion lorsque l'on parle de questions migratoires.

C'est une question qui, en réalité, travaille profondément nos imaginaires. C'est une question qui interroge nos fondamentaux, mais c'est aussi une question qui, reconnaissons-le, taraude voire angoisse certains citoyens. Donc à ce titre, c'est une question qu'il faut prendre avec tout le sérieux et toute la dimension nécessaire.

Parce que oui, Monsieur Guillaume Richard, c'est une question complexe, parfois. Mais moi, je préférerais considérer que c'est une question multiple et riche, parce que c'est une question qui met en relation, parfois malheureusement en confrontation, le dedans et le dehors. C'est une question qui nous invite à nous penser nous et eux, nous et l'autre. Et le dedans et le dehors, ce sont une multitude d'éléments.

Le dedans, c'est l'ensemble des lois et des règlements qui organisent, dans ce pays, l'entrée, le séjour, l'intégration, comme cela a été dit, et l'éloignement des étrangers. C'est l'ensemble des acteurs, de l'État aux associations, en passant par les collectivités et les administrations, qui œuvrent au quotidien à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de migration sur ces territoires.

Le dedans, c'est aussi, je suis désolé, Monsieur Chombart De Lauwe, c'est aussi et surtout considérer que cette question ne relève pas que du cadre national et qu'elle s'inscrit nécessairement dans un cadre européen. Il serait vain, aujourd'hui, de considérer que la question migratoire ne puisse être traitée que dans le cadre fermé de notre territoire, au moment où nous partageons un espace sans contrôle aux frontières intérieures, dans lequel la liberté de circulation est un principe et qui appelle nécessairement à ce que nous coordonnions et harmonisions nos politiques nationales.

Le dedans est donc multiple. Il est riche. Mais le dehors est tout aussi multiple et il est tout aussi riche. Qu'est-ce que le dehors ? C'est finalement d'essayer de comprendre quelles sont les causes qui poussent des millions de personnes sur les routes de l'exil. Elles sont multiples et elles sont parfois aussi entrelacées : les guerres, les conflits, le climat, l'économie, les ressources, tous ces éléments sont des éléments qui, à un moment ou un autre, poussent des personnes sur les routes de l'exil.

Mais le dehors, c'est aussi notre capacité à travailler avec des pays tiers, à travailler aujourd'hui et pour demain, et à travailler aussi, parfois, avec, en toile de fond, notre histoire et nos relations avec ces pays.

Vous comprenez bien que tout ceci relève d'une très grande multiplicité, d'une très grande richesse et parfois aussi, d'une très grande complexité. Et l'on ne saurait résumer la question migratoire à des principes, à des éléments relativement restrictifs. On ne saurait la résumer à : ici le bon réfugié et là, le mauvais migrant, fût-il économique ou autre.

La multitude et la complexité de cette question ne doivent, en fait, pas nous rebuter. Elles doivent nous inviter à parler au niveau local, au niveau national et au niveau européen de cette question avec rigueur et en responsabilité. Et la responsabilité du traitement de cette question contient un prérequis, un élément de départ, sans lequel toute discussion, toute règle, toute politique migratoire ne peut tenir : c'est le respect absolu de l'État de droit. Il en a été fait mention ici. Le respect absolu de l'État de droit est une condition.

Qu'est-ce que l'État de droit ? C'est finalement, d'une part, le respect de l'organisation des pouvoirs publics et des institutions. Vous êtes d'accord, Monsieur Belhamiti, pour considérer que le respect de l'État de droit est un élément fondamental, mais lorsque vous demandez au Conseil constitutionnel de faire le travail du législateur, non seulement vous tordez le principe de la séparation des pouvoirs, mais vous jetez le Conseil constitutionnel en pâture. Vous saviez très bien que quelle que soit la décision du Conseil constitutionnel, elle ne serait satisfaisante pour personne.

En faisant cela, vous avez aussi alimenté le débat très dangereux de l'opposition entre le gouvernement des juges et la volonté populaire, débat dans lequel se sont engouffrées la droite et l'extrême droite.

Le respect de l'État de droit et l'État de droit, c'est tout simplement, comme le disait de manière si simple et si claire Françoise Tulkens, ancienne juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme, l'État de droit, c'est le droit d'avoir des droits, et notamment, le droit d'avoir des droits tels que reconnus par les instruments internationaux de protection des droits fondamentaux : la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention de Genève sur le statut des réfugiés, la Convention internationale des droits des enfants ou encore, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.



Eh bien là encore, lorsque l'on regarde le texte de loi issu de la commission mixte paritaire, un certain nombre de ces droits étaient violés. Il faut, pour s'en convaincre, lire l'ensemble des contributions extérieures qui ont été présentées lors de la saisine du Conseil constitutionnel pour se rendre compte qu'avocats, universitaires, associations, travailleurs qui sont au quotidien à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants dans ce pays ont témoigné et révélé que des lignes rouges étaient franchies : ici, la remise en cause de l'intérieur supérieur des enfants, là, une violation du droit à la vie privée familiale, là, le recours effectif balayé ou ici encore, le principe de fraternité malmené.

L'État de droit et son respect, c'est aussi de considérer que l'État de droit est une condition de l'exercice serein de la démocratie. Ce n'est que dans le cadre et les limites fixées par l'État de droit, et dans ce cadre seulement, qu'une démocratie apaisée peut avoir lieu, qu'une discussion, qu'un débat, que des nuances peuvent se faire entendre pour que l'on parvienne enfin à la solution considérée comme étant la plus juste. J'ai coutume de dire et de citer l'écrivain irlandais Colum McCann, qui dit que la démocratie, c'est le royaume de la nuance et non celui des certitudes.

Trouver la solution la plus juste, dans un dialogue concerté, dans un débat, dans un échange d'idées, c'est s'assurer aussi de trouver des solutions qui sont parfois bien éloignées des postures et des expressions sur les réseaux sociaux.

Je terminerai, Madame la Maire... J'ai perdu mes notes, j'en suis désolé... C'était la fin, c'était l'émotion qui m'a étreint. Mais ne nous y trompons pas, chers collègues : parler de la question migratoire, parler de politique migratoire, c'est aussi et surtout parler de nous, parce que ce sujet-là est un formidable miroir de ce que nous sommes, dans notre rapport à la démocratie, dans nos convictions et dans notre humanité.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Coussinet.

**Mme COUSSINET, Conseillère municipale** – Madame la Maire, chers collègues, l'adoption de la loi « immigration » par l'Assemblée nationale, le 19 décembre dernier, marque un point de bascule inédit vers l'extrême droite et va effectivement laisser des traces.

Marie Vitoux vous l'a rappelé, Monsieur Mounir Belhamiti. Elle vous a rappelé la famille politique à laquelle vous aviez appartenu jadis et à ce titre, vous auriez pu vous désolidariser de ce vote, comme l'ont fait certains et certaines de vos collègues. Mais vous avez choisi de voter le programme du Rassemblement national, main dans la main avec l'extrême droite.

Vous avez ainsi contribué à l'adoption d'un projet de loi discriminant et raciste, renvoyant à la question du nationalisme et de l'idéologie selon laquelle les nationaux auraient une valeur supérieure à celle des étrangers.

Saisi, le Conseil constitutionnel a largement censuré ce texte. Ont notamment été censurés une trentaine d'articles reprenant les idées nauséabondes de l'extrême droite introduites par le groupe de Madame Garnier au Sénat. La décision des « Sages », alors, évite le pire. Pour autant, le texte mis en application donne toujours autant la nausée.

Aussi, en écartant les cavaliers législatifs, le Conseil constitutionnel ne se prononce pas sur le fond de ces articles et laisse la porte ouverte à leur réintroduction dans une nouvelle loi. Il n'a donc fait que réparer le fiasco parlementaire du gouvernement, qui avait préféré « dealer » le vote de la loi au profit d'une surenchère de dispositions xénophobes, dont il ne pouvait ignorer le caractère inconstitutionnel.

Dans une démocratie digne de ce nom, la loi aurait été retirée, comme le réclamaient de nombreuses associations, syndicats et partis politiques de gauche. Mais au contraire, Emmanuel Macron s'est empressé de promulguer ce qui restait du texte, sitôt validé par le Conseil constitutionnel, piétinant une nouvelle fois le Parlement et la démocratie.

Ce texte, d'une fermeté inédite, comme le rappelle le ministre de l'Intérieur, présente tristement une figure de la personne étrangère comme potentiellement dangereuse, assumant le lien : étranger égale délinquant.

La promesse initiale d'une intégration par le travail devait se traduire par la délivrance quasi systématique d'un titre de séjour « métier en tension », d'après une liste de métiers prédéfinis. Ce volet, défendu par l'aile gauche des macronistes, que l'on pouvait déjà trouver contestable à l'origine, du fait de son caractère temporaire, réduisant l'étranger à de la main-d'œuvre jetable, n'est plus que peau de chagrin. Car dans le texte voté, sa délivrance est soumise à l'arbitraire des préfetures.

Alors oui, c'est un recul sans précédent du droit des étrangers, par le durcissement des conditions du droit d'asile et de maintien sur le territoire, par une rupture d'égalité entre les mineurs français placés et les mineurs non accompagnés étrangers, qui ne bénéficieront plus du même traitement entre leurs 18 et 21 ans. C'est aussi la fin de la protection contre l'expulsion dont bénéficiaient certaines catégories de personnes étrangères, comme celles arrivées en France avant l'âge de 13 ans ou encore, les conjoints de Français ainsi que les parents d'enfants français.

Toutes ces mesures totalement injustes installeront des situations de fragilité et engendreront à coup sûr des drames humains au sein de nombreuses familles.

En ce qui concerne les démarches administratives et les délais d'instruction des préfectures, qui sont souvent responsables de la bascule vers l'irrégularité, la loi n'apporte aucune réponse à ces difficultés, pourtant majeures. Ainsi, des OQTF absurdes continueront d'être délivrées avec pour conséquence de bloquer toute nouvelle demande de renouvellement de titre de séjour.

L'Union démocratique bretonne dénonce le caractère xénophobe et historiquement répressif de cette loi, qui n'a pour objectif que de restreindre encore les droits des personnes étrangères sans régler les questions fondamentales. Persécuter les étrangers ne résoudra pas la crise de l'accueil, dont le gouvernement devrait pourtant se préoccuper en priorité.

Notre groupe s'associe aux autres groupes de la majorité pour porter ce vœu et réclamer l'abrogation de cette loi indigne.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Aziliz Gouez.

**Mme GOUEZ, Conseillère municipale** – Je ne serai pas longue du tout. Je voulais simplement faire part de mon étonnement face aux propos de M. Mounir Belhamiti, des propos qui confirment votre plasticité écologique, idéologique, pardon, Monsieur Belhamiti, mais surtout, des propos qui dénotent, je trouve, une forme de somnambulisme démocratique.

Vous dites que voter un texte de loi pour, ensuite, le présenter devant le Conseil constitutionnel afin que celui-ci le censure traduirait la normalité de l'État de droit.

Mais lorsque le président de la République laisse sciemment le parlement voter un texte qu'il sait problématique, qu'il le fait de manière calculée, en sachant que les juges constitutionnels devront tailler ce texte et se positionner, en quelque sorte, en porte-à-faux par rapport à la volonté populaire, sur un sujet éminemment abrasif, non seulement il affaiblit encore un peu plus le parlement, mais il ouvre aussi la boîte de pandore de l'indignation contre le gouvernement des juges et il fait glisser le débat public français sur une pente très périlleuse, une pente qui n'est pas sans rappeler la grammaire politique des Kaczyński et Orbán.

Cela est déplorable et cela nous concerne tous, Monsieur Bainvel, car l'état de la démocratie européenne est aussi l'affaire du Conseil municipal de Nantes.

*(Applaudissements.)*

**Mme la MAIRE** – Merci. Dernière intervention avec Ronan Dantec.

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Moi, j'écoutais avec attention Julien Bainvel. Comment ne pas être d'accord ? C'était une belle tirade humaniste, à la limite, angélique. Nous sommes tous d'accord : aucun gamin ne doit dormir à la rue. Évidemment que nous sommes d'accord ! Mais Julien Bainvel, il aurait peut-être fallu un peu échanger avec Laurence Garnier, parce que ce que les républicains ont fait passer au Sénat augmente massivement le nombre de gamins qui vont dormir à la rue. C'est cela, la réalité de ce qui a été voté.

J'ai cru comprendre que le contexte politique nantais faisait que le « en même temps » contaminait la droite nantaise et que donc, on pouvait dire quelque chose et faire l'inverse dans la loi. Mais fondamentalement, ce qui a été voté, c'est une machine à précarité très, très importante, très grave. Et encore, effectivement, le Conseil constitutionnel en a limité les effets.

Cela, je crois que c'est extrêmement grave, dans un pays qui est effectivement – cela a été dit avant moi – en partie en souffrance sociale.

Je crois que dans le moment de confusion politique dans lequel nous sommes, effectivement, il est temps de revenir à des clivages assez simples. Je crois qu'il y a la droite et la gauche et qu'il n'y a pas le « en même temps », et que finalement, ce qui se passe, ces derniers temps, y compris aussi sur l'écologie, prouve que le « en même temps », cela n'existe pas.

La droite a été la droite au Sénat. Par exemple, cela n'a pas été tellement dit, mais la droite au Sénat, les républicains, ont fait sauter ce qui était dans le projet de Gérald Darmanin, qui était quand même que les patrons qui employaient des gens sans papiers étaient poursuivis. Eh bien non ! Cela par contre... Il faut protéger l'emploi et les patrons... Enfin, surtout les patrons ! Cela, au moins, c'était la droite, la droite classique : précis, net, sans bavures.

Après, effectivement, il y a un clivage profond entre nous, et ce clivage, même si vous avez essayé de mettre des coins dans la majorité – c'est peut-être de bonne guerre, mais vous n'y arriverez pas –, c'est que depuis Victor Hugo, quand un pays est en souffrance sociale, la gauche dit que c'est par les réponses d'intégration sociale, par la générosité globale de la société que l'on répond aux défis, là où vous répondez toujours par plus d'exclusion. Et cela ne marche pas.

Je pense donc que ce débat, ce matin, est clairement un débat entre la droite et la gauche et moi, je suis fier d'être à gauche.

*(Applaudissements.)*

**Mme la MAIRE** – Merci. Mounir Belhamiti.

**M. BELHAMITI, Conseiller municipal** – Merci. Plusieurs éléments de réponse.

Moi, je suis un élu de la République, de la République française, et j'ai toujours du mal avec les histoires d'appartenance à des familles.

Cela vous fait rire, mais...

D'abord, il y a des contre-vérités qu'il faut corriger. Je n'ai jamais appartenu à la famille des écologistes.

*(Réactions dans la salle.)*

Je n'ai jamais été adhérent au parti Europe Écologie – les Verts. Mais avant toute chose, je crois que les élus de la République doivent avant tout défendre l'intérêt général, avant même l'idéologie, le dogme de leur parti politique, et je crois que cela fait une différence assez nette entre nous sur ce point.

Je suis assez d'accord avec une partie du message de notre collègue Yves Pascouau sur le rappel de ce qu'est l'État de droit, mais je crois qu'il y a une chose qu'il a oublié de dire, avec tout le respect que je vous dois, cher Yves : l'État de droit, c'est effectivement un ensemble de droits, mais c'est aussi un ensemble de devoirs. Et moi, je n'ai pas honte, Mesdames Vitoux et Coussinet, d'avoir permis, par cette loi, qu'un ressortissant étranger qui a tué sa femme et violenté ses enfants, qui, parce qu'il est entré sous l'âge des 13 ans sur le territoire français, ne pouvait pas être expulsé, puisse maintenant l'être.

Je ne crois pas que ce soit, au même titre que l'interdiction des mineurs dans les centres de rétention administrative, au même titre, Madame la Maire, contrairement à ce que vous avez pu dire, que la régularisation de plus de 10 000 sans-papiers, rien que cette année, sur leur demande et non plus et non plus sur la demande de leur employeur, comme c'était le cas avec la circulaire de Manuel Valls, je ne crois pas que ce soit une régression.

Je ne crois pas non plus que ce soit une régression quand, malgré le vote de la motion de rejet de vos amis de la NUPES, nous, parlementaires, nous avons bataillé avec le gouvernement pour retirer ce que le Sénat avait effectivement ajouté, c'est-à-dire la réforme qui consistait quasiment à une suppression de l'aide médicale d'État. Je me réjouis que cette suppression ait disparu dans le texte qui a abouti.

*(Réactions dans la salle.)*

Nous vous avons écoutés avec attention, chers collègues.

**Mme la MAIRE** – Je vous invite à conclure, Monsieur Belhamiti.

**M. BELHAMITI, Conseiller municipal** – Oui, mais je vous invite aussi à faire la police de cette assemblée, Madame la Maire, en permettant que les interventions se déroulent sans brouhaha et sans gesticulations.

Sur la question de l'intégration que soulevait votre premier adjoint, cher Bassem, moi, je suis d'accord avec vous. Mais le texte que vous proposez là ne dit pas ce que vous dites. Il ne rappelle pas qu'il y a des moyens complémentaires, supplémentaires importants, effectivement, à mettre en œuvre par les politiques publiques. Il ne dit pas cela. Il adopte une posture politique et politicienne qui est un artifice pour que votre majorité se refasse une unité sur le dos du gouvernement. On l'a bien compris et je crois que les Nantais l'ont bien compris.

Cela fait maintenant une heure que nous débattons de quelque chose qui a été tranché par la cour suprême de notre pays. Je vous propose que nous passions aux sujets qui concernent nos compétences...

*(Réactions dans la salle.)*

Madame la Maire, cela commence vraiment à être insupportable. Si vous voulez que nous partions, dites-le-nous. Moi, je vous écoute religieusement, si je puis dire. Donc à un moment donné, si vous ne faites pas la police de cette assemblée, nous pouvons aussi vous laisser tranquilles faire votre conseil municipal tout seuls. Soit vous faites la police de cette assemblée, soit nous vous laissons tout seuls. Non mais dites-nous, si nous vous gêmons ! Quand je parle, j'aimerais que, comme nous le faisons, vous respectiez la contradiction des interlocuteurs, qui sont tous élus dans ce Conseil.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je vous invite, cher Mounir Belhamiti, à garder votre sang-froid. Je crois que tout le monde vous a écouté, à plusieurs reprises.

Je vous invite aussi à relire le dernier paragraphe de notre vœu, puisque ce vœu dit clairement : « plutôt que la tentation du repli sur soi et de la méfiance, privilégions la solidarité et l'ouverture avec un accueil digne » – nous parlons de dignité, dans ce vœu –, « selon des règles claires et applicables », et nous ajoutons : « des moyens humains et financiers sont plus que jamais nécessaires pour que les nouveaux venus puissent progressivement devenir des citoyens pleins et entiers comme les autres : l'accès à l'apprentissage du français, une formation professionnelle, une initiation aux principes fondateurs de la République ».

Je crains que la lecture de ce dernier paragraphe vous ait échappé.

D'un mot, et ensuite, j'ai deux dernières interventions, et je conclurai, puisque nous allons prendre le temps de finir ce débat tranquillement, calmement.

J'ajouterai simplement, Monsieur Belhamiti, que NUPES ou pas NUPES, ce n'est vraiment pas la question. Je n'ai pas l'impression, cher Mounir Belhamiti, que Marylise Léon, Jacques Toubon, Aurélien Rousseau, Sophie Errante, pour ne citer que ces noms, s'inscrivent dans cette logique. Ce n'est pas seulement la gauche qui s'est levée, ce sont les humanistes de ce pays qui se sont levés.

Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire.

Parfois, cela fait du bien d'appartenir à une famille. Cela évite quelques « engueulades » au repas du dimanche.

Mais je voulais dire à Mounir Belhamiti que moi, j'étais fier d'appartenir à la mienne, la famille des communistes de France, et cela va peut-être le surprendre, mais je salue la décision du président Macron d'accueillir au Panthéon Missak et Mélinée Manouchian. C'est reconnaître le rôle des étrangers dans l'histoire de la République.

Et dès lors que l'on entend les propos de Foulques Chombart De Lauwe, il ne faut pas que Julien Bainvel s'étonne que nous brandissions, si j'ai bien retenu ses mots, la République comme une arme, pas pour chasser des opposants mais parce que nous avons un débat de fond.

Foulques Chombart De Lauwe vient de nous dire que l'intégration dépendrait du nombre et de la proportion des origines dans un immeuble pour la permettre. Si j'ai mal compris, démentez-moi : j'en serais heureux.

Nous n'avons pas fini de parler de cela, parce que ce que notre vœu dit de manière extrêmement précise, c'est le rappel à l'esprit qui a fondé notre République à la Révolution française, considérant dès les Conventionnels le droit d'asile et mobilisant, définissant la nation comme une nation de citoyens, comme une nation politique, qui s'est révélée, à Valmy, au cri de « vive la Nation ! », avec une armée comprenant beaucoup d'étrangers, en l'occurrence, beaucoup de Polonais. Elle s'est révélée dans l'armée des Vosges, où le seul général à gagner contre les Prussiens s'appelait Giuseppe Garibaldi, ce qui lui a valu d'être chassé de l'Assemblée nationale, au prétexte qu'il ne parlait pas le français, et ce qui a provoqué automatiquement la démission de Victor Hugo, qui a déjà été cité dans cette assemblée.

Donc dans le temps qui est le nôtre, fait de replis identitaires, de craintes, de poussées d'une extrême droite que nous avons déjà connue dans le pays, alors oui, nous n'avons pas fini de débattre sur ce que nous considérons être la République. C'est un débat éminemment politique et il est bien normal qu'il ait lieu dans ces assemblées.

Vous aurez compris, en tout cas, qu'il restera des gens pour défendre la République d'Hugo, de Garibaldi, des Manouchian, et je crois que c'est heureux.

**Mme la MAIRE** – Merci. Dernière intervention, Marlène Collineau.

**Mme COLLINEAU, Adjointe** – Merci.

Je voulais juste dire un mot sur la question de l'aide médicale d'État, puisque cela a été évoqué par Mounir Belhamiti, et je fais partie de ceux qui ont peut-être parlé un peu fort, à ce moment-là, pendant votre intervention. Je m'en excuse.

Mais je voulais dire que simplement, ce que vous dites est faux. De fait, oui, l'aide médicale d'État ne figure plus dans le texte que vous avez voté. Cela étant, l'aide médicale d'État et en tout cas, sa réforme, n'a pas disparu. Cela a été réaffirmé lors du discours de politique générale de Gabriel Attal. L'aide médicale d'État, qui est ce dispositif qui permet à chaque étranger de bénéficier des soins, est défendue par l'ensemble des professionnels de santé de ce pays. Il y a eu une tribune avec plusieurs centaines de professionnels, de la prévention aux soins, qui l'ont défendue, et elle sera réformée par voie réglementaire avant l'été.

Certes, vous pouvez peut-être soulager votre conscience en vous disant que vous n'aurez pas voté l'affaiblissement du dispositif mais cela étant, c'est bien ce qui se passera : le gouvernement fera le choix d'affaiblir ce dispositif. Je rappelle tout de même que c'est pour cela que le ministre de la Santé, Aurélie Rousseau, a démissionné. Ce n'est pas une mince affaire.

Donc attention aussi à ce que vous dites et sachez bien qu'en tout cas, et même si vous ne l'avez pas voté, vous serez évidemment comptable de l'affaiblissement de l'aide médicale d'État.

**Mme la MAIRE** – Merci. Quelques mots pour conclure ce débat.

Ce qui s'est joué dans la discussion au parlement, ce qui va continuer à se jouer, c'est, je le crois profondément, une certaine conception de la République. Et si les réactions sont vives, engagées et, je le redis, si elles ont concerné, bien sûr, les hommes et les femmes de gauche, mais d'abord, les humanistes, d'abord, les tenants d'une certaine conception de l'État de droit, c'est parce que profondément, pour la première fois, une loi introduit dans notre pays la préférence nationale.

Il y a un avant et un après. Il y a un avant et un après quand l'héritage de la Révolution française, le droit du sol, est remis en cause.

Cher Julien Bainvel, en quoi la remise en cause du droit du sol va-t-elle régler la question des enfants à la rue dans notre pays ? 3 000, pas à l'échelle de la ville, mais à l'échelle de ce pays. Une méconnaissance de ces sujets qui est sidérante...

Je vais vous raconter une petite histoire. J'étais, il y a quelques mois, dans le bureau de la Première ministre, avec Nathalie Appéré, la maire de Rennes. Nous l'alertons sur les enfants à la rue, et elle nous explique – et le pire, c'est qu'elle était sincère, j'en suis convaincue – qu'il n'y a aucun enfant à la rue de moins de 6 ans parce que les consignes ont été données. Et quand on lui explique par A + B que dans la vraie vie, évidemment il y a aussi des enfants de moins de 6 ans qui sont à la rue, elle nous dit : mais ce n'est pas les consignes que nous avons données. Et nous lui disons, avec Nathalie Appéré : mais faites le test, là, si vous voulez, avec nous. Appelons le 115, et vous verrez la réalité.

Alors, ne mélangeons pas tous les sujets. Remettre en cause ce qui fait partie des principes fondateurs de notre République, c'est un problème absolument majeur. Je le dis comme je le pense : ce projet de loi, cette loi, c'est une honte, c'est une blessure et une bascule. Une bascule parce que quand on gouverne, on doit toujours se demander comment celles et ceux qui viendront après utiliseront ce qui a été subrepticement introduit dans cette loi.

Et quand, comble de l'hypocrisie, et sûrement pas du charme du « en même temps », le gouvernement ose dire à la France : nous votons cela, mais rassurez-vous, le Conseil constitutionnel va censurer une partie... Moi, j'ai vu des ministres et des parlementaires me dire : Johanna, ne t'inquiète pas, en fait, tu sais, avec le Conseil constitutionnel, il y a des trucs qui ne vont pas passer... Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas intègre, ce n'est pas honnête, et c'est grave, quand on parle de la vie des gens.

Est-ce que l'on se rend compte, quand même, lorsque l'on conditionne l'APA, de ce qu'il en résulte ? Est-ce que l'on mesure qu'il y a des départements où la moyenne d'âge de l'APA est de 82 ans ? Donc demain, on va dire à un monsieur ou à une dame de 82 ans qu'on le prive de ressources. C'est vraiment cela, la France que l'on veut ? Que va-t-il se passer pour cette personne de 82 ans sans ressources ? Comment cela va-t-il se passer ?

C'est cela qui a été voté, c'est cela que nous ne pouvons pas accepter, c'est cela, le chemin que nous devons refuser pour notre pays. Nous devons le refuser au nom de nos valeurs. Nous devons le refuser au nom de nos principes. Je rappelle que l'aide médicale d'État représente 0,6 % du budget de la Sécurité sociale. Vous ne nous ferez pas croire que l'on va rétablir les comptes publics avec ce sujet. Ce n'est pas exact !

Ce qui se cache derrière, c'est vieux comme le monde : c'est la logique du bouc émissaire. C'est de faire croire aux Français qui souffrent à cause de l'inflation, de la hausse des prix, de la hausse de l'énergie, que les étrangers sont les responsables de leurs maux. C'est cette vieille rhétorique qui se cache derrière ce qui s'est joué.

Cette loi n'est pas acceptable sur le champ des principes, elle est inefficace d'un point de vue économique, elle est dangereuse du point de vue de la santé publique. Elle ouvrira des conséquences sur le champ de la tranquillité et de la sécurité. Alors oui, je crois que collectivement, cette loi, profondément, nous ne pouvons pas l'accepter.

*(Applaudissements.)*

Chers collègues, je vous invite à passer à la délibération n° 3. D'abord, nous allons voter sur le vœu. Je mets aux voix la délibération qui nous a été présentée.

*Le Conseil approuve.*

*(1 voix contre ; Mme VAN GOETHEM, Mme GUERRA, Mme AMROUCHE, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY ne prennent pas part au vote)*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

*Budget primitif 2024 – Vote du budget principal – Budget de transition écologique et démarche de budget sensible au genre – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Sans transition, mes chers collègues, Madame la Maire, je suis ravi d'avoir à vous proposer une seizième saison, en ce qui me concerne, d'une série qui n'est pas sur Netflix, qui est : « Tentons de nous distraire avec l'exercice budgétaire ».

Après le débat qui vient d'avoir lieu, mettre un peu de légèreté n'est peut-être pas inutile. En tout cas, moi, je me réjouis d'avoir à faire devant vous une nouvelle fois cet exercice. Seize saisons, c'est au moins quinze de trop, dirait Julien Bainvel. Je lui en donne acte bien volontiers. Mais il se trouve que nous avons réussi un exercice qui a été un peu difficile, parfois.

C'est pourquoi je voudrais commencer cette présentation en remerciant très sincèrement, d'abord, l'administration de la Ville de Nantes et, je dirai, un quatuor composé d'Olivier Parcot, de Nathalie Hopp, de Pascal Lamanda, d'Athénaïs Lalande, auquel j'ajouterai Anne Lesenne, qui ont fait un travail, que l'on aurait dit, à une époque, de bénédictin – mais cela n'aurait pas été très laïc, selon mon ami Bassem –, pour arriver à produire ce budget, qui est à la fois équilibré, ce qui est bien, pour le budget d'un organisme public, mais qui est également sincère, car rien n'est finalement plus facile que de présenter des budgets équilibrés en augmentant sciemment des recettes dont on sait qu'on ne les aura pas ou en augmentant sciemment des dépenses dont on sait que l'on pourra pas les honorer.

Non, ce budget est à la fois ambitieux, rigoureux et sincère. Et outre notre remarquable administration, je voudrais aussi vous saluer, vous, mes chers collègues, adjoints et conseillers municipaux, qui avez compris, admis qu'à un moment, les ambitions que nous portons légitimement pour la politique publique qui nous a été confiée peuvent parfois se heurter à la réalité des moyens, de nos moyens, que je ne suis pas assis sur un coffre qui dissimulerait des moyens supplémentaires que je refuserais de sortir, que je ne pratique pas la fausse monnaie en votre nom à tous et qu'il faut parfois non pas réduire les ambitions mais savoir adapter leur déroulé, la marche que l'on mène vers elles, à la réalité de nos moyens.

Et finalement, ces moyens ne sont pas si négligeables que cela, puisqu'en maintenant notre cap, en continuant à accepter et à respecter notre stratégie financière, c'est-à-dire à respecter la qualité de la situation financière, la santé financière de notre collectivité, nous arrivons à toujours avoir l'ambition de réaliser notre projet, articulé autour de l'égalité, de la cohésion sociale et de la bifurcation écologique, et de financer – et de réaliser ! – un volume d'investissement tout à fait considérable, à hauteur de plus de 126 millions d'euros en 2024.

Au-delà de la répartition des crédits, moi, je voudrais vous lister, quitte à être un peu rébarbatif, la liste des investissements. C'est quoi, 126,2 millions d'euros ? À quoi cela correspond-il ? Parce que lorsque l'on donne le chiffre comme ça, pour vous comme pour moi, comme pour tous nos concitoyens, 126 millions d'euros, ce n'est pas très compréhensible. On imagine mal ce que c'est.

Eh bien ce sont tout simplement des dépenses d'équipement qui nous permettront de donner la priorité à l'éducation, avec, en 2024, le lancement des travaux d'extension de l'école La Chauvinière, le lancement des études pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Zay, des écoles Jean Jaurès, Champenois et Batignolles. Il y aura une année pleine de travaux sur l'école de la Beaujoire et la construction de l'école provisoire de Nantes Sud en six mois, les travaux d'extension des écoles Mutualité, Lucie Aubrac, Aimé Césaire, qui seront livrés en 2024, la mise aux normes des systèmes d'alarme, le plan particulier de mise en sûreté, les aménagements de cours d'école et ceux liés au plan d'écomobilité. Tout cela, c'est du concret.

De la même manière, pour la petite enfance, nous aurons la construction des multi-accueils dans les ZAC Doulon et Champ de manœuvre, le lancement des études pour le multi-accueil du Breil et la poursuite des dépenses pour l'achat de matériel et mobilier dans de nombreux sites.

Dans le domaine sportif, 2024 sera l'année des piscines, avec la restructuration et la rénovation des piscines Léo Lagrange, des Dervallières et de la Petite Amazonie. Ce sera aussi la construction de l'équipement sportif de Bellevue, et je ne cite pas tout.

Pour le secteur culturel, ce seront les travaux d'aménagement du nouveau Cinématographe, la création d'un lieu transdisciplinaire de création et de diffusion artistique dans la friche Mellinet, les études pour l'aménagement de la Maison du Change et la création du Port des arts nomades.

En matière de patrimoine, nous aurons la restauration du clocher et de la flèche de l'église Saint-Clément et des travaux de rénovation des orgues, de sécurisation incendie et de vitraux dans des églises nantaises.

En matière de sécurité et de tranquillité publique et pour la relation aux usagers, ce seront l'installation de nouveaux horodateurs dans le cadre de l'extension du stationnement, la poursuite de l'installation de caméras de vidéo-protection et les travaux de rénovation de la mairie de quartier et des locaux associatifs de Doulon, qui en avaient grand besoin.

Pour la vie associative et à la citoyenneté, ce seront 6 millions d'euros, avec la réhabilitation des pôles associatifs du Coudray et Winnipeg, et je ne cite que cela.

En matière de nature en ville et de biodiversité, nous aurons le réaménagement de parcs et squares pour un total de 8,2 millions d'euros. Ce seront les squares de la Bottière, Grande Garenne, Michelle Pallas, Vertais, la place des Lauriers, le CRAPA de Beaulieu, le Grand Blottreau, etc.

Il y aura 19 millions d'euros dédiés aux projets d'entretien durable. Là, c'est pour la pérennité des bâtiments municipaux, les travaux quotidiens, la trajectoire fixée par le décret « tertiaire ».

Nous aurons aussi les raccordements au réseau de chaleur, les travaux de mise aux normes visant à la prévention de la légionellose, l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics, etc.

Nous aurons également des subventions d'équipement au CCAS, aux crèches associatives, aux clubs sportifs, aux associations culturelles, le soutien à la restauration du patrimoine bâti et la solidarité internationale.

Voilà, en investissements, ce que cela veut dire – et je n'ai pas tout cité –, 126 millions d'euros.

En matière de fonctionnement, croit-on que les dépenses de fonctionnement seraient des dépenses inutiles, de la gabegie bureaucratique ? Eh bien non ! C'est d'abord la mise en œuvre du nouveau pacte des solidarités, avec les aides facultatives aux 18-25 ans, l'ouverture de trois nouveaux lieux d'accueil et d'accès aux droits dans les quartiers des Dervallières, Bottière et Nantes Nord, l'augmentation du nombre de permanences d'accès aux droits, etc.

Dans le domaine de l'égalité, un rendez-vous sur l'égalité sera initié en 2024. Deux rendez-vous sont même prévus. Nous aurons une étude « *testing* » par l'observatoire des discriminations, la création d'un nouvel outil de suivi du marqueur égalité, et j'en passe.

En matière de santé, c'est l'accompagnement de l'ouverture des maisons de santé pluriprofessionnelles. Je ne parlerai que de cela.

En matière d'insertion, ce sont le terrain d'insertion temporaire dans le cadre de l'intégration des familles rom et les dépenses liées aux contrats territoriaux d'accueil et d'intégration.

Pour la sécurité, ce sont le renforcement des équipes de médiateurs de quartier, la poursuite du recrutement de policiers municipaux, la poursuite du déploiement du centre de supervision urbain...

En matière de sport, évidemment, nous avons une année événementielle avec les Jeux olympiques, l'action « dimanche du sport » avec un dimanche par mois dans quatre gymnases, l'ouverture d'une salle de boxe à Bellevue à la mi 2024, etc., avec la formation des surveillants de baignade.

Je vais arrêter là, parce que vous risqueriez de me trouver lassant, mais je crois qu'il est important que nous mesurions bien l'énorme quantité de travail que tout cela suppose de la part de nos services, la mobilisation et l'engagement que cela suppose de leur part à toutes et tous et également, mes chers collègues, de la vôtre, puisque je sais que vous êtes particulièrement engagés et que tout cela se traduit aussi, et j'en prendrai pour exemple les obsèques civiles, cher Elhadi, par des contacts permanents, fréquents avec nos concitoyens, dans le cadre de démarches de dialogue citoyen et d'évaluation des politiques publiques, qui sont toujours extrêmement présentes.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire. Vous trouverez également tout ce que nous allons faire en matière culturelle, notamment en fonctionnement, mais revenons maintenant aux chiffres.

Les chiffres, pour le budget 2024, c'est un équilibre en fonctionnement de 473,2 millions d'euros. Au total du budget, cela va faire quelque chose comme 630,2 millions de crédits inscrits. Et en matière de fonctionnement, nous avons cet équilibre, où nous nous sauvegardons quand même non seulement la qualité du service rendu aux Nantais, bien sûr, mais les équilibres financiers la collectivité, puisque nous dégageons une épargne brute qui sera, nous le verrons, de 8,1 % dans l'épure de notre stratégie financière, malgré, je l'ai déjà dit mais il faut le répéter, le contexte dans lequel se situe ce budget, contexte d'inflation, contexte de suite de la crise ukrainienne, qui n'en finit pas, contexte également de situation des comptes publics qui n'est pas florissante, et c'est le moins que l'on puisse dire.

Dans ce contexte-là, particulièrement difficile pour nous, avec des augmentations de coûts dans beaucoup de secteurs, nous arrivons tout de même à préserver les équilibres financiers et cette épargne brute, même si nous nous approchons du plancher que nous nous étions fixé plus vite que nous ne l'aurions souhaité.

C'est donc un taux d'épargne brute de 8,1 % et un recours raisonné à l'emprunt, avec un accroissement de l'encours de dette de 61,4 millions d'euros au stade du budget primitif. Naturellement, il sera moins important quand nous aurons intégré ce qui ressortira du résultat de l'exercice 2023. Nous avons un niveau d'investissement, nous l'avons vu, très soutenu, et une maîtrise au plus juste des dépenses de fonctionnement.

En 2024, nous avons un léger effet de ciseaux, qui fait que nos dépenses de fonctionnement vont augmenter de 6,3 % quand nos recettes n'évolueront que, si j'ose dire, de 5,5 %, ce qui n'est déjà pas mal. Cette évolution nous permet de sauvegarder une part de financement des investissements par l'épargne, mais il est certain que nous réduisons notre taux d'épargne. Il est certain que nous augmentons légèrement notre endettement, et nous allons voir que ce ne sera pas sans conséquences sur notre capacité de désendettement.

Cette capacité de désendettement va atteindre sept années au niveau du BP 2024. Nous espérons bien qu'au compte de résultat, au compte administratif, ce sera un peu moins, pour la raison que j'expliquais tout à l'heure, c'est-à-dire que nous emprunterons moins que ce qui est inscrit au budget primitif, mais il est certain que cela progresse. Cela reste néanmoins maîtrisé et nous maintenons notre objectif. En tout cas, c'est une décision, en quelque sorte : il n'y aura pas de capacité de désendettement supérieure à dix ans à la fin de ce mandat.

Les recettes de fonctionnement sont non négligeables, puisqu'elles augmentent tout de même de 5,5 %. Avec 6,3 % d'augmentation des dépenses et 5,5 % d'augmentation des recettes, nous sommes loin d'un budget d'austérité. C'est toujours un budget ambitieux et de réalisation de notre projet. On ne le répètera jamais assez.

Notre produit fiscal va augmenter, lui, à peu près au même rythme que nos dépenses de fonctionnement, grâce à la réévaluation des bases qui a été votée par la loi de finances, conformément à la loi en la matière. Nous avons toujours une intervention très forte de Nantes Métropole, des dotations de l'État en légère hausse – ne boudons pas notre plaisir – et une hausse très modérée des autres recettes, notamment des recettes tarifaires, dont nous avons veillé à ce qu'elles ne soient pas aussi importantes que l'inflation, par respect et par défense du pouvoir d'achat de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Les impôts locaux rapporteront donc 289,1 millions d'euros, avec des taux inchangés : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 24,04 %, la taxe foncière sur le bâti à 46,34 % et la taxe foncière sur le non bâti à 62,48 %. Je les donne tout de suite pour éviter d'avoir à les répéter lorsque nous devrons les adopter formellement par la délibération suivante.

Notre produit de fiscalité est donc lié à une augmentation des valeurs locatives et à une variation physique des bases liée à la vitalité de notre territoire, que j'aimerais bien un peu plus forte, parce que cela voudrait dire que l'on arrive à construire un peu plus de logements, dont nous avons besoin, répétons-le. Nous avons



donc une actualisation des valeurs locatives sur les locaux d'habitation et sur les locaux industriels, nous venons d'en parler.

J'y ajouterai un rendement un peu plus fort que prévu de cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, avec la surtaxe que nous avons adoptée, puisque, je le raconte pour la petite histoire, en 2023, l'État nous a annoncé une recette liée à cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires assez nettement supérieure à ce que nous avons espéré. Examen fait, l'État va respecter son engagement, puisqu'il nous l'a notifié, mais il y a beaucoup d'erreurs là-dedans, et notamment, beaucoup de gens ont été imposés à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires alors qu'ils n'auraient pas dû l'être.

L'État va donc devoir assurer pas mal de dégrèvements, ce qui fait que pour 2024, nous n'avons pas répercuté la même somme que celle que nous avons perçue pour 2023. Nous nous sommes arrêtés à 4,5 millions d'euros, ce qui paraît tout à fait raisonnable, au vu des correctifs que l'État apportera à son système informatique.

Les dotations et compensations de l'État s'élèvent à 81,6 millions d'euros, soit une évolution de 1 %, avec une hausse, je le rappelle, de la dotation de solidarité urbaine qui nous est favorable et une compensation légèrement supérieure des exonérations de taxe foncière. C'est le dynamisme démographique qui nous permet d'avoir cette DGF en augmentation.

Nous avons ensuite l'application du nouveau pacte financier métropolitain de solidarité, avec 47,6 millions d'euros : la dotation de solidarité communautaire, qui augmente de 3,7 %, ce qui est loin d'être négligeable, et d'autres participations et fonds de concours à près de +10 %, 2,3 millions d'euros. On retrouve là notamment le fonds de concours pour l'apprentissage de la natation, que l'on appelle le « fonds piscine », pour un petit peu plus de 1,5 million d'euros.

Les autres recettes de gestion sont des ressources tarifaires, qui augmentent de 5,5 millions d'euros grâce à la hausse des forfaits post-stationnement et des droits de stationnement sur voirie. Les autres tarifs ont une variation mesurée, je l'ai dit, inférieure à l'inflation.

Sur les autres impôts et taxes, nous avons la question des droits de mutation. Vous n'êtes pas sans savoir, mes chers collègues, que la crise de l'immobilier impacte très défavorablement les collectivités et notamment, les Départements – je salue mon ami Ali –, qui se bagarrent avec cette baisse très, très significative des droits de mutation à titre onéreux. Nous les avons inscrits pour 20,5 millions d'euros, soit 3,5 millions d'euros de moins que ce qui était inscrit en 2023. Nous espérons bien que la situation va se stabiliser et que nous n'aurons pas à revenir à la baisse en décision modificative. Quand je parlais de sincérité du budget, de l'exercice budgétaire, nous la trouvons notamment sur cette ligne.

Les diverses participations, ce sont essentiellement les participations de la Caisse d'allocations familiales liées au « contrat enfance – jeunesse » et à la prestation de multi-accueil.

Les autres recettes sont principalement liées au nouveau schéma comptable des titres restaurant. Rassurez-vous, cela ne fait pas d'argent en plus. Cela fait juste une inscription comptable en dépenses et en recettes qui nous est imposée par les règlements comptables, notamment la M57.

Je ne détaille pas les dépenses de fonctionnement. Elles sont là, avec une répartition qui ne vous surprendra pas : 51,9 % sont consacrés à notre masse salariale, à nos fonctionnaires, une masse salariale qui augmente de 3,4 % hors nouveau schéma comptable des titres restaurant, avec la subvention au CCAS qui augmentent de manière significative en raison de la masse salariale pour la mise en place du nouveau pacte des solidarités.

Les dépenses de gestion augmentent de 7,1 %. C'est l'effet de l'inflation et des coûts de l'énergie. Les frais financiers sont en hausse, à 9 millions d'euros, soit plus 2,8 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable. C'est évidemment la remontée des taux d'intérêt, qui va nous amener, certes, à continuer notre plan financier avec un léger réendettement mais également, à tirer peut-être un peu plus sur le fonds de roulement. Pour tout vous dire, quand les taux étaient très bas, nous augmentions un tout petit peu plus que ce dont nous aurions réellement eu besoin. Mais cela nous servira là à autofinancer de l'investissement a posteriori, en tirant sur le fonds de roulement pour limiter le recours à l'emprunt avec des taux d'intérêt qui sont plus près des 4 % que des 1 % que nous avons connus.

Les dépenses de personnel représentent presque 52 % des dépenses de fonctionnement, nous l'avons vu. C'est une évolution de +10,6 millions d'euros, sous l'effet de la hausse du point d'indice en année pleine, d'un peu de « glissement vieillesse technicité » et de mesures locales, comme l'évolution du titre restaurant, toutes les mesures qui sont permises par le dialogue social, dirigé par mon amie Aïcha Bassal.

Ce sont aussi les créations de postes nécessaires pour répondre aux besoins des Nantais, car oui, quand on fait des écoles, on crée des postes. De même pour la police municipale, je n'y reviens pas, pour les parcs et jardins... On ne peut pas éternellement augmenter les surfaces d'espaces verts sans recruter des jardiniers. C'est aussi pour la mise en œuvre du pacte des nouvelles solidarités, nous l'avons dit. Tout cela a des impacts en année pleine, puisque ce sont des créations de postes qui ont souvent été faites en 2023, et de nouvelles créations sont prévues en 2024 pour répondre aux nécessités des politiques publiques.

Là aussi, je vous salue, mes chers collègues, pour le caractère raisonnable de vos demandes, puisque si l'on se tenait aux demandes de postes qui avaient été formulées au mois de septembre dernier, la masse salariale augmenterait de manière significativement supérieure. Mais tout le monde a su être raisonnable en la matière.

Les dépenses de gestion, ce sont les services publics délégués, qui ont une augmentation constante, les contributions obligatoires, avec une augmentation également extrêmement significative... On va trouver là les dépenses obligatoires, qui portent bien leur nom, puisque nous n'avons pas trop de choix en la matière. Et je voudrais saluer la négociation permanente, car elle n'est pas tout à fait finie, que Ghislaine Rodriguez mène avec la direction diocésaine pour arriver à un bon accord, un bon accord pluriannuel en matière de financement des écoles privées sous contrat.

Nous avons le CCAS, le soutien préservé au secteur associatif, avec tout de même une augmentation de 3,1 %, qui reste mesurée, et les autres subventions pour des organismes publics et 3,9 millions d'euros pour des organismes privés : la piscine du Petit Port – nous sommes là en DSP, naturellement – ou la Cité des congrès pour l'organisation de La Folle Journée...

Les autres dépenses de gestion sont maîtrisées et évoluent de façon similaire à l'inflation. Ce sont les charges de structure patrimoniales, les moyens des services publics, où l'on retrouve les carburants, le nettoyage, les télécommunications et assurances... Les assurances, c'est de plus en plus cher. Je ne sais pas s'il y a des législateurs dans la salle mais si les législateurs pouvaient compter plus sur eux-mêmes que sur le Conseil constitutionnel pour trouver les moyens de nous assurer des finances en matière d'assurance, ce ne serait pas mal...

On trouve aussi dans ces dépenses de gestion les charges de production des services publics : fournitures scolaires, livraison de repas, etc., en augmentation régulière, là aussi, et les autres charges financières, pour 3,7 millions d'euros.

Je voudrais souligner que c'est sur ces lignes-là, d'apparence anodine, qu'il y a tout de même des faisceaux de contraintes de plus en plus fortes et qu'il faut vraiment que nous puissions voir le contexte dans lequel nous évoluons se détendre un peu, parce qu'il y a là des augmentations régulières et que l'on ne peut pas, pour nos concitoyens, je le répète, répercuter complètement une inflation que l'on appelle celle du « panier du maire », qui est supérieure à l'inflation générale.

Les frais financiers sont optimisés, mais en hausse de 2,85 millions d'euros, tout de même. Nous avons une gestion active de la dette avec des taux en forte hausse, mais un taux moyen de dette sécurisée à 2,53 %. C'est moins bien que les 1,62 % de 2023, mais cela reste toujours extrêmement performant, et nous sommes plutôt dans le peloton de tête des collectivités qui ont la charge financière la moins importante, grâce à une gestion très active de la dette. Là encore, il faut en féliciter et en remercier notre direction des finances.

Le remboursement de la dette, ce sont les échéances des emprunts contractés : +2 millions d'euros par rapport à 2023. Il n'y a rien de surprenant là-dedans.

Pour les recettes d'équipement, 23 millions d'euros, là encore, peu de surprises. Ce n'est pas une surprise mais c'est vrai que les autres recettes d'équipement, les subventions attendues de nos principaux partenaires – en dehors de la Métropole –, à 9,1 millions d'euros, sont plutôt en baisse.

Le remboursement de la dette par Nantes Métropole reste parfaitement anecdotique. Cela devient anecdotique.

Pour les emprunts nouveaux, je l'ai dit, 92,2 millions d'euros sont inscrits. Ce nouvel endettement net est là pour financer le programme d'investissement de l'année.

S'agissant du financement des investissements en 2024, nous arrivons à sauvegarder une part d'autofinancement, et c'est tout à fait nécessaire. Nous avons tout de même un recours à l'emprunt qui couvrira 73,1 % de l'ensemble.

L'encours de la dette est à 898 euros par habitant, soit un montant toujours inférieur à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, et une capacité de désendettement qui, je le répète, sera de sept années au maximum en 2024.

Enfin, nous terminons par les traditionnels petits camemberts qui font une synthèse du budget pour 100 euros, avec la destination des dépenses et l'origine des recettes.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre patiente attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

**M. MARAIS, Adjoint** – Madame la Maire, mes chers collègues, dans un contexte que nous savons difficile, la Ville de Nantes continue de s'engager fortement pour ses habitantes et habitants. Que ce soit pour l'éducation, la culture, la lutte contre les inégalités sociales ou le dérèglement climatique, notre collectivité poursuit ses politiques pour répondre aux besoins des Nantaises et des Nantais.

Ainsi, comme l'a annoncé Pascal Bolo, c'est un budget total de 630 millions d'euros que nous allons voter, dont 157 millions d'investissement. Ce budget, que le groupe UDB votera, permettra la poursuite de nos actions, notamment pour lutter contre les inégalités sociales et les discriminations, toutes les discriminations.

À l'occasion de ce vote, nous pouvons aussi tirer un premier bilan du budget vert. Ce budget vert vise à évaluer l'impact des dépenses de notre Ville sur la transition écologique et à mettre en cohérence nos engagements budgétaires et les objectifs de transition écologique.

En objectivant les impacts environnementaux de nos politiques publiques, ce budget vert nous permet de hiérarchiser nos actions et de privilégier les solutions de sobriété écologique. Il nous permettra aussi de mettre en exergue certaines actions, comme par exemple la lutte contre l'artificialisation des sols, la végétalisation des cours d'école ou la rénovation énergétique des bâtiments publics, actions qui vont dans le sens de nos engagements pour la transition écologique.

Plus globalement, le budget pour 2024 est débattu dans un contexte de gouvernance toujours plus centralisée de l'État français, gouvernance jacobine et de plus en plus autoritaire. Nous militons, à l'UDB, pour une plus grande autonomie des territoires, une plus grande autonomie politique et fiscale, qui nous permettrait d'expérimenter et de mieux nous adapter aux crises actuelles.

Nous militons aussi pour la réunification de la Bretagne, et je profite de cette intervention pour me féliciter de la réalisation d'études d'impact visant à éclairer les habitantes et les habitants de Loire-Atlantique sur la potentielle réunification de la Bretagne.

Enfin, je souligne l'indignation à géométrie variable de M. Belhamiti. Quand Mme Oppelt m'interrompait lors de ma précédente intervention, en breton et en français, il est vrai, ce n'était évidemment pas très important. Dont acte.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Moi, je voulais d'abord féliciter Pascal Bolo, parce que sa présentation est toujours faite avec le talent oratoire que nous lui connaissons tous ici, et que ce talent est même doublé de cette capacité, qui est assez répandue dans la majorité, c'est vrai, à user des superlatifs. Pour cela, bravo.

Vous êtes un peu cruel... C'est vrai que c'est la seizième saison. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y en a quinze de trop. En revanche, je pense que nous sommes nombreux à constater ici et à l'extérieur que les dix dernières saisons sont très médiocres et extrêmement décevantes.

Quand on vous écoute, Monsieur Bolo, nous aurions, avec ce budget pour 2024, un budget ambitieux, qui respecte la stratégie budgétaire, qui battrait un record d'investissement et tout cela, en garantissant un haut niveau de service pour les Nantais. Je vais essayer de reprendre ces différents points.

Sur la stratégie budgétaire, il ne faut tout de même pas oublier que vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts et que vous avez matraqué les Nantais dès votre élection passée. Mais les promesses n'engagent que ceux qui les entendent. Vous visiez un plancher d'épargne à 8 % à la fin du mandat et vous serez déjà à 8,1 % dès cette année 2024. Tout cela parce que, mais vous l'avez reconnu, les dépenses progressent plus vite que les recettes. L'effet ciseaux est donc redoutable. Il n'est pas « léger », il est redoutable.

Et pourtant, vous mettez du cœur à l'ouvrage. Cela, nous ne pouvons pas vous l'enlever : hausse des impôts, hausse des tarifs en tout genre, extension du stationnement payant... Pour faire rentrer de l'argent,

vous mettez du cœur et vous ne manquez pas d'imagination. Mais cela ne suffit pas parce qu'effectivement, les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter.

Madame la Maire, vous n'êtes pas la seule responsable de cette situation. Les décisions nationales non concertées qui s'appliquent aux collectivités locales sans contrepartie sont nombreuses. Je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu au moment du DOB sur la nécessité de revoir profondément et en intégralité la relation entre l'État et les collectivités, mais je crois qu'il faut vraiment que nous avancions sur ce sujet-là pour redonner de l'oxygène aux collectivités locales dans leur ensemble.

Dans le même temps, vous vous réjouissez de battre des records d'investissement. Cela m'amène à faire deux remarques. La première est que moi, je suis toujours assez perplexe lorsque l'on se réjouit de dépenser l'argent qui n'est pas le sien. Ensuite, je commence à avoir le sentiment qu'il y a un petit élément de langage, là-dedans, et qu'il y a des effets d'annonce.

Au budget de 2023, l'année dernière, vous disiez : nous allons battre des records d'investissement, nous allons faire 125,3 millions d'euros d'investissement. La réalité, c'est que l'année 2023, c'est sous la barre des 100 millions. Déjà en commission, la semaine dernière, vous nous avez indiqué que vous alliez battre des records d'investissement en 2024, avec 126 millions d'euros, mais que sans doute, à la fin de l'année, nous serions plutôt autour des 100 millions d'euros. Cela pose tout de même la question de la sincérité de votre communication, quand l'écart entre les annonces de dépenses et la réalité est de plus de 20 %.

Ambition et service rendu aux Nantais... Là encore, quelques remarques. Moi, je crois qu'il faut que nous soyons collectivement extrêmement vigilants sur la manière dont la situation économique et sociale va évoluer dans les prochaines semaines et les prochains mois. À Nantes comme ailleurs, les tensions sont nombreuses.

J'ai assisté, avec Mounir Belhamiti et avec Jeanne Sotter, il y a quelques jours, à l'audience de rentrée du tribunal de commerce et nous avons entendu ensemble que la situation se dégradait fortement ces dernières semaines, que le nombre de procédures de redressement et de liquidations judiciaires augmentait dans la restauration : +100 %. Un spécialiste du secteur me disait, il n'y a pas très longtemps, que tous les établissements de milieu de gamme, à Nantes, souffraient énormément.

Dans le BTP, dans l'immobilier, +150 % de procédures et là encore, la tendance est très inquiétante. Et chacun, en se promenant dans les rues du centre-ville, a pu constater que des commerces, des boutiques, des enseignes baissaient le rideau définitivement. Les éléments qui sont les nôtres prouvent que les fêtes de Noël n'ont pas été très bonnes pour le chiffre d'affaires de nos commerçants, et j'espère que cette année, vous en tirerez les leçons.

Dans le champ de la sécurité, Pascal Bolo l'a évoqué rapidement, mais les annonces, nous le savons tous ici, sont loin d'être remplies. Je ne vais pas rouvrir le débat ce matin. Les chiffres sont extrêmement clairs et je crois que les Nantais savent compter.

Je vais dire un mot de l'éducation, puisque vous en faites le premier budget de ce budget pour 2024, ce qui est bien normal : c'est notre compétence principale. Il est donc assez logique que ce soit le premier budget.

Moi, je vous le redis : notre population scolaire diminue, la natalité nationale et locale est en déclin et je crois vraiment que dans une optique de bonne gestion des deniers publics, il faut remettre à plat le schéma directeur des écoles pour réinterroger l'opportunité, l'utilité, l'intérêt d'agrandir telle ou telle école, parce que nous voyons bien que la situation, entre le moment où le schéma a été adopté, imaginé, construit, et aujourd'hui, a fortement évolué.

En parlant d'éducation, je ne peux évidemment pas ne pas parler du périscolaire et du rapport de la Chambre régionale des comptes, que vous avez opportunément placé à la 53<sup>e</sup> et dernière place de l'ordre du jour de notre conseil municipal, aujourd'hui. Ce rapport est accablant.

Il est accablant parce que l'on y découvre, pour ceux qui l'ignoraient, que l'argent des Nantais sert à financer la Fédération nationale Léo Lagrange, avec une contribution du local vers le national qui a augmenté de 65 % sur la période 2018-2022, et que les Nantais paient plus cher un service public essentiel, alors même que la fréquentation de ce service est en diminution, quand le budget alloué à Léo Lagrange Ouest passe de 16 à 21 millions d'euros entre 2018 et 2022, c'est-à-dire +27 %. Je rappelle qu'avant 2018, c'étaient 13 millions d'euros par an. Je vous laisse faire le calcul. Dans cette même période, le nombre d'enfants accueillis a diminué de 5,6 %.

Les Nantais paient aussi des prestations qui ne sont pas réalisées par Léo Lagrange Ouest, le mercredi midi. Les Nantais n'ont pas les bénéfices attendus au moment du changement d'opérateur, au moment de la signature du contrat. Vous aviez promis qu'il y aurait moins d'absentéisme, moins de turnover. La réalité

prouve que c'est l'inverse qui se passe. Quant aux grèves, qui sont encore trop nombreuses et trop impactantes, elles sont payées par la Ville et donc, par les Nantais.

Je crois donc vraiment que notre proposition est toujours d'actualité. D'ailleurs, dans son rapport, la Chambre régionale des comptes le souligne : passer le service en régie et instaurer un service minimum d'accueil, cela, contrairement à ce qui a été dit ici ou là, ne coûterait pas plus cher. Cela permettrait à la Ville de gérer pleinement un service public qui, je le redis, est indispensable aux familles. Et je note qu'un certain nombre de grandes villes de France fonctionnent ainsi et même que certaines – je pense à Lyon – sont en train de revoir et de passer ce service en régie.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, que je n'ai pas le temps de développer ce matin, parce que nous croyons que Nantes mérite mieux et parce que nous voyons ce que vous faites de notre ville, que nous aimons tant, avec mes collègues du groupe « Mieux vivre à Nantes », nous voterons contre ce budget 2024.

**Mme la MAIRE** – Merci. Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Madame la Maire, chers collègues, nous pourrions nous féliciter d'une relative stabilisation du décrochage que nous connaissons depuis des années quant au soutien de l'État aux collectivités. Le fait est que pourtant, l'augmentation, notamment, de la dotation globale de fonctionnement, de l'ordre de 1,3 %, est loin de compenser l'inflation de 4,9 % pour 2023.

De plus, et cela a été évoqué, cette légère augmentation ne tient pas compte de transferts de compétences ni de décisions unilatérales aux conséquences financières non compensées. Je pense ici au dégel du point d'indice, qui sert au calcul du traitement de nos fonctionnaires, mesure particulièrement bienvenue, dans une période où le manque d'attractivité de la fonction publique met à mal nos services, mais mesure que nous sommes seuls, malheureusement, à financer.

En conséquence, c'est avec des marges de manœuvre contraintes que la municipalité construit son budget et ceci, cela a été dit également, dans un environnement troublé, de crises multiples. Il est en effet difficile de concevoir que la Ville de Nantes puisse rester à l'écart des tribulations du monde et ne pas en subir les conséquences.

Ces conséquences, d'ailleurs, nous les constatons chaque jour auprès de nos concitoyens, qui connaissent des fins de mois difficiles, qui se nourrissent et se soignent au rabais, qui éprouvent chaque jour plus de difficultés pour se loger.

Sur ce dernier sujet, permettez-moi de le redire ici aux soutiens infatigables du président – ils ont bien du courage, d'ailleurs –, ce n'est pas en cassant le thermomètre que vous combattrez la maladie.

Dans le domaine du logement, notre pays est bien malade de ne pas assez en produire, notamment du logement accessible et social. Vous acharner à détricoter la loi SRU, portée en son temps par un ministre communiste, M. Gayssot, en plus de ne rien résoudre de la crise en cours, est une faute politique majeure. Et vous nous trouverez unis pour combattre ces orientations, d'autant plus que le nombre de demandeurs de logements sociaux n'a cessé de grimper : ne serait-ce qu'en 2023, +7,5 % de demandeurs, pour atteindre les 2,6 millions de personnes en demande d'un logement social dans notre pays.

C'est donc en pleine conscience des difficultés que rencontrent les Nantaises et les Nantais que la Ville élabore son budget, avec la solidarité comme boussole. Ce choix de privilégier l'entraide se concrétise notamment par la mise en œuvre du pacte des solidarités, avec des aides facultatives aux 18-25 ans, avec l'ouverture de guichets du CCAS dans les quartiers, l'expérimentation d'une coopérative nantaise des nouvelles solidarités ou encore, la poursuite de l'action de mise à l'abri des personnes à la rue.

La lutte concrète contre les inégalités, c'est aussi l'accompagnement à l'installation de maisons de santé pluriprofessionnelles. Ce sont aussi 2 millions supplémentaires pour le CCAS et un engagement réaffirmé auprès du secteur associatif.

Nous sommes également fiers de poursuivre notre portage et notre soutien de structures telles que Citad'elles. D'autres mesures en faveur de l'égalité femmes/hommes viennent abonder notre politique : distributeurs de serviettes hygiéniques ou dispositifs de sécurisation de la vie nocturne, entre autres. Avec le budget sensible au genre, la Ville se dote d'indicateurs pour mieux parvenir à ses objectifs de ville non sexiste.

En faveur de l'environnement, la Ville continuera de porter, en 2024, ses projets de renaturation de cours d'école et d'installation d'îlots de fraîcheur, d'intégrer aussi les enjeux de l'eau, des arbres et de la pleine terre dans chacun de ces projets.

Concernant la consommation énergétique, nous continuerons, là aussi, de rénover notre bâti et d'étudier le potentiel de production d'énergie que pourraient receler les établissements municipaux.

Ici encore, la mise en place du budget vert donne le ton d'une ville qui prend la mesure de la transition écologique, d'une ville qui se pense pour demain.

Nous affirmons donc notre cap en décidant de maintenir un haut niveau d'investissement, de poursuivre le schéma directeur des écoles, de déployer des équipements de proximité, notamment dans les quartiers qui se construisent, comme aux Gohards, tout en maintenant durablement notre patrimoine, sans oublier, bien évidemment, les actions en direction de la culture et du sport pour tous.

La hausse de 6 % de la masse salariale, relative à l'augmentation des traitements ainsi qu'aux créations de postes, démontre là aussi la priorité que nous donnons à l'action publique.

Cette volonté de poursuivre notre action a un coût, et malgré les contraintes budgétaires citées, la Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux de fiscalité pour ne pas pénaliser les Nantaises et les Nantais.

Le budget primitif trouve donc son équilibre en ayant recours avec raison à l'emprunt, ceci pour continuer à offrir des services de qualité et poursuivre nos programmes d'investissement pour une ville solidaire et respectueuse de son environnement.

En conséquence, parce qu'il traduit en actes le volontarisme de notre majorité, dans une période où les chantres de l'austérité comme M. Bainvel donnent de la voix, le groupe « Gauche commune » votera en faveur du budget primitif.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Je me permets de vous reposer la question, à laquelle je n'ai pas eu de réponse, tout à l'heure, sur votre proposition sur le centre de rétention administrative. Il serait bien qu'effectivement, dans ce conseil municipal, nous puissions nous écouter et nous répondre quand les questions sont simples.

S'agissant du budget, je trouve très intéressants les termes employés par M. Bolo. Nous en discutons en commission des finances, dans les réunions préparatoires. J'entends M. Salecroix nous parler de « boussole », de « maintien du cap »...

Il se trouve que moi, je suis un marin. La qualité du capitaine, vous, Madame Rolland, c'est de savoir s'adapter au temps qui change et à la mer qui change. Il se trouve qu'en fait, il y a un changement des vents, qui sont défavorables, qu'il y a un certain nombre d'écueils, de récifs face à nous : l'inflation, un certain nombre de contraintes, comme par exemple la crise immobilière, qui changent fondamentalement votre plan de navigation. Mais néanmoins, vous avez écrit des choses avant 2020, vous l'avez voté en 2020, on ne bouge pas, on maintient le cap. Cela s'appelle le Titanic, en fait. Si vous faites cela, vous foncez droit dans le mur.

Cela fait quatre ans que nous vous le disons. Bien évidemment, vu de l'extérieur, cela doit être vu comme des combats à fleurets mouchetés, sans grand intérêt. Je pense qu'un jour, il faudra que nous revenions sur les paroles que nous avons eues là. Vous êtes en train de couper toutes les marges de manœuvre de cette Ville pour les prochains mandats, où nous espérons bien vous remplacer.

Le premier sujet, c'est la question des recettes. Soyons simples. Vous avez plutôt des vents favorables, sur la question des recettes. Vous avez la chance que l'État soit à peu près au rendez-vous. Je pense que cela peut être souligné. Cela a été rappelé, de manière un peu plus mitigée, par M. Salecroix, mais cela a été dit par M. Bolo.

En matière de fiscalité, vous êtes toujours assis sur un dividende démographique. Un dividende démographique, c'est la chance d'avoir de la population qui arrive chaque année et qui paie des impôts. La fiscalité, en plus, est indexée sur l'inflation. Vous avez donc 4 % de bonus sur la fiscalité, après avoir, en plus, augmenté les taux, comme le rappelait tout à l'heure M. Bainvel, contrairement à vos promesses, en 2022.

Donc là, je dirai que vous faites carton plein.

La seule menace réelle sur les recettes est effectivement sur les droits de mutation. Pour les Nantais qui ne sont pas spécialistes de ces sujets, ce sont les ressources qui sont tirées des transactions immobilières. Comme il y en a beaucoup moins, je pense que même votre prévision à -3,3 millions d'euros, c'est-à-dire -17 %, me semble encore optimiste.

Enfin, dans les recettes, il y a des tarifs. Là-dessus, c'est vrai que vous avez décidé, en 2022, la hausse de plusieurs tarifs, par exemple les amendes de stationnement, qui sont passées à 50 euros, les Nantais s'en sont rendu compte, l'extension du périmètre, qui permet effectivement d'augmenter, finalement, une forme de pression financière sur les Nantais. Et puis, nous n'avons pas encore le fameux véhicule LAPI, la sulfateuse à amendes, qui va arriver à partir de septembre en expérimentation. Les Nantais apprécieront.

Donc concrètement, sur les recettes, vous avez plutôt de la chance, pour le moment. C'est plutôt favorable.

Sur la partie relative aux dépenses, là, effectivement, je pense que la barre est bloquée. Pour ceux qui naviguent, la barre est bloquée. Vous n'êtes pas manœuvrante, en fait. Vous refusez de manœuvrer. Vous foncez sur l'écueil.

Alors là, c'est la totale. Nous avons une inflation, pour 2024, qui est, selon l'INSEE, à 2,6 %, et selon Natixis, à 3,4 %. Allez, disons 3 %, à peu près. Et globalement, avec vous, les dépenses augmentent de 6,3 %, malgré des efforts louables, que je note ici, par exemple sur les dépenses d'énergie, qui ont été obtenues grâce aux groupements d'achats et sur lesquelles les services font un travail formidable.

Mais cela ne suffit pas. En parallèle, vous avez une augmentation des frais financiers, donc le coût de la dette, qui sont en hausse de 50 %. 50 % ! Vous avez, en parallèle, les dépenses d'investissement, qui passent à 126 millions d'euros. Je rappelle tout de même, de la même façon, pour les Nantais qui nous suivent et qui ne sont pas tous les jours dans les chiffres, que c'était à peu près 50 millions d'euros par an dans le mandat précédent. Et c'était robuste. Mais disons que l'on pouvait éventuellement, en période de vaches grasses, augmenter un peu l'investissement. Mais de là à le doubler sur plusieurs années, en période de vaches maigres, c'est irresponsable.

Le résultat, soyons clairs, c'est que la dette, à la fin de l'année... Parce que c'est très pudique, votre manière de présenter la dette au 1<sup>er</sup> janvier, mais enfin, il y a un réendettement qui est prévu. Je sais bien que c'est un réendettement théorique, puisque nous ne savons pas encore tout à fait combien vous allez contracter de dettes cette année, mais enfin, il est prévu, au maximum, de 60 millions d'euros en solde. Donc concrètement, le stock de dettes, à la fin de l'année, pour que les choses soient claires, sera entre 320 millions d'euros à peu près et 354 millions d'euros. En 2019, nous étions à 196 millions d'euros. Si je me trompe, vous ne manquerez pas de me corriger.

Concrètement, nous nous retrouvons donc avec une capacité de désendettement qui est de neuf ans. Là-dessus, nous avons eu un débat intéressant, en commission des finances, avec M. Bolo, puisqu'il nous a dit que la zone rouge était entre neuf et douze ans. Vous saviez que j'en reparlerais, Monsieur Bolo. Mais ce qui est intéressant, c'est que cette zone rouge n'a pas beaucoup bougé dans les autres collectivités. Elle est plutôt entre huit et dix ans, et c'est ce que vous disiez il y a quelques années, et même l'année dernière.

Mais comme vous êtes en train de passer dans le rouge, d'un seul coup, vous changez le thermomètre. Eh bien cela ne marche pas. Non seulement vous avez déjà atteint les limites que vous vous étiez fixées en début de mandat, alors que nous sommes à mi-mandat, mais en plus, vous vous coupez les ailes pour la fin du mandat et pour le mandat suivant.

C'est pour cette raison que je voterai contre ce budget. Cela ne vous étonnera pas.

**Mme la MAIRE** – Merci. En effet, on ne peut pas vraiment dire que cela nous étonne.

Votre sens constant de la nuance, cher Foulques Chombart De Lauwe, ne laisse pas de nous étonner non plus.

Vous nous dites que ce budget est trop ambitieux. Eh bien moi je vous dis très simplement que Nantes, notre ville, contrairement à ce que vous essayez d'amener, n'est ni rabougrie ni peureuse. Nantes est ambitieuse. Et donc oui, ce budget, qui est un budget de protection et de bifurcation, est absolument un budget d'ambition.

Simon Citeau.

**M. CITEAU, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, je m'interroge sur le nombre de saisons où M. Bainvel faisait partie de ce Conseil municipal. Mais ce qui est sûr, c'est que la question de la cohérence, en termes de scénario, n'est pas au rendez-vous.

Pourquoi la cohérence n'est-elle pas au rendez-vous ? Parce que finalement, année après année, vous nous dites que nous dépensons trop, que la masse salariale est trop importante. Quand les candidats qui vous représentent aux élections présidentielles défendent de dégraisser le mammoth, d'attaquer le nombre de fonctionnaires, aujourd'hui, pour défendre le périscolaire, vous nous dites qu'il faut recruter en interne. Je ne

comprends pas où est la cohérence puisque de fait, cela va nécessiter, pour nous, d'étoffer la masse salariale.

Bien entendu, nous n'avons pas de parti pris sur le mode de gestion. Nous devons étudier tous les modes de gestion pour regarder, mais j'en appelle à votre cohérence, quand vous nous dites, année après année, qu'il faut réduire la masse salariale et réduire les dépenses de fonctionnement.

J'en appelle aussi à votre cohérence entre deux anciens membres de votre groupe. Aujourd'hui, on sait que Foulques ne fait plus partie de votre groupe mais il dit : finalement, vous dépensez trop, vous investissez trop et notamment, beaucoup trop par rapport au précédent mandat. Et là, Monsieur Bainvel, vous nous dites : eh bien vous nous avez annoncé des millions d'euros d'investissement et finalement, vous ne dépensez pas assez, vous n'allez pas au bout de vos ambitions.

Alors oui, effectivement, nous avons clairement un budget ambitieux. Et un budget ambitieux alors qu'on ne peut pas forcément reproduire – et là, je partage cela avec vous – les mêmes recettes que les années précédentes. Pourquoi ? Nous sommes dans une année particulière. Nous sommes à quelques jours du discours de politique générale du Premier ministre. Peut-être que sa jeunesse pourrait, nous l'imaginions, proposer des idées innovantes, incarner quelque chose de nouveau, des idées novatrices. Mais finalement, c'est plutôt une logique réactionnaire, assez passéiste, avec des cibles assez classiques pour un collaborateur d'Emmanuel Macron et un collaborateur de Nicolas Sarkozy.

C'est une logique assez passéiste puisqu'il commence par s'attaquer aux chômeurs, aux plus précaires, en disant : finalement, on va réduire les droits des chômeurs, on va obliger les bénéficiaires du RSA à travailler. Et nous, ce que nous disons, à Nantes, à travers notre budget, c'est que nous faisons confiance aux plus précaires. Comment ? En travaillant avec les personnes éloignées l'emploi pour construire un poste qui correspond à leurs aspirations, qui correspond aux besoins d'un quartier, via « territoires zéro chômeur ».

Oui, nous faisons confiance aux personnes les plus précaires et nous le mettons en œuvre à travers notre budget.

Vous attaquez la jeunesse en invoquant l'ordre. Vous attaquez la jeunesse en lui demandant d'être uniformisée, de ne surtout pas lever le petit doigt, alors que c'est souvent une jeunesse qui est lanceuse d'alertes. Vous allez généraliser le SNU alors que nous, nous faisons confiance à la jeunesse.

Nous commençons bien évidemment par investir massivement dans l'éducation, parce que l'éducation, les écoles sont des lieux de mixité sociale, mais au-delà de cela, en 2024, qu'allons-nous faire ? Nous allons renforcer le droit aux vacances pour tous, nous allons renforcer nos « pépinières jeunesse », qui accompagnent les jeunes notamment dans la recherche de leur premier emploi, mais aussi dans les projets. Et comptez sur moi et sur le groupe écologiste et citoyen pour continuer à nous battre sur le terrain pour qu'il y ait encore plus d'éducateurs de rue dans les quartiers et sur l'ensemble de la ville de Nantes.

Il y a quelques jours, le Premier ministre donnait donc un discours qui était passéiste. Et nous, notre groupe écologiste et citoyen, nous portons, dans ce budget, à l'inverse du Premier ministre, des mesures ambitieuses.

Des mesures ambitieuses en matière de lutte contre le changement climatique, avec évidemment, le « plan pleine terre », qui prend encore un nouveau cap, cette année, avec encore de nouveaux hectares qui vont être débitumés et végétalisés. Je pense que c'est fondamental parce que nous avons besoin d'anticiper ce qui est devant nous. Nous avons eu encore tous les records, avec une année 2023 qui a été la plus chaude, et évidemment, la Ville de Nantes est au rendez-vous, avec le soutien de la Métropole.

Bref, vous l'aurez compris, nous n'allons pas attendre que vous, au sein du gouvernement, vous preniez conscience des enjeux environnementaux, des enjeux sociaux, qui sont réels.

Et en plus, je reviens sur le débat de tout à l'heure, M. Mounir Belhamiti s'inquiétait du renversement de champs de compétence. Je pense que nous, nous devons nous inquiéter dans la déclinaison opérationnelle du renversement de champs de compétence, parce que la mise à l'abri, il ne faut pas l'oublier que cela relève du champ de compétence de l'État. Or nous nous retrouvons, nous, collectivités, à devoir prendre en charge cette mise à l'abri. Vous savez qu'au Broussais, mais aussi à différents endroits de la ville de Nantes, ce sont la Ville et la Métropole qui paient 100 % de la mise à l'abri.

Alors oui, nous sommes au rendez-vous. Nous sommes au rendez-vous des enjeux sociaux et clairement, nous avons eu un virage à droite, un virage à la limite à l'extrême droite, de ce gouvernement, et nous sommes fiers de voter ce budget, un budget de gauche et un budget engagé.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.



**Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.**

Nous sommes réunis en ce jour pour débattre du budget de la Ville. Déjà, le 8 décembre dernier, votre adjoint aux finances nous avait présenté les orientations budgétaires de notre Ville et nous avons alors soulevé nos préoccupations légitimes concernant la gestion financière de Nantes. Nous avons, à juste titre, rappelé que les deniers publics servant à l'investissement et au fonctionnement de la collectivité ne sont pas des fonds de campagne pour 2026.

Aujourd'hui, après l'exposé de votre adjoint, je peux affirmer que nos craintes se confirment. Pourtant, le vote du budget est inhérent au travail d'élu et permet d'abord de faire un bilan des réalisations faites sur l'exercice précédent mais également, de fixer un cap pour l'année à venir. Or en lisant et en travaillant sur le budget, nous avons le sentiment que les politiques d'investissement prévues par ce dernier ne sont pas à la hauteur de ce qu'attendent les Nantais.

Bien sûr, le contexte joue sur l'équilibre, qui devient difficile à trouver : inflation, conjoncture, augmentation des prix de l'énergie ou encore, les mauvais choix de votre part.

La solution que vous avez trouvée pour parer à cette problématique, c'est la dette. Or la dette n'est pas et ne peut pas être une solution à long terme. En jouant sur la capacité de désendettement, qui augmente chaque année, vous amenez vos futurs successeurs – enfin, nous l'espérons... – à devoir assumer vos erreurs, et au final, cela impactera les Nantaises et les Nantais.

En effet, cette politique d'investissement, que vous avez présentée déjà le mois dernier, va entraîner naturellement des dépenses de fonctionnement et donc, de la dette supplémentaire. Il est aujourd'hui important de s'interroger pour faire les bons choix et de ne pas nous retrouver, à terme, dans des difficultés que nous ne pourrions contrôler.

Enfin, nous ne sommes pas d'accord avec cette politique d'investissement proposée. Bien que l'éducation, l'inclusion, l'enfance et la culture soient essentielles à l'épanouissement de nos concitoyens, nous constatons cependant que vous négligez la question de la sécurité, première des libertés, qui s'avère être votre plus faible budget : seulement 4,8 % du budget sont alloués à la protection, à la médiation et la sécurité.

Pourtant, après une communication intense sur ces enjeux, en 2023, nous aurions pu espérer mieux. Les Nantais, ces dernières années, ont affiché leur besoin de se sentir en sécurité dans leur ville et surtout, de voir enfin s'appliquer le contrat de sécurité intégrée signé avec l'État, qui vous engageait à recruter 70 policiers avant la fin 2023. Nous n'y sommes pas.

J'aime beaucoup la petite ligne – Monsieur Bolo, vous avez oublié d'en parler – sur la sécurité, qui nous cite « la mise en œuvre d'actions de communication en matière de lutte contre les pigeons et les rats ». Dans la petite ligne sur la sécurité, je pense que cela va intéresser les Nantaises et les Nantais...

Bref, nous aimerions, à terme, retrouver un « bon vivre » à Nantes. Cependant, le classement des villes, selon l'Association des villes et des villages où il fait bon vivre, ne nous rassure pas et reflète le résultat d'une politique budgétaire défailante depuis 2014, correspondant à votre prise de poste. Avec Jean-Marc Ayrault et sa vision pour la ville, Nantes était alors à la première place, il y a dix ans déjà.

Il faut savoir quand même, pour la petite histoire, lorsqu'on lit les médias, en ce moment, sur la relation entre Nantes et Saint-Nazaire, que Saint-Nazaire est classée aujourd'hui 35<sup>e</sup> au niveau national et 1<sup>re</sup> en Loire-Atlantique et nous, ville de fonds d'estuaire qui se regarde le nombril, nous sommes malheureusement 50<sup>e</sup>.

Je rappelle, pour plus de clarté, pour celles et ceux qui nous regardent aujourd'hui, les catégories regardées de près, qui sont tout de même des compétences, entre autres, des collectivités : la qualité de vie, la sécurité, la finance et les impôts locaux, la santé, le transport, les commerces, les services, l'environnement, l'éducation et la solidarité.

Il ne manque plus que Nantes devienne sous-préfecture de Rennes, avec vos adjoints bretonnants qui s'amusent de pseudo études financées par l'argent public et là, nous aurons touché le fond.

Ainsi, il n'est pas souhaitable de soutenir le projet prévu par le budget primitif. Il n'est pas souhaitable de soutenir un projet qui utilise les mots « durable » et « responsable » mais qui, depuis 2014, n'arrive plus à faire face aux enjeux climatiques, sociaux et économiques.

Nous ne souhaitons donc pas soutenir des choix qui s'engagent, sur du court terme, à ne pas augmenter nos impôts locaux, mais qui ne tiennent pas leurs promesses sur ces sujets.

Aussi voterons-nous contre ce budget primitif pour 2024, qui nous semble en désaccord avec les priorités attendues par les Nantaises et les Nantais.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je veux juste réagir sur un point, d'emblée, parce que vous ne pouvez pas dire ici, dans cette assemblée, que la Ville n'investit pas dans le champ de la sécurité. Je crois que ce n'est tout simplement pas possible. Je veux donc d'emblée revenir sur ce point.

La vérité, c'est que dans son histoire, et je vous invite à regarder les budgets de la Ville de Nantes depuis quarante ans, dans son histoire, je vous le dis, Madame Oppelt, jamais, jamais la Ville de Nantes, par son action, par la contribution de la Métropole à cette action, n'aura investi autant en matière de sécurité. Cela, c'est le premier point sur lequel je voudrais revenir.

La deuxième chose, c'est que vous ne pouvez pas traiter ce sujet à la légère en extrayant une phrase du budget. Vous savez très bien ce n'est pas la même ligne. Enfin, j'espère que vous savez très bien que ce n'est pas la même ligne.

La troisième chose, c'est que je vous invite à continuer à regarder avec sérieux la trajectoire qui est la nôtre sur ce sujet qui est compliqué. La vérité, c'est que le préfet, dans quelques jours, annoncera les résultats en matière de sécurité à Nantes, et que comme depuis des mois, des mois et des mois, inlassablement, les choses vont dans la bonne direction. Parce que sur ce sujet, collectivement, nous prenons nos responsabilités, dans un travail en bonne intelligence, avec l'ensemble des forces de secours, que je veux saluer, avec notre police municipale, que je veux saluer, avec le travail mené en lien avec la justice et le procureur. Cette question est sérieuse. Ce qui compte, ce sont les résultats pour les Nantais. Nous sommes dans la bonne direction.

Je laisserai naturellement le préfet annoncer le résultat de l'engagement et du travail collectif. Je crois que cela vaut vraiment mieux, Madame Oppelt, que ce petit détournement de ligne, qui ne me paraît pas aux enjeux que cela représente pour les habitants de notre ville.

Robin Salecroix, et ensuite, je donnerai la parole à Hélène Naulin puis à Mahaut Bertu pour nous faire le focus sur le budget vert et le budget sensible au genre, et je reprendrai une série de prises de parole.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Ce sera très rapide, en réaction aux propos de Mme Oppelt, notamment.

J'estime que faire de la politique, c'est effectivement échanger sur les idées, s'opposer, parfois. Cela n'empêche pas non plus un poil d'élégance et de précision dans les propos. Quand j'entends que nous sommes une ville qui se regarde le nombril, que nous toucherions le fond, et quand j'entends le parallèle que vous avez fait entre la présentation du budget primitif et la campagne de 2026, je dis : attention aux propos que vous tenez, Madame Oppelt !

Nous évoquons le budget primitif de 2024, un budget qui est au service des territoires, au service des habitants, et à mon avis, il faut savoir garder la mesure dans les propos des uns et des autres. Peut-être êtes-vous obsédée par 2026. Nous, nous sommes une majorité qui est au travail et qui se préoccupe de ses habitants et de son territoire.

Ensuite, ce sont peut-être là encore les limites du « en même temps » macroniste ou du « ni de gauche ni de droite », qui se transforme en « ni de gauche ni de gauche ». Mais qui a cru, à un moment donné, que l'aile gauche de la macronie existait ? C'est un peu comme les tigres végétariens : cela n'existe pas. Vous le confirmez une fois encore.

Et je n'ai toujours pas compris, dans votre propos, quand vous dites que nous sommes trop ambitieux, un coup, mais finalement pas à la hauteur... Bref, difficile de vous suivre.

Ensuite, vous évoquez, vous balayez le sujet de la conjoncture. Mais quand on évoque la conjoncture qui est imposée aux collectivités, il ne s'agit pas seulement de causes exogènes qui s'imposeraient à nous. Il s'agit de choix politiques, Madame Oppelt !

Quand nous évoquions, tout à l'heure, la question du logement et les choix que votre nouveau Premier ministre met en œuvre, notamment celui de casser la loi SRU, de mettre encore plus en difficulté les collectivités qui décident de s'engager sur la question du logement social en même temps que de donner une prime à ceux qui ne font pas assez, cela, c'est un choix politique, Madame Oppelt ! Il ne s'agit pas de conjoncture.

Lorsque l'on évoque les problématiques qui sont venues nous percuter sur les questions d'énergie, où les collectivités n'ont bénéficié d'aucun soutien de la part de l'État, pour des raisons simplement libérales de dérégulation du milieu de l'énergie, cela, ce n'est pas une question de conjoncture, Madame Oppelt ! C'est une question de choix politique !

Et nous pourrions multiplier à l'envi les exemples comme ceux-là.

Donc à mon sens, un peu plus d'élégance, un peu plus de précision dans les propos, et j'ai hâte de vous entendre faire le service après-vente de M. Attal et de M. Macron.

**Mme la MAIRE** – Merci. Hélène Naulin.

**Mme NAULIN, Adjointe** – Eh bien... ! Juste avant de parler du budget vert, un petit mot, aussi, en réaction aux propos de Mme Oppelt, de M. Bainvel, de M. Foulques Chombart De Lauwe. Je trouve, dans vos propos, une forme de mépris, une forme de mépris pour l'action publique et dès lors, une forme de mépris pour les Nantais et les Nantaises à qui vont bénéficier toutes les actions que nous portons, et que nous portons avec ambition.

Parce que rénover une école, ce n'est pas mal, rénover ou construire une crèche, ce n'est pas mal, rénover des équipements publics, ce n'est pas mal, les adapter au changement climatique, ce n'est pas mal, c'est même encore mieux. Et ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. J'avoue donc que parfois, à vous entendre, les bras m'en tombent. Observer régulièrement que la polémique prend le pas sur le fond, c'est assez déplorable, et cela n'augure pas grand-chose de bon, à mon avis, en ce qui vous concerne.

Je referme cette parenthèse et j'ouvre celle du budget vert.

Puisque nous avons parlé de saisons ou d'épisodes et parce que Mme Oppelt adore les classements, elle va pouvoir s'en satisfaire. C'est la deuxième édition du budget vert, en 2024. Nous avons fait le premier exercice en 2023.

Je rappelle que le budget vert, ce ne sont pas des lignes en plus ou à côté du budget. C'est un outil d'analyse de nos dépenses et d'animation de notre marqueur sur la transition écologique pour observer nos dépenses et vérifier où elles se placent du point de vue de l'impact sur le climat, mais au-delà. Et je vais y revenir.

J'ai été ravie, l'année dernière, de pouvoir vous présenter la première édition du budget vert et je suis encore plus ravie de vous présenter aujourd'hui la deuxième, puisque cet exercice n'a de sens que sur le temps long. Nous en sommes donc à la deuxième étape, qui enclenchera les suivantes, sur les prochains budgets et l'analyse de comptes administratifs.

Qu'est-ce que cela donne et comment cela marche-t-il ?

L'année dernière, dans le budget vert, nous avons analysé les dépenses en regardant l'angle de l'atténuation du changement climatique, donc l'impact carbone de nos dépenses. Nous l'avons regardé sous le prisme de l'investissement et du fonctionnement et de ce point de vue, nous irons plus loin cette année.

Je reviens un instant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La méthode utilisée, dans le budget vert, est une méthode qui a été élaborée par l'Institut de l'économie pour le climat [I4CE]. C'est une méthode qui est utilisée par plus d'une centaine de collectivités, au niveau national et bientôt, demain, par toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, pour l'analyse de leur compte administratif.

Nous, nous l'utilisons pour le compte administratif mais nous l'utilisons aussi pour le budget, pour avoir cet outil qui nous permet d'analyser et ensuite, d'aiguiller la manière dont nous allons consolider nos projets, les renforcer, les ajuster pour tendre vers ces enjeux de la transition écologique.

S'agissant de l'atténuation, vous voyez, dans les documents qui vous ont été remis, une tendance qui est stable sur le volume de dépenses que l'on peut catégoriser dans la partie des dépenses très favorables au climat.

En revanche, on observe une augmentation de la catégorie des dépenses dites « favorables sous conditions », et nous pouvons nous en satisfaire.

Ensuite, vous voyez que la dimension des dépenses sans impact ou neutres, elle, a été un peu modifiée, aussi bien sur l'investissement que sur le fonctionnement. C'est parce qu'une part des dépenses, justement, ont été mieux caractérisées et ont permis de rejoindre la catégorie des dépenses favorables sous conditions au climat.

Et nous avons une stabilité de la partie des dépenses catégorisées en « défavorables pour le climat », qui a vocation à s'amenuiser, à se réduire au fil des années qui passent.

La trajectoire est donc stable, d'une part, et elle augmente sur la partie « défavorable sous conditions » pour le volet de l'atténuation, c'est-à-dire comment nos dépenses contribuent à atténuer notre impact sur le climat. On parle là d'émissions de gaz à effet de serre.

Je passe maintenant à l'adaptation : comment nous nous adaptons à ce réchauffement climatique. Si vous rénovez une école et que vous agissez sur les économies d'énergie, mais aussi le confort d'été, pour

s'adapter aux fortes chaleurs, c'est un mode d'adaptation au changement climatique. C'est la même chose, par exemple, pour un îlot de fraîcheur, avec la nature en ville.

Là, il est aussi intéressant de voir ce que cela donne en termes de cotation. Ce qui serait intéressant, ce serait de voir sur l'exercice, l'année prochaine, pour vérifier notre trajectoire, comme nous avons pu le faire là entre les deux exercices du budget, 2023 et 2024, avec tout de même une petite précaution de lecture de nos chiffres, puisque d'un budget à l'autre, on ne va pas forcément voter strictement tous les ans la même chose. Il faut donc regarder la trajectoire, mais on ne peut pas comparer les dépenses pied à pied puisque parfois, elles ne sont pas identiques, tout simplement.

Cette année, nous allons plus loin dans l'analyse, et je remercie très sincèrement les équipes, qui ont fait un travail d'arrache-pied pour pouvoir bâtir cette méthodologie, toujours en s'appuyant, finalement, sur une forme d'extension de la méthodologie de l'I4CE. Il s'agit d'appliquer cette méthode de cotation, de caractérisation de nos dépenses sur deux autres volets : l'adaptation, je l'ai dit, sur le volet des investissements, et également, l'adaptation de l'impact sur nos ressources naturelles.

Je ne détaille pas là les chiffres mais je vais me permettre de faire un focus sur les écoles, comme vous l'avez dans votre document, qui permet de voir, grâce au schéma directeur des écoles, la réhabilitation, les rénovations, les constructions de nouvelles écoles, comment nous nous situons. C'est donc un exercice de transparence.

Les résultats sont assez significatifs, puisque l'on voit que dans la partie très favorable, sur les écoles, à Nantes, pour ce budget 2024, 12 % des dépenses sont dans la catégorie « très favorable » pour le volet de l'atténuation, 44 % sont très favorables pour le volet de l'atténuation et 9 % pour le volet des ressources.

Si l'on prend l'autre catégorie, la meilleure ou la « moins pire » pour le climat, si l'on veut le dire de cette façon, et les ressources, vous pouvez voir que là, les pourcentages sont aussi assez élevés, avec 36 % en atténuation, 30 % en adaptation et 13 % en ressources. Vous avez les éléments dans votre dossier et de toute façon, ils seront publics, par transparence.

Je rappelle aussi les grands principes de cette méthode, et j'en remercie encore les services. Ce sont la parcimonie des moyens, la transparence, la bonne foi, la charge de la preuve. C'est donc une classification solide, dont nous pouvons nous réjouir. Moi, je me réjouis de l'extension que nous avons pu faire cette année, dès le deuxième exercice, sur la partie des ressources et de l'adaptation. Et dans les années qui suivront, viendront les enjeux de reconquête de la biodiversité avec un environnement favorable à la santé et le volet relatif à l'alimentation et à l'agriculture.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cet exercice, qui nous permet d'analyser, mais de nous inscrire aussi dans des logiques de transformation de notre action publique pour tendre vers les enjeux de la transition écologique et également, vers des enjeux d'égalité femmes/hommes.

Je laisse la parole Mahaut Bertu pour le focus sur le budget sensible au genre.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mahaut Bertu.

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Dans la même logique, effectivement, sur les questions budgétaires, nous avons, l'an dernier, expérimenté pour la première fois le budget sensible au genre pour passer certaines politiques publiques au crible des questions de genre et voir où nous pouvions faire mieux, lutter plus efficacement contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

C'était donc une première année d'expérimentation. Nous avons choisi trois objets précis pour expérimenter la méthode puisque, contrairement au budget vert, au budget « climat », nous n'avons pas forcément une méthodologie cadrée, normée qui s'applique à nous. Nous sommes donc là sur un volet expérimental, aux côtés d'autres villes en France, aux côtés d'autres villes en Europe, également, puisque certaines villes comme Vienne, par exemple, ont initié ce type de démarche.

Nous avons donc choisi de travailler sur trois objets distincts : les budgets participatifs, le festival des Scènes vagabondes et le Conservatoire de Nantes.

Je ne vais pas forcément vous faire une présentation exhaustive de la méthodologie de travail, de catégorisation de l'ensemble des dépenses et de ce qu'ont fait les services pendant cette année pour pouvoir avancer sur la méthodologie. Je dirai que cette analyse-là nous permet aujourd'hui de pointer là où nous avons réalisé un certain nombre de choses et là où nous pourrions faire mieux, faire plus, de manière à toujours progresser sur ce sujet-là.

Avec nos trois objets d'études, le Conservatoire, les Scènes vagabondes et les budgets participatifs, l'idée était d'avoir trois objets vraiment différents.

Les budgets participatifs sont un dispositif que nous avons lancé récemment, qui est tout de même encore potentiellement évolutif et sur lequel, surtout, nous avons une prise de responsabilité partagée avec des citoyens. Nous n'avons donc pas, nous uniquement, la main sur cette décision. Il était intéressant de pouvoir l'étudier.

Le Conservatoire, lui, est un équipement à part entière, qui est notamment une pierre de la professionnalisation dans le domaine de la musique. Là aussi, il était donc intéressant de pouvoir s'y pencher.

Quant aux Scènes vagabondes, c'est un festival culturel qui est piloté en direct par la Ville.

Ce sont donc trois objets distincts, et trois méthodologies également un peu différentes.

Je prends quelques éléments intéressants sur le Conservatoire qui semblent particulièrement éclairants. Nous avons un sujet sur les questions musicales, en France : je ne sais pas si vous le savez mais 4 % des compositeurs sont des compositrices. En règle générale, lorsque l'on s'éloigne un peu du 50 %, cela veut dire qu'il y a un sujet. Lorsque l'on est à 4 % versus 96 %, c'est que l'on a un gros sujet d'inégalité entre les femmes et les hommes. On voit donc bien que sur les questions de la musique, il y a un intérêt.

La question qui se pose est de savoir comment, dans une école ou dans un lieu où l'on apprend la musique comme le Conservatoire, on peut accompagner les filles pour qu'elles se sentent légitimes à pratiquer. Ce que l'on voit, notamment, c'est que les filles sont majoritaires dans le public pratiquant, puisqu'elles sont 58 %. C'est une très bonne nouvelle. Et pour autant, cela veut dire qu'il y a sûrement de la déperdition. Il y a sûrement d'autres choses qui expliquent qu'ensuite, au niveau des professionnels du monde de la musique, de manière générale, les femmes sont assez sous-représentées.

On voit par exemple, et cela figure parmi les pistes d'amélioration qui ont été projetées par le Conservatoire, qu'il y a notamment la question des femmes artistes invitées. Elles sont moins nombreuses que les hommes artistes à venir au long des saisons. C'est là un axe d'amélioration. Le nombre d'œuvres qui ont été écrites par des femmes est également très minoritaire et le Conservatoire va travailler pour mieux représenter des femmes compositrices, des femmes qui ont été, à un moment, à un endroit de la musique qu'il est intéressant à partager avec les jeunes.

Au sujet des Scènes vagabondes, je ne citerai que deux exemples, mais cela me semble, là aussi, très intéressant. C'est un festival où les équipes ont vraiment travaillé à une féminisation, à une progression de la part des groupes et des artistes féminines. Cette part était de 8 % en 2021 et elle atteint 30 % en 2023. C'est une progression nette, puisque l'on sait que la place des artistes féminines est plus complexe dans le monde de la musique, aujourd'hui. C'est donc une progression, un volontarisme assez important et qui nous rend fiers.

Et pour autant, lorsque l'on regarde avec le prisme du budget sensible au genre, on se rend compte, là aussi, dans un contexte plus large, puisque les hommes sont généralement plus connus, qu'ils tournent plus, qu'ils sont plus habitués à négocier leurs cachets, qu'ils sont souvent plus en groupe qu'en individuel, ce qui explique aussi cela, mais on voit que les cachets ont été inférieurs pour les femmes artistes que pour les hommes artistes. Donc même là où nous sommes volontaristes, il peut se nicher, au croisement d'enjeux nationaux, un certain nombre d'inégalités que l'on peut involontairement maintenir.

L'un des axes de travail, pour l'année 2024, peut donc être de travailler sur les questions budgétaires. Nous évaluons par exemple la possibilité d'allouer une partie du budget de la musique aux projets portés par des femmes.

Nous allons également nous engager à continuer à travailler sur la présence des femmes artistes sur la scène. Je peux vous dire que c'est notamment cela qui peut aussi donner envie à des petites filles de faire de la musique. Je serais ravie d'expliquer en quoi la visibilité des femmes peut créer des vocations chez les petites filles. Je crois, parce que je lis parfois *Le Figaro*, que Julien Bainvel n'était pas convaincu du lien entre les deux sujets. Je serais ravie de faire un peu de pédagogie sur la question si besoin, il n'y a pas de souci.

S'agissant des perspectives pour 2024, il est prévu le suivi la mise en œuvre des indicateurs et des préconisations sur les trois objets que nous avons analysés en 2023 ainsi que le déploiement de la budgétisation sensible au genre à plus grande échelle sur des directions thématiques.

Le cap est clair. Il est que petit à petit, nous avançons pour qu'au final, toutes les dépenses de la collectivité prennent en compte cette perspective de genre et soient un outil d'aide à la décision pour attaquer durablement les sources d'inégalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Je vous remercie. Tristan Riom.

**M. RIOM, Adjoint** – Madame la Maire, mes chers collègues, mon collègue Simon Citeau l'a déjà évoqué, l'écologie était la grande absente du discours de politique générale de Gabriel Attal. Le gouvernement se droitise, le gouvernement se radicalise et le gouvernement se militarise aussi dans ce discours. Il passe donc à côté de l'essentiel : l'avenir de notre planète et de notre modèle social.

Pour le groupe écologiste et citoyen, l'écologie est un projet de société. Elle doit être prise en compte de façon transversale dans toutes les politiques publiques et dans tous les projets de la collectivité. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui ravis de la présentation des premiers résultats du budget vert.

Car oui, nous préférons les grilles d'analyse budgétaire pour orienter les décisions politiques plutôt que les grilles de Loto qui viseraient à sauver la biodiversité.

Derrière les chiffres et l'analyse, le sujet du budget vert est bien d'orienter ou de réorienter nos discours, nos dépenses, nos actions vers le respect du vivant. Cela doit nous accompagner pour prendre des décisions courageuses et nécessaires pour l'avenir. C'est la direction que nous prenons, et j'en suis fier. Nos politiques publiques, dans leur intégralité, doivent être au service de la transition écologique. C'est cet objectif que nous devons poursuivre.

Et parce que l'écologie, ce n'est pas qu'un sujet de bilan carbone, saluons la démarche de travailler sur l'adaptation au changement climatique ainsi que sur les indicateurs de consommation de ressources, qui montrent que notre enjeu est bien de consommer moins, de consommer moins de ressources pour moins polluer.

La deuxième grande absente de l'action du gouvernement, et là aussi, c'est depuis le premier mandat d'Emmanuel Macron, est l'égalité de genre : grande cause du quinquennat, tout petits résultats.

À Nantes, nous reconnaissons l'aspect structurel du sexisme. Nous savons que ce dernier s'immisce dans toutes les sphères de la société. C'est pour cette raison qu'au nom du groupe écologiste et citoyen, je félicite la présentation des premiers résultats du budget sensible au genre.

Il nous faut dénicher ces réflexes, ces modes de pensées, ces conceptions qui se logent partout autour de nous. Ils excluent et invisibilisent la moitié de l'humanité. Étudier les impacts de toutes nos politiques publiques sur l'égalité de genre, c'est reconnaître le côté systémique du sexisme et donc, c'est reconnaître la dimension politique du sexisme.

Comme écologie et féminisme vont de pair, continuons de scruter et d'orienter toutes nos politiques publiques avec ces préceptes de respect de notre environnement et des autres et luttons contre toutes les formes de domination.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Aurélien Boulé.

**M. BOULÉ-FOURNIER, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Je souhaitais rebondir sur les mots de Mme Valérie Oppelt, évidemment, qui, dans le cadre d'un débat sur le budget de la Ville de Nantes, d'une manière assez inattendue, vient afficher une certaine forme de mépris à l'égard d'études d'impact qui viennent d'être réalisées sur l'éventuelle réunification de la Bretagne.

Le terme « pseudo étude » a été utilisé. Certes, cette étude n'est peut-être pas parfaite, mais elle a été menée de manière sérieuse et impartiale. D'ailleurs, j'aurais une question, Madame Oppelt : l'avez-vous lue ? Avez-vous lu les 112 pages de cette étude ? Parce qu'avant de se positionner, il serait bien de pouvoir lire et de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause.

Je vous laisserai répondre, au besoin.

« Pseudo étude », donc... Cette étude a été menée d'avril à décembre 2023. Durant cette période, 25 personnes représentatives d'institutions, de collectivités, de chambres consulaires, d'associations, etc., ont été interrogées au cours d'entretiens et au travers d'une contribution écrite. Plus de 400 documents issus de sources légales, institutionnelles et statistiques ont été consultés pour objectiver les analyses, et

l'agrégation de ces éléments a permis d'analyser, dans la mesure du possible, les effets directs et indirects provoqués par un éventuel rattachement de nos deux territoires.

« Pseudo étude », en plus, j'en ris un peu sous cape, venant de la part d'une représentante du gouvernement, alors que votre gouvernement, durant au moins quatre ans, selon *Le Monde*, entre 2018 et 2021, a fait appel à McKinsey pour au moins une quarantaine de missions pour le gouvernement, pour la Présidence ou pour des agences de l'État, pour un coût estimé entre 28 millions et 50 millions d'euros, toujours d'après *Le Monde*. Donc un tout petit peu de retenue ferait du bien, je pense.

Deuxième point, quel est le lien de cette intervention dans le cadre d'un budget sur la Ville de Nantes ? Sachez que la Ville de Nantes n'a pas mis un seul centime dans cette étude. C'est un financement conjoint entre la Région Bretagne et le Département de Loire-Atlantique.

Troisièmement, vous parlez d'une éventuelle sous-préfecture de Rennes... Mais quel mépris ! Quel mépris, mais surtout, au-delà du mépris, cela montre à quel point vous est imprégnée par une idéologie jacobine et à quel point vous êtes incapable de penser en dehors de ce moule. Oui, il y a un aménagement polycentrique du territoire. Nous ne voulons pas reproduire ici les défauts de l'ultra-centralisation à la française.

Quatrième point, puisque vous me donnez l'occasion... Lors du dernier conseil municipal, vous avez interrompu l'intervention de mon collègue Pierre-Emmanuel Marais, qui a fait une intervention bilingue, en français et en breton, sans doute au nom de l'intransigeance républicaine monolingue, surjouée ensuite avec votre collègue, M. Mounir Belhamiti.

Alors que le président de la République, Emmanuel Macron, lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française, en octobre dernier, à Villers-Cotterêts, expliquait que, je cite, « toutes les langues sont égales du point de vue de la dignité », et exprimait le souhait que, je cite, « les langues régionales soient encore mieux enseignées et préservées, qu'elles trouvent leur place dans l'espace public en un juste équilibre entre leur rôle d'ancrage dans le régional et le rôle essentiel de cohésion de la langue nationale ».

Alors oui, je pense que cela aurait été la moindre des choses, la moindre des politesses de répondre à notre collègue Pierre-Emmanuel Marais, qui vous a adressé une lettre ouverte...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal –** (hors micro) En breton ?

**M. BOULÉ-FOURNIER, Conseiller municipal –** Non, en langue française, Monsieur Bainvel !

Lettre qui aujourd'hui, est restée sans réponse.

Et enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'objet de cette étude d'impact répond avant tout à une mobilisation historique et populaire sans précédent de la part d'une partie importante de la population de Loire-Atlantique. Et c'est avant tout un enjeu démocratique que d'y répondre.

La démocratie, venant d'une représentante du pouvoir, cela peut nous faire douter, quand on voit l'utilisation massive, depuis un certain nombre de mois, du 49.3, quand on voit comment vous avez mis sous le tapis et avec énormément de mépris les mobilisations massives et sans précédent lors de la réforme des retraites.

Je reprendrai les mots d'Hélène Naulin, qui citait à l'instant votre mépris et j'ajouterai qu'au-delà du mépris, il y a énormément d'approximations.

J'appelle donc un tout petit peu à la retenue et au respect envers les expressions de chacune et de chacun.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE –** Merci. Florian Le Teuff.

**M. LE TEUFF, Adjoint –** Très brièvement, je me permets de compléter les propos d'Aurélien Boulé en direction Mme Oppelt pour rappeler tout de même que ces études d'impact ont été financées non pas par la Ville de Nantes, mais par le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Région Bretagne, avec l'aval, Madame Oppelt, des élus de votre propre formation politique.

Par conséquent, si toutefois vous êtes hostile au fait que des études d'impact puissent être produites, ce qui semblerait assez farfelu – mais avec vous, on peut s'attendre à tout –, si toutefois, vous y êtes hostile, je vous invite à vous tourner vers ces élus de votre formation politique et non pas à intervenir dans cet hémicycle, ce qui est parfaitement hors de propos, pour ne pas dire « à côté de la plaque ».

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Je vais d'abord, avant de vous donner la parole, Monsieur Bainvel, donner la parole à Ghislaine Rodriguez. Je pressens qu'elle a quelques éléments d'information à vous apporter.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, je sors un peu du débat autour de cette question du breton pour revenir au sujet de l'éducation que vous avez soulevée, Monsieur Bainvel, et qui, effectivement, est une part importante de notre budget, un budget ambitieux, vous l'avez dit vous-même, même s'il y avait une pointe d'ironie derrière vos propos.

J'aimerais revenir sur plusieurs points, d'abord pour dénoncer l'approximation dont vous faites preuve quand vous lisez le budget ou le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Car non, il n'est pas exact de dire qu'il serait intéressant de remettre à plat le schéma directeur des écoles. Le nombre d'élèves, à Nantes, stagne depuis trois ans. Il augmentait sans discontinuer depuis quinze ans. Et le nombre de classes, lui, continue à augmenter. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Éducation nationale met en œuvre des mesures à la fois de dédoublement des classes en éducation prioritaire et de limitation des classes de CP, CE1 et CE2 à 24 élèves par classe, ce qui conduit à continuer à faire augmenter le nombre de classes, à Nantes, ceci, sans discontinuer et pas en fonction du nombre d'élèves.

Au sujet de votre lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, et comme vous me tendez la perche pour en parler dès ce matin, j'aimerais souligner à la fois, là aussi, votre approximation, dans la manière de lire ce rapport, puisqu'il est faux de laisser penser et de laisser croire aux Nantais que la Ville de Nantes payerait un service qui n'est pas fait.

Le paiement s'effectue sur du service fait. Vous avez parlé du mercredi midi, des grèves, etc. Le paiement se fait sur du service fait. Cela, j'aimerais que ce soit bien clair entre nous.

Quant au service minimum hypothétique que nous pourrions mettre en place, si jamais nous passions en régie, est-ce que cela réglerait tous les problèmes ? Bien sûr que non !

Que vient mettre en lumière ce rapport de la Chambre régionale des comptes ? Ce rapport de la Chambre régionale des comptes non seulement valide la bonne gestion, la bonne santé financière et la bonne gestion administrative de Léo Lagrange Ouest, mais il vient mettre en lumière les difficultés structurelles de la filière de l'animation.

Et sur ce sujet, je n'ai pas attendu qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes soit publié, et nous n'avons pas attendu, avec nos collègues, pour, justement, soutenir tout ce que nous pouvions soutenir au niveau de cette filière de l'animation et pour apporter un service de qualité aux enfants.

Parce que qu'est-ce qui guide notre action sur la question du périscolaire ? C'est bien sûr d'offrir un service de qualité aux enfants, de permettre un temps éducatif, de découverte, d'émancipation. C'est une politique ambitieuse éducative et d'émancipation pour les enfants et cela passe bien sûr par l'amélioration des conditions de travail, en partie – c'est une partie de la réponse –, des animateurs et des animatrices.

Sur ce sujet, vous notez, à raison, l'augmentation du marché du périscolaire entre 2018 et 2023. Pour le coup, la convention nationale de l'animation a proposé une augmentation des salaires de 11 à 14 % sur les deux dernières années, et c'est tant mieux. Nous la suivons et nous budgétions, en tout cas, nous participons à cet effort financier pour les salaires des animateurs et animatrices.

Mais nous n'en restons pas aux mesures nationales : nous avons augmenté le temps de travail des directions d'animation périscolaire, nous avons créé des postes d'adjoints pour les aider dans leurs fonctions, nous avons augmenté le temps de travail pour les animateurs afin qu'ils aient plus de temps de préparation, plus de temps de formation, nous avons créé des postes d'animation pour l'accueil des enfants en situation de handicap, pour la gestion des plans Vigipirate, et tout cela, en plus de ce qui est demandé au niveau réglementaire, bien sûr, puisque, vous le savez – vous êtes bien renseigné sur ce qui se passe dans nos écoles –, les taux d'encadrement que nous demandons au titulaire du marché du périscolaire sont plus favorables que ceux qui sont demandés par la loi et encore plus favorables dans les quartiers d'éducation prioritaire.

Donc oui, effectivement, la qualité éducative, cela a un coût, et nous l'assumons.

Enfin, et puisque vous me tendez la perche, je poursuis pour vous dire que cette attention que nous avons au niveau local, ce point d'attention, en tout cas, nous le faisons remonter régulièrement au niveau national. Dès 2021, nous avons interpellé l'État sur cette question. Pas plus tard qu'en octobre, l'année dernière, nous avons à nouveau interpellé l'État et Gabriel Attal. Que nous a-t-il répondu ? Il nous a répondu plan d'action



pour l'animation, comité de filière, etc. Il nous a répondu : 64 millions pour le plan d'action. 64 millions à l'échelle de notre pays, là où à Nantes, nous investissons ce montant en deux ans dans la qualité éducative...

Ce sont donc des réponses qui ne sont absolument pas au niveau de ce que nous pourrions attendre.

J'aimerais aussi en profiter, puisque j'ai la parole sur ce sujet, pour interpeller – je l'avais déjà fait – le Conseil régional, puisque la question des métiers en tension, de la formation des animateurs est bien du ressort du Conseil régional. Et à ce jour, je n'ai rien entendu qui allait dans le bon sens pour les animateurs et les animatrices et pour dépasser cette crise du recrutement dans laquelle nous sommes toutes et tous, toutes collectivités confondues au niveau de la France.

Pour conclure, je redirai que ce qui m'anime, moi, c'est le bien-être des enfants, c'est que le service soit rendu de la meilleure manière possible pour les enfants, pour leur réussite éducative, qui ne peut être garantie si les professionnels de l'éducation sont eux-mêmes en souffrance – et j'élargis là mon propos au personnel enseignant, bien sûr.

Nous voyons bien, aujourd'hui, que nous avons une école sous tension sur tous les temps éducatifs, et à notre mesure, nous prenons une grande part des efforts qu'il faut faire pour améliorer la situation. Mais cette situation nous dépasse bien largement et malheureusement, les dernières annonces ne vont pas dans le bon sens.

**Mme la MAIRE** – Merci pour la grande clarté et la précision de ces propos, et pour cette implication absolument sans faille sur ces sujets, qui demandent beaucoup d'attention.

Julien Bainvel, puis Olivier Chateau.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci.

C'est la journée des leçons. Nous avons eu droit aux leçons de morale et après, nous avons eu droit à la leçon de cohérence. Il est toujours un peu savoureux d'entendre un élu adjoint d'une majorité dont il conteste lui-même les décisions prises par lui-même, dans le cadre de cette majorité, nous donner des leçons. C'est un peu savoureux...

Peut-être deux ou trois éléments pour donner ma lecture. Et pour donner ma lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, ce que je vais vous proposer, c'est de lire le rapport de la Chambre régionale des comptes :

- page 42 : « une évolution des coûts ni cohérente ni explicitée » ;
- page 43 : « une augmentation des coûts non cohérente avec les effectifs » ;
- page 50 : « des moyens pour organiser le service, les jours de grève, plus limités que pour une gestion en régie ». Tiens...
- page 51 : « une pratique de débrayages pouvant conduire à un risque de requalification en grèves abusives » ;
- page 52, et je m'en arrêterai là, « le paiement, par la Ville de Nantes, d'un service non rendu aux familles ».

J'ai donc quand même l'impression que la lecture que j'ai faite est assez fidèle au rapport de la Chambre régionale des comptes et que la petite leçon que vous venez de me donner n'est pas totalement en lien avec la réalité.

C'est simplement parce que, et M. Citeau a été très clair dans la manière dont il a appréhendé les choses et dans la manière dont il m'a adressé et asséné sa leçon de cohérence, vous parlez d'idéologie et que moi, je parle de pragmatisme.

Nous, notre ambition, sur la question du périscolaire, est de faire en sorte qu'il y ait un service de qualité qui soit rendu aux familles, que nos enfants soient accompagnés, encadrés, de la manière la plus forte et la plus positive possible, dans la réalisation de leurs devoirs, notamment pour les familles qui ne parlent pas français, qui rentrent tard chez elles et qui n'ont pas la capacité d'accompagner dignement, facilement et concrètement leur enfant, quand il rentre de l'école, le soir. Notre ambition, c'est d'avoir des animateurs qui soient formés et qui sortent de la précarité.

C'est pour cela que la meilleure réponse et la meilleure solution, c'est la régie. C'est une réponse pragmatique.

Vous me parlez de cohérence... Vraiment, allez voir à Lyon ce qu'ils sont en train de faire. Je constate que vous vous entêtez, que vous vous entêtez dans le fonctionnement en marché public puisqu'au cours de ce

conseil municipal, vous allez nous proposer de maintenir ce dispositif et ce mode de gestion pour le prochain marché, à la fin d'année 2024.

Voilà pour ce point.

Et puis moi, j'ai lu l'étude d'impact, puisque vous l'aviez évoquée, et je pense que nous pouvons nous réjouir, effectivement, que la Ville de Nantes n'ait pas gaspillé de l'argent dans une étude qui dit – je l'ai lue – ce que tout le monde sait. Vraiment, cette étude ne permet ni aux opposants au rattachement ni aux partisans du rattachement d'avancer.

Additionner la population de la Loire-Atlantique aux quatre départements bretons pour nous dire que demain, l'impact du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, c'est 1,4 million d'habitants en plus, je pense qu'autour de cette table, nous étions tous capables de faire ce travail-là. Vous avez, je crois, une trentaine ou une quarantaine d'indicateurs qui sont de la pure addition.

Ensuite, il y a les effets, qui sont appelés, dans l'étude d'impact, « effets directs », qui consistent aussi à dire, et sans doute que nous sommes tous d'accord là-dessus, que les lycées qui relèvent de la compétence de la Région des Pays de la Loire seraient transférés à la Région Bretagne. Je pense que nous pouvons nous passer d'un cabinet d'études à 130 000 euros pour le savoir.

Ensuite, il y a tout ce qui pourrait nous intéresser sur ce que serait l'impact pour nos habitants, au quotidien, sur ce que seraient les impacts financiers, etc. Sur ce point, il n'y a aucune réponse, puisque le cabinet dit : nous n'avons pas les éléments, nous ne savons pas quelles sont les décisions politiques qui seraient prises par les différentes collectivités et notamment, la Région Bretagne, et donc, nous sommes incapables d'apporter des réponses.

Donc franchement, 130 000 euros pour nous dire ce que tout le monde sait et ce que tout le monde peut calculer facilement, si cela ne s'appelle pas du gaspillage d'argent public, je ne sais pas comment vous appelez cela.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Merci de me redonner la parole, Madame la Maire.

Effectivement, moi, je n'ai pas de parti pris sur le mode de gestion. Non, je n'ai pas de parti pris !

Je m'appuie, pour prendre mes décisions et pour les proposer au Conseil municipal et à Mme la Maire, sur le travail des services, sur des enquêtes que nous faisons auprès des familles, auprès des animateurs, sur du parangonnage, bien sûr... Nous savons ce qui se passe à Lyon et dans les autres grandes villes de France. Nous nous appuyons sur les analyses financières et RH. Et c'est bien sur ces éléments que je m'appuie.

J'aimerais d'ailleurs saluer les services à ce sujet, parce qu'effectivement, quand vous lisez ce que vous avez lu dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, en sachant tout le travail qui est effectué par les services, je trouve un peu fort de café de ne pas aussi donner lecture de la réponse de la Ville à la Chambre régionale des comptes, qui est mise en annexe du rapport et dont vous avez également connaissance.

Ce dont je peux me réjouir, c'est que nous poursuivons les mêmes objectifs, en tout cas en termes de visées éducatives, puisqu'en effet, nous aussi, nous mettons tout notre poids et tout notre savoir-faire pour accompagner, encadrer les enfants au mieux, pour les accompagner également, à l'aide de personnel, sur le temps périscolaire du soir, et pour former et sortir les animateurs de la précarité. Il me semble que si vous lisez la presse, vous avez pu entendre à de nombreuses reprises des tribunes ou des prises de parole de ma part sur ces questions. Je ne suis pas sûre de vous avoir vu agir de la même façon et je redis que le Conseil régional a des leviers qui ne sont pas actionnés, aujourd'hui.

Enfin, pour revenir sur les propos que vous avez lus, dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes, j'aimerais rappeler que les années 2020 et 2021, qui font l'objet de cette analyse de la Chambre, sont les années Covid, pendant lesquelles, effectivement, il y a eu une baisse de fréquentation, et où il y a eu un certain nombre d'obligations qui ont été faites aux services périscolaires, du jour au lendemain, sans aucune concertation, par des décisions prises par l'État. Cela a effectivement conduit à avoir de plus petits groupes d'enfants, etc.

Il ne faut donc pas lire uniquement les extraits du rapport qui vous intéressent. Il faut bien resituer les propos dans leur intégralité.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pascal Bolo, sur ce point précis, et ensuite, je donnerai la parole à Olivier Chateau, puis à Mounir Belhamiti.

**M. BOLO, Adjoint** – Pour reprendre le débat sur le mode de gestion, chaque ville, en matière d'animation d'actions périscolaires et extrascolaires, a sa propre histoire.

L'histoire de Nantes, c'est aussi l'histoire de l'ACCOORD, cher Julien Bainvel, même si vous étiez petit au moment où l'ACCOORD a été créée, et ce n'était pas par une municipalité de notre tendance. Et pourtant, nous avons maintenu cet outil. Nous avons continué à lui faire confiance au travers de délégations de service public et nous avons une situation, à Nantes, qui est singulière. Vous ne trouverez pas d'autres villes, en France, je pense, avec un service d'actions extrascolaires, de loisirs éducatifs, qui soit configuré de cette manière.

De la même façon, nous avons une histoire sur le périscolaire, et cette histoire n'avait pas conduit à créer un service. Si nous souhaitions créer aujourd'hui, faisant fi de toute l'histoire, ex nihilo, un service municipal de l'action périscolaire, eh bien je pense que nous gaspillerions une énergie et également pas mal d'argent à créer ex nihilo quelque chose qui n'existe pas alors que, quoi que vous en disiez, le système actuel fonctionne, et que le saut qualitatif qui a été fait depuis quelques années par l'action confiée à Léo Lagrange Ouest sur commande de nos services a été tout à fait significatif.

Je veux bien que l'on ait une posture idéologique là-dessus, mais je pense que la réalité, c'est qu'aujourd'hui, ce serait une vraie fausse bonne idée que de dire que nous faisons fi de tout cela et que nous créons un service ex nihilo, ce qui serait un travail absolument colossal et qui ne garantirait en aucun cas ni moins de coûts ni une meilleure qualité.

**Mme la MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire.

Nous le voyons ce matin lors de nos débats, et nos débats en attestent, le budget, ce n'est pas qu'une question de chiffres, de rapport entre recettes et dépenses appréciés à l'aune de notre situation. Dans cette salle, on voit bien que le budget est la traduction concrète d'une volonté politique, la mise en œuvre d'une stratégie financière au service de notre ville et de notre capacité à réaliser le programme pour lequel les Nantaises et les Nantais nous ont accordé leur confiance.

Nous l'avons vu ce matin dans les différentes interventions, certains, pas dans cette majorité, ont prôné plutôt une option frileuse et préféreraient que nous nous replions, que nous nous contentions, finalement, d'une gestion de bon père ou de bonne mère de famille, selon une expression un peu datée, c'est-à-dire sans beaucoup d'ambition ou de souffle et peu porteuse d'avenir pour notre ville.

Que les oppositions n'aient pas envie de voter ce budget, cela s'entend. Je le déplore mais c'est sans surprise. Mais que l'on entende autant de caricatures sur ce qu'est le budget aujourd'hui et ce qui est proposé, je le déplore, y compris des caricatures et des points de vue contradictoires, puisque dans le même temps, nous avons Mme Oppelt qui nous dit que les politiques d'investissement ne sont pas à la hauteur, quand M. Bainvel trouve qu'elles sont trop élevées et que par exemple, nous nous engageons à réaliser trop d'écoles. Je ne suis pas sûr que les familles nantaises apprécient.

Et que dire de la stratégie proposée par M. Chombart De Lauwe, qui, finalement, nous invite à changer de cap à la première difficulté venue ? Je crois que ce n'est pas ainsi que l'on pilote une grande collectivité comme Nantes. Nous ne naviguons pas à vue, au petit bonheur la chance, mais avec constance et détermination. Je crois que c'est véritablement ce qui est proposé dans ce budget.

Évidemment, la saine gestion est un impératif, et c'est le cas à Nantes. Pascal Bolo en a fait la démonstration tout à l'heure. Nous sommes convaincus que justement, dans cette période difficile pour les Nantaises et les Nantais, pour les Françaises et les Français, il est essentiel que la collectivité soit au rendez-vous, qu'elle les protège, qu'elle les accompagne, qu'elle leur donne les moyens et de s'accomplir et de s'épanouir. C'est aussi le rôle de la collectivité tel que nous le voyons.

Nous voulons une ville solidaire, proche, agréable à vivre, plus douce. Nous voulons aussi une ville qui pétille de culture, qui vibre de sport, qui se nourrisse aussi de la qualité et de la richesse de sa vie associative et qui innove au service de toutes et de tous.

Comment ne pas penser, par exemple en ce moment, aux trente ans de La Folle Journée, qui bat son plein, au festival Trajectoires, qui vient de se terminer, aux épreuves olympiques à Nantes, qui vont arriver cet été, et aux grandes expositions de nos établissements culturels ?

Nous voulons une ville qui prenne soin de toutes les générations, des plus fragiles, et qui donne le plus de place au végétal, aux circulations douces, une ville plus apaisée et solidaire.

C'est très clairement ce que ce budget pour 2024 rend possible et met en œuvre. Il s'inscrit dans la continuité de notre stratégie financière, avec les priorités que nous avons déterminées au moment du débat d'orientations budgétaires. C'est un budget sincère, n'en déplaise à M. Bainvel, vu ses propos de tout à l'heure, un budget cohérent et responsable, à la fois parce qu'il assure la pérennité de nos équilibres financiers, nous l'avons rappelé, en maintenant un taux d'épargne brute suffisant, en recourant raisonnablement à l'emprunt et en assurant un haut niveau d'investissement, j'y reviendrai.

Il n'aura échappé à personne les contraintes qui pèsent sur les collectivités et auxquelles la Ville de Nantes fait face dans cette période complexe.

Il n'y a donc pas de brusque changement de cap mais de la continuité, de la maîtrise au service d'un budget, et la Ville accentue justement sa démarche de recherche d'économies, de sobriété pour se donner les moyens d'agir. C'est vraiment cette logique de maîtriser pour agir et continuer à agir.

Je voudrais me joindre aux différents remerciements adressés à nos services de la direction des finances et à l'ensemble des services, qui ont fait des efforts assez importants pour permettre de tenir à la fois ce budget et de garantir les actions possibles.

Nous avons un budget qui répond aux besoins des Nantais, qui porte en lui les marqueurs principaux que nous avons évoqués, à la fois le marqueur de l'égalité et celui de la bifurcation écologique. Moi, je crois qu'il est important, justement, que nous nous soyons dotés de ces deux outils d'aide à la décision que sont le budget climat et le budget sensible au genre.

Je remercie d'ailleurs Hélène Naulin et Mahaut Bertu pour les précisions qu'elles ont apportées, parce que l'on voit bien, et j'ai eu les mêmes lectures dans la presse que Mahaut, que tout le monde n'avait pas saisi l'intérêt de ces indicateurs. Je crois que ces outils sont précieux parce qu'ils nous aident à mieux piloter, à mieux conduire nos politiques publiques.

Toujours plus de proximité, plus de justice sociale et d'égalité, en plaçant notamment l'éducation au centre de nos priorités – nous venons d'en échanger et d'en débattre – et plus d'actions concrètes pour la cohésion sociale et la tranquillité des Nantaises et des Nantais : je crois que l'engagement pour le service public est sans faille.

Je ne vais pas détailler, Pascal l'avait fait longuement, dans la présentation du budget, tous les points et tous les projets qui vont être portés tout au long de l'année. Je citerai juste un élément, la question de la santé. C'est un élément important, dont nous avons peu parlé jusqu'à présent.

Je pense à l'accompagnement et à l'ouverture des maisons de santé. Je pense notamment aussi à l'accompagnement des habitants de Nantes Sud, au Clos Toreau, où l'on voit que la perte d'un médecin de quartier peut être dramatique. Je salue l'engagement de l'adjointe de quartier, Marie Vitoux, et de Marlène Collineau. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas vue, une vidéo a été réalisée par les habitants du quartier.

On voit que dans le cœur de nos villes, la question de la santé, la question de la présence de médecins est essentielle, et je voulais aussi l'évoquer à l'occasion de mon propos sur le budget.

Nous avons donc un budget ambitieux, assumé comme tel, responsable. Il est porteur d'avenir. Le groupe NCSE le soutiendra avec grande conviction, Madame la Maire.

Et je voulais indiquer à mon collègue Pascal Bolo que nous attendions la saison 17 avec impatience. Merci, Pascal.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mounir Belhamiti, que je sens tout aussi impatient.

**M. BELHAMITI, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Ce budget nous est présenté comme étant offensif et remarquable sur deux thématiques importantes, l'écologie et l'égalité. Je le dis parce qu'il est tout de même bien de reformuler cette novlangue qui, à mon avis, est trop courante, dans notre institution, et de parler en termes clairs et en français.

Au-delà des postures et des incantations que nous avons pu entendre lors de ce débat, moi, je pense que les Nantaises et les Nantais attendent des gestes concrets, des gestes forts.

S'il est vrai qu'il est intéressant, qu'il est toujours important de mesurer l'action et l'efficacité de l'action publique au travers d'indicateurs, moi, je suis toujours frappé de voir à quel point l'exemplarité a du bon en matière d'écologie. Je vais prendre deux exemples très concrets, ici, à l'Hôtel de Ville, et puis un exemple récent, Madame la Maire, et vos collègues, où, vous vous en souvenez, lors des vœux, à Nantes Nord, nous avons été interpellés sur la question de l'écologie, précisément.

Vous faites 50 mètres dans ce couloir de l'Hôtel de Ville et vous trouverez sans trop de difficultés des fenêtres en simple vitrage qui sont de vraies passoires thermiques et des robinets de chasse d'eau qui fuient depuis, je crois, 2014, depuis que je suis élu au Conseil municipal.

Je salue l'effort des services et franchement, ce n'est pas leur jeter la pierre que de dire cela, mais à un moment donné, quand on donne des leçons aussi importantes que cela, je crois qu'il faut savoir aussi balayer devant sa porte, Madame la Maire, et prendre les mesures concrètes, précisément, qu'attendent les Nantais, y compris chez soi.

Aux vœux de Nantes Nord, où nous étions quelques-uns, ici, avec vous, Madame la Maire, vous avez aussi été interpellée par un collectif d'habitants, qui contestent l'abattage d'arbres dans le cadre du projet global de Nantes Nord. Je préfère le dire, et le leur dire publiquement, je ne partage pas leur point de vue sur la nécessaire densification que notre quartier de Nantes Nord doit avoir et doit vivre, puisque nous avons, et cela a été dit tout à l'heure, des enjeux de construction de logements qui sont inédits depuis beaucoup d'années.

Mais tout de même, quand vous parlez de bifurcation écologique, quand vous parlez d'exemplarité en matière d'écologie, il y a une forme d'enfumage qui, aussi, je le dis, déclenche une forme de frustration et de tristesse chez certaines personnes, chez certains Nantais, qui n'attendaient pas cette réalité. Et je le dis, cette réalité est nécessaire, puisqu'il y a de la compensation, qu'il y a la réduction, etc.

Mais le manque de clarté de votre politique publique, y compris des budgets que nous nous apprêtons à voter là, entraîne mécaniquement ce rejet de la décision publique. Et on le sait, ce n'est jamais bien lorsqu'il y a rejet de l'action publique ou en tout cas, manque d'adhésion à ce que nous décidons.

Sur le volet de la sensibilité au genre, je le dis, de l'égalité – j'aime bien ce grand principe républicain –, je pense que Mahaut Bertu a raison de dire que dans le domaine culturel, et notamment, en matière musicale, il y a des efforts à faire, et des efforts inédits.

Je veux juste citer, à titre d'exemple, et je le dis d'autant plus facilement que ce n'est pas une commune de droite de la Métropole, la commune de Saint-Herblain, qui a une politique publique en matière d'accès à la musique qui est remarquable depuis de nombreuses années, et notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Je crois que c'est vraiment quelque chose qui doit inspirer les autres communes de la Métropole et que c'est quelque chose qui devrait vous inspirer. Je suis sûr que Bertrand Affilé saura vous faire une « *learning expedition* », comme disent les Américains, ou un retour d'expérience qui inspirera tout le monde.

Et puis, pour la boutade, je souhaiterais que nous allions plus loin, Madame la Maire, en vous invitant à donner de votre personne, y compris à donner des cours dans les futurs cours de musique non genrés ou en tout cas, qui permettent de lutter contre les assignations de genre, puisque nous l'avons encore vu récemment lors de vœux, Madame la Maire, vous le savez, les clichés sont encore trop nombreux, dans notre société. Mais comme je sais et comme nous savons que vous jouez merveilleusement bien du pipeau, je vous inviterai à aller donner des cours de pipeau à nos jeunes, dans les quartiers de la politique de la ville comme ailleurs.

Je vous remercie pour votre audience.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je vois que vous partagez désormais l'élégance avec d'autres membres de cette assemblée. C'est un plaisir...

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Oui, Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme d'habitude, vous vous êtes largement répondu les uns aux autres. Je ne rallongerai donc pas inutilement ce débat.

Je voudrais juste remercier Julien Bainvel, une fois n'est pas coutume, qui m'a rappelé un devoir que j'avais oublié, celui de vous signaler que oui, le budget que je présente aujourd'hui est parfaitement conforme aux orientations que nous avons exposées lors du débat d'orientations budgétaires.

Je voudrais tout de même lui rappeler que lorsque nous inscrivons 126 millions d'euros de dépenses d'investissement, nous les inscrivons parce que nous pensons que nous avons la possibilité de les réaliser.

L'expérience nous montre que dans le déroulement des chantiers, dans le rythme des facturations, puisque je vous rappelle que notre budget n'est pas un budget d'intentions, mais un budget de trésorerie, nous actons une dépense lorsqu'elle est payée. Par conséquent, qu'il y ait des décalages de quelques semaines

qui fassent franchir à un certain nombre de dépenses la barre d'un exercice, ce qui fait que le taux d'exécution n'est jamais à 100 %, c'est parfaitement normal et c'est parfaitement exact.

Mais je vous rassure : nous serons bien au-dessus des 100 millions en 2023.

Par ailleurs, et je ferai là le lien avec une partie de l'intervention de Foulques Chombart De Lauwe, nous avons, je le rappelle, des hausses tarifaires en dessous de l'inflation. Et c'est vrai que si nous nous approchons, dès le milieu du mandat – et Julien Bainvel comme Foulques Chombart De Lauwe n'ont finalement fait que lire les tableaux que j'avais fournis –, si nous nous approchons, en milieu de mandat, de ce qui était le plancher que nous avons fixé pour la fin du mandat, c'est aussi parce que nous avons protégé le pouvoir d'achat de nos concitoyennes et de nos concitoyens en n'augmentant pas les tarifs de différents services scolaires, notamment la restauration scolaire, dans des proportions équivalentes à l'augmentation des coûts des différents produits et du service en général.

Nous sommes donc bien sur une trajectoire qui est à la fois raisonnable et ambitieuse. Je voudrais tout de même remercier d'abord Robin d'avoir montré à quel point les chiffres de ce budget illustrent nos priorités d'action volontaristes et également, les valeurs que nous portons.

Cher Foulques Chombart De Lauwe, nous allons filer la métaphore maritime. Quand on est bout au vent, il peut arriver que l'on tire des bords, mais on ne lâche pas la barre ni l'écoute. On ne jette pas l'ancre. On continue à avancer vers son cap. Et si nous nous approchons donc de notre taux d'épargne fixé, c'est justement parce que nous sommes attentifs à ne pas répercuter, je le répète, l'augmentation des coûts.

Et puis, par ailleurs, moi, je veux bien que l'exercice politique puisse parfois entraîner à la démagogie mais enfin, de là à inciter les Nantaises et les Nantais à ne pas payer le stationnement quand il est payant, pour quelqu'un qui passe son temps à parler de civisme, de devoirs et de sécurité, c'est tout de même un peu surprenant. C'est quand même bien ce que vous avez fait, cher Foulques Chombart De Lauwe. Il ne faut tout de même pas « pousser mémé dans les orties ».

Le forfait post stationnement diminuera d'autant plus que les Nantaises et les Nantais, puisque vous parlez de ce véhicule LAPI qui va mitrailler je ne sais quoi... C'est ridicule... Le forfait post stationnement sert essentiellement à inciter les gens à payer beaucoup moins cher que le forfait post stationnement. Je vois Denis Tallédec qui opine du chef, qui se dit que finalement, le forfait post stationnement est une recette bien plus intéressante. Mais ce n'est pas cela, l'objectif. L'objectif est bien d'assurer une rotation du stationnement efficace.

Notre endettement, par ailleurs, est raisonnable, raisonné et de bonne gestion. Et là, je pense que vous ne pourrez pas nier que notre dette est en dessous de la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants et que s'agissant de l'augmentation de notre DGF et de notre DSU de la part de l'État, elle est tout de même extrêmement modeste et elle est loin de couvrir les dépenses sociales supplémentaires que nous devons consentir, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Et oui, Madame Oppelt, respecter nos engagements de 2020 n'est pas une option absurde, quand arrivera 2026. C'est vrai. Mais nous ne sommes pas en campagne. Nous sommes dans l'action, déterminée et maîtrisée, et je vous renvoie là à l'excellente réponse que vous a faite l'ami Robin Salecroix.

Et vous devriez écouter Julien Bainvel parce qu'en matière de sécurité, outre le fait que jamais, la Ville de Nantes n'a consenti autant d'efforts financiers sur ce point, comme l'a rappelé Johanna tout à l'heure, l'éducation est bien notre première priorité. Lorsque vous regardez le diagramme de nos dépenses, la répartition de nos compétences y est aussi pour quelque chose. Il ne faudrait pas l'oublier.

Ensuite, je veux bien que l'on prenne petit bout de la lorgnette, mais voulez-vous voir proliférer les rats, Madame Oppelt ? Est-ce bien raisonnable ?

Je voudrais terminer en remerciant Olivier Chateau... Il y avait Mounir, mais je vais renoncer, parce qu'il est tard.

Merci, Olivier, d'avoir mis le doigt sur des contradictions de nos oppositions, qui, puisque nous parlons de 2026 – ce n'est pas moi qui ai commencé –, semblent vouloir s'acoquiner. Mais au-delà du fait de vouloir dégommer Johanna Rolland, c'est quoi, le programme ? Ce sont les uns ou ce sont les autres ? Tout cela manque de clarté et de cohérence. Mais je crois que les Nantais y mettront bon ordre.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste quelques mots avant de mettre aux voix.

D'abord, je voudrais partager avec vous pourquoi ce budget, qui est la traduction d'un cap, d'une orientation, de la mise en œuvre d'un projet, est d'abord profondément nantais. Il n'est pas simplement nantais au sens de l'année 2024. Il est nantais dans ce qu'est notre ville dans sa profondeur.

D'abord, il est profondément nantais quand il fait, au point où nous faisons ce choix, le pari de l'éducation et de la culture. Nantes, dans ce qu'elle a de plus profond, est une ville qui fait le pari de l'éducation parce que c'est le chemin de l'émancipation et le pari de la culture. Je vais juste donner deux illustrations.

Peu de villes, en France, ont autant de gens inscrits y compris à l'université permanente, parce que l'éducation et la formation sont dans les fondamentaux nantais. Peu de villes en France, quand vous organisez le moindre événement de débat, de philosophie, de partage, voient leurs salles aussi pleines et aussi remplies. Il y a chez nous cette appétence magnifique pour les sujets d'éducation et de culture.

Et lorsque nous, nous faisons le choix d'investir autant sur l'éducation dans ce budget, puisque c'est un tiers du budget d'investissement, 40 millions d'euros, c'est effectivement un choix qui résonne avec nos convictions, évidemment, avec les convictions de cette majorité, que j'ai grand plaisir à diriger, mais aussi avec ce qu'est Nantes.

La deuxième dimension très nantaise, c'est que c'est un budget qui fait mais qui permet aussi de faire faire. Je m'explique. C'est un budget qui fait le pari de l'intelligence collective et de la coopération. Oui, nous prenons nos responsabilités, mais nous adressons aussi un message de confiance aux acteurs économiques, aux acteurs sociaux, aux acteurs culturels, qui font la ville avec nous.

Et puisque j'entends parfois des discours qui confinent vraiment à une forme de dénigrement de notre ville, je ne peux pas le dire autrement, moi, je voudrais partager avec vous d'autres facettes de notre ville, de ma ville, que je vois chaque jour.

Je prendrai la semaine dernière, rien que la semaine dernière : 300 entreprises à Atlanpole pour le forum de l'innovation... Des gens que nous soutenons, qui innovent, qui inventent. À quel moment parlez-vous de cette capacité d'ébullition et d'innovation qui fait, je le rappelle, puisque vous adorez les classements, que nous avons juste été la capitale européenne de l'innovation en 2019 ?

Je prends un deuxième exemple, celui de La Folle Journée qui s'ouvre. Juste deux choses. Hier, je vois une dame qui me dit : mes amis de Lyon sont là. Quel plaisir de leur faire découvrir ma ville ! Mais est-ce que vous entendez cette fierté dans les yeux des Nantais ? Est-ce que vous connaissez autant d'aventures qui, comme La Folle Journée, durent trente ans ? Connaissez-vous d'autres exemples, en France, d'un festival qui a accueilli 3 millions de personnes ? Connaissez-vous d'autres festivals qui, en plus de faire cela, vont faire jouer, pas plus tard que vendredi, les enfants de l'école Sophie Germain à Malakoff grâce au projet d'orchestre musical qui a été mené tout au long de l'année ? Cela, c'est Nantes. Cela, c'est notre ville !

Et puis, dernier élément, si je fais le lien entre le budget et la coopération et l'intelligence collective, c'est parce que nous donnons aussi les moyens aux autres d'agir. Je donne juste un exemple. Lorsque Gildas Salaün présentera, tout à l'heure, le soutien que nous apportons à nos commerçants du centre-ville, à nos commerçants dans les quartiers, notamment sur les sujets de transition écologique, c'est notre manière d'agir.

Donc la dernière chose qui fait que notre budget est nantais, je l'ai dit tout à l'heure à Foulques Chombart De Lauwe, c'est que Nantes n'est pas rabougrie. Nantes n'est pas passéiste. Nantes n'est pas conservatrice. Nantes est toujours allée de l'avant. Nantes a toujours su préparer l'étape d'après. Diriger une ville, ce n'est pas simplement faire les gestionnaires. Diriger une ville, c'est s'assurer que chaque euro dépensé soit un euro utile mais c'est aussi être au rendez-vous des grands défis de chaque époque.

Eh bien moi, je suis fière qu'ici, nous travaillions sur un budget vert et sur un budget sensible genre. Pourquoi ? Parce que ce sont des outils de transformation. Et faire de la politique dans une ville, c'est aussi assumer cette part de transformation, c'est, pour nous, relever le défi de la lutte contre le réchauffement climatique, c'est relever le défi de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nantes n'a jamais baissé les bras. Notre ville n'a pas été passive. Quand les chantiers navals ferment, on ne peut pas dire que rien ne se passe : il y a un cap politique, il y a une décision. À chaque époque ses grands défis.

Alors oui, notre ville est féministe. Oui, notre ville est écologiste. Et quand je le dis, ce n'est pas simplement nous, l'équipe municipale. Ce sont les Nantaises et les Nantais qui attendent que nous soyons au rendez-vous de ces grands enjeux.

Et je termine en vous invitant vraiment à lire ce qui est sorti du grand débat sur la fabrique de la ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir. L'engagement que nous prendrons après ce grand débat, c'est de continuer à faire que Nantes reste Nantes, mais pas la Nantes d'avant-hier, pas celle de la nostalgie. C'est être fidèle à nos fondamentaux mais répondre aux défis qui sont les défis d'aujourd'hui, parce que c'est ce que les Nantais attendent de nous.

Je vais mettre aux voix le budget qui nous a été présenté par Pascal Bolo.

*Le Conseil approuve.*

*(13 voix contre.)*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

*Vote des taux 2024 des trois taxes directes locales – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Madame la Maire, comme annoncé, il s'agit simplement de confirmer les taux de fiscalité locale :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,34 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,48 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,04 %.

Et il est rappelé que nous avons adopté une majoration de 60 % de la part communale de cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(9 voix contre ; 4 abstentions.)*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

*Égalité femmes/hommes – Citad'elles, centre ressource pour les femmes victimes de violences et leurs enfants – Rapport d'activité – Présentation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Cette délibération vous présente le rapport d'activité de Citad'elles, qui a ouvert le 25 novembre 2019, il y a donc maintenant quelques années. Ce rapport annuel couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Ce centre est d'abord et avant tout un collectif d'acteurs et d'actrices associatifs, qui sont réunis dans un même lieu et qui, ensemble, luttent contre les violences faites aux femmes en s'engageant auprès d'elles. Le Département de Loire-Atlantique, l'Agence régionale de santé, le CHU, la CAF, l'État et Nantes Métropole poursuivent leur engagement, leur financement à Citad'elles en 2023, et nous aurons peut-être bientôt à nos côtés la Région, puisque nous avons des discussions actuellement sur ce sujet.

Par convention, nous menons également un travail dans ce lieu avec le procureur de la République, la police nationale, la gendarmerie, l'ordre des avocats, l'ATDEC, le CIDFF, France Victimes, le Planning familial, Question confiance, SOLidarité femmeS, SOS inceste et violences sexuelles, Les Pâtes au beurre, L'École des parents, L'Étape, Resonantes, Chapidock, L'Œil parlant et L'Atelier intérieur. L'ensemble de ces partenaires agissent dans des champs divers et variés autour des femmes pour pouvoir les accompagner et leur proposer un certain nombre d'activités, de propositions d'accompagnement dans le cadre de leur parcours de sortie des violences.

Depuis son ouverture, ce sont 4 500 femmes qui se sont adressées au centre. Elles ont en majorité moins de 45 ans et 80 % d'entre elles ont des enfants.

Pour l'année dont nous parlons, 1 350 femmes ont été accueillies sur la période. 77 % d'entre elles résident dans la métropole nantaise et 50 %, à Nantes.

Après quelques années de fonctionnement de ce centre, on peut avoir une première analyse des parcours. La gratuité de l'offre de services à Citad'elles, les consultations psychologiques et pédopsychologiques, les ateliers de reprise de confiance en soi sont des arguments décisifs dans le parcours de sortie des violences et de reconstruction.

Les démarches judiciaires et sociales, qui sont possibles au sein d'un même lieu, le fait de pouvoir porter plainte au sein du même lieu, tout cela leur permet de se libérer de certains aspects difficiles, des aspects juridiques, psychiques, et d'envisager plus sereinement de prendre soin d'elles et de leurs enfants.

Pour faciliter leur parcours de sortie des violences, de nombreux acteurs et actrices interviennent dans leur champ au sein de Citad'elles, et ils font cela en plus de ce qu'ils font sur le territoire, évidemment.



Pour les cas d'urgence et de danger immédiat, des dispositifs d'hébergement sont existants. Ils ont permis, cette année, de mettre temporairement en sécurité 82 femmes et 80 enfants.

Un travail partenarial avec la Métropole nous a permis également d'accéder à un logement temporaire, qui permet à des femmes qui ne sont pas forcément dans des situations d'urgence immédiate et donc, pas dans le cadre des mises en sécurité, mais qui n'ont pas encore accès à un logement parce que l'accès à un logement dans le privé ou dans le social peut encore prendre du temps, d'être hébergées avec leurs enfants à Couëron.

Depuis l'ouverture, de nombreuses collectivités se sont adressées au centre pour s'inspirer et bénéficier de l'expertise qui y est accumulée.

C'est en ce sens qu'en novembre dernier, le 24 novembre, l'ensemble de l'équipe de Citad'elles s'est déplacée dans des maisons de quartier, auprès d'associations, auprès d'acteurs locaux, pour sensibiliser un public professionnel pluridisciplinaire sur la manière dont on peut repérer, orienter et prendre en charge des femmes victimes de violences. Ce volet « centre ressource » est un vrai atout également pour notre territoire, puisqu'au-delà de ce qui se passe dans le centre, on voit bien que les professionnels qui y travaillent peuvent, à leur niveau, accompagner au changement de regard et à la prise de conscience de l'urgence d'agir.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour cette présentation du rapport d'activité de Citad'elles.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pascale Robert.

**Mme ROBERT, Conseillère municipale** – Madame la Maire, chers collègues, la violence, trop souvent rencontrée dans notre société, frappe tout particulièrement les femmes, victimes de comportements qu'il nous faut qualifier de prédateurs. Abusant de positions de force ou de pouvoir, se pensant intouchables car trop souvent impunis, des hommes en nombre font subir aux femmes qui ont le malheur de se trouver sur leur route des violences d'ordre sexiste, des violences d'ordre sexuel.

Le mouvement initié par #MeToo aura permis de dénoncer, parfois des années après, des comportements abusifs de mâles déviants. Malheureusement, certaines affaires récentes montrent que le chemin est encore long. Ce sentiment de toute-puissance et d'impunité est notamment poussé à son extrême jusqu'aux actes criminels. De fait, plus de 100 féminicides ont encore endeuillé l'année 2023. Ces chiffres à eux seuls démontrent l'absolue nécessité de structures telles que Citad'elles.

Le rapport d'activité annuel de celle-ci le prouve aisément et le nombre de femmes de tous âges, seules ou accompagnées d'enfants, qui bénéficient de ce lieu protecteur, donne toute la mesure de son utilité.

Dans son rapport annuel, le Haut Conseil à l'égalité considère que les idées machistes sont en augmentation chez les jeunes hommes et que la famille, l'école et le numérique sont des incubateurs de sexisme.

Les stéréotypes de genre, exacerbés par les raisonnements simplistes propagés par les réseaux sociaux, doivent être combattus. Et ce n'est pas en appelant à un soi-disant réarmement démographique que nous en prendrons le chemin, mais au moyen d'un travail de fond en termes d'éducation, de formation et d'actions répétées contre le patriarcat et toute forme de domination.

Avec en perspective la ville non sexiste à laquelle nous œuvrons, au-delà de Citad'elles et de ses réponses d'urgence, la Ville poursuit son travail d'information et d'éducation.

Le groupe « Gauche commune » approuve le rapport d'activité présenté, salue l'activité de Citad'elles, tout en formulant évidemment le vœu de pouvoir constater un jour que cette structure n'ait plus sa raison d'être.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je mets donc cette délibération aux voix.

*Le Conseil prend acte.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

*Politique publique « ville non sexiste » – Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale – Renouveau de l'adhésion de la Ville de Nantes – Approbation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Depuis plusieurs années, vous le savez, la Ville s'est engagée à mettre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de son action.

En 2012, nous avons souhaité formaliser et rendre public notre engagement et nous avons adhéré à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. C'est une charte qui a été initiée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe et qui invitait les signataires à respecter publiquement et formellement le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre sur leur territoire l'ensemble des engagements énoncés.

C'est à la suite de cette signature que nous avons, à la Ville de Nantes, mis en œuvre notre premier plan d'action dédié à l'égalité femmes/hommes.

Aujourd'hui, la charte est signée par plus de 2 000 collectivités, dont plus de 330 en France.

Mais 2006, c'est déjà loin, et au cours des quinze années qui se sont passées, les sociétés ont changé et de profonds bouleversements sont aujourd'hui devant nous. Le réchauffement climatique, le Covid, la guerre en Ukraine ont évidemment eu une incidence sur la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une actualisation du contenu de la charte était nécessaire.

Cette nouvelle charte propose donc neuf nouveaux articles, qui portent notamment sur :

- la place centrale que doit occuper l'égalité femmes/hommes dans le développement durable ;
- la nécessité de lutter contre les cyber-violences envers les femmes et les jeunes filles ;
- la reconnaissance du danger démocratique que représentent les violences à l'égard des élues et du personnel féminin des collectivités territoriales ;
- l'incitation à mieux prendre en compte la réalité des discriminations multiples et croisées que peuvent vivre les femmes ;
- la promotion et la garantie des droits des citoyens et des citoyennes à la santé sexuelle et reproductive ;
- la prise en compte, dans la planification et la préparation des gestions de crise, de la participation des femmes.

Nous souhaitons réaffirmer notre engagement en faveur de l'égalité femmes/hommes en renouvelant formellement notre adhésion à l'ensemble de la nouvelle charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes, et cela a particulièrement du sens dans notre contexte puisqu'évidemment, ce type d'ambition permet de contribuer au développement d'une Union européenne plus juste et plus équitable, particulièrement envers les femmes.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Cécile Bir.

**Mme BIR, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'actualisation de cette charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale pourrait sembler n'être qu'une simple mise à jour mais face aux nouveaux défis et aux nouveaux enjeux du monde d'aujourd'hui que Mahaut Bertu a pu rappeler, elle est, en fait, essentielle, puisque de nouvelles attentes sont formalisées dans cette charte par l'ajout de neuf articles qui viennent y répondre.

D'abord, sur la question des cyber-violences et des technologies numériques, par exemple, qui est loin d'être anecdotique puisque c'est un enjeu fort. L'étude annuelle du Haut Conseil de l'égalité femmes/hommes, sortie il y a une dizaine de jours, pointe en effet du doigt le numérique comme étant l'un des principaux lieux vecteurs du sexisme dès le plus jeune âge, comme l'est également l'école, malheureusement.

Parmi les changements sociétaux qu'il faut aussi nécessairement prendre en compte, le mouvement #MeToo, rappelé par Pascale Robert à l'instant, a su montrer l'ampleur et le caractère massif des violences sexistes et sexuelles. Il a aussi pu aider les femmes à se sentir légitimes, en tant que victimes, pour dénoncer ces violences. Et je le redis ici aujourd'hui : Mesdames, on vous croit.

Et là où l'on pourrait penser que l'Europe est un espace de droit et de liberté pour les femmes, les exemples de la Pologne ou de Malte, notamment, nous amènent à rester extrêmement prudents et à continuer le combat, au niveau européen comme dans notre pays, pour sacraliser ce droit fondamental et durement acquis pour les femmes qu'est le droit à l'avortement.

Malheureusement, sur ces questions de droits des femmes et de violences faites aux femmes, l'actualité et les décisions de nos dirigeants nous obligent sans cesse à une extrême vigilance, et je voudrais me saisir de cette délibération pour, avec Mahaut Bertu, vous alerter sur une autre actualité.

Amnesty International et le Planning familial ont dénoncé, la semaine dernière, un blocage de la France dans les négociations européennes pour lutter contre les violences faites aux femmes. Un article du texte en particulier, proposé le 8 mars 2022, divise les dirigeants européens. Il s'agit de l'article 5, qui veut harmoniser la définition du viol à l'échelle européenne et baser celle-ci sur l'absence du consentement.

Le projet présenté par la Commission européenne stipule que l'absence de consentement devrait être un élément central et constitutif de la définition du viol, étant donné que fréquemment, le viol est perpétré sans violence physique ni usage de la force. Ce qui devrait paraître évident ne l'est semble-t-il pas pour tout le monde puisqu'en effet, parmi les réfractaires à cet article 5 figure malheureusement la France, qui se retrouve ainsi dans le camp de la Hongrie, la Pologne et de la République tchèque, toutes trois opposées à ce texte.

La France considère, mes chers collègues, que le viol ne peut pas être considéré comme un « euro crime » qui pourrait donner lieu à une harmonisation européenne et renvoie la compétence aux États.

Les prochaines élections européennes de juin 2024 pourraient également compliquer encore les choses, puisque nous sommes nombreux à craindre que des partis d'extrême droite gagnent des sièges au Parlement européen, avec des conséquences terribles sur les droits et libertés des femmes, ce qui, pour les auteurs du texte de la Commission européenne, pourrait remettre en cause des acquis en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mais évidemment, nous ne baissons ni la garde ni l'espoir de construire pas à pas dans notre ville, dans nos quartiers, dans notre pays et au-delà, une société où le sexisme aura fait ses valises, et pour de bon.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Anne-Sophie Guerra.

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous.

J'aimerais revenir sur un sujet que nous évoquons régulièrement, dans nos différents conseils, et qui doit constituer pour nous une priorité. C'est celui de la liberté fondamentale de pouvoir aller et venir et bien évidemment, de permettre aux femmes de se déplacer dans l'espace public en toute sécurité, quels que soient le jour et l'heure.

Trop de femmes encore indiquent ne plus sortir le soir ou choisir des chemins détournés pour éviter certains endroits. Nous pouvons citer la place du Commerce, mais pas uniquement. Nous avons d'ailleurs même, maintenant, des applications numériques qui se développent pour pouvoir avoir connaissance du trajet le plus sécurisé.

En règle générale, nous avons connaissance des chiffres du tribunal judiciaire de Nantes sur les violences conjugales, dont malheureusement, les affaires traitées augmentent.

Mais nous pensons aussi que nous avons besoin, au niveau de la ville de Nantes, de connaître et d'avoir des données objectives, en lien, bien entendu, avec les services de la préfecture, pour pouvoir mesurer la proportion et les évolutions des atteintes faites aux femmes, afin que la Ville puisse agir en conséquence dans le cadre de ses domaines de compétence. Je pense évidemment à l'éducation, je pense aussi à l'éclairage public... Il y a de nombreuses options sur lesquelles nous pouvons agir et en affinant ces chiffres, en ayant bien connaissance, nous pourrions faire beaucoup mieux pour les femmes.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Évidemment, la liberté en général et la liberté de se mouvoir dans notre ville en particulier, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, est un élément extrêmement important de ce qui constitue notre vie dans une ville, finalement. Le travail qui est accompli en particulier par la police municipale, en lien aussi avec la police nationale, dans les secteurs que vous avez pu évoquer, c'est quelque chose que nous faisons quotidiennement. La police municipale est présente quotidiennement.

Vous avez évoqué, je crois, la croisée des trams, ou si vous ne l'avez pas fait, cela s'est tout de même entendu. En l'occurrence, la présence de la police municipale sur place régulièrement, quotidiennement, quasiment à toute heure, et des opérations avec la police nationale et la police municipale sur place – une soixantaine au cours de l'année dernière, dans ce secteur-là – permettent de rétablir la situation et permettent aussi à ceux qui y sont régulièrement de constater que parfois, il peut y avoir des dérapages par des personnes présentes mais qu'en tout état de cause, la police, présente régulièrement, fait que la situation s'améliore. Les commerçants nous en parlent régulièrement.

Quand on dit que la situation s'améliore, évidemment, le moindre geste ou la moindre parole qui peut mettre en difficulté une personne qui est sur l'espace public est un geste ou une parole de trop. Nous y travaillons donc quotidiennement. C'est un travail quotidien, et je pense que le travail quotidien des effectifs de police municipale et en particulier, de la personne référente sur ce sujet, affectée sur ce secteur géographique, qui est présente, est à saluer et à mettre en valeur. Je tenais à les remercier aujourd'hui devant vous.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mahaut Bertu.

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci. Je voulais juste ajouter aux éléments que Bassem vient de présenter que le premier lieu d'insécurité pour les femmes, c'est le domicile et que dans le cas des viols, neuf femmes victimes de viols sur dix connaissent leur agresseur. Le premier lieu d'insécurité pour les femmes, c'est leur domicile.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. FOURNIER, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

*Bilan intermédiaire du schéma de promotion des achats responsables*

**M. FOURNIER, Conseiller municipal** – Madame la Maire, chers collègues, nous l'avons vu ce matin, lors du débat sur le budget primitif, notre municipalité poursuit ses investissements. Elle investit, elle rénove des écoles, elle construit de nouveaux équipements, elle s'entoure d'entreprises pour assurer un service public de qualité pour ses habitants.

Dans ce cadre-là, avec cet objectif, ce sont des marchés publics qui se déploient, nos achats, pour lesquels nous sommes soumis à un code des marchés publics. Mais à l'intérieur de ce cadre, avec nos engagements de mandat – vous en avez cité, nous en avons parcouru quelques-uns ce matin : la lutte contre les discriminations, à l'instant, pour l'égalité, la lutte pour une transition, une bifurcation environnementale... –, avec ces engagements, nous pouvons encore donner plus d'impact à ces achats et à ces marchés publics.

Ce dont je vais vous parler, évidemment, c'est l'achat public responsable et la façon dont nous écrivons nos marchés, dont nous les « clausons », en mettant des clauses environnementales et sociales dans nos marchés.

Techniquement, ce sont ces fameuses clauses mais concrètement, et j'aimerais m'arrêter sur quelques exemples, il peut s'agir de travaux sur un groupe scolaire comme celui du Coudray, où nous avons inscrit 6 405 heures d'insertion qui ont été réalisées au bénéfice de 67 %, dont 40 % des bénéficiaires étaient des personnes des quartiers prioritaires de la ville. C'était un travail commun avec 14 entreprises qui ont participé à ce chantier.

À l'issue de ce chantier, il y a des jeunes ou des moins jeunes qui sont sortis de l'insertion et qui sont entrés en CDI. Je pense par exemple à un menuisier ou un autre, en contrat de professionnalisation. Cela, c'est aussi donner un impact social à nos achats et nos chantiers sur le territoire.

Sur ce même chantier, deux femmes ont été bénéficiaires de ces clauses, puisqu'elles ont été recrutées, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, en tant qu'assistantes techniques et administratives.

Toujours pour rester dans le secteur des écoles, chère adjointe à l'éducation, chère Ghislaine, je citerai le nettoyage du linge plat. Nous expérimentons, dans le cadre de cette prestation de nettoyage, la cyclo-logistique, pour décarboner les transports et les flux sur le territoire.

Il y a quelques instants, je regardais les marchés publics sur notre plate-forme de marchés publics et j'en ai repéré un sur l'acquisition de mobilier pour les espaces de vie des établissements et sites gérés par le CCAS de Nantes, chère Abbassia. Dans ce marché, il y a un lot entier qui est constitué de matériel issu du réemploi et de la réutilisation. Nous parlons ici de la sobriété des ressources et de l'économie circulaire et peut-être aussi, Monsieur Belhamiti, d'exemplarité de la collectivité à cet égard.

Cette démarche sociale, ces clauses environnementales font l'objet de la stratégie d'achat du schéma de promotion des achats responsables de la Ville de Nantes, qui va bien au-delà des lois, des règlements, en tout cas, des objectifs que nous impose le cadre réglementaire, puisque notre ambition est de systématiser les clauses dans tous ces marchés.

Et à cet égard, nous progressons, à la Ville de Nantes, qui va un peu plus vite que Nantes Métropole sur le sujet : près de 80 % des marchés sont aujourd'hui « clausés », 92 % pour les travaux, 90 % pour les fournitures et 46 % pour les services. Je parle des marchés qui font plus de 90 000 euros. Notre objectif, pour 2026, je le redis, est d'avoir 100 % des marchés « clausés ».

Tout cela est un peu technique mais là, il s'agit toujours et encore de mettre des visages, des personnes, des habitants, des entreprises de notre territoire derrière cet acte d'achat.

Nous nous étions engagés, lors du vote de ce schéma de promotion des achats responsables, en 2022, à revenir vers vous et à vous faire état de l'avancement de ce SPAR. En voici quelques résultats. Je vais mutualiser quelques chiffres avec Nantes Métropole.

Avant le mandat, nous étions à 20 % des marchés « clausés » – enfin, à 19 %. Aujourd'hui, toutes collectivités confondues, nous sommes à 60 % des marchés « clausés ». Cela, c'est donc un acte important.

Autre tendance – mais je ne vais pas détailler : il y a un support, que je ne suis pas du tout, qui défile sur l'écran –, l'essentiel de cette commande publique est à l'endroit des entreprises de notre territoire. Cela, c'est quelque chose d'extrêmement important : 61 % de notre commande publique sont opérés par des entreprises de Loire-Atlantique. C'est important en termes d'ancrage local de notre commande publique. Et 7 % de ces achats vont également vers les acteurs de l'ESS. Je citerai par exemple l'entreprise Atao, dans le cadre d'un marché exemplaire d'appuis et de pose pour les vélos, pour lequel nous avons reçu un prix national au Salon des maires.

Les deux tiers des entreprises métropolitaines qui travaillent avec nous sur nos achats et dans nos marchés publics sont des TPE et des PME, de petites entreprises. Ces deux tiers représentent 1 357 entreprises. Ce que je retiens, c'est que notre commande publique est accessible à tous, qu'elle est ouverte et cela aussi, c'était un engagement du présent SPAR.

Je ne vais pas détailler tous ces résultats. Il nous faut maintenir ces efforts. Ces efforts, ce sont ceux de nos services, la direction de la commande publique, en premier lieu, qui est représentée ici dans la salle et que je salue, qui a formé 250 agents, ces deux dernières années, et qui a impliqué, et c'est extrêmement important, l'ensemble des cellules de gestion dans la démarche – car c'est une chose d'écrire des clauses dans des marchés, c'en est une autre d'en suivre l'exécution –, dans le cadre d'un travail collectif, coopératif, mené également avec des fédérations professionnelles ou des regroupements d'entreprises, comme la FRTP et la CRESS, sur l'économie sociale et solidaire, pour développer, en parallèle de nos attentes, les capacités des organisations à répondre à ces clauses environnementales et sociales.

Cette commande publique responsable nantaise, ce SPAR, il est observé. Il n'est pas uniquement observé par le contrôle de légalité : il est aussi observé par d'autres collectivités. Il est souvent cité comme une référence dans des réseaux comme le RESECO, les acheteurs publics de l'Ouest, ou par France urbaine. J'étais encore, au Sénat, avec quelques sénateurs, à présenter les positions de France urbaine sur la commande publique, il y a deux jours. Il est aussi observé ou en tout cas, cité comme référence par le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique, qui nous a demandé, à Nantes, l'an dernier, de parrainer la première promotion des collectivités engagées dans les SPAR en 2023.

Je m'arrête là. Il y a un débat. L'enjeu est aussi d'entendre d'autres regards et d'autres contributions sur ce SPAR. En tout cas, le but était de porter à connaissance quelques engagements et quelques réalisations à mi-mandat auprès de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Delphine Bonamy.

**Mme BONAMY, Adjointe** – Chers collègues, merci, tout d'abord, à Hervé et à l'ensemble de la direction et des agents qui font ce gros travail sur la commande publique et les achats responsables.

Je voulais aussi saluer, à travers cette délibération, le travail de ma collègue Hélène Naulin, qui a porté toute une démarche pour que les enfants soient moins exposés aux perturbateurs endocriniens dans les crèches et puissent grandir aussi dans de bonnes conditions. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement en termes d'achats responsables ? C'est le remplacement des biberons et de la vaisselle en plastique par de l'inox, du verre ou de la porcelaine, l'arrêt des aérosols et le changement de produits ménagers.

Je voulais saluer également tout le travail qui est fait sur la restauration scolaire par Ghislaine Rodriguez et Nicolas Martin. Aujourd'hui, dans ce cadre-là, nous sommes rendus à 43 % d'aliments composant le menu des enfants qui sont bio, que ce soient les yaourts, les lentilles, tout le pain qui est proposé dans les cantines, le porc, le sauté de veau, les céréales, les légumes... Je ne vais pas tout citer. Tout ce travail se

fait aussi grâce à la légumerie la Fée au duc, qui nous aide à faire ce lien entre les producteurs et la commande publique. Je rappelle également que la commande publique locale, au niveau alimentaire, représente 21 % à la Ville de Nantes.

Nous voyons ici que la Ville dépasse largement les obligations de la loi Egalim grâce au travail d'approvisionnement, de sourcing et d'allotissement qui est réalisé. Je pense qu'il faut le saluer aujourd'hui, par rapport à l'actualité que l'on connaît à propos de l'agriculture. Je rappelle qu'à l'échelle de la Métropole, ce sont le Groupement des agriculteurs biologiques 44 et les services de la DRAAF qui accompagnent les communes sur ce volet.

À travers cela, nous participons aussi à la sensibilisation des enfants aux bénéfices d'une alimentation moins carnée en proposant des repas végétariens deux fois par semaine dans nos cantines.

J'ajoute aussi une nouveauté, dans le travail des achats responsables, puisqu'il y a aussi des clauses de conditions de bien-être animal dans les marchés, en particulier sur les conditions d'abattage, ce qui n'est pas une mince affaire.

C'est donc vraiment un bilan de schéma de promotion des achats responsables qui est très positif, d'autant plus que, tu l'as rappelé, Hervé, la commande publique représente des achats non négligeables. Cela constitue vraiment un levier de transformation économique. À nous de continuer et de nous en saisir, par exemple, notamment, pour soutenir nos paysans locaux, qui sont dans les rues, cette semaine, pour demander notamment et principalement une rémunération plus juste.

Je voulais souligner ici et à ce moment qu'il était regrettable que le gouvernement reste sourd à cette revendication. Il est dommage que certains ne soient pas là pour l'entendre. Cette revendication a pourtant déjà été portée, notamment pendant l'élaboration de la loi Egalim, via une disposition qui aurait pu permettre d'obliger à couvrir le coût de production et de rémunération du travail. Cela avait été porté par la Confédération paysanne mais refusé, à l'époque, par la FNSEA et le gouvernement.

Le gouvernement actuel a également refusé, en novembre dernier, une proposition de loi qui venait de la gauche pour demander un prix minimum garanti. C'est dommage.

En tout cas, la collectivité, elle, poursuivra concrètement ses efforts pour que la réglementation évolue – là aussi, tu en as parlé, Hervé – et que l'on puisse privilégier les produits locaux dans nos commandes publiques, ce qui n'est pas possible du fait de la réglementation européenne des marchés publics telle qu'elle est pensée aujourd'hui.

Je rappelle aussi qu'en 2023, la collectivité de Nantes Métropole avait porté cette proposition d'exception alimentaire pour faciliter cette commande publique via la « déclaration de Nantes », que j'avais moi-même remise au ministre, au dernier Salon d'agriculture. Aujourd'hui, c'est France urbaine qui prend le relais.

En tout cas, nous travaillons ici, dans la collectivité, pour essayer d'apporter des réponses à ce prix juste demandé, notamment aussi à travers l'expérimentation d'une « sécurité sociale de l'alimentation », dont l'un des piliers est de garantir un revenu décent aux producteurs tout en garantissant un droit à une alimentation saine et durable. Nous l'avons votée dans le cadre de la politique publique « agriculture et alimentation », en novembre dernier.

En tout cas, à travers tous ces achats responsables, on voit que notre collectivité agit localement pour transformer l'économie et soutenir concrètement les filières.

Je vous remercie de votre écoute.

**Mme la MAIRE –** Merci. Thibaut Guiné.

**M. GUINÉ, Conseiller municipal –** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci à Hervé, merci aussi aux services pour la qualité du travail et de la présentation, qui témoigne des avancées réalisées dans le cadre du schéma de promotion des achats responsables à Nantes. Le rapport qui nous est proposé marque de nouveaux progrès, que nous saluons.

Depuis son adoption, en juin 2022, nous avons vu une évolution conséquente autour de la transition écologique au sein de notre commande publique. L'engagement de la Ville de Nantes dans ce domaine est exemplaire. Il a d'ailleurs été reconnu à l'échelle nationale.

En effet, avec près de 80 % des marchés nantais possédant une clause environnementale, nous pouvons affirmer que notre ville trouve des solutions et fournit des efforts afin d'atteindre son objectif de 100 % avant la fin du mandat.

Le développement de l'économie sociale et solidaire est une autre réussite de notre politique d'achats responsables, avec plus de 37 millions d'euros injectés dans celle-ci via la commande publique, favorisant ainsi l'inclusion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, il est encourageant de constater que deux tiers des entreprises avec lesquelles nous traitons sont issues de notre métropole. Cela souligne l'importance de l'enjeu d'économie locale dans notre politique d'achats. En favorisant les entreprises locales, nous stimulons l'économie de notre région tout en réduisant notre empreinte carbone liée au transport.

Je me permets aussi de souligner, comme tu l'as fait, Hervé, les nouvelles avancées en termes d'intégration de la cyclo-logistique dans notre commande publique. Notre collectivité continue son évolution sur le sujet.

Cette réussite ne doit cependant pas nous conduire à nous reposer sur nos lauriers. Nous devons rester vigilants sur les questions sociales. Nous profitons de cette délibération pour souligner l'importance du fait que les conditions salariales doivent de plus en plus être intégrées dans les critères de la commande publique. Le modèle de l'ubérisation de notre économie ne saurait être appuyé par les commandes de notre collectivité.

Nous devons être aussi vigilants à ce que celles-ci promeuvent l'insertion des personnes handicapées.

Cette dynamique autour du SPAR est également un encouragement à poursuivre toujours plus nos efforts en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, en particulier celles liées au genre.

Le groupe « Gauche commune » félicite l'ensemble des acteurs et actrices impliqués dans la mise en œuvre du SPAR et qui ont déjà permis des progrès considérables. Ils doivent ouvrir la voie à une approche plus systématique et faire de notre Ville un exemple à suivre en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Hervé Fournier pour sa présentation et saluer le travail qui a été accompli sur ce schéma des achats responsables. Je pense que c'est un point qui peut faire consensus entre nous. Il y a de vrais progrès, par exemple sur la question de la cyclo-logistique, que je souligne également et que je trouve intéressante en matière d'expérimentation et pour voir comment elle pourrait être étendue.

Je trouve qu'effectivement, sur la question du réemploi dans les travaux, il y a un vrai progrès, que je tiens à saluer.

J'ai quelques questions sur la fluvialisation. Nous ne l'aborderons pas là, mais nous pourrions en reparler, Monsieur Fournier.

La question que je me pose porte plutôt sur l'alimentation. Je pense qu'avec 41 % de nourriture bio dans les cantines scolaires, nous avons déjà atteint une belle performance, que je salue.

Je suis un peu plus inquiet... Mme Bonamy citait 21 % mais j'ai lu que dans les cantines, c'était 16 %, sauf erreur. J'ai peut-être mal lu. Que ce soit 16 ou 21 %, nous sommes à peu près dans la même épure sur la question du local. Et là, effectivement, cela fait écho à ce qui se passe actuellement. Du coup, j'ai une remarque plus générale, justement, sur l'esprit et les intentions, peut-être parfois un peu maximalistes, de ce schéma.

Là où je veux en venir, c'est que l'on ne peut pas non plus tout demander à la commande publique. Vous le savez comme moi, c'est une complexité de lui assigner un rôle de lutte contre les discriminations, de faire du local, de faire du bio parce qu'ensuite, pour y répondre et cocher l'ensemble de ces cases, cela devient extrêmement compliqué. Ou alors, vous n'aurez plus qu'une toute petite partie du tissu économique qui sera capable d'y répondre.

C'est donc à la fois une question et une alerte. Comment accompagner nos acteurs locaux – et lorsque je dis « local », c'est au sens relativement large en fonction des produits : dans le « local », il y a du court, il y a du moyen et il y a du long... – pour qu'ils apprennent à mieux répondre, à mieux comprendre ces normes environnementales et sociales ? Je sais que ce n'est pas absent du schéma, mais il m'intéresse de savoir ce qui est prévu à ce sujet, parce que ce n'est pas si simple que cela. La commande publique, c'est compliqué, surtout lorsque vous êtes déjà enseveli sous les tâches administratives, comme le sont beaucoup de nos agriculteurs ou de nos éleveurs.

Je m'arrête là sur le schéma et je voudrais juste en profiter pour dire un mot, puisque le premier objectif portait sur « agir pour un environnement favorable à la santé ». Comme nous n'avons pas l'occasion d'en parler, je voudrais revenir deux minutes sur la question de l'écocentre.

Nous avons noté qu'il y avait eu des évolutions sur le dossier. C'est vrai que là-dessus, on peut douter non pas des intentions, mais au moins des actes, puisque je pense que le déplacer de 25 mètres ne changera pas le risque sanitaire. Je salue le fait que l'étude d'impact soit lancée. Nous l'avions demandée. Néanmoins, aujourd'hui, nous pouvons quand même nous interroger sur le sérieux avec lequel vous traitez ce dossier. J'espère que cela ira plus loin qu'un déplacement de 25 mètres.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire.

Je pense que vous n'êtes pas au fait de l'ensemble du dossier, une nouvelle fois. Il n'y a pas d'étude d'impact de lancée. Il y a une unique étude ÉQRS sur la santé...

*Intervention hors micro de M. Chombart De Lauwe.*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Non, ce n'est pas du tout la même chose, justement, puisque le préfet a confirmé qu'il n'y avait pas à relancer d'étude d'impact. C'est donc bien une étude ÉQRS, qui n'est pas obligatoire. C'est le choix de la collectivité de demander cette étude pour aller jusqu'au bout et rassurer les habitantes et habitants qui s'interrogent encore sur cet écocentre.

Lundi dernier, nous avons une nouvelle réunion du comité de suivi avec les citoyens sur le projet d'écocentre, où nous avons pu expliquer dans le détail l'objet de l'étude ÉQRS, comment elle était menée, l'organisme indépendant qui allait la conduire. Les résultats de l'étude seront présentés en réunion publique fin avril, début mai, quand nous disposerons des résultats. L'idée est d'être totalement transparents et de pouvoir communiquer les résultats au moment où nous en disposerons.

Je veux bien que vous nous disiez que vous considérez que le décalage de l'écocentre sur une bande de 25 mètres ne répond pas aux risques sanitaires. Je ne sais pas comment vous pouvez porter ce jugement-là. Peut-être avez-vous les compétences scientifiques pour le dire...

Mais tous ceux qui nous accompagnent dans le domaine, justement, nous montrent que du point de vue des risques sanitaires, du point de vue des risques sur le bruit, puisque des études acoustiques ont été menées, du point de vue du risque sur la qualité de l'air, c'est maîtrisé, puisque là aussi, nous sommes accompagnés par Air Pays-de-la-Loire, et qu'il n'y a aucune mise en cause de l'ensemble des experts qui interviennent et qui viennent porter leur regard sur ce qui est fait sur l'écocentre.

Cela veut dire que non seulement, le projet a été élaboré mais qu'ensuite, un certain nombre de procédures ont été mises en place pour rassurer les habitants, pour répondre au collectif. À chaque étape, nous avons donné les éléments et je crois que justement, nous avons veillé, avec Mahel Coppey, à donner tous les éléments de compréhension de cet écocentre. Au regard du peu de questions qui ont encore été posées lundi, on voit bien que nous arrivons à donner ces éléments de réponse.

Je rappelle tout de même que ce centre a pour objectif de traiter les terres qui sont excavées dans un certain nombre de projets immobiliers sur l'Île de Nantes, qui seront retraitées sur place, pour les terres qui peuvent l'être et qui ne sont pas les plus polluées. Les terres qui sont les plus polluées sont traitées à l'extérieur et ne reviennent pas sur l'Île de Nantes.

Nous avons présenté lundi soir – si vous voulez, je pourrai vous en donner les éléments – le bilan carbone de l'opération, parce que c'est aussi cela, l'objectif. C'est-à-dire que nous le faisons parce que le bilan carbone de l'opération est extrêmement positif. Et effectivement, lorsque l'on compare le traitement sur place, à l'échelle du quartier, plutôt que d'aller s'éloigner de Nantes et d'aller traiter les terres très loin, à l'extérieur de Nantes, il n'y a pas photo sur le résultat et sur la nature vertueuse du projet.

Mais je tiens ces éléments à votre disposition. Nous les avons donnés aux membres du comité de suivi. Ils sont également publics.

**Mme la MAIRE** – Merci. Aziliz Gouez.

**Mme GOUÉZ, Conseillère municipale** – Merci.

Moi, dans la foulée de Delphine Bonamy, je voudrais dire quelques mots sur le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, qui est un champ dans lequel nous voyons bien tout le potentiel de leviers que comporte la



commande publique, mais aussi certaines limites de la commande publique telle qu'elle est aujourd'hui déployée par nos collectivités.

Les résultats tangibles ont déjà été soulignés à plusieurs reprises. Nous avons des taux d'approvisionnement en denrées alimentaires biologiques qui sont supérieurs à 40 % et donc, bien au-dessus du seuil de la loi Egalim. En revanche, lorsque l'on regarde la part du local dans ces denrées alimentaires biologiques, là, les résultats sont beaucoup moins satisfaisants, beaucoup moins nets.

En fait, on voit qu'il y a un potentiel très, très intéressant de la commande publique comme levier de structuration de filières agricoles et alimentaires à l'échelle du territoire local. Cela veut dire aussi un levier pour les installations agricoles en agroécologie. Mais on voit que ce potentiel, aujourd'hui, on ne peut pas le déployer jusqu'au bout.

Je ne vais pas m'étendre sur les raisons mais la raison principale en est qu'en l'état du code des marchés publics européen tel qu'il est, nous sommes cantonnés à une approche « produit », une approche « objet du marché », avec un lien qui doit être explicite, et qu'il est difficile d'établir des contrats qui permettent par exemple, en matière alimentaire, en matière de produits agricoles, d'avoir un droit de regard sur un enjeu qui a été souligné par Delphine Bonamy, à savoir le partage de la valeur entre intermédiaires et producteurs.

Il est donc compliqué d'avoir une lisibilité directe sur les conditions de rétribution des producteurs. Pour cela, il faudrait que nous ayons des groupements de producteurs comme interlocuteurs directs. Or aujourd'hui, la situation, c'est que notre collectivité passe par des intermédiaires, des intermédiaires qui, en matière alimentaire, sont des tiers de confiance. Je pense par exemple à Manger bio 44. Il n'empêche que ce cadre juridique actuel n'est plus adapté aux enjeux contemporains, des enjeux qui sont marqués par la question de la relocalisation alimentaire et évidemment, de la transition écologique.

Nous avons souligné l'agilité des spécialistes de la commande publique au sein de notre collectivité, de tous les acheteurs, aujourd'hui, qui ont été formés. Il n'empêche qu'en matière alimentaire, concernant de gros flux, 15 000 repas/jour, cette agilité ne suffit pas.

C'est là qu'il est intéressant, effectivement, comme l'a déjà fait Delphine, de mentionner la campagne européenne en cours pour une évolution des règles des marchés publics à l'échelle de l'Union européenne, et je me permets de le souligner parce que Nantes, la Métropole de Nantes, à travers France urbaine, est vraiment l'une des chevilles ouvrières de cette campagne, qui rassemble aujourd'hui presque une dizaine de pays européens, un réseau de villes et également des réseaux d'associations dans le domaine de l'alimentation.

Il y a deux voies qui sont envisagées à l'échelle européenne : la voie de la réforme, de la révision de la directive « marchés publics », qui est une voie de moyen terme, puisqu'elle pourrait aboutir, au mieux, en 2027, 2028, et puis l'autre voie, qui est vraiment celle qui nous intéresse, qui est celle qui entre par la problématique de notre système alimentaire agricole local, avec l'ambition de remettre à l'agenda de travail de la Commission européenne pour 2024 le règlement sur ces systèmes alimentaires locaux.

C'est très intéressant parce que si nous réussissons à avoir une avancée sur ce plan, cela veut dire que nous pourrions vraiment avoir une marge de manœuvre, un droit de regard sur la moitié de nos approvisionnements, en tant que Ville de Nantes, en matière de denrées alimentaires.

C'est aussi très intéressant parce que cette approche s'inscrit dans une approche de santé globale puisqu'effectivement, la question agricole, alimentaire, est à la croisée des enjeux de gestion de l'eau, de gestion des sols, de vie des sols, d'aménagement du territoire.

Dernier point, c'est aussi une approche qui, contrairement à l'approche par le local, par la voie de l'ajout d'une clause locale, nous évite un horizon d'évolutions, de détricotage de l'acquis communautaire, qui irait du côté du localisme. Là, ce sont des systèmes alimentaires territoriaux qui peuvent être transfrontaliers. Il ne s'agit vraiment pas d'une forme de patriotisme ou de protectionnisme alimentaire. Il s'agit vraiment de l'idée de la sécurité alimentaire à l'échelle de chaque territoire européen.

Tout l'enjeu, pour nous, est donc vraiment de faire le lien avec le PAT, étant entendu que cette législation européenne a tout de même des vertus en matière de lutte anticorruption. On sait bien comment les marchés publics, tels que déployés par les collectivités locales, peuvent aussi être une porte d'entrée à des phénomènes de clientélisme et de corruption. Or notre PAT est tout de même une scène ouverte, assez transparente, dans laquelle nous avons toutes les parties prenantes de ce système alimentaire et agricole nantais.

Par conséquent, si nous pouvons, demain, déverrouiller complètement ce levier de la commande publique, je pense que nous nous en porterons tous mieux, consommateurs et producteurs.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci beaucoup. Nicolas Martin.

**M. MARTIN, Conseiller municipal** – Je me permets juste une petite incise sur la question du local, puisque Foulques Chombart De Lauwe posait la question de savoir pourquoi nous avons si peu de local dans notre commande publique sur l'alimentation.

J'ai envie de dire qu'il y a trois leviers. Un premier constat est que la définition du « local » n'est pas une définition stabilisée. Nous, nous avons fait le choix de nous appuyer sur Ecocert, l'organisme qui certifie le label AB, qui est plutôt un organisme sérieux, qui définit ce qu'est le « local » : c'est une région plus l'ensemble des départements qui sont limitrophes à cette région. C'est donc une définition qui, déjà, est claire, qui permet de se poser et d'objectiver la question du local.

Nous avons un souci, qui est celui de la facturation de notre commande publique, aujourd'hui, qui fait que lorsqu'un producteur nous alimente ou qu'une centrale nous alimente, ils vont plutôt mettre des produits d'origine France même si c'est du local. Or nous, dans la comptabilisation du local, quand il est écrit « origine : France », nous ne pouvons pas certifier que c'est du local. Nous menons donc aujourd'hui un travail sur la commande avec l'ensemble de nos fournisseurs pour leur demander de préciser. Mais c'est compliqué, parce que ce sont des logiciels, des habitudes d'entreprise, qui font qu'aujourd'hui, cela leur demande de s'adapter pour donner cette information plus précise, dont nous avons besoin pour pouvoir justifier de l'augmentation de ce taux du local.

Nous avons un autre levier qui est important, et qui va nous prendre un peu plus de temps, qui est de construire notre nouveau modèle de restauration, qui nous permettra de servir davantage de « fait maison ». Cela fait partie de nos engagements de mandat, avec la nécessité, aussi, de cuisiner davantage de produits bruts non transformés. Pour cela, nous avons besoin d'espace, nous avons besoin de formation, nous avons besoin de plus de cuisiniers. C'est un travail qui nécessite des investissements conséquents aussi pour construire de nouvelles cuisines. On sait qu'il y a de nombreuses cuisines centrales qui se construisent dans l'agglomération. Nous sommes donc aussi sur cette trajectoire pour nous donner les moyens d'apporter de la transformation par nos propres soins, par nos cuisiniers, avec une cuisine toujours plus de qualité et toujours plus locale.

Enfin, je rejoins les propos d'Aziliz sur le côté un peu ubuesque de la commande publique, qui fait que l'on n'a pas le droit, aujourd'hui, d'avoir une exception alimentaire. Nous avons une exception culturelle mais nous n'avons pas d'exception alimentaire et nous ne pouvons pas, aujourd'hui, privilégier, dans nos marchés publics, le choix de producteurs locaux. Il y a donc un travail de plaidoyer à faire, et je sais que France urbaine est aussi très engagée dans ce domaine, pour faire bouger les lignes européennes afin de pouvoir inscrire dans la commande publique le choix ou la préférence pour des producteurs locaux, ce qui nous paraît, sur un sujet aussi important que celui de l'alimentation, d'un point de vue écologique et également économique, une évidence.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Hervé Fournier.

**M. FOURNIER, Conseiller municipal** – Merci. Merci à toutes et tous pour vos contributions, qui montrent, si ce n'était déjà le cas, qu'à Nantes, la commande publique est une vraie politique publique, autonome, forte, ambitieuse et partagée par de nombreux élus, notre majorité et la majorité de cette assemblée, et par l'ensemble des services et des directions thématiques.

Juste deux ou trois commentaires, rapidement. Certes, on ne peut pas tout demander à la commande publique. Mais on peut tout de même porter cette ambition et donner du sens au moindre euro dépensé. Et c'est vraiment l'ambition dans laquelle nous sommes.

S'agissant des capacités des entreprises à répondre, je rappelle qu'historiquement, « clausurer » nos marchés publics, c'est une demande des entreprises. À Nantes, cela date des années 2009, 2010, si je ne me trompe – je n'étais pas au sein de cette assemblée. C'était une demande des entreprises du territoire, qui interpellaient, à l'époque, la Ville de Nantes et la Métropole en disant : utilisez vos marchés publics pour non pas privilégier mais en tout cas, donner une faveur à des entreprises qui sont engagées sur les questions sociales et environnementales. Nous nous inscrivons donc dans ce dialogue avec les fédérations professionnelles et les entreprises. Je n'ai donc pas de souci sur les capacités des organisations à y répondre.

La difficulté, et les différentes paroles l'ont exprimé, c'est le code des marchés publics, qui est tout de même, aujourd'hui, une limite certaine de nos ambitions. Et d'ailleurs, nous nous frotons régulièrement au juge

administratif. Donc en fait, cette agilité, nous la poussons au maximum, mais à un moment donné, cela vient tout de même frotter avec les enjeux de légalité. Nous faisons au mieux dans le cadre qui nous est donné.

Je terminerai en disant, et ce débat le montre, que pour le succès d'une commande publique responsable, il faut coopérer. Coopérer avec des fédérations professionnelles, coopérer avec les entreprises, coopérer entre nous, collectivités, aussi – je n'ai pas parlé de toutes les coopérations, au Forum des achats innovants et responsables, avec les autres collectivités du territoire –, coopérer entre élus et services, coopérer entre différents services. Cette capacité coopérative, pour moi, est l'ADN de ce SPAR. C'est ce qui a été développé et je m'en réjouis.

Je ne vais pas revenir sur la question alimentaire mais simplement signaler, puisque je crois que l'heure arrive, que ce midi, le protocole fait également de la commande publique responsable en proposant du produit de qualité et avec des fournisseurs engagés et implantés sur notre territoire. Je vous laisse donc découvrir la traduction très sensible de cette commande publique autour d'une assiette dans quelques instants.

Merci à tous.

*(Applaudissements.)*

**Mme la MAIRE** – Merci. Puisqu'il n'y a pas de vote sur cette délibération et que le Conseil prend simplement acte, je crois que la conclusion d'Hervé Fournier est une excellente transition vers le temps de la pause de déjeuner, en effet. Chers collègues, je vous donne rendez-vous à 14 h 15 en séance.

*Le Conseil prend acte.*

---

*Suspension de séance : 13 h 10.*

*Reprise de séance : 14 h 52.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

*Vie associative – Pôle associatif du Coudray – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux – Demande de subvention*

**Mme BERTU, Adjointe** – Dans cette délibération, nous voulons vous donner à voir l'évolution du pôle associatif du Coudray, sur l'îlot du Coudray, dans le quartier Malakoff – Saint-Donatien.

Il y a eu de nombreux travaux, puisque le cœur de quartier a vraiment évolué, avec un nouvel espace multisports, la réhabilitation de l'école du Coudray, une crèche associative, des logements... Et au moment où nous avons réhabilité l'école du Coudray, nous avons délocalisé le pôle associatif, qui était dans l'école élémentaire. L'idée est de créer, dans l'ancienne école maternelle, un nouveau pôle associatif, désormais, qui sera relié au groupe scolaire par une liaison douce.

Dans ces aménagements, il y aura notamment un grand hall, des bureaux mutualisés pour les associations, une salle polyvalente de 94 mètres carrés, une cuisine de 45 mètres carrés, des salles d'activités polyvalentes de 60 mètres carrés chacune. L'idée est véritablement d'avoir un pôle associatif qui réponde à la multiplicité des usages associatifs : réunions, formations, activités douces, café associatif, atelier culinaire, etc.

Nous avons vraiment réutilisé tout ce que nous pouvions de l'école comme elle était construite, à la fois à l'intérieur, avec la constitution de ses salles, mais aussi à l'extérieur, où nous renaturons la cour pour offrir un espace extérieur de qualité, avec une terrasse, qui pourra être en lien avec le café associatif. Nous avons créé un kiosque pour faciliter la distribution de paniers de légumes par l'AMAP. Nous avons installé des tables et des chaises pour que les habitants puissent venir y déjeuner le midi...

Bref, c'est à la fois un pôle associatif qui répond aux enjeux pointés par les associations mais qui répondra aussi, demain, à une vraie vie de quartier dans cet espace.

Évidemment, nous avons travaillé l'accessibilité de ce bâtiment par des aménagements extérieurs et intérieurs, des rampes, un ascenseur, une signalétique universelle. Nous avons travaillé la performance énergétique du bâtiment, là aussi : volets roulants, brise-soleil et isolation, panneaux photovoltaïques, par exemple.

Le coût de l'opération est estimé à 4 566 000 euros toutes taxes comprises.

Voilà ce que je peux vous dire de ce beau projet, dont vous avez vu quelques images, qui préfigurent à quel point ce sera un beau pôle associatif.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pauline Langlois.

**Mme LANGLOIS, Adjointe** – Le 17 septembre dernier, nous inaugurons la maison des Haubans et aujourd'hui, nous avançons sur la création de ce pôle associatif du Coudray. Pour moi, en tant qu'adjointe de quartier, la création de ce pôle associatif représente bien plus qu'un simple équipement. C'est un véritable dynamisme pour le quartier. En offrant cet espace dédié aux habitantes et aux habitants, nous donnons l'opportunité aux associations de se développer et de s'implanter dans le quartier.

La Ville de Nantes connaît et reconnaît sa richesse associative. C'est pour cela que nous continuons à soutenir et à accompagner les associations. Ce projet s'inscrit dans la continuité de notre vision de la ville du quart d'heure. En créant ce pôle, nous favorisons une ville plus accessible, plus conviviale, plus solidaire, dans un quartier où ce type d'équipement manquait cruellement.

En soutenant activement ce projet, nous affirmons notre engagement pour une justice sociale et notre volonté de réduire les inégalités territoriales au sein de notre ville.

C'est avec joie que le groupe « Gauche commune » votera en faveur de cette délibération, afin de concrétiser notre volonté de faire de Nantes un lieu où chaque quartier bénéficie de ressources et d'espaces favorisant le bien-être, l'épanouissement de ses habitantes et habitants. Et en le faisant, nous affirmons notre engagement envers le développement social de notre ville tout en concrétisant notre vision d'une ville plus solidaire, plus inclusive et plus durable.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LANGLOIS, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

*Politique « jeunesses » – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation*

**Mme LANGLOIS, Adjointe** – Madame la Maire, chers collègues, c'est une belle délibération, aujourd'hui, pour la politique publique « jeunesses », et je ne pouvais pas entamer cette délibération sans mentionner le sociologue Camille Peugny – cela ne surprendra pas certains – sur ce qu'est la jeunesse, ce que l'on attend d'une jeunesse et la jeunesse nantaise : « temps long de l'exploration et de l'expérimentation, de la quête de soi et de sa place dans la société », société qui doit « permettre à ses enfants d'être véritablement jeunes ».

Notre ambition, cette dernière année, a été de renouveler la politique « jeunesses » par sa réécriture, avec un travail collectif. Et je tiens à remercier tous les élus qui y ont participé ainsi que les associations et les jeunes, lors du grand débat sur la fabrique de la ville.

Nous avons défini quatre piliers : soutenir une dynamique d'émancipation, d'autonomie et de soin des jeunes Nantais, à travers une mobilisation renforcée des politiques liées au logement, à la santé et aux solidarités : garantir l'accès aux droits des jeunes Nantais et lutter contre le non-recours, à travers des actions de médiation renforcées, être à l'écoute des préoccupations et des modes de faire des jeunes générations et développer une fonction d'expertise et d'animation du territoire autour des enjeux de la jeunesse.

Cela se traduit par quelques actions phares, que je vais tout de même me permettre de souligner : l'ouverture des aides du CCAS aux 18-25 ans ou l'insertion par le sport, comme l'avait évoqué Ali Rebouh, la dernière fois.

Nous avons aussi renforcé le maillage territorial, notamment avec des équipements, dont les pépinières d'initiatives jeunesse, qui avaient été initiées par toi, chère Johanna, et dont tu avais continué le développement, cher Nicolas, dans cet objectif.

Les pépinières jeunesse, ce sont des équipements qui sont destinés aux 16-25 ans et qui sont situés dans nos quartiers populaires. Elles ont trois fonctions : accueillir les jeunes, leur porter une attention et aller vers eux, informer, orienter et outiller les jeunes, accompagner les jeunes dans l'activation de leurs droits, leur parcours et la mise en œuvre de leurs projets et initiatives.

Cette offre, nous avons décidé de l'élargir. En 2024, il y aura la réouverture de celle qui se situe à Bellevue et également, une ouverture pour Nantes Sud, l'Île de Nantes et Malakoff. En 2023, nous avons fait une annexe dans la Locomotive, dans le quartier de Nantes Erdre. À la fin de cette année 2024, les jeunes pourront ainsi accéder à cinq pépinières jeunesse pour les accompagner dans leurs droits, leur parcours, leurs envies et les accueillir dans des espaces de rencontre et de débat. Et je te remercie, Simon, de les avoir mentionnées dans ton intervention, tout à l'heure.

Pour cette première répartition de subventions, le fonctionnement général correspond à un montant de 973 527 euros. Il contribue par exemple à financer Info jeunes Pays de la Loire, Léo Lagrange Ouest ou les CEMEA.

Pour le soutien aux actions ponctuelles, ce sont 33 500 euros. Monsieur Mounir Belhamiti, lors de vos interventions, vous avez parlé... Il n'est pas là, mais ce n'est pas grave. Je pensais qu'il était présent.

Il a été évoqué l'accès à la culture et à la musique dans les quartiers prioritaires. À Nantes Nord, l'association [Ré]agi'son propose des ateliers d'écriture pour les jeunes musiciens et artistes.

L'association TRUST anime des ateliers à destination de jeunes filles de 13 à 18 ans pour travailler leur confiance en elles, dans le quartier Doulon – Bottière. Cela montre que la politique « jeunesse » est transversale. Ce sont aussi des valeurs qui sont portées par notre majorité, dont Mahaut Bertu, notre adjointe à l'égalité.

Un soutien est également prévu pour Unis-Cité, qui était présente ce matin – avec leurs sweats orange, on ne pouvait pas les louper –, pour le programme Kiosc, qui sensibilise au service civique dans nos quartiers de la politique de la ville. Comme quoi, les jeunes s'engagent et il n'y a pas besoin d'un SNU pour le faire...

Nous soutenons aussi des emplois aidés à hauteur de 18 244 euros. Ce sont des postes d'adultes relais pour deux associations, Ambitions jeunesse, qui se situe dans le quartier de Malakoff, et Style alpaga, dans le quartier de Bellevue.

Nous avons bien sûr des aides aux projets au titre du dispositif CLAP pour accompagner l'engagement des jeunes et favoriser le développement du territoire nantais. Je me permets de réinsister sur l'engagement des jeunes. Certains disent qu'ils sont peut-être une génération désenchantée, comme le chantait Mylène Farmer, mais nous avons une jeunesse qui s'engage, qui est belle, qui est présente, qui a plein de choses à nous dire et plein de choses à nous apprendre. C'est pour cela que nous soutenons ses projets.

Enfin, il y a les différentes subventions que vous avez dans la délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

**Mme la MAIRE –** Merci. Marlène Collineau.

**Mme COLLINEAU, Adjointe –** Merci. Préparer l'avenir, c'est prendre soin de celles et ceux qui le feront. C'est pour cela que les jeunes font l'objet de toutes nos attentions dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Depuis le début du mandat, nous n'avons eu de cesse de les accompagner, en donnant à chacune et à chacun les moyens d'accéder à l'autonomie et à l'émancipation. Cet accompagnement doit permettre aux jeunes de vivre au mieux leurs premières expériences, qu'elles soient sociales, professionnelles, associatives. Il doit respecter les parcours, les identités, les orientations et les idées permettant à chacune et à chacune de faire valoir son droit à la différence.

C'est dans cet esprit que nous avons développé un certain nombre d'actions, qui ont été présentées par Pauline Langlois, telles que le dispositif « top départ », qui s'adresse aux 16-25 ans pour faciliter le départ en vacances en fonction de sa réalité sociale. C'est dans cet esprit aussi que nous ouvrons un certain nombre de pépinières d'initiatives jeunesse, que nous confortons le festival Spot, qui donne à voir les talents et les capacités artistiques, associatives, les engagements des jeunes, peu importe ce qu'ils sont.

Les années Covid ont été difficiles pour les jeunes. Nous le savons. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, dans cette assemblée. Et d'une certaine manière, ces années Covid ont sonné l'alarme. Nous avons remarqué qu'au niveau de la santé, mais aussi sur les questions sociales, les jeunes ont « trinqué » et « trinquent » durablement.

C'est pour cela que nous avons agi et que cette année, nous ouvrirons aux 18-25 ans les aides du CCAS, pour pouvoir justement mieux les accompagner.

À ce titre, et j'aurais voulu également pouvoir répondre à Mounir Belhamiti mais en effet, il a quitté la salle, il nous disait, ce matin, de regarder du côté du modèle danois. Chez « En marche », on a l'évocation sélective

puisque s'agissant notamment des jeunes, quand on regarde le modèle danois, on voit bien que les choses fonctionnent d'une tout autre manière.

En France, sauf exception, les jeunes n'ont pas accès aux droits sociaux. Quand on a moins de 25 ans, en réalité, on est l'enfant de sa famille. C'est une forme de « familialisation » du jeune. C'est quasiment unique en Europe, en réalité.

Au Danemark, les prestations d'assurance-chômage sont ouvertes dès 18 ans et les jeunes privés d'emploi touchent 1 200 euros par mois et jusqu'à 1 800 euros quand ils n'ont jamais travaillé. Par ailleurs, l'État danois décide de les accompagner encore davantage quand les jeunes font le choix de dé-cohabiter.

En fait, l'État danois accompagne l'émancipation de chaque jeune. Il ne les enferme pas dans une famille, il ne les assigne pas à une origine sociale, en les invitant justement à acquérir leur autonomie.

C'est ce qui devrait nous guider, et je crois vraiment que si nous devons regarder du côté du modèle danois, nous devons aussi nous inspirer de ce qui permet l'émancipation de chacun et de chacune. De ce point de vue, moi, j'invite les collègues d'« En marche », qui ne sont plus sur les bancs cet après-midi, à regarder du côté des travaux de l'observatoire des inégalités, où ils retrouveront un certain nombre d'analyses extrêmement précises sur le sujet, qui ne viennent pas de pseudo-experts et qui ne sont pas non plus de pseudo rapports, mais qui permettent vraiment de comprendre comment l'on peut faire différemment et comment nous avons intérêt à rendre les jeunes les plus autonomes possible.

C'est ce que nous faisons et évidemment, dans ce cadre-là, nous appuyons sans réserve la politique « jeunesses » qui est menée par la Ville et nous voterons avec plaisir et enthousiasme cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. Jamal Ouggourni.

**M. OUGGOURNI, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à Nantes, le taux de chômage global est de 5 %. En zoomant sur les jeunes actifs de moins de 30 ans, on double, voire on triple ce chiffre. Et si l'on zoome encore un peu plus sur les quartiers de la politique de la ville, ce taux est deux fois supérieur à celui des autres quartiers.

Lorsque l'on est jeune issu d'un quartier de la politique de la ville, diplômé ou non diplômé, on a un risque sur deux d'être touché par la privation d'emploi. Nous savons aujourd'hui que les perspectives pour les jeunes, dans le contexte actuel, sont loin d'être enthousiasmantes. L'accès à l'emploi des jeunes est un défi à relever.

Face à ce défi, quelle est la réponse du gouvernement, aujourd'hui ? Mettre au pas plutôt qu'émanciper. De l'ordre, encore de l'ordre, toujours de l'ordre...

Alors nous, à Nantes, nous préférons des lieux de partage, de co-construction et de « vivre ensemble ». C'est le sens de la délibération présentée aujourd'hui par Pauline. Il est important que les pépinières jeunesse dont nous parlons aujourd'hui couvrent l'ensemble du territoire.

Aussi, le groupe écologiste et citoyen salue la qualité de cette politique « jeunesses », qui ne se contente pas seulement de regarder les jeunes comme des ayants droit mais au contraire, à travers ces lieux de ressources, comme des acteurs et des actrices de leur quartier, de leur ville et surtout, de leur propre vie.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

*Politique « jeunesses » – Subvention – Maison des adolescents – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois demander à Pauline Langlois et Ghislaine Rodriguez de sortir de la salle et je donne la parole à Bassem Asséh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, cette délibération concerne la Maison des adolescents, qui est un groupement d'intérêt public, un lieu d'écoute, un lieu d'accueil, un lieu de prévention et un lieu d'accompagnement qui se concentre sur les jeunes gens de 11 à 21 ans.

Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes eux-mêmes, pour leur entourage, pour leurs parents et aussi pour les professionnels qui travaillent avec eux.

À Nantes comme ailleurs, la crise sanitaire a eu des conséquences durables, notamment sur la santé mentale. L'ensemble des professionnels le constatent et cela a conduit à une forte augmentation du nombre d'entretiens réalisés à la Maison des adolescents.

La Maison des adolescents est une porte d'entrée qui ne stigmatise pas. C'est un lieu d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel. Elle est très accessible, puisqu'elle est en plein centre-ville : accessible par sa visibilité, accessible par le réseau de transport permettant de s'y rendre.

Néanmoins, la Maison des adolescents rencontre parfois des difficultés pour pouvoir accéder à de nombreux jeunes issus des quartiers populaires, notamment de Nantes, qui ne se saisissent pas toujours de cette offre.

Ainsi, la Maison des adolescents, en coopération avec la Ville, va expérimenter la mise en place d'une permanence hebdomadaire pour les jeunes au sein du quartier du Breil à compter du mois de janvier 2024 pour lutter contre le non-recours des adolescents de ces secteurs géographiques et améliorer l'offre de santé mentale dans notre ville.

Pour faire face au constat d'augmentation des entretiens et pour faciliter l'accès aux jeunes gens qui habitent dans les quartiers populaires, la Ville de Nantes fait le choix de renforcer son soutien, conformément aux engagements pris dans le cadre de la stratégie nantaise des nouvelles solidarités, sur laquelle nous étions nombreux à travailler l'année dernière.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de 122 000 euros pour l'année 2024.

**Mme la MAIRE –** Merci. Nadège Boisramé.

**Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale –** Merci.

La jeunesse est, par essence, une période de fragilité, traversée par des inégalités structurelles et amplifiée par les crises successives de ces dernières années.

Aussi, Nantes fait le choix volontariste de placer les jeunes comme une priorité de son action municipale. Dans notre ville, les simples volontés deviennent des réalisations, et la Maison des adolescents en est la preuve.

La Maison des adolescents a joué un rôle vital dans le soutien et l'accompagnement des jeunes Nantais et de leurs familles. J'en veux pour preuve la hausse constante de la fréquentation, en particulier dans le contexte de la pandémie.

La crise sanitaire a exacerbé les défis auxquels nos adolescents et nos adolescentes sont confrontés et le besoin de soutien en santé mentale n'a jamais été aussi pressant. Les chiffres alarmants concernant les troubles de l'humeur, les idées suicidaires soulignent l'urgence d'une action résolue et un besoin fort.

Face à ces chiffres alarmants, l'état de la pédopsychiatrie, en France, est plus qu'alarmant, lui aussi. Le nombre de pédopsychiatres est en baisse très inquiétante. L'ouverture des services dépend de la disponibilité ou non d'un pédopsychiatre dans l'unité de soins. Mais lorsque l'URIOPSS dépeint un manque de places en santé mentale et un retard dans le placement des enfants et des adolescents, nous devons passer à la vitesse supérieure.

Ainsi, nous saluons l'initiative de la Maison des adolescents et de la Ville de Nantes visant à étendre ses services aux quartiers populaires, notamment à travers la permanence hebdomadaire au Breil. Cette démarche proactive témoigne d'une volonté réelle d'aller au-devant des besoins des jeunes les plus vulnérables.

Cependant, pour que cette expansion soit pleinement efficace, il est impératif de garantir toutes les ressources nécessaires. Investir massivement dans la santé mentale de nos jeunes ne devrait pas être un choix mais une obligation morale et politique.

En 2023 se sont tenues, à Nantes, les Assises nationales de la pédopsychiatrie, dont la coprésidente est une Nantaise, Christelle Gras-Le Guen, pédiatre aux urgences pédiatriques. Des propositions ont été faites alors. Aurélien Rousseau, alors ministre de la Santé, devait annoncer un grand plan national de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie. Mais il a démissionné. Sa visite a été annulée et les annonces ont été annulées en même temps. Le Premier ministre, récemment, a fait quelques annonces, encore floues. Il faut donc des annonces concrètes et de façon urgente.

Pour l'heure, les professionnels attendent et les enfants « trinquent ».

En votant en faveur de cette subvention de la Ville de Nantes, nous affirmons notre engagement de bâtir une société où chaque adolescent et chaque adolescente a les ressources nécessaires pour s'épanouir.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci. Je serai très rapide.

Il n'y a aucun sujet de discussion sur l'intérêt et les missions portées par la MDA. L'expérimentation, qui existe depuis maintenant trois semaines dans le quartier du Breil, est très intéressante.

Je voulais juste interroger le format qui a été retenu, qui est celui d'une demi-journée, en l'occurrence, le jeudi après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30. Peut-être faudrait-il réfléchir à la révision de la plage horaire parce qu'en réalité, pour une bonne partie du public concerné, ce sont des heures de cours. Je rappelle qu'à la rentrée prochaine, les élèves du Breil qui sont scolarisés au collège Rosa Parks ne seront plus scolarisés au collège Rosa Parks mais dans le futur collège du centre-ville. Ceux qui termineront les cours un peu tard n'auront donc pas la possibilité de se rendre à la MDA pendant le temps scolaire.

Je pense qu'il faudrait peut-être, après un petit retour d'expérience, voir comment nous pouvons faire évoluer ces horaires d'ouverture, quitte à revoir la journée. Le mercredi après-midi serait peut-être un peu plus opportun.

En tout cas, nous soutenons cette délibération, que nous voterons, mais avec cette petite vigilance sur le créneau qui a été retenu.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Je n'ai pas d'ajout complémentaire. Les remarques des uns et des autres sont bien notées.

**Mme la MAIRE** – Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme COUSSINET, Conseillère municipale**, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

*Associations vie étudiante et logement des jeunes – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme COUSSINET, Conseillère municipale** – Nous allons poursuivre avec la jeunesse avec cette délibération en faveur de la vie étudiante, dans laquelle il est proposé de soutenir quatre associations, pour un montant global de 74 000 euros.

La première subvention est au profit de l'AFEV, avec un montant de 15 000 euros, pour son action au sein de dispositifs initiés par la Ville tels que les événements jeunesse, la rentrée étudiante, le dialogue citoyen, mais également pour la mobilisation des étudiants nantais à travers l'engagement bénévole dans les collocations solidaires, les KAPS, notamment.

La deuxième subvention est au profit de DIPP, Des idées plein la prod', pour 25 500 euros. Cette subvention vise à soutenir l'activité de l'association, qui produit du contenu audiovisuel afin de valoriser la parole de la jeunesse et qui propose aussi des formations, notamment dans le quartier de Nantes Nord.

La troisième subvention, à hauteur de 3 500 euros, est pour ESN Autour du monde, association qui soutient les actions d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers et qui participe notamment activement à la soirée de rentrée des étudiants que propose la Ville.

La dernière est au profit de l'Édit de Nantes, à hauteur de 30 000 euros, pour son activité socio-éducative mise en place au sein de ses résidences et notamment, pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidents.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

*Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Dispositifs de soutien – Approbation*



**M. SEASSAU, Adjoint** – Vous le savez, puisque je l'ai souvent répété dans cette salle, nous avons réorganisé notre direction. Elle est désormais territorialisée. L'ancienne direction du développement culturel a changé de nom pour devenir la direction de l'accompagnement des projets et des réseaux artistiques. Nous en avons profité pour réfléchir à toiletter l'ensemble de la répartition de nos dispositifs afin qu'ils soient plus lisibles, plus agiles et mieux à même d'intervenir au bon endroit de la chaîne de la création et de la diffusion.

Premièrement, il s'agit d'une politique de soutien au renouvellement et à la diversité, avec d'abord le soutien à l'amorçage de productions. C'est là que nous retrouvons nos aides à la création, qui sont si précieuses, comme vous le savez, et également, l'aide aux événements, dans la grande diversité des propositions qui font la fierté de notre ville.

Deuxièmement, c'est une politique de soutien à la structuration, autour de tout ce qui concerne l'accompagnement des artistes, le compagnonnage, les activités de développeur d'artistes, les démarches de mutualisation d'emploi, les bureaux de production, autant de métiers et de secteurs qui ont beaucoup souffert de la période de la pandémie et qui nous semblent devoir être soutenus pour intervenir au bon endroit.

Troisièmement, nous avons une politique de soutien aux projets artistiques et à leur inscription dans le long terme, là aussi, pour permettre d'intervenir tout au long de la vie des artistes et de leur structure.

Et quatrièmement, nous avons le soutien aux équipes artistiques elles-mêmes, dont nous savons la présence si précieuse sur notre territoire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix. Pardon, Michel Cocotier.

**M. COCOTIER, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Aymeric, et nous à tes côtés, les élus délégués, nous portons une politique de défense et de soutien aux acteurs et aux événements culturels pour un rayonnement local, national et international. C'est une politique d'excellence culturelle nantaise, dans un esprit d'ouverture et de volonté d'émancipation des populations, de toutes les populations, par la culture et la recherche d'un enrichissement des intelligences.

Nous vivons, ces jours-ci, une manifestation dont, Madame la Maire, vous avez parlé avec beaucoup d'enthousiasme, ce matin, La Folle Journée, qui est la promotion de la musique classique vers toutes et tous et vers tous les âges. C'est une 30<sup>e</sup> édition audacieuse, notamment au sens noble du terme « vulgarisation », qui va parcourir sept siècles de musique classique à découvrir, avec la proposition de 300 concerts sur cinq jours de festivités. 140 000 billets sont en vente.

Ce qui est important, dans cette démarche, c'est qu'il y a aussi des éléments qui sont porteurs d'espoir et d'ouverture vers tous les publics, je le disais, et les plus jeunes, avec 10 000 places offertes aux scolaires et 3 000 places accessibles aux tout-petits, avec une série de concerts pour bébés. Trois concerts seront proposés à bord des tramways. Et, je le rappelle, tout porteur de billets peut voyager gratuitement pendant la durée du festival dans les transports en commun.

C'est une édition audacieuse, notamment à travers les propositions qui sont offertes et portées par l'ensemble de l'organisation, avec notamment une zone dédiée aux familles, pour partager des instants ludiques autour de l'histoire de la musique et des instruments, un nouveau tarif « tribu » à destination des familles, qui, pour deux billets achetés, obtiendront un demi-tarif à partir du moment où ils emmènent deux enfants avec eux.

Ce sont aussi des bornes d'écoute à conduction osseuse pour renforcer l'inclusivité du festival, une exposition et des films rétrospectifs sur l'événement, avec le retour aux origines de trente ans de manifestation. Et enfin, je le rappelle, les porteurs de Carte blanche bénéficient d'un prix de 5 euros pour l'ensemble des concerts.

Je dois dire que c'est un plaisir, pour le groupe « Nantes citoyenne, sociale et écologique », de soutenir et de défendre cette manifestation et cette politique que vous menez pour une excellence culturelle nantaise comme levier et défense de la promotion de la culture pour tous.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci d'avoir souligné tout le travail de La Folle Journée. Vraiment, je crois que nous allons avoir une édition de grande qualité. En tout cas, les choses sont très, très bien parties.

Je donne un deuxième exemple, puisque ce matin, j'ai évoqué les élèves de l'école Sophie Germain. Abbassia Hakem me faisait le retour du concert qui a eu lieu ce matin, notamment avec les plus précaires,

accompagnés par toutes les équipes du CCAS. C'est aussi cela que nous voulons : l'exigence, l'excellence au service du plus grand nombre.

Merci, donc, d'avoir rappelé ce cap qui est le nôtre.

Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

*Attribution de subventions au Lieu unique – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois demander à Émilie Bourdon, Michel Cocotier et Aziliz Gouez de sortir de la salle et je donne la parole à Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Il s'agit là de voter notre subvention au Lieu unique, notre scène nationale, cet objet culturel non identifié qui est reconnu dans la France entière et connu dans le monde entier, j'ose le dire – même si Julien Bainvel me reprochera peut-être le superlatif, mais je prends le risque –, dirigé par l'excellent Eli Commins. Nous sommes très fiers de l'accompagner.

L'observateur attentif qui aura lu la délibération aura noté une petite variation sur le financement du festival Atlantide, dont nous partageons désormais la charge, pour une petite partie, avec la Métropole de Nantes, et pour cause : c'est le moment de la promotion du festival Atlantide, qui se tiendra du 15 au 18 février, avec une grosse cinquantaine d'auteurs et d'autrices du monde entier. Mahaut Bertu, j'en suis sûr, sera heureuse d'entendre que nous sommes mieux qu'à la parité, avec 28 femmes autrices et 27 hommes, de 23 nationalités, dont 50 % d'autrices et d'auteurs venus d'ailleurs.

Parmi nos têtes d'affiche internationales, nous avons Anna Hope et Rachel Cusk, mais nous accueillerons aussi le Goncourt Jean-Baptiste Andrea, que nous avons invité avant même de savoir qu'il avait reçu le prix, et Antoine Compagnon, qui nous fera bénéficier d'une leçon inaugurale.

Clap de fin pour la promotion d'Atlantide, mais qui était fort à propos dans cette délibération, puisqu'elle expliquait les variations de sommes que vous avez pu noter d'année en année.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(1 abstention).*

*Non participation au vote de Mme Bourdon.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

*Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenant – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Je dois cette fois demander à Émilie Bourdon, Patrice Boutin, Olivier Chateau, Michel Cocotier, Pauline Langlois et Denis Tallédec de sortir de la salle.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Je suis très heureux de vous présenter ce budget de la culture, dans cette période si particulière, dans ce mandat si singulier où nous basculons d'une crise à l'autre, certes, mais avec de belles réussites.

J'aborde évidemment, moi aussi, d'un mot, la belle émotion que nous vivons en ville avec cette 30<sup>e</sup> édition de La Folle Journée qui s'est emparée de la ville, tous ces sourires, tous ces souvenirs émus, ceux de René Martin en particulier, qui nous réchauffent le cœur et nous rendent à nouveau fiers de cet événement sans équivalent en France et en Europe.

Je ferai peut-être un peu d'autopromotion pour rappeler, si l'on vous dit, autour de vous : mince, j'ai raté La Folle Journée !, qu'il reste quelques places. Elles sont mises en vente de 0 à 30 euros, et avec une politique tarifaire ambitieuse, puisque moins de 30 ans et familles bénéficient de places à moins de 50 % et que toutes les places restant disponibles sont ouvertes au tarif Carte blanche.

Voilà pour cette très belle 30<sup>e</sup> édition. Origines de la musique, origines de La Folle Journée qui nous permettent quand même de repartir dans les origines de notre belle politique publique culturelle nantaise.

Et puis, cette année, c'était aussi celle des 20 ans des Biennales internationales du spectacle, avec toute leur énergie, avec des débats passionnants, qui ont permis d'observer l'enthousiasme porté par le secteur mais aussi, toute une série de difficultés. C'est la baisse de la création et de la diffusion, qu'a pu rappeler Johanna Rolland dans son propos introductif aux Biennales internationales du spectacle.

C'est finalement l'une des grandes contradictions de la période. Nous avons désormais une année d'un retour fort du public, nous avons battu quelques records à Nantes, dans cette grande année culturelle annoncée par la Maire – Présidente. Je pense évidemment au succès de nos musées et de nos expositions – Gengis Khan en ce moment, « Hyper sensible », hier, au musée d'Arts... Vous avez vu que Sophie Lévy est à l'honneur d'*Ouest-France*, aujourd'hui, pour nous parler de la prochaine grande exposition, qui concernera le thème de la pluie.

Nous avons donc un public qui revient et qui revient en masse dans nos salles, dans nos musées, mais les difficultés structurelles qui s'annoncent aujourd'hui.

Avec ce budget, nous essayons de faire front. D'abord, première remarque, il augmente de 2,5 %. Chacun aura noté que ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités avec qui nous travaillons. Je me permets donc de m'en enorgueillir un instant.

Nous avons deux nouveaux dispositifs, que je vous ai présentés succinctement à l'instant.

Nous avons des dispositifs plus favorables aux équipes artistiques et à leur maintien sur le territoire dans la durée, plus favorables à la territorialisation, aux territoires, à une offre culturelle et de proximité, avec cette attention forte qui est la nôtre autour des quartiers populaires, avec l'ouverture des médiathèques dans les quartiers tous les dimanches, avec un contrat territoire – lecture qui occupe désormais tous les quartiers prioritaires de la métropole, avec des classes à horaires aménagés qui concernent bien souvent ces mêmes quartiers.

Nous avons également le lancement de nouveaux lieux de proximité, dédiés à la création comme la diffusion, avec le pôle des arts du feu dans les écuries Mellinet, avec la friche Mellinet ou avec le projet de Maison de la poésie.

En un mot comme en cent, ce que je vous propose de mettre aux voix, c'est un budget de confiance dans le rôle majeur des arts et de la culture dans nos vies individuelles comme dans celle de la cité pour faire société commune, mais aussi, avec la vigilance qui est la nôtre, pour garder ce monde à flot et essayer de contrer les risques d'asphyxie liés à la crise inflationniste, en ouvrant de beaux espaces de respiration pour les artistes eux-mêmes comme pour le public, à Nantes.

S'il y a des questions plus précises, puisque je vous ai épargné la litanie de la lecture de toutes les structures que nous soutenons, je suis bien sûr à votre disposition.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci. Merci, Monsieur Seassau.

Par cohérence avec les votes précédents concernant Quai des Chaps, je souhaiterais, sur cette association, un vote dissocié du reste de la délibération, s'il vous plaît.

**Mme la MAIRE** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien. Je mets aux voix, en accédant à la demande de vote dissocié, la partie qui concerne le soutien apporté à Quai des Chaps.

*Le Conseil approuve.*

*(8 voix contre).*

*Non participation au vote de Mme Bourdon.*

**Mme la MAIRE** – Je mets le reste de la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Bourdon.*

---

**Mme GOUÉZ, Conseillère municipale**, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

*Engagement de la Ville de Nantes à la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle – Subventions – Approbation*

**Mme GOUÉZ, Conseillère municipale** – Chers collègues, pour vous présenter la contribution de la Ville de Nantes à la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle, je vais vous inviter à prendre congé, pour quelques minutes, des pesanteurs politiques et même géopolitiques de la période en faisant un retour sur un événement qui vient de se clôturer, un événement qui a duré près de trois semaines, à savoir le premier festival d'astronomie à l'échelle de la métropole nantaise.

Si je veux commencer par évoquer ce festival d'astronomie, c'est parce qu'il incarne pleinement les trois orientations qui sont au cœur de la feuille de route qui vous est présentée aujourd'hui.

Ce festival d'astronomie nous a tout d'abord invités ou permis, plutôt, de renouer avec un pan méconnu de l'histoire nantaise, puisque les Nantais ont pratiqué pendant des décennies une astronomie pratique, une astronomie du quotidien, qui nous renvoie, en fait, à l'histoire maritime portuaire de la ville de Nantes. En effet, pour les marins, notamment pour les capitaines au long cours, il s'agissait de maîtriser les cartes du ciel, la langue des étoiles et les instruments de mesure du ciel pour pouvoir traverser l'Atlantique.

Nous sommes donc dans une ville dont les murs eux-mêmes portent la trace de cette histoire et cela, nous l'avons en partie oublié. De la façon la plus simple qui soit, ce festival a donc invité les habitants de la ville, les habitants de la métropole, à arpenter les rues de Nantes et à remarquer ici un sextant sur un immeuble d'armateur, ailleurs, y compris sur le mur de notre Hôtel de Ville, un grand huit, que l'on appelle une méridienne et qui est, en fait, un dessin qui permet de mesurer la hauteur du soleil et qui, pendant longtemps, a donné l'heure de midi aux Nantais.

La redécouverte de cette histoire méconnue, cela a aussi été la redécouverte des observatoires qu'il y a dans notre ville. Ces observatoires étaient aussi des lieux de formation des marins.

C'est donc une grande histoire nantaise que nous avons oubliée, peut-être parce que cette pratique de l'astronomie, à Nantes, était sans gloire, d'une certaine façon. Elle était pratiquée par nos marins mais elle n'a pas été une astronomie de grandes découvertes scientifiques.

La deuxième grande vertu de ce festival d'astronomie a été de permettre à toutes sortes de public de découvrir les connaissances contemporaines en matière d'astronomie et d'astrophysique et d'y accéder sous des formes compréhensibles, appréhendables par tous. Cela a été fait sous forme de conférences, des conférences immersives au planétarium, de conférences au Muséum d'histoire naturelle, mais aussi sous forme de projections dans cinq des cinémas de la métropole.

Ces projections cinématographiques de films tels que *La Guerre des étoiles* ont été chaque fois accompagnées de médiations scientifiques endossées soit par le personnel du planétarium, soit par des bénévoles de la Société d'astronomie de Nantes, dont je précise qu'elle a une histoire éminente, puisqu'elle a été fondée au XIX<sup>e</sup> siècle, quelques années avant la Société d'astronomie de France, la SAF. Cette médiation a permis au public de comprendre ce qui était du ressort de la fantaisie, de la fiction, dans ces films, et ce qui était du ressort de la science.

Je me permets d'insister sur cet aspect parce que l'histoire de la conquête spatiale et même l'histoire de l'homme marchant sur la lune sont des événements historiques qui, aujourd'hui, font l'objet de toutes sortes de théories du complot.

Cette dimension de lutte contre la prolifération de théories tout à fait fantaisistes, du point de vue de la science, la prolifération aussi de formes de manipulation de l'information, qui sont aujourd'hui très élaborées sur les réseaux sociaux, constitue le troisième volet de notre feuille de route.

Cette feuille de route nous engage ainsi à valoriser le patrimoine industriel et technique du territoire nantais et se rattache donc à la grande histoire nantaise, au sens, aussi, de la mémoire ouvrière de notre cité, avec également cette dimension d'exploration que comporte par exemple l'imaginaire vernien.

Le deuxième volet touche à la diffusion des connaissances scientifiques, avec une attention particulière à la maîtrise, par tous les habitants de notre ville et notamment, par les enfants, des grands jalons temporels qui nous permettent de nous situer dans l'histoire de l'humanité. Ces compétences fondamentales sont particulièrement importantes, aujourd'hui, pour comprendre vraiment et pour agir aussi face à des phénomènes tels que le dérèglement climatique ou l'effondrement de la biodiversité.

Le troisième volet, je l'ai évoqué, concerne la préservation de nos grands communs démocratiques, éthiques face à l'ubiquité, aujourd'hui, des sciences et des technologies dans la texture de nos vies quotidiennes, des vies quotidiennes qui sont presque colonisées par des objets technologiques que l'on ne comprend pas toujours très bien et dont nous ne discernons pas toujours très bien non plus les ramifications en matière d'enjeux de pouvoir.

C'est ainsi toute cette capacité d'esprit critique, toute cette méthode scientifique qui, en fait, a une valeur fondamentale aussi pour la vie démocratique. C'est-à-dire que la capacité de questionnement, la capacité de doute méthodique, ce sont des facultés fondamentales pour la citoyenneté active, pour ce que nous appelons et que nous portons haut, à savoir l'émancipation des habitants de notre ville.

Nous avons donc là une politique qui n'est pas tonitruante, je dirai que c'est une politique assez discrète, mais qui est néanmoins, en tout cas, je le pense, pour ma part, fondamentale dans ce qu'elle apporte de réponses aux grandes crises de la période, que ce soit la capacité d'appréhender et d'agir face à la crise écologique ou l'autre grande crise, qui est la crise démocratique et culturelle.

Nous avons, à Nantes, des points d'appui très précieux pour déployer cette politique de culture scientifique, technique et industrielle. Nous avons un réseau d'institutions qui maillent le territoire de notre ville.

Je pense en particulier au réseau des bibliothèques municipales, bien sûr, qui restent des lieux primordiaux d'accès aux connaissances et qui sont des lieux de médiation fondamentaux.

Je pense à Séquoia et je pense aussi, chère Cécile, au réseau des parcs et jardins, qui sont des lieux vraiment très importants d'éducation au vivant.

Et nous avons également un écosystème associatif et d'éducation populaire qui nous offre des ressources très importantes, très précieuses en matière d'éducation scientifique.

Cette feuille de route que je viens de vous présenter à grands traits a été co-construite avec cet écosystème nantais des acteurs de la CSTI, que nous avons réunis lors de deux journées, d'abord au muséum d'histoire naturelle, puis au Lieu unique. L'ensemble de ces acteurs ont validé les trois grandes orientations que je viens de vous présenter.

Ils ont également validé deux objectifs transversaux, deux attentions transversales, que sont, d'une part, le fait d'attribuer une priorité particulière au public des enfants, des « jeunesses », comme on dit, et des familles, et d'autre part, de travailler la médiation scientifique et technique en travaillant aussi le renouvellement des formes, parce que l'on voit bien que parler des sciences en en appelant seulement à la raison de nos concitoyens, cela manque parfois son but.

Nous avons donc une myriade de projets très intéressants de rencontres art – sciences, c'est-à-dire des façons de diffuser les connaissances scientifiques sous des formes artistiques, que ce soient la danse, la musique et bien d'autres, qui font plutôt appel aux affects et aux émotions.

Je ne serai pas plus longue. Je vous demande d'acter l'importance, pour la Ville de Nantes, de déployer une action en articulation avec la Métropole dans ce champ de la culture scientifique, technique et industrielle et plus immédiatement et plus concrètement, je vous demande, chers collègues, d'approuver les subventions de fonctionnement qui sont contenues dans cette délibération au titre du budget primitif pour 2024, pour un montant global de 26 000 euros.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Louise Vialard.

**Mme VIALARD, Conseillère municipale** – Madame la Maire, chers collègues, nous toutes et tous ici présents ne pouvons que saluer le travail acharné, engagé, bien que discret, d'Aziliz, tout comme celui des services, sur cette feuille de route « culture scientifique, technique et industrielle ».

Si elle résonne pleinement avec les politiques que nous, écologistes, nous portons au sein de cette majorité, nous saluons d'autant plus la place qu'y tiennent les jeunesses : pôle Séquoia, expérimentation du parcours nature, projet éducatif de territoire..., tout cela et plus encore nous permet d'offrir de nouveaux récits, de nouveaux imaginaires aux jeunes générations.

Ensuite, et ce ne sera une surprise pour personne, je salue particulièrement la passerelle réalisée vers les nouvelles technologies. En effet, aujourd'hui, nous avons vraiment besoin d'une société civile capable de saisir les impacts environnementaux, sociaux et démocratiques de ces nouvelles technologies, et de l'intelligence artificielle en particulier.

Par cette feuille de route, nous aidons nos concitoyens et concitoyennes à cultiver leur esprit critique. Et plus que de les informer, nous les acculturons, nous les outillons face à ces enjeux : *fake news*, finitude des ressources, régulation des données, biais discriminatoires de l'IA, les sujets sont nombreux, complexes, souvent, mais éthiques, toujours.

Pour conclure, j'aimerais rappeler un chiffre. En France, il n'y a que 30 % de chercheuses. Nous n'en sommes pas aux 4 % dans la musique mais avec 30 %, nous sommes loin des 50 %, tout de même. Les femmes sont sous-représentées dans les sciences.

Alors, avec cette feuille de route, ouvrons de nouvelles perspectives, explorons de nouveaux imaginaires avec Ida Pfeiffer, cette aventurière qui a largement inspiré Jules Verne, déployons de nouveaux modes de faire avec Jeanne Villepreux-Power, inventrice de l'aquarium et mère de la biologie marine et enfin – ma préférée ! –, faisons d'Ada Lovelace, inventrice de l'ordinateur, notre éclairceuse dans ce chemin vers les nouvelles technologies.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Hervé Fournier.

**M. FOURNIER, Conseiller municipal** – Merci. Juste quelques mots, et je commence avec une anecdote personnelle.

Il y a quelques semaines, j'ai eu la chance d'accompagner un astrophysicien, Marc Lachièze-Rey, dans une école maternelle, précisément, l'école Jean Zay, à Bellevue. Ce spécialiste de la gravitation venait à Nantes faire une conférence à l'université mais là, nous étions avec des tout-petits. Il a construit des échanges avec ces enfants sur les planètes, sur la lune, le soleil, les étoiles – et en effet, Aziliz, nous parlons d'un patrimoine commun... – et a animé un atelier de motricité autour du système solaire.

J'étais assez stupéfait parce que je me suis dit : voilà, on peut avoir une parole scientifique très forte et à la fois, un message de médiation auprès de tous.

Cette initiative assez spontanée, qui était née de l'initiative de plusieurs enseignants très attachés aux sciences, doit être partagée. Elle doit être massifiée pour tous nos enfants nantais, que ce soit dans l'offre scolaire, dans l'offre périscolaire, que ce soit pendant le temps de l'école, évidemment, mais aussi le temps avec la famille, avec tous les équipements que nous proposons sur le territoire.

Le festival d'astronomie que vous avez cité, Aziliz, en est une illustration et même un emblème, en tout cas sur le sujet qui nous intéresse.

Je vais citer une autre expérience, que nous avons tous partagée, celle-ci, en début de mandat. Nous nous étions engagés, dans cette assemblée, après avoir écouté les propos de Valérie Masson-Delmotte, experte au GIEC, à relayer dans toutes nos politiques publiques les faits, la science, les faits établis sur les changements climatiques par les scientifiques du GIEC, et à être, quelque part, les ambassadeurs de cette parole scientifique auprès de nos habitants.

Eh bien ces deux exemples illustrent, selon moi, ce qu'est l'esprit de cette feuille de route métropolitaine de la culture scientifique et technique présentée ce jour par Aziliz Gouez : l'exigence, l'inclusion et notre investissement nantais politique, financier dans cette ambition culturelle pour nos habitants et notre territoire.

Je ne reviendrai pas sur tous les exemples qui ont été cités, tous les acteurs qu'il faut saluer, toutes les communes qui ont participé à l'élaboration de cette feuille de route, mais je dirai juste notre reconnaissance envers ce travail réalisé, envers cette ambition qu'évidemment, avec le groupe NCSE, nous partageons.

C'est pour cela qu'avec enthousiasme, nous approuverons, nous voterons, nous défendrons et nous serons les ambassadeurs de cette feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

Merci à tous.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. COCOTIER, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

*Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Convention – Approbation*

**M. COCOTIER, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération sur la politique de la lecture publique et du livre se développe en trois points.

Le premier, c'est le prix Bermond-Boquié, prix traditionnel dans le cadre du festival Atlantide, qui va bientôt être un autre événement fort de notre excellence culturelle autour de la littérature.

Ce prix Bermond-Boquié, organisé par la Ville et la Bibliothèque municipale, vise depuis 2015 à récompenser un roman qui donne lieu à un jury construit autour de jeunes de 9 à 12 ans participant à des clubs de lecture de la Bibliothèque municipale, de bibliothèques partenaires ou d'écoles et collèges nantais.

Il est proposé de reconduire la même enveloppe que celle qui existe depuis 2019, une enveloppe de 2 000 euros pour doter ce prix pour l'année 2024.

Le deuxième volet, c'est la politique de soutien aux lieux culturels. Elle porte sur le soutien à l'association Espace lecture Malakoff, qui œuvre pour la promotion de la lecture sur le territoire du secteur du même nom et qui gère et anime une bibliothèque qui s'appelle Espace lecture. L'association fait partie du réseau des bibliothèques associatives conventionnées.

Il vous est proposé d'adopter la délibération validant la signature d'une nouvelle convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuel de 57 000 euros, prévue dans le cadre du budget primitif pour 2024.

Enfin, le troisième volet porte sur la programmation d'actions en faveur des associations culturelles, programmes d'actions en faveur des différentes activités portées par ces associations. Cette délibération propose l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre du budget primitif, pour un montant total de 420 000 euros.

Je suis à votre disposition pour vous en donner le détail si c'est nécessaire.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. COCOTIER, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

*Groupement d'intérêt public Cafés cultures – Contribution – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois demander à Aymeric Seassau et à Denis Tallédec de sortir de la salle, et je redonne la parole à Michel Cocotier.

**M. COCOTIER, Conseiller municipal** – Merci.

Cette délibération porte sur un point qui a déjà été évoqué lors de la précédente réunion de cette instance. Le groupement d'intérêt public Cafés cultures, issu des travaux de la plate-forme des cafés cultures et de la démarche collective de l'État, de collectivités territoriales membres fondatrices et d'organisations professionnelles, sert à assurer la gestion d'un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique dans les lieux de proximité que sont les cafés et les bars restaurants. 79 collectivités, dont la Ville de Nantes, en sont aujourd'hui adhérentes.

En cette qualité d'adhérente au GIP Cafés cultures, la Ville de Nantes contribue chaque année au fonds d'aide à l'emploi des cafés cultures, dit « fonds HCR », pour « hôtels, cafés, restaurants ». La contribution statutaire de la Ville de Nantes qu'il vous est proposé d'adopter est de 50 000 euros pour l'année 2024, au même titre, d'ailleurs, que celle qui avait été proposée en 2022 et 2023.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

*Solidarité et proximité – Pratiques artistiques en amateur – Attribution de subventions – Conventions – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, Louise Amrouche et Gildas Salaün doivent sortir de la salle. En l'absence d'Émilie Bourdon, je donne la parole à Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – J'excuse Émilie Bourdon, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, si elle nous entend, pour cette délibération sur les pratiques artistiques en amateur dans le cadre de ce budget.

En mot d'introduction, je m'associe aux salutations et aux remerciements pour le travail engagé sur la culture scientifique et technique par Aziliz Gouez et j'en profite pour dire que nous sommes en train de conduire aussi un travail sur les pratiques en amateur, dont nous aurons l'occasion de rendre compte un peu plus tard, mais qui consolidera l'édifice de nos politiques culturelles.

Concernant ce budget, nous retrouvons les conventionnements avec l'association Creative Maker, qui forme aux métiers et aux pratiques du cinéma, avec l'école de musique de Toutes aides, qui est l'une de nos écoles de musique importantes en ville, avec l'association P'tit spectateur & Cie, qui forme aux ateliers d'éveil culturel, avec l'association Petits et grands, que je ne présente pas, puisque nous lui devons la belle biennale du festival Petits et grands, ou encore, avec Le Dernier Spectateur, qui fait un travail formidable avec les publics isolés grâce à l'iconoclaste poète Christopher Barnett.

S'ensuivent toute une série de subventionnements habituels, et je reste à votre disposition pour plus d'informations s'il y a des questions.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Amrouche.*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

*Église Saint-Clément – Restauration de la façade occidentale, sécurisation incendie, mise aux normes électriques et accessibilité – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Il s'agit d'une délibération importante, qui concerne l'église Saint-Clément, édifice emblématique du patrimoine culturel nantais par son style néogothique, la qualité de sa façade, son imposant clocher, qui culmine à près de 80 mètres et qui est l'un des plus hauts du département.

L'église Saint-Clément connaît d'importants problèmes structurels. Les maçonneries de la façade occidentale sont fortement dégradées, ce qui nous avait conduits à installer des dispositifs de protection, filets et pare-gravois, pour éviter les chutes de pierres sur l'espace public. Une mise en sécurité avait donc déjà été effectuée depuis plusieurs années.

Les diagnostics qui ont été menés sur l'église Saint-Clément nous amènent à engager des travaux importants, notamment la restauration de la façade, en partie haute, qui intègre le clocher et la flèche en pierre, et sa partie basse : remplacement des pierres qui sont dégradées, nettoyage des parements, restauration de l'horloge, des vitraux et du beffroi.

Nous en profitons pour réaliser des travaux importants sur la prévention et la lutte contre les risques d'incendie, avec la mise en place de cheminements et de recoupements dans les combles et l'installation de colonnes sèches.

Nous mettons aussi l'édifice en accessibilité, c'est un point important, avec la création d'une rampe sur le côté sud du bâtiment.

Nous assurerons également la mise aux normes des installations électriques et une nouvelle issue de secours sera créée.

Je voudrais remercier les services du BATII et la direction du patrimoine, qui suivent ce dossier avec beaucoup d'attention.

J'indique également que dans les travaux qui sont prévus, un dialogue a été entamé avec les opérateurs de téléphonie, puisque sur les façades, des antennes téléphoniques étaient installées, qui étaient assez peu esthétiques. La concertation avec les opérateurs a permis de leur demander de se mettre d'accord pour réduire le nombre d'antennes visibles et de les redéployer à l'intérieur du clocher. Elles seront donc à nouveau invisibles et le point de vue sur l'église Saint-Clément y gagnera en qualité.

Le coût de l'opération s'élève à 4 790 000 euros hors taxes, avec une partie sur l'opération de restauration de la façade et, pour 1 million d'euros, les travaux de mise aux normes que j'évoquais tout à l'heure, les mises aux normes électriques et de sécurité incendie.

C'est un beau projet, qui, une fois de plus, vient soutenir et entretenir notre beau patrimoine.

**Mme la MAIRE** – Merci. Guillaume Richard.



**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Je voudrais juste savoir quel est le temps précis des travaux et donc, de fermeture de l'église en question.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à rapporteur, Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Effectivement, cela figurait dans la délibération, mais j'ai oublié de le préciser. C'est une fermeture pour vingt-quatre mois, pendant toute la durée des travaux, compte tenu de leur ampleur. Cela paraît important, mais nous sommes obligés de procéder ainsi. Nous avons examiné avec la paroisse, puisqu'une partie des paroissiens nous ont sollicités pour voir s'il était possible de maintenir une activité dans l'église. Cela a été examiné avec l'ensemble de nos services pour voir si c'était possible. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas l'envisager.

J'ai reçu, il y a quinze jours, une délégation des paroissiens de Saint-Clément pour le leur annoncer, parce que cela nous obligeait à prendre des dispositions. De toute façon, compte tenu de l'étroitesse des rues adjacentes et de l'étroitesse du parvis, toute sortie, pendant la période des travaux, se serait faite en zone de chantier, ce que nous ne pouvons pas autoriser. Nous avons donc été obligés de refuser cette hypothèse.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

*Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois laisser la présidence de séance à Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Nous nous allons donc procéder à la présentation de la délibération n° 20. Outre Mme Rolland, M. Cocotier, Mme Gouez, Mme Bir, M. Bolo, Mme Bonamy, M. Citeau, Mme Coppey, Mme Garnier, M. Guiné, Mme Piau, M. Quéro, M. Riom et M. Trichet doivent sortir. Une fois qu'ils seront sortis, nous pourrons procéder à la présentation de cette délibération, Monsieur Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Cette délibération concerne l'aide aux associations œuvrant dans le domaine du patrimoine, avec une première enveloppe de subventions de soutien à nos associations pour un montant de 406 125 euros, dans tous les domaines du patrimoine : le secteur des archives, les associations liées à la mémoire et la diffusion des mémoires à Nantes – je pense à Nantes Histoire, aux Anneaux de la mémoire et à Mémoire de l'outre-mer –, les associations qui valorisent le patrimoine architectural et urbain – Nantes Renaissance, qui fait un excellent travail –, les associations qui œuvrent pour la reconnaissance du patrimoine industriel et technique – je pense notamment à la Maison des hommes et des techniques...

Pour l'animation du patrimoine technique, je peux citer Pro Arte Graphita, donc le musée de l'Imprimerie, le musée des Sapeurs-Pompiers, et évoquer aussi le patrimoine maritime et fluvial, avec La Cale 2 l'île ou encore, le Cercle de la belle plaisance ou Erdre voiles passion.

Vous avez tout le détail des subventions en partie annexe.

Il vous est également proposé l'attribution d'une subvention à l'Association culturelle des amis du judaïsme de l'Ouest, dans le cadre d'un événement public qui est organisé de février à mars, pour faire connaître l'histoire de la communauté juive de Nantes, avec des visites guidées de la synagogue, une exposition qui sera mise en place dans le bâtiment, des conférences, une représentation théâtrale et un concert, qui sont également organisés pour valoriser un pan important de l'histoire nantaise. Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 600 euros pour cette série d'événements culturels.

Nous avons ensuite l'attribution d'une subvention en investissement à l'association La Cale 2 l'île, pour un montant de 12 500 euros, pour la restauration de sa flottille de bateaux. Je souligne la qualité de leurs actions.

Vous avez également un point sur la restauration du patrimoine bâti ancien, avec des subventions d'un montant de 155 952 euros pour les copropriétés et propriétés afin de les aider à la fois pour les études et diagnostics et pour les travaux.

Enfin, vous avez un point sur la convention d'accès à un nouvel outil, qui s'appelle « Quid copro », qui a été développé par l'AURAN, en y associant notamment la direction du patrimoine et de l'archéologie. C'est un outil qui permet de travailler sur le patrimoine des copropriétés, donc de repérer et d'identifier les copropriétés, de calibrer les objectifs quantitatifs et d'évaluer les besoins financiers pour soutenir les besoins de restauration et les projets, et également, d'aller vers et d'informer les copropriétés.

Pour la direction du patrimoine, c'est un élément important pour le suivi des immeubles historiques dans les secteurs patrimoniaux. Il est donc proposé de conventionner avec l'AURAN pour accéder à cet outil, qui mobilise des jeux de données qui seront à notre disposition pour visualiser et travailler sur les copropriétés.

Voilà, Monsieur Asséh.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Garnier.*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

*Équipements publics – Voirie – Dénominations – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – C'est une belle délibération avec de belles dénominations et tout d'abord, la dénomination de la nouvelle école de Nantes Sud. C'est un beau projet, qui a été mené avec l'adjointe de quartier, avec l'adjointe en charge de l'éducation.

Je souligne aussi le beau travail, régulier, maintenant, sur les dénominations d'écoles. C'est un dispositif qui se met bien en place, avec un travail qui est régulier, qui est fait avec les élèves, avec les équipes enseignantes, avec la communauté éducative, et ensuite, une fois que des noms ont été choisis et proposés, ils sont soumis au vote.

Un vote a donc été réalisé sur le quartier et c'est le nom d'Alice Millat qui a été retenu, à la suite de tout ce travail pédagogique avec les élèves.

Alice Millat était une grande sportive nantaise, qui a pratiqué l'aviron, la natation, le hockey et le football. Elle a été présidente de Fémina-Sport et cofondatrice et présidente de la Fédération des sociétés féminines sportives de France. Elle a organisé de nombreux championnats et s'est aussi beaucoup battue, a milité auprès du Comité international olympique pour la place des femmes dans les Jeux olympiques. Elle a eu un parcours remarquable pour développer le sport au féminin.

Elle est inhumée au cimetière Saint-Jacques, à Nantes. Elle était d'ailleurs la figure qui incarnait les journées du patrimoine et du patrimoine en 2023. Des visites du cimetière Saint-Jacques avaient été organisées, qui avaient connu un beau succès, pour comprendre et connaître le parcours d'Alice Millat, qui donnera son nom à cette nouvelle école du quartier.

Juste à côté se trouve une allée qui desservira l'école, une voie d'accès à cette nouvelle école. Il vous est proposé le nom de Louise Farrenc, qui était pianiste, qui a enseigné au conservatoire de Paris. Elle était compositrice et s'est beaucoup battue pour l'égalité, notamment, l'égalité des émoluments entre les professeurs hommes et les professeurs femmes. Elle a obtenu gain de cause. Elle a aussi beaucoup agi pour que le mot « compositrice » entre dans le dictionnaire, ce qu'elle a obtenu. Son parcours est assez remarquable. Elle faisait partie des 351 noms de femmes qui avaient été retenus par les Nantaises et les Nantais en 2016. Il vous est donc proposé de retenir le nom de Louise Farrenc pour une nouvelle rue à Nantes.

Enfin, dans le quartier Malakoff – Saint-Donatien – vous avez les plans en annexe –, il vous est proposé de créer l'impasse Maria Deraismes, là aussi, une femme au parcours remarquable, une femme de lettres, grande oratrice, cofondatrice, avec Louise Michel, notamment, de la Société pour la revendication des droits civils des femmes. Elle a cofondé et présidé l'Association pour le droit des femmes, en 1870. Elle a agi au sein de cette association dans le but d'obtenir des moyens légaux de réforme des mœurs, des lois et des salaires.

Elle a été initiée première femme franc-maçonne et a créé la première obédience maçonnique mixte de France avec Le Droit humain et évidemment, elle s'est particulièrement engagée sur des thématiques comme la laïcité, les droits de l'enfant, le suffrage universel. Elle a un parcours assez remarquable et il vous est proposé de donner son nom à l'une des nouvelles rues de notre ville.

Voilà, Madame la Maire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Marie Vitoux.

**Mme VITOUX, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Rapidement, mon cher Olivier, mes chers collègues, en tant qu'adjointe du quartier Nantes Sud, je suis évidemment ravie de parler aujourd'hui de la nouvelle école qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2024, future école Alice Millat, dont le nom vient d'être donné. Elle est évidemment très attendue par les familles, mais aussi par l'ensemble des équipes éducatives, qui bénéficieront d'un équipement avec une grande qualité de vie au travail, et l'on sait combien cela compte, au moment où l'Éducation nationale est fort chahutée.

J'en profite pour saluer le travail de ma collègue Ghislaine Rodriguez, qui a beaucoup travaillé sur la disposition des espaces, les cours réinventées mais aussi les toilettes. C'est assez trivial, mais nous savons que c'est un enjeu très important dans les écoles de notre ville.

Pour revenir juste un instant sur Alice Millat, Olivier Chateau l'a expliqué, le nom d'Alice Millat a été choisi à la suite d'une consultation à la fois auprès des habitants, auprès des enfants et auprès des associations du quartier. Il y avait trois possibilités, trois noms, trois femmes, trois trajectoires qui ont marqué l'histoire mais que malheureusement, les manuels ne retiennent pas toujours. Je me permets donc de les donner. Il y avait, en concurrence avec Alice Millat, Ada Lovelace et Delphine Seyrig.

C'est donc Alice Millat qui a retenu le plus de votes, ce qui semble assez logique aussi, compte tenu de l'histoire que cette personne a avec le quartier, et je ne doute pas que les enfants de Nantes Sud seront très fiers d'aller en classe dans une école qui porte le nom d'une native de la ville.

Si Alice Millat est aujourd'hui enterrée au cimetière Saint-Jacques, pendant très longtemps, elle n'a pas eu de pierre tombale. Elle a donc maintenant non seulement une statue à Paris, mais aussi, désormais, une école à son nom dans son quartier. Et il se trouve que c'est la même année que Nantes Sud recrée une équipe de football féminine. Je suis donc d'autant plus ravie de cette concordance des temps.

Puisque Pierre de Coubertin estimait que le rôle des femmes devait être, comme dans les anciens tournois, de couronner les vainqueurs, je pense que nous pouvons collectivement juger du chemin parcouru.

Mahaut Bertu, Mahel Coppey et moi-même sommes donc très fières de notre matrimoine et très fières de notre quartier, à Nantes Sud.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(2 abstentions.)*

---

**M. SALAÛN, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

*Soutien aux associations de commerçants Plein centre et UNACOD – Subventions – Approbation*

**M. SALAÛN, Adjoint** – La Ville de Nantes renforce son soutien au commerce local en accordant des subventions aux associations de commerçants et aux fédérations d'associations de commerçants, en commençant par Plein centre, qui regroupe les commerçants du centre-ville. Cette année, comme l'année dernière, nous allons proposer un montant de 104 000 euros. Nous maintenons la même subvention que l'année dernière, sachant qu'en 2023, la subvention avait été augmentée par rapport à 2022, où elle était de 95 500 euros.

Les 104 000 euros renouvelés cette année vont permettre de maintenir les animations et les activités de Plein centre, d'une façon générale, c'est-à-dire l'organisation de grands événements du type vide-greniers, Nantes à cœur, Grand déballage. Et permettez-moi évidemment de citer la grande braderie, un événement qui est ô combien attendu et qui aura lieu, cette année, le 6 avril prochain.

Ensuite, nous avons notre subvention à l'association UNACOD, qui est la fédération de toutes les associations des commerces hors centre-ville, 57 associations, je vous le rappelle. Cette année, nous allons les soutenir pour leurs actions habituelles, aussi bien sur le volet de la valorisation des métiers du commerce que sur celui des animations conviviales organisées dans les différents quartiers.

Encore un petit rappel sur les montants : en 2022, notre subvention était de 236 000 euros, l'année dernière, elle était de 252 000 euros et cette année, nous proposons 287 000 euros, soit 35 000 euros

d'augmentation, cette année, pour répondre à une demande de l'UNACOD, puisque l'UNACOD s'est saisie du grand débat sur la fabrique de la ville pour signer et rédiger un cahier d'acteurs, dans lequel l'UNACOD montre et nous fait part de son souhait de participer et de travailler avec nous sur la ville du quart d'heure, la ville des proximités chère à notre collègue Thibaut Guiné. Et cher Thibaut, nous avons rencontré ensemble l'UNACOD et justement, nous allons travailler ensemble à ce que cette ville des proximités réussisse, et sa réussite ne peut passer, nous sommes d'accord avec l'UNACOD, que par les commerces de proximité qui font vivre nos différents quartiers.

*[inaudible]*

La ville du quart d'heure, c'est du concret, et cela répond aux acteurs des quartiers. Pour preuve, l'UNACOD nous demande, et permettez-moi, Madame la Maire, de reprendre vos mots, puisque vous disiez tout à l'heure que nous misions sur la coopération et sur l'intelligence collective, eh bien s'il en était encore besoin, en effet, cette délibération le prouve une fois de plus.

Je reviens sur ces chiffres que j'évoque depuis tout à l'heure. Depuis 2022, ce sont donc, au total, 18 % d'augmentation de nos subventions aux associations de commerçants. C'est pourquoi permettez-moi de rappeler, pour conclure, que dans cette conjoncture difficile. *[inaudible]*

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire.

Évidemment, nous soutenons nos commerçants, qui ont particulièrement souffert pendant cette période de Noël, qui était considérée comme une contrainte culturelle par certains, ici.

J'ai une simple question, toujours pour ce soutien aux commerçants. Je voulais savoir ce qui était prévu pour la fermeture du pont Anne de Bretagne, notamment, et tous les sujets de parkings qui deviennent payants, notamment le parking du côté du Hangar à bananes, qui pose problème à certains commerçants.

Je crois qu'il y a des indemnités qui sont envisagées avec la fermeture du pont Anne de Bretagne. Je ne suis pas certaine de ce point et je voudrais des précisions et savoir, sur ces indemnités, ce qui a été prévu dans le budget de ce futur pont.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci.

Pour aller dans le même sens que Valérie Oppelt, je veux d'abord saluer le dynamisme de nos commerçants du centre-ville et des différents quartiers nantais. Ils jouent un rôle essentiel. Leurs associations aussi. Et pour autant, on voit bien que le contexte économique et social joue sur leur activité.

Je le disais ce matin, il y a un certain nombre de secteurs qui sont en difficulté. Je pense donc qu'il est essentiel que la Ville soit aux côtés des associations de commerçants, mais aussi que dans les décisions qu'elle peut prendre ici ou là sur un certain nombre de sujets – Valérie Oppelt évoquait à l'instant la fermeture du pont Anne de Bretagne –, la Ville ne vienne pas empêcher les commerçants d'exercer leur activité professionnelle, d'attirer des clients et finalement, de vivre.

Les inquiétudes des commerçants qui sont situés de part et d'autre du pont Anne de Bretagne sont, de notre point de vue, tout à fait légitimes. Nous n'avons pas le sentiment que vous avez totalement intégré les conséquences de cette fermeture, que premièrement, vous n'avez pas anticipée, et deuxièmement, alors que vous vous étiez engagés à ne pas le fermer.

Je ne sais pas si vous avez vu ce qui s'est passé ces derniers jours, avec la fermeture du pont de Cheviré, les petites difficultés de circulation qu'il y a eu dans le centre-ville et dans la ville de Nantes.

Je pense que toutes choses égales par ailleurs, lorsque le pont Anne de Bretagne sera fermé, vous aurez le même type de difficultés pour accéder notamment à l'Île de Nantes et qu'il faut véritablement, à défaut de trouver une autre solution pour ouvrir le pont, être aux côtés de nos commerçants ici, mais également ailleurs, à travers des animations, des activités, du dédommagement et la prise en compte de la perte de chiffre d'affaires.

Il y a un mécanisme, un dispositif qui existe pour les commerces qui sont installés depuis plusieurs années. Pour les nouveaux commerçants, ce n'est pas pris en charge, je crois, sauf si vous me dites le contraire. Et pour autant, nous savons bien que leur activité sera fortement contrariée. Il nous faut donc regarder ce point-là avec une très grande attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste un mot.

Pour le coup, Julien Bainvel, nous sommes totalement d'accord avec les derniers points que vous avez évoqués. Je laisserai Gildas Salaün vous répondre, mais nous partageons évidemment la nécessité d'être auprès des commerçants. Nous partageons le fait que nous agissons dans un cadre juridique contraint, c'est un fait. Nous partageons le fait qu'avec ce cadre juridique, il faut regarder, faire du cousu main et chercher du sur-mesure.

Mais je voulais le dire d'emblée, la logique est claire. Je l'ai dit et je le répète, à chantier exceptionnel, mesures exceptionnelles. Cette collectivité est donc en train de se mettre en mouvement pour pouvoir soutenir les acteurs économiques. Et c'est vrai que sur ces sujets, nous avons besoin d'être précis. La règle fait par exemple qu'entre quelqu'un qui a déjà un commerce depuis plusieurs années et quelqu'un qui a un commerce depuis moins d'un an, il y a aujourd'hui des questions.

C'est tout cela qui est en train d'être regardé dans la période, quasiment au cas par cas, puisqu'il y a les règles collectives qui se posent et la réalité que vivent chacune et chacun.

Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Moi, je suis étonné du satisfecit un peu facile et du ton de cette délibération parce que si aujourd'hui, les commerçants du centre-ville sont en difficulté, il y a des raisons assez évidentes.

Pourquoi les gens n'ont-ils pas envie de faire les commerces à la tombée de la nuit dans le centre-ville ? Pourquoi les gens, aujourd'hui, concrètement, refusent-ils d'aller fréquenter l'îlot Feydeau, le bout de l'île Feydeau, à l'est ? Pourquoi Les trois brasseurs partent-ils ? Il faut dire les choses : parce qu'il y a des attroupements toute la journée, parce que c'est insécure.

Donc concrètement, ce n'est pas une question d'aides. Ils ne vous demandent pas des aides. Ils vous demandent la paix républicaine pour pouvoir exercer leur métier de commerçant. Ils travaillent avec du chiffre d'affaires, ils ne travaillent pas avec des aides. Le sujet n'est donc pas celui des régimes d'aide. Nous les connaissons par cœur et nous sommes très bloqués là-dessus, nous le savons très bien.

Ils vous demandent de bien planifier les travaux. Cela a été mal pensé. Vos services ne se sont pas parlé. Vous mettez la pression sur les entreprises en disant que ce sont elles qui ne se sont pas parlé. Nous avons les informations de l'intérieur : ce n'est pas vrai. Vous aviez la possibilité de laisser un passage pour les voitures, vous vous y étiez engagée, sauf que vous avez failli sur ce dossier.

Donc à un moment, sur tous ces dossiers, concrètement, ce que vous demandent les commerçants, c'est de gérer correctement le centre-ville, de gérer correctement les grands chantiers, de penser, avant de rendre payant le parking qui est juste derrière le Hangar à bananes, à l'effet que cela aurait sur la fréquentation. C'est juste que ce n'est ni fait ni à faire.

Le commerce ne va pas si bien. Il y a déjà des éléments de conjoncture. Quand la Passerelle de Marcel ferme, c'est encore pour d'autres raisons, parce que la conjoncture n'est pas favorable. Mais si en plus, on ajoute de l'insécurité et des difficultés d'accès, eh bien effectivement, beaucoup d'entre eux vont être obligés de mettre la clé sous la porte. Ils ne veulent pas des aides, ils veulent les conditions pour bien travailler.

**Mme la MAIRE** – Merci. Denis Tallédec.

**M. TALLÉDEC, Conseiller municipal** – Pour réagir aux différentes remarques de mes collègues de l'opposition et plus particulièrement, les remarques de Foulques Chombart De Lauwe, tout d'abord, je pense que vous parlez au titre des commerçants mais je me demande si vous avez réellement discuté avec eux. Parce que les problématiques que vous posez sont diverses. Il faut donc avoir un accompagnement individuel et faire du cousu main, comme vient de vous le dire Johanna Rolland.

Et avant, moi, je tiens à dire que le projet du pont Anne de Bretagne, il faut le mettre à sa juste mesure. C'est, dans son ambition, l'équivalent du projet du pont de Cheviré au XX<sup>e</sup> siècle. C'est un projet qui est ambitieux, qui travaille sur les transports en commun, qui va permettre de faire passer deux lignes, et lorsque l'on discute avec les habitants et les commerçants, personne ne nie tout l'intérêt et toute l'ampleur du projet.

Alors évidemment, un projet exceptionnel, un projet ambitieux, cela amène son lot de désagréments. Oui, c'est vrai, il faut le reconnaître. Et c'est pour cela que je laisserai Gildas Salaün présenter les dispositifs et les rencontres que nous avons pu faire avec l'ensemble des commerçants et l'ensemble des habitants de ces deux quartiers. Il s'agit justement de ne pas mettre ces deux quartiers sous cloche mais bien évidemment, d'investir fortement ces deux quartiers pendant toute la période des travaux.

Et au sujet, précisément, du parking Wilson, dont vous parlez, il se trouve qu'en ce moment, je rencontre tous les commerçants du parking Wilson, avec des natures d'activités diverses : traiteur, restaurateur, établissements de nuit... Excusez-moi mais s'agissant de certains de ces établissements de nuit, pour bien les connaître, le parking n'est payant que jusqu'à 19 heures et à cette heure-là, ils ne sont même pas encore ouverts.

Il faut donc raison garder et ne pas chercher à attiser l'ensemble des questions et peut-être, en effet, les craintes, que peuvent avoir les commerçants, mais les accompagner factuellement sur les choses. Et nous ferons évoluer les dispositifs sur le stationnement, comme nous l'avons toujours fait.

Et pour finir, excusez-moi mais il ne faut pas amalgamer les choses. Nous savons qu'il y a un certain nombre de commerces, en France, aujourd'hui, qui souffrent beaucoup du fait de la nature de leur activité. C'est une réalité, une réalité nationale. Je pense par exemple aux commerces de prêt-à-porter. Et ce n'est absolument pas la question de l'insécurité qui pose problème vis-à-vis de ces commerces.

Je vous invite à les rencontrer, les commerçants...

*(Réactions dans la salle.)*

Non, vous n'y allez pas ! Je vous invite à aller les rencontrer. Ce sont les premiers à dire et à constater que la présence policière au quotidien dans le quartier permet d'apaiser un certain nombre de choses.

Et factuellement, puisque vous faisiez par exemple référence au Hangar à bananes, les chiffres se sont nettement améliorés. Et ce n'est certainement pas une zone particulièrement criminogène à Nantes, même s'il y a eu des difficultés, il y a quelques mois. Par l'investissement que nous avons mis, la nature a changé des éléments factuels sur le terrain, Monsieur Chombart De Lauwe.

**Mme la MAIRE** – Merci. Abbassia Hakem.

**Mme HAKEM, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Moi, je voulais évidemment intervenir notamment sur l'accompagnement et le soutien accentué auprès de l'UNACOD, parce que, Monsieur Foulques Chombart De Lauwe, il n'y a pas que le centre-ville : il y a aussi l'ensemble des quartiers et des onze quartiers. Nous accompagnons évidemment l'UNACOD et nous accompagnons tous les commerces de proximité qui essaient d'ouvrir, qui ouvrent ou qui fonctionnent, pour en faire des lieux de vie dynamiques et qui contribuent à un mieux « vivre ensemble ».

Je voudrais répondre, peut-être que Denis Tallédec pourra le faire, mais je voudrais répondre pour partie à la remarque de Mme Oppelt sur la mise en place du stationnement payant et les rencontres avec les commerçants.

Je dois vous dire que pendant toute l'année 2023, et Denis Tallédec ne dira pas le contraire, nous avons rencontré tous les commerçants dans tous les quartiers, une fois, deux fois, trois fois, les branches professionnelles également, pour essayer de mieux amener le stationnement payant et pour faciliter notamment l'arrivée des personnels qui viennent travailler dans ces commerces de proximité. En effet, c'est un véritable enjeu pour eux d'avoir qui des boulangers et des pâtisseries, qui des charcutiers et des bouchers, etc.

Ce travail-là a été effectué à la fois dans la dentelle mais sans ménager notre peine, je dois le reconnaître ici.

Je voudrais aussi insister sur ce qu'a dit Gildas à l'instant sur le fait que l'UNACOD, cette fédération de commerçants, d'associations de commerçants, souhaite nous accompagner pour travailler à la ville du quart d'heure. Parce que ce n'est pas qu'un concept. C'est aussi une manière de vivre différemment, aujourd'hui.

Et s'ils se sont engagés dans le cadre de la fabrique de la ville, à nous accompagner sur cette question, c'est parce que cela comporte des enjeux extrêmement importants, notamment sur la manière de penser la ville aujourd'hui, pas uniquement en hyper centre, mais bien ouverte sur l'ensemble des quartiers, parce que tous les quartiers appartiennent à la ville de Nantes.

Développer la ville en intégrant des enjeux de cohésion sociale nous paraît extrêmement important, de même que des enjeux de mobilité – nous en parlons avec la fermeture du pont Anne de Bretagne. C'est un travail que nous avons mené lorsque nous avons fait passer toutes les lignes Chronobus. Je pense au C1, au C6, etc. C'est un travail qui a aussi été fait en direct avec les habitants et les commerçants.

Il y a aussi des questions de santé publique, pour faciliter aussi l'arrivée de médecins, de professionnels paramédicaux dans les maisons de santé et surtout, pour que la patientèle puisse se déplacer dans les meilleures conditions.

Et il y a évidemment tous les enjeux que nous développons régulièrement autour de la bifurcation écologique.

L'idée est bien d'améliorer concrètement le quotidien de nos habitantes et de nos habitants.

Je souhaitais le dire parce que ce sont déjà des débats que nous avons eus au mois de décembre, notamment à propos des festivités de Noël, où nous avons l'impression que tout se passait dans le centre-ville. Je suis désolée, mais il y avait une vie en dehors du centre-ville. Il suffisait de se déplacer quelque peu. Que ce soit aux Hauts Pavés, que ce soit à Bellevue, Chantenay, Sainte-Anne ou que ce soit à Doulon, les fêtes de Noël s'y vivaient aussi, et pas avec un diktat culturel, comme vous le dites.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Guillaume Richard.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Merci. Je voulais répondre à Denis Tallédec.

Je vous ai bien écouté. Apparemment, tout va bien, vous avez rencontré tout le monde... La réalité, c'est qu'au Hangar à bananes, et même en partant du boulevard Léon Bureau, les commerçants, les brasseries, nous les rencontrons. Vous rencontrez beaucoup de monde mais nous prenons aussi le temps de les rencontrer.

Globalement, l'été a été mauvais, l'hiver n'était pas très bon et Noël a été catastrophique, pour des raisons essentiellement de pouvoir d'achat – je ne remets pas sur la table les sujets qui nous ont fâchés. Ils ont senti que les Nantais ne sortaient pas consommer. Depuis six mois, ils ont une vraie baisse de chiffre d'affaires.

Mais ce que vous ne voyez pas, avec ces modifications qui ne sont pas anticipées, c'est que nous nous retrouvons avec une ville entière qui subit les conséquences de ces non-prévisions.

Parce que lorsque l'on se retrouve avec un problème d'anticipation, avec les problèmes de circulation nous sommes en train de vivre, les gens passent plus de temps dans les transports et beaucoup moins de temps chez leurs commerçants, le soir, pour les courses du dernier moment, pour les pots qu'ils vont boire dans une brasserie ou un dîner qu'ils vont faire. Ce sont les mots qu'ils choisissent. Ce ne sont pas les miens. C'est ce qu'ils disent. La réalité est celle-là.

Je sais qu'il y a des associations avec qui vous travaillez, mais mettez-vous à leur place : ils sont responsables d'associations de commerçants. Comment voulez-vous qu'ils vous disent autre chose que le fait qu'ils sont très contents de vous ? Vous avez le droit des autorisations sur énormément de choses au niveau de la collectivité. Ils ne vont pas vous sauter à la gorge...

*(Réactions dans la salle.)*

Nous sommes, nous aussi, dans l'opposition, un thermomètre où l'on nous dit des choses et notre rôle, en conseil, est de pouvoir vous les retransmettre et de vous dire qu'aujourd'hui, la réalité, c'est qu'à Nantes, les commerçants ne sont pas en pleine forme. Allez les voir !

Il y en a, heureusement, qui se portent bien. Mais pour un grand nombre, s'ils sont en difficulté, c'est parce qu'effectivement, ils vivent depuis très longtemps ces difficultés – je parle du Covid et là, maintenant, nous attaquons d'autres sujets. Mais chaque fois, ce sont nombreuses aides et, comme le disait Foulques Chombart De Lauwe, ils aimeraient simplement pouvoir vivre de leur chiffre d'affaires. Pour cela, il faut anticiper.

L'anticipation, c'est aller les voir deux ans avant en leur disant : voilà le projet. Nous allons boucler le pont pendant un certain temps – au lieu de leur dire qu'il ne sera jamais fermé, par exemple. Cette anticipation, c'est ce qui fait que l'on peut prévoir. Et pour une entreprise, c'est stratégique pour être capable de survivre.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je me permets tout de même de vous faire observer que je ne doute pas que le président de l'association Plein centre, le président de l'UNACOD, puisqu'il y a des personnes, derrière ce dont nous parlons aujourd'hui, le vice-président de la CCI en charge du commerce, apprécieront à leur juste mesure le peu de cas que vous semblez faire, Monsieur Richard, de leur liberté d'analyse, d'action, d'expression.

Pour les voir régulièrement, avec Gildas Salaün, je peux vous dire que les discussions sont franches, qu'elles sont directes, qu'elles ne sont pas toujours consensuelles. C'est une fable que vous racontez là.

Je crois que je n'ai pas besoin d'en ajouter davantage. Je les laisserai apprécier la portée de vos propos.

Thibault Guiné.

**M. GUINÉ, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Quelques éléments sur la question à la fois de l'articulation, de notre côté, sur l'importance de la ville du quart d'heure et du travail que nous allons lancer avec l'UNACOD à la suite du débat sur la fabrique de la ville, où ils se sont saisis du sujet pour la défense et la protection, aujourd'hui, du commerce de proximité, qui est un enjeu, à Nantes mais dans toutes les villes, on le voit bien, du fait des évolutions de consommation.

Dans ces évolutions de consommation, il faut le dire, nous avons la question du e-commerce, qui est extrêmement présente dans les équipements à la personne. Aujourd'hui, pourquoi y a-t-il une chute, par exemple, des magasins de chaussures, des magasins de vêtements ? Aujourd'hui, les gens commandent sur Internet. Vous allez me dire qu'il est étonnant, tout de même, que la livraison coûte si peu cher.

C'est le moment aussi où il faut comprendre que le modèle de livraison est permis par un dumping social au niveau de ce que l'on appelle l'ubérisation de travailleurs qui sont des autoentrepreneurs et qui n'ont pas de contrat de travail, réforme permise en 2008 par Nicolas Sarkozy, qui a donc ses héritiers, d'après ce que j'ai cru comprendre, du moins sur le plan idéologique, au gouvernement, aujourd'hui, là où l'on voit que notre opposition partage ici un dogme collectif qui nous a amenés à cette difficulté pour nos commerçants.

Des erreurs, cela arrive. Il est important tout de même qu'aujourd'hui, au niveau national, on puisse y revenir, puisque tant que l'on ne bloquera pas ce dumping, on permettra des livraisons à des coûts extrêmement modiques, qui ne permettent pas à des commerçants de subvenir à leurs besoins et qui créent un marché distordu.

Surtout, quand j'entends M. Richard commencer à nous parler d'augmentation des salaires, je suis toujours extrêmement content quand la droite vient sur les discours de la gauche et comprend l'importance d'augmenter ceux-ci, et avec des contrats de travail en bonne et due forme, des contrats protecteurs, qui nous permettront d'éviter une casse sociale.

Et derrière, s'agissant de la question de la ville du quart d'heure, on voit bien qu'avec l'engagement qui est le nôtre, les nouvelles polarités vont nous permettre à la fois le développement de nouveaux commerces de proximité, qui répondent aux questions d'alimentation, aux questions aussi de vie sociale. Ce travail est crucial. Il est entamé, et l'on voit bien que nous le faisons dans un dialogue constant avec les différents acteurs de notre territoire.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Simon Citeau.

**M. CITEAU, Adjoint** – Merci.

Soutenir les commerçants, les accompagner, les écouter, c'est fondamental. J'espérais pouvoir dire, aujourd'hui, que l'ensemble de nos oppositions, dans ce conseil municipal, avaient écouté les commerçants et arrêtaient complètement le « *Nantes bashing* ». Bon. Je vois que nous avons un élu qui a ses ronds de serviette dans les médias de Bolloré et qui continue à être dans cette logique du « *Nantes bashing* », et je le regrette.

Ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui, nous avons un sujet et qu'effectivement, Abbassia l'a dit, en tant qu'adjoints de quartier, nous sommes forcément en proximité directe, en lien direct avec les commerçants. Et en complément, nous avons une élue, que je tiens à saluer, Séverine Figuls, restauratrice dans le centre-ville, qui fait aussi ce lien avec les commerçants.

Plus récemment, au sein de mon groupe, le groupe écologiste et citoyen, nous nous sommes rendus à la rencontre des commerçants pour aller discuter, pour aller échanger avec eux et pour compléter aussi notre regard afin d'avoir différents points de vue. Bien sûr, les difficultés existent, et elles sont nombreuses. Ils partagent un certain nombre de points d'alerte. J'en retiendrai trois, trois éléments et trois messages clés qu'ils nous ont relayés.

Dans un premier temps, ils nous ont parlé de concurrence déloyale. Concurrence déloyale avec qui ? Avec les grandes enseignes et avec les franchises, parce que parfois, lorsque l'on est commerçant indépendant, on voit des acteurs qui défendent un modèle de consommation de masse, qui casse les prix, qui casse le droit des travailleurs et qui, par la même occasion, détruit l'environnement. L'arrivée de Primark, que nous regrettons fortement, a renforcé ce sentiment, pour eux, d'une bataille de David contre Goliath.

Les commerçants nous ont également parlé, comme vous l'avez dit, de la baisse du pouvoir d'achat et de l'inflation. Le mois de décembre, en fait, est tout simplement à l'image de l'année. Ils nous en ont témoigné, ils nous l'ont dit, toutes et tous. C'est une année où les inégalités se sont renforcées et où les plus précaires sont encore plus précaires face à un gouvernement qui préfère les repousser et repousser l'âge de départ à la retraite et conditionner un certain nombre d'allocations sociales à de l'activité.



Enfin, les commerçants nous ont aussi livré un message, un message enthousiasmant parce qu'il porte un certain nombre de projets. Ils recherchent des produits de qualité, ils souhaitent développer les circuits courts... La réflexion environnementale est présente dans toutes leurs phases de travail et dans toutes les phases de production. Des cafés suspendus avec une entrée sociale, des projets de récupération de palettes, nous avons quantité d'exemples qui nous ont été relayés sur cette logique de bifurcation à leur échelle.

En bref, nous soutenons les commerçants du centre-ville, de toute la ville, les commerçants qui s'engagent, qui s'adaptent aux enjeux environnementaux, qui s'adaptent également aux enjeux sociaux de ces dernières années et de ces derniers mois, et qui portent au quotidien les mutations économiques que nous appelons de nos vœux avec une grande urgence.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur.

**M. SALAÛN, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Je me suis légèrement décalé : il y avait, semble-t-il, un problème de micro, précédemment.

Je répondrai peut-être un peu rapidement à MM. Foulques Chombart De Lauwe et Guillaume Richard, parce que des éléments de réponse ont déjà été apportés.

Je confirmerai juste à Guillaume Richard, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, qu'en effet, quand les représentants des commerçants ne sont pas satisfaits, ils savent nous le dire directement. Je les rencontre plusieurs fois par semaine et si jamais ce n'était pas suffisant, ils savent me téléphoner autant que de besoin.

Quant à Monsieur Chombart De Lauwe, je vous prie de m'excuser, mais une fois encore, comme dans bien d'autres interventions, vous restez dans le vague. Le centre-ville serait vide, il n'y aurait pas de sécurité, etc. Vous restez dans le vague. Il n'y a rien de très concret.

La réalité, c'est que nous avons des éléments d'évaluation très précis. La fréquentation du centre-ville, nous ne l'évaluons pas au doigt mouillé, comme vous semblez le faire, mais avec des applications, les mêmes applications utilisées dans d'autres villes.

Que nous disent ces chiffres qui nous sont apportés, et que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires, aussi bien les chambres consulaires que les organisations professionnelles ou les associations de commerçants ? Ils nous disent que le centre-ville de Nantes a quasiment retrouvé son niveau de fréquentation d'avant Covid, ou pratiquement : nous sommes encore un peu en dessous, mais il n'en demeure pas moins que nous sommes sur la bonne voie.

Et puis, il y a un autre indicateur, qui n'est pas établi par nous. C'est le taux de vacance. Ce taux de vacance est établi par la Chambre de commerce sur la base de la définition officielle apportée par l'INSEE. Je rappelle ce qu'est le taux de vacances : ce sont les cellules commerciales fermées et sans projet, sans repreneur derrière. Il peut arriver qu'effectivement, des boutiques soient fermées mais en réalité, il y a derrière un repreneur.

Il y a un peu plus d'un an, dans un contexte favorable, la ville de Nantes bénéficiait d'un des taux de vacance les plus bas : 3 %, quand la moyenne nationale était plutôt autour de 9 ou 10 %. Aujourd'hui, en effet, la situation est plus dure. Nous l'avons dit tout à l'heure. Nous le disons depuis tout à l'heure. Ce taux de vacance, à Nantes, est monté à 4,9 %, quand la moyenne nationale est à 11 %. Cela reste une situation favorable.

Bien sûr, nous ne ménageons pas nos efforts, nous continuons à être offensifs sur ce sujet auprès de nos commerçants. Cela me donne l'occasion de vous annoncer, dans quelques semaines, la publication du premier guide porté par la Ville, le premier guide des commerces de centre-ville, pour valoriser les pépites du centre-ville, dire pourquoi il faut venir dans telle ou telle boutique, parce qu'elle est innovante, engagée, qu'elle fait une proposition différenciante avec d'autres découvertes et d'autres parcours.

C'est aussi, bientôt, la première charte des devantures. Cela a été, tout récemment, la révision et l'amélioration de la marque « Nantes centre-ville ».

Bref, nous travaillons quotidiennement avec les commerçants pour continuer, justement, à favoriser la fréquentation, qui sera le seul moyen de compenser la baisse du panier moyen que l'on constate dans tous les segments.

Vous me permettrez aussi, ensuite, de répondre à Mme Oppelt et à M. Bainvel, un peu dans la même réponse, parce que les questions étaient sensiblement les mêmes. C'était essentiellement la question des travaux autour du pont Anne de Bretagne.

Nous avons informé les commerçants, les associations de commerçants, sept mois avant le début des travaux. Nous les avons informés dès que le chantier était stabilisé. Informer plus tôt, sans avoir les informations adéquates, n'eut pas été efficace, de toute évidence.

Ensuite, pour ce qui est des mesures de compensation en termes de mobilité, avec Olivier Chateau, nous avons fait des réunions sur l'Île de Nantes. Nous avons également fait, avec Ali Rebouh, une réunion du côté du quai de la Fosse, et chaque fois, Denis Tallédec était avec nous.

Les compensations en termes de mobilité sont une augmentation des moyens de transport en commun : 25 à 30 000 places quotidiennes en plus, de nouveaux vélos, des itinéraires bis, un renfort d'information et de médiation avec des médiateurs quotidiennement sur le chantier, et puis, l'offre de découverte d'autres mobilités, avec un mois d'abonnement gratuit. Il y aura aussi d'autres offres.

Vous avez parlé des indemnités... Je suis attristé de constater que Mme Oppelt me pose des questions mais qu'elle est partie avant que je lui apporte les réponses. Je suis sûr qu'elle l'entendra tout de même dans le compte rendu... Cela se met en place dans le cadre de la commission de règlement amiable, une commission que nous mettons en place ici, au sein de la Ville de Nantes, dans laquelle il y a aussi une représentation de la Chambre de commerce.

À chantier exceptionnel, dispositif exceptionnel, vous le disiez, Madame la Maire. Avec cette CRA, puisque nous l'appelons ainsi, nous avons mis en place un périmètre inédit, allant de la pointe ouest de l'Île de Nantes jusqu'au pont Haudaudine, en remontant tout le long du quai de la Fosse. Plus de 200 commerçants sont concernés dans ce périmètre, 200 commerçants que les équipes de la Métropole ont rencontrés en faisant du porte-à-porte.

Nous avons souhaité aussi présenter aux commerçants, de la façon la plus précise, le fonctionnement de cette CRA et notamment, aborder la question de ces commerçants installés depuis moins d'un an. Nous mettons tout en œuvre pour que nous puissions objectiver leur éventuelle perte de chiffre d'affaires, et même s'ils sont là depuis moins d'un an, nous arriverons à leur trouver des solutions.

Mais Denis Tallédec le disait à juste titre : d'abord et avant tout, nous sommes à l'action auprès des commerçantes et des commerçants pour maintenir l'activité. Nous n'allons pas mettre ces deux quartiers sous cloche – je reprends les mots de Monsieur Tallédec.

Tous les quinze jours, avec tous les services compétents de la Métropole, je rencontre toutes les organisations de commerçants, les associations et chambres consulaires, et nous travaillons de façon concrète sur la base de propositions que les commerçants nous ont faites eux-mêmes.

Et je puis vous dire que nous allons mettre des moyens conséquents en termes d'animation, en termes de communication pour qu'évidemment, les Nantaises et les Nantais puissent continuer à profiter des commerces de l'Île de Nantes, des commerces du quai de la Fosse et de l'ensemble du centre-ville. Et une fois encore, je reprends vos mots, Madame la Maire, nous misons sur l'intelligence collective et sur la coopération. Pour tout ceci, nous ne faisons pas à la place et nous ne parlons pas à la place des commerçants : nous le faisons avec eux.

**Mme la MAIRE** – Merci beaucoup. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. ASSEH, Adjoint, et Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale,** donnent lecture du dossier n° 23, intitulé :

*Bilan d'activité de la commission « éthique et transparence » de la Ville de Nantes – Présentation*

**M. ASSEH, Adjoint** – Il s'agit du bilan d'activité de la commission « éthique et transparence » de la Ville de Nantes, qui est présidée, comme vous le savez, depuis le début de ce mandat, depuis la constitution de cette nouvelle commission, par Mme Van Goethem, qui va donc vous présenter le rapport annuel.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Bonsoir. Je vous propose d'intervenir de deux manières. Tout d'abord, en regardant très rapidement le bilan qui vous a été transmis, que vous avez peut-être tous lu. Il y a plusieurs pages. Et ensuite, en faisant des observations, des observations à partir de ce qui s'est passé et des observations par rapport à notre groupe.

Je vous rappelle à tous que cette commission est la commission de la Ville de Nantes. Ce n'est pas la commission de Nantes Métropole, qui ne fonctionne pas tout à fait de la même manière. Et cette commission, nous l'avons tous votée, le 9 octobre 2020, parce que derrière, nous avons un objectif très précis, celui d'essayer de lutter contre l'abstention. Nous sortions des élections municipales de 2020 et je vous rappelle que nous avons près de 70 % d'abstention, ce qui était un vrai souci pour chacun d'entre nous, de toute façon, en tant qu'élus. L'idée était donc de redonner confiance pour l'élection, finalement, de redonner confiance aux habitants, aux électeurs.

Nous sommes partis sur une commission qui a été créée par la « charte de déontologie des élus de Nantes ». Je vous rappelle que cette charte a un rôle précis, un rôle précis qui est parfois même un peu compliqué pour nous tous. Son rôle est de garantir la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence. Si vous écoutez bien cette phrase, déjà, c'est tellement énorme que l'on se demande comment l'on peut y arriver. Cela veut dire garantir que l'ensemble de tout ce qui se passe au sein même du Conseil municipal est fait d'éthique et de transparence.

On sait très bien que l'objectif est très louable mais qu'en pratique, c'est tout de même un peu compliqué. Nous essayons de faire le maximum avec cette commission.

Nous avons eu un premier bilan, l'année dernière, en 2022. Nous avons constaté ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas. Aujourd'hui, nous allons essayer d'aller un peu plus loin. Mais il est vrai que dès le départ, nous avons une petite difficulté, qui portait sur la participation. Nous en avons d'ailleurs parlé, certains journalistes en ont parlé : il y a un problème d'assiduité dans cette commission.

Cette commission a été constituée, au départ, avec cinq membres citoyens et cinq membres élus. La présidence, d'après la charte, est dévolue à un élu ou une élue de la minorité. C'est moi qui ai pris cette responsabilité-là. Cette commission fonctionne aujourd'hui en travaillant sur des thèmes et éventuellement, en rédigeant des avis. Ces avis, vous verrez qu'il y en a déjà quelques-uns. Vous pouvez les voir sur le site. Je ne reviendrai pas dessus, cela mériterait beaucoup plus de temps pour pouvoir en débattre. Ce n'est pas tout à fait l'objectif, aujourd'hui.

La grande difficulté que nous avons eue, dès le départ, c'est bien entendu le fait que beaucoup de membres citoyens n'ont pas pu venir régulièrement, mais que beaucoup d'élus ne sont pas non plus venus. Sur cinq membres citoyens et cinq élus, c'est assez rapidement sensible.

En 2023, nous avons eu, comme vous le voyez dans ce dossier, sept réunions, avec, en moyenne, six personnes : quatre membres citoyens et deux élus. Ce sont des moyennes. Cela veut dire que parfois, j'ai fait la commission toute seule avec trois personnes membres citoyens. C'est dommage, mais c'est vrai que nous n'avons pas trouvé la solution miracle.

L'année dernière, nous avons justement proposé d'agrandir le panel de membres citoyens, donc au lieu de rester à cinq, de récupérer tous ceux que nous avons déjà réservés. C'est ce que nous avons fait en 2023. Nous sommes un peu plus nombreux, mais cela ne va pas tellement loin. Et sur les cinq membres élus, il y a eu deux démissions. En tous les cas, on m'en a informée à la fin décembre. Il a donc fallu renouveler ces désignations, vous le savez tous, puisque vous avez effectué ce renouvellement en décembre dernier, lors du conseil municipal.

Avoir plus de citoyens membres et avoir renouvelé un peu le processus n'a pas suffi, puisque nous nous rendons compte tout de même que nous manquions de monde avant cet été. Cet été, les services ont décidé de faire un nouveau recrutement. Il y a donc de nouveaux élus. Je ne peux pas, aujourd'hui, vous donner le nombre de... pardon, pas des nouveaux élus : il y a de nouveaux élus, mais le nombre de nouveaux membres citoyens. Je ne peux pas vous donner le nombre de membres citoyens parce qu'en fait, je n'en ai pas la liste aujourd'hui. Je l'ai cherchée, figurez-vous... Mais comme je ne l'ai pas demandée, je ne l'ai pas eue. Je suis désolée. La prochaine fois, je l'aurai. Je l'aurai peut-être pour la prochaine réunion.

En fait, avec ce bilan, on constate que nous avons essayé d'améliorer les choses par rapport à l'année dernière, que nous avons un peu avancé sur le fond, mais pas vraiment sur la forme. Nous, nous avons fait la proposition d'avoir des élus qui auraient des suppléants, ce qui semblait logique : nous aurions toujours eu au moins cinq élus. Espérons que cette année, les nouveaux élus auront plus de temps. Mais ce n'est pas toujours facile de le faire. Cela, c'est une première chose.

Deuxième chose : nous avons travaillé sur des avis. Nous avons élaboré deux avis ou plus exactement, le chargé de mission qui encadre systématiquement la commission – puisque nous ne sommes pas seuls : nous sommes encadrés par la Ville –, donc la Ville, par le biais de son chargé de mission, a rédigé des avis. Vous pouvez trouver ces avis dans les annexes. N'hésitez pas à les lire. Ils sont assez longs. Ils concernent l'étude du thème « dialogue citoyen » et l'étude du thème « évaluation des politiques publiques ». Ce sont de

très, très vastes thèmes, pour ceux qui s'intéressent un peu à notre Conseil municipal, et ce sont de vastes thèmes que nous avons eu beaucoup de difficultés à gérer.

Ces avis ne sont pas vraiment des avis. C'est plutôt, comment dire, une petite connaissance de ce que nous avons compris et de ce que nous avons voulu faire comprendre à l'extérieur. Ils sont un peu longs. Je vous encourage tout de même à les lire parce que nous avons réussi à sortir des problématiques intéressantes pour nous.

Il y avait par exemple une problématique qui me semblait intéressante dans le dialogue citoyen : est-ce qu'un élu peut participer en tant que citoyen au dialogue citoyen ? Nous nous sommes positionnés en disant qu'en effet, l'exercice d'un mandat politique local ne permet pas à l'élu d'intégrer une démarche de dialogue en tant que citoyen. C'est un constat qui a été fait. Ce n'est pas moi qui ai géré cela, je me permets de le dire, parce que pour une fois que cela va un peu dans le sens de ce que je dis, je trouvais cela intéressant. Ce sont les membres citoyens qui ont fait ressortir cela.

Au niveau du groupe « Mieux vivre à Nantes », nous nous sommes posé la question, bien entendu, comme les journalistes, puisque dans *Ouest-France*, il y avait cette formule : est-ce que la commission « éthique et transparence » est un gadget ou est-ce vraiment un garde-fou ? Nous, nous sommes d'accord pour dire que ce n'est pas un gadget. Nous ne pouvons pas faire l'économie de ce genre de commission. C'est une évidence.

De là à dire que la commission qui existe aujourd'hui est un vrai garde-fou, non. Nous ne sommes pas encore un vrai garde-fou. Il faut être réaliste. Il faut encore beaucoup de moyens, de moyens en temps. Ce n'est pas de l'argent, derrière. C'est simplement le temps que les gens s'y intéressent, se rendent compte que cela peut les concerner. Donc petit à petit, au sein du Conseil municipal, les élus vont commencer ou ont déjà commencé à réfléchir à cette logique-là. Mais nous avons peut-être mis la charrue avant les bœufs ou en tout cas, une partie de la charrue avant les bœufs.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle organisation. Nous avons un peu plus de monde à la précédente commission, qui a eu lieu la semaine dernière. Espérons que cela va se maintenir.

Je ferai peut-être deux remarques, et j'arrêterai là. Ma première remarque est une remarque un peu politique. Honnêtement, je pense que la commission a un rôle très lourd à jouer. On lui demande, finalement, de jurer sur la tête de ses enfants que tout est respecté, et bien entendu, nous ne pouvons pas le faire. Cela, c'est déjà une difficulté.

C'est une difficulté aussi parce que nous n'avons pas la connaissance de tout. Même si nous sommes très régulièrement formés, nous n'avons pas la connaissance de tout. Cela nous pose un petit problème. Aurions-nous pu nous organiser autre chose pour que ce soit allégé ? Nous y travaillons. Nous essayons de regarder comment nous pouvons simplifier les thèmes sur lesquels nous pouvons travailler et surtout, rester dans l'actualité et non pas rester cloisonnés sur un seul thème.

Deuxième élément, le dernier – l'avant-dernier, excusez-moi... Peut-être que le fonctionnement reste à peaufiner. En effet, cette commission, au départ, était une commission qui avait une certaine indépendance. Cela signifie, derrière, une certaine information. Nous, nous demandons une information ouverte, c'est-à-dire que la commission soit informée régulièrement de ce qui peut la concerner. Par exemple, lorsqu'il y a des démissions, que nous soyons au courant qu'il y a eu des démissions. Jusqu'à présent, nous n'avons pas été mis au courant directement. Il a fallu que j'interroge pour savoir si untel ou untel était démissionnaire, ce que je trouve un peu dommage.

Nous n'avons pas vraiment d'autonomie pour recruter de nouveaux membres, puisque là, il nous manquait des membres citoyens et qu'un recrutement a été organisé cet été, ce que nous avons appris par hasard à la rentrée. Ce recrutement a été fait sans intervention de la commission. Il s'est fait entre services. Cela, c'est aussi un peu dommage. La première fois, il y avait tout de même eu un tirage au sort en présence de quelqu'un de la commission. Je trouve que l'idée n'était pas mauvaise. Nous pouvons la garder pour la prochaine fois.

Autre élément : nous n'avons pas toujours été très précis non plus sur les avis. Les avis que vous avez, qui sont aujourd'hui sur le site, n'ont jamais été votés. Or il était prévu que nous devions décider en fonction de la majorité relative. Ils n'ont jamais été votés. Il faudra tout de même se poser la question de savoir quand l'on estime qu'il est voté ou non voté. Pour l'instant, les deux avis ont été émis. Ils sont donc considérés comme votés. Mais il n'y a jamais vraiment eu de vote. D'ailleurs, à partir de quand peut-on parler d'un vote si nous ne sommes que trois ? On voit donc bien qu'à un moment donné, il faudra peut-être repréciser les choses.

Notre proposition, à nous, est simple. Elle est de mettre en place un cadre, un petit règlement intérieur ou en tout cas, des éléments que nous, au niveau de la commission, nous avons déjà commencé à ressortir. Peut-être que l'an prochain, nous aurons l'occasion d'avoir un règlement intérieur ou un cadre clair pour savoir ce qui se fait dans certains cas, quand il manque du monde, par exemple. Ou quand quelqu'un démissionne, à qui s'adresse-t-il ? Et quand nous votons, combien de personnes faut-il au minimum en réunion ? Etc. C'est une vraie proposition à ce niveau-là.

Deuxième élément, nous avons aussi un encadrement administratif qui est un peu trop lourd. Je ne suis pas la seule à le penser parce que c'est quelque chose qui a été soulevé l'année dernière. L'an dernier, nous avons eu beaucoup d'intervention des services, et merci, parce que nous avons appris énormément de choses. C'était très intéressant. Mais en même temps, à un moment donné, nous avons envie d'être tranquilles entre nous pour discuter, débattre, sans que qui que ce soit écoute, tout simplement. Nous voulons être à l'aise.

Nous sommes encadrés, depuis le début, de manière très opérationnelle, il faut le reconnaître, par un chargé de mission « éthique et transparence », ou qui se présente de temps en temps comme le chargé de mission « probité ». Mais au départ, nous n'étions pas au courant que nous aurions ce cadre-là.

Peut-être que quelque part, nous pourrions essayer, de temps en temps, de nous faire des réunions sans encadrement spécifique, entre nous. Je peux essayer de l'organiser. Cela serait peut-être aussi sain parce qu'il y a beaucoup de choses auxquelles nous, élus, nous pouvons répondre directement aux citoyens membres, sans être obligés de passer par un tiers. Cela, c'est déjà un élément important. Et peut-être que nous pourrions choisir aussi de manière plus claire les différents thèmes de travail. Peut-être qu'un thème, cela peut être bloquant. Il faudrait travailler sur l'actualité. Nous, par exemple, nous travaillons sur le dialogue citoyen, mais il peut se passer quantité de choses au niveau du Conseil municipal et nous n'aurons pas l'occasion d'en parler.

Je conclus tout de même par quelque chose qui m'a un peu énervée, excusez-moi, hier. Nous avons eu une première réunion sur le thème des conflits d'intérêts. Deux questions se posent. Premièrement, si, honnêtement, je suis ravie de travailler avec Bassem Asseh, premier adjoint, dans notre groupe, je trouve un peu surprenant d'avoir, dans une commission « éthique et transparence », qui est censée avoir un peu de recul, le premier adjoint de la Ville qui va intervenir. Après, nous n'avons pas encore assez travaillé ensemble, mais cela semble un peu surprenant. Il y a deux membres citoyens qui m'en ont parlé et qui étaient un peu étonnés. Je vous l'ai dit, tout simplement. C'est une question.

Ce qui m'a un peu plus énervée, par contre, c'est qu'hier – nous en avons parlé, vous vous en souvenez certainement, à la dernière réunion –, j'ai posé la question de la cartographie des risques des conflits d'intérêts. Pour tous ceux qui s'intéressent un peu aux conflits d'intérêts, qui ont lu un peu la littérature sur ce sujet, qui s'intéressent par exemple à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, voire à l'Agence française anticorruption, il suffit de lire et l'on se rend compte que la première chose à faire, c'est justement la cartographie des risques. J'ai posé la question et là, on m'a répondu : « ah... je ne sais pas si nous avons le droit de vous en parler ». Cela me gêne un peu. Je peux, à la rigueur, comprendre des cloisonnements entre services. Pourquoi pas ?

Sauf qu'hier, *Mediacités* fait paraître un article sur la commission « éthique et transparence » mais surtout, avec un paragraphe très intéressant sur la cartographie des risques. Et là, j'apprends que la cartographie des risques, finalement, la Ville est en train de la faire, y compris la Métropole, et que nous aurons certainement un document au mois de septembre. Je pense que nous pouvions être tout simplement informés au niveau de la commission. Si nous, nous ne sommes informés qu'après les autres, c'est dommage. Et là, je pense qu'il va falloir faire quelque chose, parce qu'il y a moi, bien entendu, puisque je préside, mais qu'il y a tout de même, derrière, des citoyens membres qui ont appris beaucoup de choses, qui commencent à voir comment cela se passe, et il faudra peut-être clarifier certaines choses à ce niveau-là.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh, pour finir l'exposé de la délibération, et ensuite, j'ouvre les débats.

**M. ASSEH, Adjoint** – Peut-être juste à propos de ma présence dans cette commission, je vous rassure : je suis très gentil, comme garçon. Vous pouvez poser la question à tout le monde, y compris à l'opposition, aux oppositions : je suis plutôt « sympa » et au contraire, j'essaie de contribuer et d'aider, et j'essaie d'apporter l'expérience que je peux avoir de ce mandat et du précédent mandat.

Par conséquent, n'ayez crainte. Je n'influencerai ni l'ordre du jour, ni les ordres du jour des prochaines réunions ni les citoyens présents, si ce n'est en apportant mon expérience d'élu, finalement, au même titre que vous. Mais vous êtes évidemment la présidente de cette commission.

Et naturellement, en tant que présidente de la commission, vous avez la main pour proposer un certain nombre de choses et pour améliorer ces éventuelles faiblesses dans l'organisation de la commission telles que vous les avez décrites. Il faut rappeler à ceux qui nous écoutent, même s'ils ne sont sans doute pas très nombreux, à cette heure-là, que c'est une commission qui n'existait pas auparavant, qui faisait partie de nos engagements de campagne que nous avons mis en œuvre.

Nous les avons mis en œuvre depuis trois ans, enfin, un peu moins de trois ans, puisqu'il fallait un peu de temps pour faire le tirage au sort et installer la commission. Mais en tout cas, elle existe. Elle a fait un certain nombre de travaux. Un certain nombre de textes y ont été présentés, des politiques publiques ont été présentées... Je pense en particulier à celle du dialogue citoyen.

En tout état de cause, vous êtes présidente de la commission, vous avez quelqu'un des services qui travaille avec vous sur le sujet, n'hésitez pas à vous appuyer dessus. Je rappelle – mais c'est vous, la juriste, dans l'affaire, ce n'est pas moi – que quand les services techniques de la Ville de Nantes travaillent avec vous, ils travaillent avec vous en toute objectivité, naturellement.

Leur probité, entre guillemets, en tout cas, leur façon d'approcher le sujet est une approche technique. Elle n'est évidemment pas politique. Et vraiment, je pense que si vous leur faites confiance, vous verrez que cela se passera très bien.

Une fois que l'on a dit cela, s'agissant du rôle des services et du rôle de la présidence, il se trouve que je suis désormais membre de cette commission parce que les deux collègues qui y étaient précédemment ont souhaité passer la main. Cela arrive à mi-mandat. Donc avec Thibaut Guiné, nous sommes désormais les interlocuteurs présents dans cette commission, s'agissant de nos deux groupes respectifs. Je suis sûr que cela va bien se passer et que cela apportera aussi des éclairages aux citoyens qui y participent.

S'agissant des citoyens, je tiens à souligner un élément. Vous avez rappelé le fait que plusieurs sont venus un peu et ne sont plus venus ensuite. En réalité, il peut arriver, lorsque l'on effectue un tirage au sort, que les personnes tirées aux sorts qui ne se sont pas portées candidates, qui n'ont pas demandé à être membres d'un dispositif, se retrouvent, au bout de deux ans, à ne plus avoir envie de venir ou à ne plus pouvoir venir : changement professionnel, déménagement, changement de situation familiale... Énormément de choses peuvent jouer.

Cela arrive et cela continuera à arriver. Nous n'y changerons pas grand-chose parce que c'est la mécanique du tirage au sort. Elle a des avantages et des inconvénients.

Une fois que l'on a dit ça, il me reste un élément à évoquer devant vous, un élément que vous n'avez pas abordé. En fait, vous avez fait votre évaluation de la commission, la commission de la transparence, en l'occurrence, mais il y a eu aussi un autre organisme qui a réalisé l'évaluation de cette transparence dans notre collectivité. C'est l'association Transparency International France, qui, dans son évaluation, a dit un certain nombre de choses, s'agissant de notre façon de procéder.

Ils ont évalué six critères. Le premier est la mise en œuvre d'un plan de prévention de la corruption, le deuxième, c'est l'agenda ouvert des rencontres avec les lobbyistes, le troisième, c'est l'encadrement et la transparence des frais de représentation, la mise en œuvre d'un registre public des déports, la publication du montant cumulé des indemnités et, dernier critère, la publication des documents administratifs en open data.

Sur ces six éléments, quatre sont indiqués comme réalisés, donc affichés en vert sur le site, ce qui nous met à peu près au même niveau que les meilleures des collectivités qui ont été évaluées par cette organisation.

Deux autres éléments sont indiqués comme n'étant pas des engagements de campagne. Le premier est la mise en œuvre d'un registre public des déports. Naturellement, vous, vous le voyez tous les jours, enfin, chaque fois qu'il y a un conseil municipal : les déports sont mis en œuvre. Il y a donc bien quelque part une page sur laquelle sont écrits tous ces déports pour chacune des délibérations. Ce sera rendu public. Il faut juste que les services puissent s'organiser.

Le dernier point qui est indiqué en orange, c'est la publication des documents administratifs en open data. Ce point est indiqué en orange, simplement parce que nous avons déjà commencé, y compris à la fin du dernier mandat, à mettre un certain nombre d'informations en open data. Tout n'est pas encore fait. Cela nécessite un peu de temps parce qu'une collectivité comme la nôtre produit beaucoup de données et beaucoup de documents. C'est donc en cours de réalisation, et c'est la raison pour laquelle c'est en orange.

Cela me permet de répondre à votre interrogation s'agissant de la cartographie. Oui, cela nécessite un peu de temps à être construit mais une fois que ce sera construit, ce sera évidemment mis à la disposition de la commission. Il ne s'agit pas de masquer, de cacher ou de camoufler une cartographie comme celle-ci, puisqu'elle est importante, effectivement, s'agissant de ces procédures.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Madame Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Juste un mot pour terminer. Je suis d'accord avec ce que vous dites. Ce que vous venez de dire, c'est l'aspect politique, les programmes, les projets. Le problème de la cartographie, c'est juste la question posée. Au lieu de dire : eh bien non, on ne sait pas, eh bien si, en fait, on le sait, puisque la Ville a été interrogée et qu'en plus, cela se retrouve dans le journal, le lendemain. Enfin, dans le journal, c'est *Médiacités*. Évidemment, tout le monde ne va pas le lire.

Mais c'est juste le fait de se dire que quelque chose a été fait mais que l'on ne va pas en parler à la commission. Or la commission est censée demander ce qu'elle veut, si elle pense que cela peut éclairer ses débats. Voilà, tout simplement. Et ce n'est pas pour faire une logique de programme ou de politique, tout simplement.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Je voudrais féliciter Sophie Van Goethem pour sa patience et son sens des responsabilités, parce que ce qu'elle vient de raconter, moi, m'inquiète. Non pas sur vos intentions. Je ne vous ferai pas de procès d'intention là-dessus parce que la création de la commission est une bonne chose. Le vrai problème, c'est son fonctionnement.

Donc Madame la Maire, j'ai une question simple : avec tout ce que vient de nous décrire Mme Van Goethem, comment proposez-vous d'améliorer l'assiduité des élus à cette commission ? C'est la première question. Je pense que vous en avez les moyens, en tant que maire. C'est vous, la patronne. Comment pouvez-vous faire respecter cela ? Il y a deux élus en moyenne et parfois même, il y a uniquement la présidente.

Cela veut donc dire qu'au moins les membres de votre majorité ne prennent pas cette commission au sérieux. Je suis désolé, c'est ce que cela veut dire. Je trouve que ce n'est pas respecter l'engagement des citoyens qui viennent et le temps qu'y passe notamment sa présidente.

L'absence de règlement intérieur, cela reste assez incompréhensible. L'absence de vote des décisions par la commission... On a vraiment l'impression, en tout cas, si nous étions de mauvaise foi, et ce n'est pas mon cas...

*(Réactions dans la salle.)*

Ce n'est pas mon cas, j'insiste ! Si nous étions de mauvaise foi, nous pourrions penser qu'effectivement, il y a une volonté de coraquer la commission par le rôle des services, par le fait, effectivement... Vous auriez pu discuter de quel élu allait venir.

Je pense qu'il faut que vous entendiez ce que dit Mme Van Goethem. Elle dit qu'elle n'est pas à l'aise que ce soit votre premier adjoint qui siège. La question n'est pas que vous soyez sympathique, Monsieur Asséh. Vous l'êtes tout à fait. Ce n'est pas le sujet, en fait.

La question, c'est votre fonction. Nous sommes dans un problème de gouvernance qui dysfonctionne, et nous sommes dans un problème d'équilibre et de transparence. Vous avez besoin d'une autorité indépendante. Vous l'avez créée, mais vous avez du mal à lui donner toute son indépendance.

Par conséquent, que proposez-vous concrètement sur les points que Mme Van Goethem a soulevés, sur le droit de regard sur les nominations, y compris du président, qui, accessoirement, est proposé par la commission de transparence de la Métropole, ce qui me semble une chose surprenante ?

J'ai terminé.

**Mme la MAIRE** – Je vous remercie.

Ce que vous dites est inexact. Pardon, mais cette intervention est truffée d'inexactitudes. Je vais laisser le premier adjoint vous répondre mais sincèrement, sur des sujets aussi importants, moi, je vous invite à lire les rapports, à vous renseigner, pour que nous ayons un débat de qualité. Parce que nous pouvons avoir des

désaccords mais si vous partez d'informations qui sont juste fausses, inexactes ou fantaisistes, forcément, cela n'aide pas à la qualité du débat public.

Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Comme je suis « sympa », je ne vais pas dire que vous avez énoncé des *fake news*. Je ne vais pas le dire. Je ne parle pas de vous, Madame Van Goethem. Je parle de M. Chombart De Lauwe.

Vous focalisez la question sur la présence ou non des élus. Or vous savez que nous avons mis en œuvre, y compris dans une logique de transparence et de déontologie, un ensemble de règles qui incitent les élus à participer à toutes les commissions. Et celle-ci en fait partie.

Moi, je ne suis pas allé vérifier, commission par commission, session par session, qui était présent et qui n'était pas présent, mais j'ai posé la question à ceux qui en étaient membres jusqu'à ce que moi, je le sois. Quatre d'entre eux ont participé au moins à l'une de ces séances.

En tout état de cause, ce que je peux vous dire, c'est que ce qui s'applique dans cette commission s'applique dans les autres. C'est-à-dire que la même règle de participation s'applique.

En ce qui me concerne, la semaine dernière, lorsque nous nous sommes rencontrés, Thibault Guiné était également présent ainsi que Mme Van Goethem et Mme Bassani. Je crois qu'il devait en manquer un. Les citoyens étaient présents et le dialogue et l'échange sont très bien passés, sans surreprésentation des services puisqu'en l'occurrence, les services n'ont quasiment pas parlé. Il y avait la présentation du déontologue.

Et s'agissant du déontologue, puisque tout à l'heure, vous avez dit que le président était désigné par la commission métropolitaine, c'est le déontologue qui est désigné par elle simplement parce qu'en fait, nous avons pris deux déontologues pour nous assurer qu'il y en aurait toujours un qui serait disponible. Ces déontologues sont partagés entre la Ville et la Métropole et d'autres communes de la Métropole qui ont souhaité y participer.

N'y voyez donc pas malice : c'est une commission de la transparence qui a participé à tout cela et si vous avez quelque chose à reprocher au déontologue, parlons-en, mais je pense que l'heure est bien avancée, aujourd'hui.

Un dernier point, un point important : les avis, semble-t-il, n'ont pas été votés. Pour moi, à ma connaissance, ils ont été votés. Maintenant, comme je n'étais pas présent, je ne vais pas tout de suite en mettre ma main à couper mais en tout cas, lors de la prochaine réunion, j'y serai je pourrais vous contredire l'année prochaine si vous dites que cela n'a pas été voté alors que cela a été voté.

Quand il y a nécessité de voter, c'est-à-dire lorsqu'il y a un texte sur lequel il faut délibérer, eh bien, on vote. Et pourquoi ne voterions-nous pas, dans la mesure où...

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – *[intervention inaudible]*

**M. ASSEH, Adjoint** – Eh bien il fallait y veiller, Madame. Pardon, excusez-moi, mais... Alors là, tout à coup, je suis un peu moins « sympa ». Mais nous y veillerons ensemble la prochaine fois. Comme cela, nous serons sûrs que c'est fait.

En tout cas, je vous conseille vivement le site de Transparency International France, parce qu'il permet de comparer la Ville de Nantes aux autres villes et de voir là où il y a des choses que d'autres villes peuvent faire pour s'améliorer.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération et que notre Conseil prend simplement acte.

*Le Conseil prend acte.*

**Mme la MAIRE** – Chers collègues, je vais devoir modifier légèrement l'agencement de l'ordre du jour, puisque je dois donner la parole à Pascal Bolo pour la présentation de ses délibérations. Je vous invite donc à un tout petit peu de gymnastique, puisque je vous invite à vous rendre à la délibération 51.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 51, intitulé :

*Transactions immobilières diverses – Approbation*



**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame la Maire, de m’avoir fait cette faveur, pour une sujétion importante pour moi.

Les transactions immobilières diverses commencent par une emprise de 12 mètres carrés à prendre dans une parcelle. C’est une cession à titre gratuit au profit de Nantes Métropole, rue Claude Guillon Verne. Je ne m’y attarde pas, pour 12 mètres carrés.

Au 4, rue de la Ville en pierre, nous avons une question de passage d’un avenant de prolongation d’une mise à disposition auprès d’une SNC, une société en nom collectif, à usage de tabac – journaux – articles de fumeurs – bimbeloterie et loterie. Il y a un règlement qui dit que quand une mise à disposition de ce type atteint douze années, il faut que cela passe en conseil municipal et que la convention soit prorogée.

De la même manière, au 6, rue de la Ville en pierre, c’est à côté, il s’agit de l’exercice libéral de la pharmacie de Toutes Aides, en l’occurrence, et c’est le même phénomène.

Route de La Chapelle, nous avons également une nécessité de passer un avenant de prolongation mais là, c’est nous qui louons des locaux, en l’occurrence auprès de M. et Mme Guillotin, pour le relais accueil de la petite enfance de Nantes Nord, route de La Chapelle-sur-Erdre.

Au 2, boulevard Jean Moulin, il s’agit de la prise à bail, auprès de la société immobilière Le Shogun, de locaux à usage associatif.

Au 74, boulevard des Anglais, nous résilions un bail emphytéotique administratif consenti à l’association Stade nantais pour immédiatement en remettre un autre à la disposition de la SAS Stade nantais, pour 34 000 mètres carrés d’installations sportives. Cela permettra à la SAS Stade nantais de moderniser l’outil sur lequel exerce notre équipe de rugby, très chère à mon ami Yves Pascouau.

**M. REBOUH, Adjoint** – Et à moi aussi !

**M. BOLO, Adjoint** – Oui, mais c’est Yves que j’avais là devant moi. Je sais bien que tous les clubs nantais te sont chers, Ali, évidemment !

Voilà pour cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 52, intitulé :

*Transactions foncières – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Il s’agit là des transactions foncières.

Je vous propose de déclasser des parcelles au 2, rue de Cornouaille. Ce sont les conséquences de l’acquisition d’un terrain en 1965. Vous savez, ce sont les délibérations où l’on va chercher très loin, dans l’histoire, des situations juridiques qu’il convient de régulariser. Là, il y a un souci de clarté et de sécurisation des ventes à venir de ces parcelles. Nous allons donc recourir à la procédure du déclassement rétroactif issu de l’article 12 d’une ordonnance du 19 avril 2017. Je n’entre pas dans les détails techniques, sauf si vraiment vous y tenez.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(9 voix contre.)*

**M. BOLO, Adjoint** – Madame la Maire, c’est de ma faute, mais nous avons oublié que dans cette délibération, il y avait aussi un transfert de propriété à titre gratuit de Nantes Métropole, puisqu’il y avait 293 mètres carrés rétrocédés dans le quartier de la Bottière en raison des compétences métropolitaines. Je ne sais pas s’il faut refaire le vote, formellement, mais il y avait aussi cela dans la délibération.

**Mme la MAIRE** – On m’indique, du côté des services, qu’il n’est pas nécessaire de refaire le vote. Merci pour cette précision.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 53, intitulé :

*Dispositions diverses à caractère financier – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois donner la présidence de séance à Bassem Asseh, qui doit lui-même indiquer à un certain nombre d'élus qu'ils doivent sortir de la salle.

*Mme la Maire quitte la présidence.*

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame la Maire. Doivent sortir de la salle : Mme la Maire, Mme Bertu, Mme Collineau, Mme Hakem, Mme Lefranc, M. Riom, Mme Guerra et Mme Bassal. Dès qu'ils seront sortis, ce qui ne saurait tarder, Monsieur Bolo, vous pouvez y aller.

**M. BOLO, Adjoint** – Comme nous avons désormais un budget, depuis ce matin, et je vous en remercie, nous allons pouvoir l'exécuter, et l'exécuter avec ces diverses dispositions à caractère financier, où nous trouverons les subventions 2024 de fonctionnement et d'investissement au CCAS, à notre CCAS, la subvention de fonctionnement 2024 à l'ORPAN, le versement de subventions pour un total de 6 490 euros pour cinq associations liées à la petite enfance, des subventions aux crèches associatives, pour 7 304 160 euros.

Combien y a-t-il de subventions ? Hélène, aide-moi : combien y a-t-il de crèches associatives concernées ?

**Mme NAULIN, Adjointe** – Je ne sais plus.

**M. BOLO, Adjoint** – Bref, un certain nombre.

Et puis, pour l'association De l'ombre à la lumière, qui rend hommage aux personnes décédées dans la rue ou en grande précarité, en aidant à l'organisation de leurs funérailles, ce sont 2 000 euros.

Nous avons le soutien traditionnel aux organisations syndicales, selon le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical. C'est en annexe.

Nous avons la subvention au Don du sang bénévole du personnel de la Mairie de Nantes et de Nantes Métropole et à l'Amicale laïque des retraités, 500 euros dans un cas, 3 500 euros dans l'autre.

Pour l'association Éthique, handicap et société, c'est une annulation de subvention car cette association a été dissoute et n'a donc pas dépensé la subvention qui lui avait été versée.

Pour la politique « migration – intégration », c'est une répartition de subventions de 78 000 euros à neuf associations, et nous avons un nouvel avenant à notre convention avec la CIMADE.

Pour la Maison régionale de l'architecture en Pays de la Loire, c'est une subvention d'un montant de 5 488 euros.

Pour la Compagnie des commissaires enquêteurs, nous proposons une subvention de 2 940 euros.

Nous avons également les subventions individuelles aux récupérateurs d'eau. Vous voyez les noms et les montants, entre 48,44 euros et 50 euros, qui sont donnés à nos concitoyens qui ont fait cet effort pour la préservation des ressources naturelles.

En matière de dispositions tarifaires, nous trouvons le tarif des repas adultes dans les multi-accueil petite enfance, qui passerait de 4,19 euros à 4,31 euros.

Nous avons une convention avec l'association Le Chêne et le Roseau, l'association qui réunit les professionnels de santé pour la maison pluriprofessionnelle de santé de Nantes Nord. Il y a des locaux encore vacants et il s'agit donc d'aider cette association à faire face aux loyers dus à Novapole, la SAS filiale de LOD – LOMA, pour assurer l'équilibre économique de l'opération. Il s'agit donc d'aider au paiement des loyers des surfaces inoccupées, en attendant que des professionnels viennent occuper ces surfaces.

Il y a ensuite la convention avec l'ASPTT Omnisports pour la mise à disposition d'équipements sportifs. Ali se fera un plaisir de vous dire tout ce que vous voudrez savoir là-dessus.

Pour l'extension du dispositif « référents de parcours santé du programme de réussite éducative » à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville, c'est Ghislaine qui pourra tout vous dire.

Nous avons la convention d'occupation précaire des auvents du marché de Talensac entre la Ville, le CCAS et les associations et collectifs de distribution alimentaire sur le site.

Enfin, nous avons des remises gracieuses et annulations de titres, comme traditionnellement.

Et nous avons fait le tour de ces diverses dispositions financières.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – J'avais demandé, en commission, des éléments d'information sur la manière dont les conventions avec les différentes associations qui font de la distribution alimentaire sur le marché de Talensac étaient suivies, notamment sur la fin de soirée et la nuit, pour que les commerçants, le matin, trouvent l'accès au marché dans des conditions de salubrité normales, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas.

La réponse que nous avons dans le compte rendu, c'est que c'est écrit dans la convention. Effectivement, dans la convention, il est bien écrit qu'il faut que les associations assurent le ramassage, etc., sauf que ce n'est pas fait.

Je réitère donc ma demande que vous puissiez avoir un regard attentif sur cette situation afin que les commerçants du marché de Talensac puissent avoir accès à leur outil de travail dans de bonnes conditions, tout en ayant évidemment un soutien pour les associations qui font de la distribution alimentaire, qui fonctionnent avec des bénévoles et qui ont des moyens limités. Je pense donc que nous avons peut-être une articulation à faire avec les services de la Ville pour voir comment tout cela peut bien se passer. Merci.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Monsieur Bainvel. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Fournier.

**M. FOURNIER, Conseiller municipal** – Rapidement, pour répondre à M. Bainvel au sujet de Talensac, effectivement, nos services ont demandé au CCAS de formaliser ces conventions, ce qui permet aussi d'avoir un numéro d'appel et d'avoir un référent au sein du CCAS qui fasse le suivi au plus près des besoins des associations mais aussi des difficultés que nous pourrions avoir par rapport à l'occupation de l'espace public.

Chacun y met du sien. Nous, en tant que service, nous ouvrons des toilettes, par exemple, pour les personnes qui viennent sur ce site pour la distribution de l'aide alimentaire. Nous nous sommes assurés de la mise en réparation des points d'eau. Il y a également des chantiers qui vont être ouverts sur la station de déchets, dans la partie haute. C'est un peu long, c'est dans le temps administratif mais en tout cas ça y est, les autorisations sont données.

Il y a donc un certain nombre d'outillages qui vont permettre de fluidifier cette distribution alimentaire et de restituer l'espace public au mieux, le matin, lorsque les commerçants arrivent. Un effort est fait de part et d'autre, et de la part du CCAS, et de la part des associations de distribution, et de la part de nos services, pour être les plus réactifs possible sur ce sujet.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Monsieur Fournier. Le rapporteur souhaite-t-il reprendre la parole ? Non ? Nous pouvons donc procéder au vote.

*Le Conseil approuve.*

*(7 voix contre.)*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 54, intitulé :

*Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Léo Lagrange Ouest au titre des années 2018 et suivantes – Information*

**M. BOLO, Adjoint** – Il s'agit, conformément aux dispositions du code des juridictions financières, de la communication au Conseil municipal de Nantes du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Léo Lagrange Ouest au titre des années 2018 et suivantes.

Je crois que nous en avons déjà pas mal parlé ce matin et j'espère, cette fois-ci, que lecture sera donnée et sera faite non seulement des observations de la Chambre mais également, de toutes les réponses qui ont été apportées par la Ville et par Léo Lagrange, indépendamment de tout ce que Ghislaine nous a expliqué ce matin.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Monsieur Bolo. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Et il n'y a pas de vote. Le Conseil prend donc acte de la communication de ce document.

*Le Conseil prend acte.*

**M. BOLO, Adjoint** – Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, cher Pascal. Nous pouvons donc procéder à la présentation de la délibération n° 24. Madame Bertu.

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

*Politique publique « ville non sexiste » – Citad’elles – Répartition de subventions – Conventions – Approbation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Officiellement, c’est la délibération 41, dans l’ordre du tableau. J’en profite pour vous remercier d’avoir accepté de rassembler les délibérations. Je le fais à la place de Bassem, puisque certains collègues doivent sortir.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Oui. Mme Gouez, M. Fournier et Mme Bassal peuvent sortir.

**Mme BERTU, Adjointe** – Je présente donc cette délibération. Il s’agit d’une délibération d’attribution de subventions dans le cadre de la politique publique « ville non sexiste » et autour de Citad’elles.

Vous le savez, nous avons l’ambition de travailler avec l’ensemble des actrices et des acteurs du territoire pour changer durablement la réalité sur le territoire en termes de sexisme. Pour cela, notamment, nous accompagnons les acteurs et les actrices du territoire par des subventions.

Il vous est proposé, dans cette délibération, des subventions pour neuf associations, pour un montant global de 56 100 euros.

Et dans le cadre de Citad’elles, vous avez l’ensemble des conventions qui sont proposées. J’en ai parlé ce matin : la CAF, l’ATDEC, le CIDFF, France Victimes, Question confiance, SOS inceste et violences sexuelles, Les Pâtes au beurre, l’École des parents, la gendarmerie nationale et le procureur de la République.

Vous avez, dans cette délibération, à la fois les conventions avec les partenaires et, quand il y a des subventions associées, leur proposition, pour un montant de 159 936 euros.

Voilà pour cette délibération.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame Bertu. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n’y en a pas. Nous pouvons procéder au vote.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

*Politique publique « ville non sexiste » – Planning familial 44 – Soutien – Attribution de subventions – Convention – Approbation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Cette délibération s’inscrit, là aussi, dans le cadre de la ville non sexiste. Il s’agit d’un focus sur l’association du Planning familial 44, puisque la défense et la promotion des droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous s’inscrivent évidemment pleinement dans notre engagement.

Sur le territoire, de nombreux acteurs agissent pour atteindre cet objectif, au premier rang desquels, évidemment, le Planning familial, qui est inscrit sur le territoire depuis 1962, dans un contexte national où la contraception et l’IVG étaient interdites. Le Planning n’a eu de cesse, depuis, d’œuvrer à ce que les femmes puissent disposer librement de leur corps.

Aujourd’hui, nous sommes dans un contexte où les droits à la contraception et à l’IVG restent contestés voire menacés, en France comme en Europe. À Nantes, régulièrement, nous avons des attaques et des dégradations contre les locaux des associations féministes qui défendent ces droits. La dernière en date était contre le Planning familial, le 17 janvier 2024. Ces dégradations n’ont pas d’autre objectif que de faire peur aux militantes, aux professionnels qui y travaillent et aux femmes qui viennent dans ces locaux, de les intimider et donc, concrètement, d’entraver ce droit.

Par conséquent, la Ville réaffirme son réengagement en faveur de la défense inconditionnelle des droits fondamentaux que sont les droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous. Ce soutien se traduit concrètement par l’attribution d’une subvention de fonctionnement en hausse par rapport à 2022 et un partenariat au sein de Citad’elles.

Cette délibération propose donc deux subventions : une subvention au fonctionnement pour le Planning familial, d'un montant de 14 000 euros, et une subvention dans le cadre du partenariat avec Citad'elles, pour un montant de 12 038 euros.

Je vous remercie.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame Bertu. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Collineau.

**Mme COLLINEAU, Adjointe** – Merci.

« Intégrer l'IVG au bloc de constitutionnalité de notre pays n'améliorera la vie d'aucune femme. »

« La Constitution, ce n'est pas un catalogue de droits sociaux et sociétaux. »

« Occupons-nous des vrais problèmes des femmes. »

Cela vous choque ? Moi aussi. Ces propos, j'ai pu les lire récemment dans la presse ou sur les réseaux sociaux, venus des bancs de l'opposition.

Alors devant vous, et au nom du groupe « Gauche commune », à l'appui de cette délibération confirmant notre soutien au Planning familial, je souhaite rappeler l'impérieuse nécessité de ne pas fondre, de ne pas réduire le droit à l'IVG, de ne pas le comparer au caractère commun voire à la banalité d'autres mesures ou d'autres droits, en rappelant ici la prévalence, la primauté du combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Le droit à l'IVG a été l'objet d'une longue bataille politique, juridique. Aujourd'hui, en France, comme n'importe quel droit, il peut être remis en cause. L'histoire nous l'enseigne chaque jour : en Pologne, aux États-Unis, les exemples sont nombreux et les mouvements ultras réactionnaires, organisés. Ils s'attaquent à l'indépendance des femmes.

En Hongrie, depuis deux ans, les femmes souhaitant avoir recours à une IVG doivent se confronter, je cite, « aux fonctions vitales du fœtus en écoutant les battements de son cœur ». On nage en pleine horreur.

Les mouvements anti IVG sont en progression constante, ici, en Europe. Ils sont financés par l'ultra droite. Un rapport du Parlement européen montre qu'entre 2009 et 2018, ce sont plus de 700 millions de dollars qu'ils ont reçus pour accroître leur influence médiatique. Ils trouvent des relais au plus haut sommet de l'État, dans une forme de porosité dans le discours.

Je souhaite ici exprimer, comme cela a été fait à plusieurs reprises, ce matin, mon amertume contre le choix des mots utilisés par le président de la République sur le « réarmement démographique ». C'est une faute politique. Les femmes n'ont pas besoin d'injonction à la maternité mais d'égalité des salaires, d'un service public de la petite enfance, quand elles choisissent de devenir mère, et d'un droit premier à disposer de leur corps pour disposer librement de leur vie.

Les mouvements anti IVG sont présents sur la toile. En France, le tout récent rapport de la Fondation des femmes montre comment les mouvements anti IVG se sont emparés avec efficacité des réseaux sociaux pour diffuser de fausses informations et dissuader activement les femmes d'y avoir recours.

Dans ce contexte, le renforcement de la place des associations de santé publique qui accompagnent le droit à la contraception, à l'avortement, au contrôle des naissances est une bataille majeure. Car l'accès à l'avortement est un sujet de santé publique.

Dans le monde, aujourd'hui, une femme meurt toutes les neuf minutes des conséquences d'un avortement clandestin. Même en France, l'accès à l'IVG n'est pas simple. Il pâtit de la tension générale dans l'accès à la prévention et aux soins, mâtinée d'inégalités sociales et territoriales que nous connaissons bien. Ainsi, en France, en 2023, près d'une femme sur cinq doit se rendre hors de son département de résidence pour avorter.

Le Planning familial est un rempart contre les obscurantismes. Le soutenir, c'est soutenir la moitié de l'humanité dans l'accès à l'émancipation, à l'indépendance, à l'égalité.

Soutenir le Planning familial, c'est assurer aux femmes l'accès à une information sérieuse et juste. C'est accompagner les jeunes garçons et les jeunes filles dans un parcours d'éducation à la sexualité qui promeut la mixité, le droit de chacun de s'affirmer, l'égalité.

Soutenir le Planning familial comme inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution, c'est transformer un droit formel en droit réel. C'est de cela qu'il s'agit, au nom des femmes qui nous ont précédées et pour toutes les générations qui viennent.

Je vous remercie.

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame Collineau. Madame Vitoux.

**Mme VITOUX, Adjointe** – Merci.

Je rejoins évidemment les mots de ma collègue Marlène Collineau et notamment, sa colère à l'égard d'un certain nombre de propos qui ont été tenus par des membres de cette assemblée, qui siègent par ailleurs au Sénat : Mme Garnier, effectivement, mais il n'y a pas qu'elle...

Nous avons aussi entendu récemment M. Retailleau nous dire que l'interruption volontaire de grossesse, l'accès à l'avortement et sa constitutionnalisation n'étaient pas de vrais sujets et ceci, alors même que, pour donner juste quelques chiffres – certains ont déjà été donnés –, en quelques années, nous avons vu plus de 130 centres de planning familial fermer. L'année dernière, nous avons eu une pénurie des pilules abortives. Donc si, chaque jour, y compris ici, en France, le droit à avorter est menacé et donc oui, il s'agit d'un vrai sujet.

Moi, je voudrais profiter de cette délibération pour remercier les militantes du Planning familial qui, depuis des décennies, se battent pour que les femmes puissent recourir à l'avortement. Je voudrais également remercier les soignants et les soignantes qui, chaque jour, malgré des effectifs en baisse, malgré des conditions de travail difficiles et malgré, cela a été rappelé par Mahaut Bertu, les attaques incessantes contre leurs activités, continuent d'assurer le droit des femmes à avorter.

Et puis, je voudrais avoir une pensée particulière pour l'équipe du Planning qui, à Nantes, m'a accueillie et accompagnée, car oui, moi, je fais partie de ces femmes qui, un jour, dans leur vie, ont avorté.

Donc oui, je considère que l'IVG et sa constitutionnalisation sont de vrais sujets.

Et puis, à l'heure où partout, en France, en Europe, l'un des premiers droits remis en cause par l'extrême droite lorsqu'elle accède au pouvoir est celui des droits des femmes à disposer de leur corps, ce sujet est plus que jamais d'actualité.

Le discours sur le réarmement démographique n'est évidemment pas de nature à nous rassurer. Alors, si ce n'est pas un sujet pour une partie des sénateurs et des sénatrices de droite, puisqu'une partie d'entre elles et eux voteront contre la constitutionnalisation du droit à l'IVG, eh bien nous, nous, les féministes nous, les humanistes, nous, les tenants et les tenantes de l'émancipation, nous considérons que la Constitution est un puissant rempart contre les politiques réactionnaires, qui n'ont jamais autant été un sujet.

À Nantes, chez les écologistes, nous sommes fiers, et même très fiers de soutenir le Planning familial.

*(Applaudissements.)*

**M. ASSEH, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame Vitoux. Monsieur Boulé.

*Mme la Maire reprend la présidence.*

**M. BOULÉ-FOURNIER, Conseiller municipal** – Madame la Maire, mes chers collègues, je vais évidemment rejoindre les propos de mes collègues.

Vous le savez, le 17 janvier 1975, la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite « loi Veil », était promulguée. Criminalisé sous l'Ancien Régime et tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'avortement sera transformé en crime d'État par le régime de Vichy. L'avorteuse Marie-Louise Giraud sera guillotinée en 1943, autre date importante.

Ce n'est qu'après-guerre que la lutte se structure, et en 1970 a lieu le premier meeting public du mouvement que l'on nomme maintenant le MLF, le « mouvement pour la libération des femmes ».

Une autre date importante, c'est le 5 avril 1971, où paraît dans *Le Nouvel Observateur* le « manifeste des 343 », un manifeste qui appelait à la légalisation de l'avortement. Et l'année suivante, en 1972, se tient, bien sûr, le procès de Bobigny, le procès de Marie-Claire Chevalier, jeune femme de 16 ans qui avait avorté après un viol. Elle est défendue par Gisèle Halimi, dont la plaidoirie pour l'avortement est maintenant célèbre. Et en 1975, c'était cette « loi Veil ».

Et pourtant, la lutte n'est pas finie. Ce n'est qu'en 2013 que l'IVG est remboursée à 100 % par la sécurité sociale et ce n'est qu'en 2014 que la condition de détresse est supprimée.

Ce bref historique sur ces dates que, je n'en doute pas, vous connaissiez toutes et tous, ne peut que nous rappeler toutes ces femmes qui ont risqué leur vie ou qui sont décédées pour avoir avorté clandestinement et dans des conditions très souvent terribles. Toutes ces femmes que j'ai nommées ne peuvent que nous

rappeler celles qui ont été emprisonnées ou condamnées à mort pour avoir défendu le droit de disposer de leur corps.

Alors, lorsque nous observons les dérives autoritaires dans un certain nombre de gouvernements, en Europe ou ailleurs dans le monde, quand le président de la République annonce son souhait de « réarmement démographique », dans un discours aux accents plus que conservateurs, nous devons considérer que le droit à l'IVG est en danger, quoi qu'en dise Gérard Larcher.

Comme le font certains sénateurs et surtout, certaines sénatrices, ne pas vouloir inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution, c'est une posture datée, une posture rétrograde et qui oublie les engagements et les combats féministes que j'ai cités précédemment, des combats féministes émancipateurs, par définition, et qui ont permis d'obtenir ce droit. C'est le laisser à la merci d'une obligation imposée au 49.3. C'est finalement laisser le droit à quelques-unes et à quelques-uns de décider des corps de la moitié de notre population, et en l'occurrence, plutôt à quelques-uns.

D'ailleurs, s'il n'était pas en danger, inscrire le droit à l'IVG à la Constitution ne ferait pas débat. Alors au-delà de la dimension symbolique et protectrice, constitutionnaliser le droit à l'IVG, c'est constitutionnaliser le droit des femmes de disposer librement de leur corps. C'est leur permettre de ne plus être attachées au simple statut de mère et donc, offrir à chaque femme de notre pays la possibilité – je vais reprendre l'expression de ma collègue Marie Vitoux – de s'émanciper de l'injonction à la maternité. C'est donner à chacune le choix sur sa vie.

Et pour conclure – un petit peu de culture politique sur ce sujet ne ferait pas de mal à certaines parlementaires, qui font partie aussi du Conseil municipal de notre chère ville –, on voit bien qu'ailleurs en Europe et qu'ailleurs dans le monde, il y a des mouvements de fond qui attaquent ce droit absolument fondamental. Mes collègues en ont parlé précédemment.

C'est notamment le cas aux États-Unis, où la Cour suprême laisse désormais la main aux États sur cette question. En 2022, il y avait 13 États qui avaient interdit l'avortement. En Europe, nous avons des états comme Malte ou Andorre qui émettent une interdiction stricte sur l'avortement. La Pologne a dorénavant l'une des lois les plus restrictives sur l'avortement en Europe.

Alors, lorsque j'entends que le droit à l'IVG n'est pas menacé, attention à ce qui peut se cacher derrière ces mots. Et oui, nous devons faire bloc collectivement et inscrire ce droit dans la Constitution. Parlez-en aux Irlandaises et aux Irlandais qui se sont battus et l'ont obtenu en 2018, grâce à un référendum constitutionnel.

**Mme la MAIRE** – Merci. Guillaume Richard.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Je ne vais pas relancer le débat ici. Laurence Garnier n'est pas là. Je pense que déformer ses propos en son absence, c'est facile, ce n'est pas propre. Il se trouve que la position de Laurence Garnier est celle de Gérard Larcher. Si vous souhaitez effectivement la comprendre, l'écouter et le faire honnêtement, il vous suffira d'aller sur n'importe quelle chaîne de télévision, et vous pourrez écouter l'explication technique qu'il a faite de ce sujet.

Après, moi, j'en ai assez de recevoir des leçons sur ce sujet et j'aime rappeler que c'est la droite de Jacques Chirac qui a porté cette loi. Nous ne nous sentons donc pas du tout en difficulté quand vous cherchez toujours à nous cornériser, à nous assimiler avec une droite extrême de pays qui ne sont pas les nôtres. Et nous ne nous reconnaissons absolument pas là-dedans.

Je vous demanderai donc maintenant d'arrêter de nous allumer sur ces sujets, parce que je ne trouve pas cela honnête intellectuellement.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste un mot pour préciser que Laurence Garnier n'est pas là pour des raisons familiales. J'invite donc chacune et chacun, évidemment, au respect que ce type de situation exige. Nous partageons évidemment cela mais je veux le dire pour la grande clarté de notre assemblée. Cela, c'est sur le sujet personnel.

Ensuite, sur le champ politique, les positions de la droite sénatoriale sur ce sujet sont connues, publiques et disponibles. Il y a donc une logique, au moment où nous parlons de cette question, à ce que chacune et chacun puisse y faire référence librement.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Merci, Madame la Maire.

Je vais faire vite, même si je pense que le sujet est suffisamment important pour que nous puissions prendre tout de même quelques minutes.

D'abord, s'agissant de l'IVG dans le monde, personne n'aurait pu imaginer qu'aux États-Unis, on puisse en arriver au stade où l'on en est aujourd'hui. Un État fédéré peut se retrouver à modifier sa propre Constitution, y compris à interdire aux femmes qui habitent dans l'État en question, qui interdit l'IVG, de partir ailleurs. Et si elles vont ailleurs pour le faire, elles se retrouvent condamnées dans l'État dans lequel elles sont. C'est de la folie furieuse.

Cela arrive aussi en Europe, notamment en Europe de l'Est. Cela pourrait arriver en Espagne, puisque Vox, l'extrême droite espagnole, qui était très haut dans les sondages, a aussi poussé cette idée d'interdiction de l'IVG.

Et en ce qui concerne la France, nous savons que la fondation Lejeune, qui a été visitée par une ministre du gouvernement, est une fondation qui lutte contre ce droit que l'on appelle droit à l'interruption volontaire de grossesse. Et puis, nous avons tous les sites Internet qui vont vous renvoyer petit à petit vers des informations qui, sous prétexte de vous donner de l'information sur l'IVG, vous orientent en réalité vers quelque chose qui est diamétralement opposé.

Pour nous, le soutien au Planning familial est extrêmement important, puisque l'on parle de la capacité des femmes et, dans une certaine mesure, des hommes, de planifier leurs choix de vie, donc de s'émanciper. C'est un peu cela, la promesse républicaine, la promesse de 1789. Par conséquent, cette proposition qui est faite d'inclure dans la Constitution le droit à l'interruption volontaire de grossesse est pour nous extrêmement importante, pas seulement en tant que droit – liberté mais en tant que droit – créance.

La différence entre les deux, c'est qu'avec le droit – créance, l'État met en place les moyens pour pouvoir le réaliser. Le droit à l'éducation est par exemple un droit – créance. En l'occurrence, ce sont les moyens qui permettent d'effectuer l'interruption volontaire de grossesse lorsque l'on en fait le choix.

Voilà en ce qui concerne le groupe NCSE. Je voulais simplement dire ces quelques mots sans trop prendre de temps, étant donné l'heure.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je voudrais juste dire trois choses sur ce sujet.

La première, dans la suite de ce que vient d'indiquer Bassem Asseh, est que l'on ne peut malheureusement pas dire que cette question est théorique, abstraite, conceptuelle. D'abord, parce qu'elle est bien vivante et bien douloureuse pour de nombreuses femmes, en France et en Europe. Et quand en Espagne, en effet, aujourd'hui, officiellement, un parti remet ce droit en cause et quand on sait qu'en France, au moment où nous parlons et où l'on évoque les élections européennes, le Rassemblement national plus Reconquête plus Debout la France avoisinent les 40 %, je crois qu'il est tout simplement inexact de dire que ce sujet est conceptuel, abstrait et théorique.

Notre responsabilité, c'est de consacrer un droit qui est absolument déterminant pour les femmes, qui est déterminant pour la liberté, qui renvoie à cette notion du libre choix pour chacune, de la capacité de disposer de son corps.

Et quand j'échange avec de jeunes adolescentes, quand j'échange avec des jeunes filles, je me dis deux choses : oui, nous devons beaucoup aux pionnières, aux féministes historiques. Oui, nous devons beaucoup à celles qui se battent aujourd'hui. Mais il y a encore beaucoup de travail, même à Nantes. Croire que ces sujets sont acquis, croire que les freins familiaux n'existent pas, croire que les tabous ont disparu, je crois que c'est très mal mesurer ce qui peut se jouer dans la société, dans plein d'endroits différents de la société.

Alors oui, je crois que cette étape, qui a été votée à l'Assemblée, est une étape majeure, et j'espère que la raison l'emportera au Sénat sur ce sujet.

Je redonne la parole Mahaut Bertu et ensuite, je mettrai la délibération aux voix.

**Mme BERTU, Adjointe** – Dans le monde, tous les ans, ce sont 40 000 femmes qui décèdent chaque année en ayant recours à des avortements clandestins. En Europe, cette réalité existe également. Notre pays voisin, l'Italie, est un pays où l'IVG est légale. On ne remet pas ce droit en question, évidemment. C'est comme chez nous. En réalité, il est extrêmement difficile pour les Italiennes d'avoir accès à ce droit. Un rapport du ministère de la Santé – ce n'est pas un rapport militant : c'est un rapport du ministère de la Santé – a estimé qu'en 2019, 67 % des gynécologues avaient refusé de pratiquer des IVG au nom de la clause de conscience.

C'est de ce type d'alerte que nous voulons aujourd'hui partager la réalité. Le droit à l'avortement existe en France sur le papier. Est-ce que ce droit est assuré et pour combien de temps ? C'est là que nous voulons mettre le focus.



Je voulais juste répondre à Guillaume Richard, puisque vous prétendez que les propos de Laurence Garnier ont été déformés. La seule personne qui les a cités textuellement, c'est Marlène Colineau, qui les a lus. Je vous inviterai donc à réécouter ce qu'elle a dit puisque mot à mot, c'est ce que nous avons toutes et tous lu dans la presse, sur les réseaux sociaux, du positionnement qui est le positionnement de la cheffe de votre groupe.

Moi, si vous me dites, aujourd'hui, que vous allez voter avec nous, puisqu'il n'y a pas l'ombre d'un doute et que vous partagez l'ensemble des positionnements, j'en suis ravie ! L'idée n'est pas d'aller vous piéger...

*(Réactions dans la salle.)*

Puis-je finir ma phrase, s'il vous plaît ? Je vous en prie.

Si, aujourd'hui, nous souhaitons que la Ville réaffirme son engagement en faveur de la défense inconditionnelle des droits fondamentaux que sont les droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous, si nous réaffirmons que le droit des femmes de contrôler et de décider librement des questions liées à leur sexualité implique un accès libre et sûr à la planification familiale, à la contraception, aux services d'avortement légaux, si nous assurons notre soutien plein et entier à tous les acteurs et à toutes les actrices du territoire qui œuvrent en faveur de cet objectif et en particulier, au Planning familial, c'est tout ce que nous voulons assurer. Il n'y a pas de piège ici.

S'il y a des positionnements différents, ce n'est pas un problème. S'il n'y a pas de différence, tant mieux : nous serons toutes et tous dans la rue quand il faudra défendre le droit à l'avortement et le droit des femmes de disposer de leur corps.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

*Lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Il s'agit d'une première répartition de subventions, cette fois-ci sur la lutte contre les discriminations.

Nous agissons pour l'égalité. C'est l'un des marqueurs de notre mandat. Et l'un des piliers de cette action, c'est bien la lutte contre les discriminations, contre toutes les formes de discrimination. Cette délibération vous propose de soutenir quatre associations, pour un montant de 126 000 euros : la Ligue de l'enseignement, la LICRA, la Ligue des droits de l'homme et Tissé métisse.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

*Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois demander à Gildas Salaün, Bassem Asseh, Julien Bainvel, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh et Pascale Robert de sortir de la salle et je redonne la parole à Mahaut Bertu.

**Mme BERTU, Adjointe** – Cette délibération vous propose une répartition de subventions pour le soutien à la vie associative, une première répartition de subventions pour un montant de 4 345 827 euros, pour 121 dossiers.

Cette délibération propose à la fois le soutien à du fonctionnement général pour des activités associatives, le soutien à la vie fédérative – un certain nombre d'amicales laïques, notamment, et de fédérations d'éducation populaire sont soutenues dans le cadre de cette délibération –, treize subventions exceptionnelles liées à des projets associatifs spécifiques ainsi qu'un accompagnement de deux projets pour des animations estivales, pour un montant de 68 000 euros. Vous le savez, nous prévoyons désormais dès janvier l'ensemble des projets qui viendront égayer l'été.

Cette délibération fait également un focus sur l'aide à l'investissement de la CAF pour la maison de quartier La Locomotive, que nous avons inaugurée en juin dernier, dans le quartier Nantes Erdre. En effet, la CAF de Loire-Atlantique a décidé de répondre favorablement et de soutenir notre projet à hauteur de 175 000 euros de subventions en recettes et 75 000 euros sous la forme d'un prêt à taux zéro, sur un montant de dépenses subventionnables qui, je le rappelle, était de 6 510 000 euros.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Robert.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives et des actions « temps libre » – Conventions – Avenant – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois demander à Gildas Salaün, Bassem Asseh, Julien Bainvel, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh et Pascale Robert de quitter la salle. Cela tombe bien, parce que ce sont les mêmes élus que pour la délibération précédente, si je ne me trompe. Je donne la parole à Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit des subventions au titre des actions éducatives et des actions « temps libre », avec, pour une partie, l'aide au fonctionnement des écoles, pour 150 240 euros, le soutien aux acteurs et associations sur le temps scolaire, en particulier les PEP et la FAL, pour le financement de classes de découverte ainsi que des projets « lecture », pour un montant de 314 692 euros, le soutien à Urbain's Band et à PaQ'la Lune, pour des actions d'éducation artistique et culturelle.

Nous avons également le soutien à des actions d'accompagnement à la scolarité avec l'AFEV, pour lesquelles nous renouvelons la convention. C'est un accompagnement de deux heures par semaine par enfant au domicile plus des sorties éducatives. Plus de 400 enfants sont concernés, à l'échelle de la ville de Nantes, dont 250 en élémentaire.

Il y a également une convention avec l'association Le Relais, pour 8 000 euros, Nantes lit dans la rue, une bibliothèque de rue à Malakoff, et divers acteurs et associations, ainsi que des projets relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'enfant. Je cite en particulier Alea Linea, avec son journal *Phénomène*, écrit par et pour les enfants.

Nous avons aussi des actions d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique, technique et industrielle, dont nous avons parlé tout à l'heure, notamment avec les Petits Débrouillards, ainsi que le soutien aux actions d'équipement et d'éducation au numérique avec l'association les CEMEA.

Cette délibération propose également de valider la grille tarifaire des centres de loisirs pour 2024, à la suite d'une coquille dans la délibération que nous vous avons fait voter au mois de décembre.

Je vous demande d'approuver le versement de ces subventions, pour un montant total de 671 132 euros, et d'approuver les conventions avec l'association AFEV et l'association Le Relais.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Robert.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

*Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation d'une nouvelle école à la rentrée 2024 – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette délibération concerne la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques.

Vous le savez, l'inscription des élèves nantais s'effectue dans l'école du périmètre qui correspond à l'adresse du domicile du ou des responsables légaux. Des dérogations peuvent être demandées mais doivent être motivées.

Comme chaque année, nous vous demandons donc d'approuver la liste des rues des différents secteurs avec, cette année, des modifications substantielles liées à la livraison progressive des opérations du schéma directeur. Ces livraisons demandent une révision assez importante de la sectorisation, effectuée au moyen d'une méthode avec groupe projet, comité de pilotage et associations des différentes parties prenantes.

Cette méthode a été utilisée pour redéfinir la sectorisation scolaire dans la perspective de l'ouverture à venir de la nouvelle école de Nantes Sud, à la rentrée 2024, ainsi que la re-sectorisation d'une dizaine d'écoles dans l'ouest à la suite de la livraison des extensions des écoles Mutualité et Lucie Aubrac et également, à la suite de la décision du passage de l'école Freinet Ange Guépin en école primaire.

L'ensemble de ces modifications concernent les écoles Jacques Tati, Sarah Bernard, Ledru-Rollin, Alphonse Braud, Fonteny, l'école de la Mutualité, l'école Lucie Aubrac, l'école des Réformes, l'école du Plessis-Cellier, l'école Jean Zay, l'école de la Contrie, l'école de Chantenay, les écoles Ange Guépin et Jean Moulin, pour une part.

Pour une autre part, nous avons également des ajustements de périmètres pour équilibrer les effectifs entre les différentes écoles. C'est le cas sur l'Île de Nantes entre l'école Aimé Césaire et Joséphine Baker, dans le quartier Doulon – Bottière entre l'école Maurice Macé et Claire Bretécher, et dans le quartier du Centre-Ville entre l'école du Chêne d'Aron et l'école Leloup-Bouhier, d'une part, et entre les écoles Lamoricière et André Lermite et l'école Leloup-Bouhier, d'autre part.

Enfin, *last but not least*, une modification sera également apportée à compter de l'année scolaire 2025 à la suite de la concertation sur le secteur ouest dans le quartier Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne, entre l'école Jean Zay et l'école de la Contrie.

Cette délibération vous demande également d'approuver non pas une modification de sectorisation, mais la fermeture de l'école Côte d'or, les élèves étant d'ores et déjà affectés en élémentaire sur le secteur de la Mulotière, d'une part, et de la Chauvinière, d'autre part. Ces élèves iront donc dès la maternelle dans le secteur de la Mulotière, d'une part, à Barberie, et dans le secteur de la Chauvinière, d'autre part.

Enfin, cette délibération vous propose de valider la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Coudray à la suite du projet de schéma directeur, qui permet le regroupement de ces deux écoles.

**Mme la MAIRE** – Merci. Anne-Sophie Guerra.

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Merci. Marie Vitoux n'était pas très optimiste, tout à l'heure. Moi, au contraire, je suis persuadée que les entreprises vont nous permettre d'ouvrir cette école. Marie Vitoux a parlé au conditionnel. Elle a dit : l'école devrait ouvrir. Moi, je suis persuadée qu'elle ouvrira.

En tout cas, je voudrais juste vous dire qu'en tant qu'élue du quartier, j'ai quand même eu du mal à comprendre la composition et le dispatching des enfants.

Pour réexpliquer à ceux qui ne connaissent pas bien le quartier, peut-être comme Marie Vitoux, puisque visiblement, elle n'y habite pas, cette école va donner dans l'allée de la Civelière. Et dans l'allée de la Civelière, quand on regarde le découpage, ceux qui habitent dans la partie basse de la rue vont intégrer cette nouvelle école, ceux qui intègrent la partie haute vont rester à l'école Jacques Tati, à plus d'un kilomètre, et ceux qui habitent dans l'impasse Erik Satie, qui donne dans l'allée de la Civelière, iront à l'école Ledru-Rollin. Donc une rue, trois écoles. C'est tout de même assez incroyable...

Les enfants qui habitent le Bas Chemin de Vertou, eux, vont marcher au moins 1,4 kilomètre ou 1,5 kilomètre pour se rendre à l'école Ledru-Rollin, au lieu de faire au maximum 500 mètres pour intégrer la nouvelle école. À l'inverse, les familles de l'avenue d'Hestia vont quitter l'école Ledru-Rollin pour venir à l'école Alice Millat, alors qu'en plus, ils habitent à 600 mètres de Jacques Tati... Bref, on n'y comprend rien.

Les enfants du début de la rue de Biarritz, cela, c'est bien aussi..., vont venir à l'école Alice Milliat. Cela leur fera 1,3 kilomètre pour venir. Alors que leurs voisins de la cage d'escalier voisine, eux, vont rester à Jacques Tati, à moins de 400 mètres de chez eux.

On se demande aussi ce qu'ont pu faire les familles qui résident tout au bout du quartier, à l'est, au bout de la route de Vertou, à la limite de Beautour, parce que ces enfants, eux, vont conserver leur rattachement à l'école Jacques Tati, à 2 kilomètres, alors que l'école Alice Milliat est à 800 mètres de chez eux.

C'est pareil pour les avenues de la Comète, du Clos Camberger ou de la rue du Pâtis vert : impossible... Pour l'impasse Palatine, c'est bien aussi : elle, elle est rattachée à cette nouvelle école alors qu'elle donne

dans le chemin des Roches vertes et que les enfants du chemin des Roches vertes sont rattachés à l'école Ledru-Rollin.

Il n'y a aucune cohérence entre voisins, entre enfants qui se retrouvent dans les différentes activités scolaires. C'est incompréhensible.

Alors n'allez pas me dire que c'est simplement dans un objectif de mixité sociale parce que sinon, vous conserveriez le rattachement de la Côte Saint-Sébastien, de la rue Ravanel, par exemple, ou de la première partie de la route de Clisson à Jacques Tati, école dont elles sont plus proches géographiquement. Ou alors, vous rattacheriez l'ensemble du boulevard Émile Gaborit à Ledru-Rollin. On peut trouver de nombreux autres ajustements sans faire parcourir des kilomètres à nos enfants.

Nous parlons de familles, nous parlons d'enfants. Nous ne parlons pas de pions que l'on déplace.

Et vous évoquez la ville du quart d'heure, mais est-ce que vous l'appliquez aux enfants ? Est-ce que vous vous êtes fait cette réflexion ?

Merci.

**Mme la MAIRE –** Merci. Juste un mot, sur la forme. Ghislaine Rodriguez vous répondra sur la question des périmètres. Mais vous avez assez gratuitement mis en cause l'adjointe de quartier.

Je ne doute pas que vous puissiez avoir des désaccords de fond entre vous et Marie Vitoux, mais je crois vraiment que s'il y a une chose que l'on ne peut pas reprocher à Marie Vitoux, c'est un manque de ténacité, de suivi des sujets auxquels elle est attachée, et je peux vous confirmer, dans son rôle d'adjointe de quartier comme dans ses autres missions, l'implication qui est la sienne et donc évidemment, la connaissance de ce quartier. Je crois que c'était parfaitement inutile dans cette intervention.

Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe –** Merci.

Je crois que par cette délibération, nous affirmons à la fois notre volonté de rééquilibrer les effectifs entre les écoles publiques mais, vous l'avez dit, nous réaffirmons très clairement notre volonté politique de diversité sociale des publics au sein de chacune des écoles. C'est favoriser « l'agir ensemble », apprendre à se respecter, à s'enrichir des différences, partager les aventures humaines, d'où que l'on vienne. C'est de cela que nous parlons.

Pour répondre plus précisément sur le secteur de Nantes Sud, rapportez-vous à la méthode que nous avons employée. Vous êtes en train de détricoter, avec votre regard de citoyenne et d'élue, un travail qui a été fait collectivement avec des représentants de parents d'élèves, avec des directions d'école, avec des équipes de quartiers et des personnes qui connaissent bien le quartier, et tout cela, en nous mettant d'accord, dans une première étape, sur les critères sur lesquels nous allons définir cette sectorisation. Nous nous mettons d'accord avec le groupe projet pour définir ces critères. La mixité sociale en fait clairement partie.

Bien sûr, la proximité des écoles est aussi un élément que nous prenons en compte. Néanmoins, l'école Nantes Sud ne sera pas la seule et ne sera pas la dernière à ne pas être au centre de son périmètre. Ce n'est pas du tout cette logique-là qui est à l'œuvre.

Nous avons également un impératif d'effectifs. C'est-à-dire que tout cela est passé à la moulinette de calculs savants sur l'évolution des effectifs scolaires et la position de l'habitation des élèves en fonction des éléments portés à notre connaissance.

C'est tout cet ensemble-là qui a conduit à ce scénario qui vous est présenté aujourd'hui et qui a été, encore une fois, validé par le groupe de pilotage élargi, donc avec les représentants de parents d'élèves, avec les directions d'école concernées, avec les équipes de quartiers, avec le Conseil départemental.

**Mme la MAIRE –** Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(8 abstentions.)*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe,** donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Modalités de calcul et de versement- Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette délibération concerne la participation financière de la Ville aux aides facultatives pour les écoles privées sous contrat.

Rappelez-vous le précédent épisode : au conseil municipal de décembre, nous vous proposons de voter le forfait communal pour l'année 2024. Nous sommes dans une année un peu transitoire, où nous allons poursuivre les échanges pour le futur protocole de financement des écoles privées qui, nous l'espérons, aboutira pour les années 2025 à 2028.

Pour cette année, nous proposons de maintenir l'aide sociale à la restauration mais de la restreindre en instaurant un tarif plafond à 5,70 euros. Ce mécanisme a vocation à être transitoire. Et dans le cadre des négociations en cours, les représentants de l'enseignement privé se sont engagés à mettre en place une tarification sociale au sein de leur établissement pour le temps de midi, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette tarification sociale permettra de faire converger les tarifs des pauses méridiennes des différentes écoles nantaises.

Nous proposons également de poursuivre la bonification du forfait communal pour les enfants scolarisés en ULIS et d'instaurer une bonification de mixité sociale pour les écoles qui ont les indices de positionnement social les plus faibles de l'ensemble des écoles privées. Pour l'année 2022-2023, il s'agit de Notre-Dame de la Sagesse, qui a un IPS de 104,8, et de Notre-Dame des Batignolles, qui a un IPS de 114.

Le reste de la délibération détaille les modalités de calcul et de versement des aides, mais je vous ferai grâce de cette partie de la délibération.

Il y a également une convention type que nous allons proposer aux OGEC et que je déclinerai dans les délibérations suivantes.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Centre-Ville, Bellevue – Chantenay – Saint-Anne et Dervallières – Zola – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Avant de redonner la parole à Ghislaine Rodriguez, de demander à Delphine Bonamy, Thibault Guiné, Nicolas Martin, Thomas Quéro, Hervé Fournier, Valérie Coussinet, Denis Tallédec, Virginie Ferreira et Jamal Ouggourni de sortir de la salle.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Il s'agit d'approuver la conclusion d'une convention d'attribution des aides facultatives pour les OGEC des quartiers Centre-Ville, Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne et Dervallières – Zola. Je vais les citer, comme cela, cela vous laisse le temps de sortir : Marcel Callo, Notre-Dame de Bon Port, Sacré-Cœur, Saint-Clair, Saint-Martin Chantenay, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Sainte-Anne de Nantes avec, pour Notre-Dame de Bon Port, une bonification ULIS de 1 600 euros.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Bonamy*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Hauts Pavés – Saint-Félix, Malakoff – Saint-Donatien, Île de Nantes, Breil – Barberie, Nantes Nord – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Cette fois, ce sont Elhadi Azzi, Pauline Langlois, Tristan Riom, Aziliz Gouez, Michel Cocotier, Nadège Boisramé, Pascal Bolo, Yves Pascouau et Olivier Chateau. Pour ceux qui s'interrogent sur les périmètres à géométrie variable, c'est simplement parce que cela dépend des OGEC et de là où chacun siège.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Il s'agit cette fois-ci d'approuver la conclusion d'une convention d'attribution des aides facultatives pour les OGEC situés dans les quartiers Hauts Pavés – Saint-Félix, Malakoff – Saint-Donatien, Île de Nantes, Breil – Barberie et Nantes Nord, avec la particularité, pour l'OGEC Jean XXIII, de la bonification ULIS à 1 600 euros.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pauline Weiss.

**Mme WEISS, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Bonsoir, même...

J'avais juste une interrogation au sujet de l'école Saint-Félix, qui a tout de même subi un incendie au mois de janvier. Je salue tout le travail qui a été fait par le corps enseignant et par les parents également face à cette grande difficulté. Je voulais savoir s'il y avait eu une demande d'intervention ou d'aide de la ville et s'il y avait une aide qui avait été apportée pour faire face à cette situation, même si c'est une école privée. Dans le cadre du dialogue que vous avez avec les écoles privées, peut-être avez-vous eu une sollicitation.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci, et merci, en effet, de poser cette question, puisque l'une des écoles de la ville, l'école Saint-Félix, en effet, a été touchée par un incendie, comme vous l'avez rappelé.

Je voudrais d'abord dire qu'évidemment, la Ville s'est tout de suite portée en soutien de la communauté éducative. L'adjoint de quartier, Tristan Riom, a fait partie de celles et ceux qui étaient sur place, sur le terrain, aux côtés des équipes. Je veux vraiment en profiter pour saluer d'abord l'efficacité des forces de secours. Le directeur de l'enseignement diocésain, que j'ai eu à plusieurs reprises sur ce sujet personnellement, et Ghislaine Rodriguez a aussi pu échanger avec lui, nous a dit à quel point l'efficacité collective avait, de ce point de vue, été un atout précieux.

Je voudrais aussi saluer le travail des enseignants et des enseignantes, notamment, dans un moment qui évidemment, a été compliqué pour tout le monde.

Je ne vais pas entrer dans la totalité des détails mais peut-être évoquer trois sujets.

D'emblée, la Ville s'est mise à disposition pour tout ce qui avait trait à l'apport de soutien en matériel. Cela, c'est aujourd'hui chose faite. La Ville a pu venir aider, dans une période que chacun comprendra compliquée.

Ensuite, il y a actuellement des discussions en cours puisqu'il y a à la fois la question des maternelles et la question des primaires. La question des maternelles, au moment où nous nous parlons, ne va pas se régler de la même manière que celle des primaires. Et puis, il y a le temps dans lequel nous sommes et bien sûr, il y a ensuite plusieurs semaines et plusieurs mois.

La Ville a fait des propositions à la direction de l'enseignement diocésain pour pouvoir héberger dans une période temporaire. Je n'en dis pas plus en conseil parce que les discussions sont en cours entre les services de la Ville et les équipes concernées. En tout cas, l'état d'esprit est clair : nous sommes totalement aux côtés des équipes, dans une logique de soutien, que ce soit sur la question du mobilier ou sur la question de l'hébergement proposé pendant le temps des travaux.

Ensuite, il appartient évidemment à la direction de l'enseignement diocésain, aux équipes éducatives, en lien avec les parents d'élèves, de prendre les meilleures options. Ils ont plusieurs scénarios. Ce sont eux qui naturellement, informeront les membres de l'école.

Mais je voudrais vraiment saluer la qualité du dialogue et, encore une fois, le professionnalisme, en particulier des enseignants, qui étaient aux premières loges. Loin des polémiques, à Nantes, on agit concrètement, y compris dans des situations de cette nature, qui sont évidemment et heureusement toutes particulières.

Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Bolo*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Nantes Erdre, Doulon – Bottière et Nantes Sud – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Je dois demander à Catherine Bassani, Catherine Piau, Patrice Boutin, François Brochard, Florian Le Teuff, Simon Citeau, Élisabeth Lefranc et Marie-Annick Benâtre de sortir de la salle et je redonne la parole à Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette délibération vous demande d'approuver la conclusion d'une convention d'attribution des aides facultatives de la Ville pour les associations gestionnaires des écoles privées sous contrat des quartiers Nantes Erdre, Doulon – Bottière et Nantes Sud, avec la particularité, pour l'AEFS Blanche de Castille, du bonus ULIS à 1 600 euros. Et l'OGEC Saint-Jacques, c'est-à-dire Notre-Dame de Sagesse, et l'OGEC Notre-Dame de Batignolles bénéficient d'un bonus de mixité sociale : 5 058 euros pour La Sagesse et 6 373 euros pour Notre-Dame de Batignolles.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Piau, Mme Bassani.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

*École Guist'hau – Transformation du collège Guist'hau en école provisoire – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Il s'agit, cette fois-ci, de vous proposer de valider le programme de transformation du collège Guist'hau en école provisoire.

Vous savez que ce collège, propriété de la ville, va fermer à l'été 2024. Il est souhaité d'utiliser temporairement les locaux de cet ancien collège, enfin, de ce futur ancien collège, pendant la durée des travaux qui affecteront l'école élémentaire Jean Jaurès, qui sont prévus pour durer plus de deux ans.

Il s'agit donc à la fois d'aménager un restaurant scolaire, puisque la logistique en place ne permettait pas d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, de mettre aux normes la sécurité incendie et l'accessibilité universelle, d'adapter également les sanitaires aux enfants d'élémentaire et d'adapter les locaux aux besoins pédagogiques d'une école élémentaire.

Avec cette transformation, cette école provisoire pourrait également servir d'école temporaire pour d'autres éventuelles opérations futures de travaux, puisque l'on voit bien que les travaux en site occupé dans les écoles, c'est tout de même toute une histoire. Cela pourra donc nous être utile pour la suite.

Au stade de la phase d'avant-projet, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 1 170 000 euros toutes taxes comprises.

Je vous demande donc d'approuver le programme de transformation du collège Guist'hau en école provisoire et d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 170 000 euros toutes taxes comprises.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

*Projet « Réinventer les cours d'école » – École primaire Maison neuve – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Nous avons là deux délibérations qui me réjouissent particulièrement, puisque nous allons à donner à voir pour la première fois, je crois, en conseil municipal, des projets de cours d'école qui vont faire l'objet de travaux dès cet été.

Pour démarrer, c'est l'école primaire Maison neuve, qui se situe dans le quartier Nantes Erdre, tout près de la Beaujoire, une école qui a une cour maternelle et une cour élémentaire un peu alambiquées, ai-je envie de dire, avec une géométrie complexe, pour dire les choses d'une manière plus sérieuse.

Ce sont des cours d'école actuellement très minérales, néanmoins assez arborées, puisqu'il y a huit arbres accessibles aux enfants en maternelle et trois arbres également en élémentaire. Et il y a un terrain sportif qui, comme bien souvent, dans beaucoup de cours, est placé au centre de la cour.

Les enjeux qui ont été identifiés dans ce projet, à la suite de la concertation avec les enfants, avec les enseignants, avec l'ensemble de la communauté éducative, sont à la fois de réinvestir les espaces de cour qui ne sont pas exploités actuellement, puisqu'il y a des parties de la cour qui étaient un peu dans des espaces difficilement surveillables et donc non exploités, de revoir la répartition des surfaces entre les cours élémentaire et maternelle, la cour maternelle étant assez grande et l'élémentaire, un peu trop petite, et de traiter le vis-à-vis sans intervention sur les clôtures, parce que c'est une école qui a beaucoup de vis-à-vis tout autour de sa cour, qui est elle-même autour de l'école.

Et il s'agit bien sûr aussi de répondre à nos cinq enjeux que nous avons fixés pour les cours réinventées.

La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par le paysagiste Agap et le bureau d'études Quarta.

Le projet du paysagiste qui vous est présenté sur les visuels que vous voyez sur vos écrans viendra significativement améliorer la qualité des espaces.

Dans la cour de l'école maternelle, on vient restreindre la surface, comme je le disais, pour en redonner un peu à l'élémentaire. On vient la structurer avec des zones actives, des zones plus calmes, un circuit pour les roulants et des zones plantées. Pour information, la part de surface imperméable passe de 58 % avant travaux à 40 % après, et deux nouveaux arbres seront plantés dans la cour maternelle.

La cour élémentaire, cette fois, voit sa surface s'agrandir. Le terrain sportif est redimensionné à la baisse et coloré, également, pour répondre aux ambitions sportives mais aussi aux ambitions d'égalité et d'inclusion. La part de surface imperméable, elle, passe de 90 % avant travaux à 54 % après, et neuf nouveaux arbres seront plantés.

Sur cette école, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales seront également repris, puisqu'ils sont actuellement en mauvais état, ce qui explique aussi que les travaux vont durer un peu plus longtemps que ce que nous avons tout d'abord imaginé, avec un démarrage des travaux à partir de cet été et une fin des travaux courant 2025.

Je vous demande donc d'approuver le programme, le projet et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, que je ne vous ai pas donnée... Voilà : à hauteur de 560 000 euros toutes taxes comprises.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(1 abstention.)*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

*Projet « Réinventer les cours d'école » – Groupe scolaire Henri Bergson – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – C'est le deuxième projet de cours d'école réinventée, dans le quartier Malakoff, cette fois-ci. C'est l'école Henri Bergson, une école d'éducation prioritaire, qui avait, elle aussi, une cour d'école maternelle et élémentaire très minérale, davantage d'arbres – quatre arbres – en maternelle et un seul en élémentaire, un grand préau assez sombre en élémentaire et également, beaucoup d'importance donnée au terrain sportif.

Des enjeux ont été identifiés à la suite de la concertation. Je rappelle que la concertation a lieu dans les classes, qu'elle a lieu aussi via des questionnaires, via des échanges et un certain nombre de réunions avec les utilisateurs, à la fois pour recueillir leurs besoins et pour leur proposer les différentes pistes qui vous sont présentées, qui ont été discutées avec la communauté éducative.

Les enjeux qui ont été pointés sont de réinvestir les espaces de cour qui n'étaient pas exploités actuellement, de végétaliser aussi très largement, notamment en utilisant des arbres fruitiers, et de développer des activités spécifiques, comme un parcours sensoriel, par exemple, un espace d'accueil pour des animaux, en maternelle, ou des ateliers pour faire classe dehors en élémentaire.

Et bien sûr, il s'agit toujours de répondre à nos cinq enjeux d'écoles réinventées.



Ce projet est mené par le paysagiste Boîte à paysages et le bureau d'études Bevenn. Il nous permet également de désimperméabiliser une surface importante des cours, la part de surface bitumée passant de 98 % avant travaux à 55 %, dans la cour maternelle, où 18 nouveaux arbres seront plantés. Et en élémentaire, on passe de 93 % avant travaux à 55 % après travaux, et 15 nouveaux arbres seront plantés.

Je vous demande donc d'approuver le programme, le projet et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, qui s'élève à 386 000 euros toutes taxes comprises.

**Mme la MAIRE** – Merci. François Brochard.

**M. BROCHARD, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire, brièvement...

Notre adjointe à l'éducation, Ghislaine Rodriguez, nous présente de beaux projets de cours réinventées pour ces écoles de Maison neuve et Henri Bergson, qui s'inscrivent parmi les 52 réinventions prévues sur ce mandat.

52 cours, cela correspond au tiers de nos écoles publiques. En tant qu'élu délégué à « l'école nature », je tiens à saluer le travail de nos services de l'éducation, ceux qui écoutent et qui questionnent les enfants, qui concertent les usagers de chaque école, et ceux qui réalisent aussi ces nouvelles cours pour servir les enjeux fondamentaux que je souhaite bien rappeler, à savoir :

- l'égalité : que chaque enfant trouve sa place, individuellement et collectivement, dans ces cours ;
- sa liberté d'agir, de s'exprimer par le jeu libre, qu'il soit actif ou calme ;
- le climat : que nos cours d'école deviennent à la fois des îlots de fraîcheur et des puits de carbone pour notre ville ;
- le vivant : reconnecter des enfants à la nature pour la respecter tout au long de sa vie.

C'est aussi le sens des propositions faites par notre députée écologiste Francesca Pasquini, qui défend une pratique hebdomadaire de la classe en extérieur en toute saison, ainsi que l'allongement des vacances estivales, propices aux épisodes caniculaires.

Grandir dehors, voilà une ambition forte que porte notre groupe écologiste et citoyen, car on apprend mieux quand on se sent bien, quand nos sens sont en éveil, dans un cadre naturel, frais et apaisé.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(1 abstention.)*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 33A, intitulé :

*Établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré – Accueil et animation périscolaires – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette délibération concerne l'accueil et l'animation périscolaire, pour le lancement d'une procédure adaptée. Nous avons eu l'occasion d'en échanger un peu ce matin.

L'accueil et l'animation périscolaires des écoles publiques, à Nantes, sont aujourd'hui assurés par l'association Léo Lagrange Ouest, dans le cadre d'un marché de prestation de services. Il s'agit donc de renouveler ce marché et de lancer une procédure adaptée pour un marché qui s'étalera du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Cette prestation s'adresse bien sûr à toutes les familles dans toutes les écoles publiques nantaises. Bien sûr, le prestataire est chargé de l'animation des temps périscolaires dans le respect des différentes réglementations en vigueur et des ambitions que nous portons dans le cadre de notre projet éducatif de territoire.

Je voulais attirer votre attention, au regard notamment des résultats des enquêtes auprès des familles et des enquêtes auprès des enfants et adolescents que nous avons réalisées en 2021, mais également de la démarche d'évaluation que nous avons conduite l'année dernière, d'avril à octobre. Ce nouveau marché a pour nous un enjeu principal, qui est de consolider l'organisation des accueils périscolaires, de stabiliser les équipes et de renforcer leur qualification.

Nous en avons parlé ce matin : dans les orientations que nous donnons, nous serons particulièrement attentifs à conforter l'accueil des publics spécifiques comme l'accueil des tout-petits, par exemple, ou des

enfants qui ont des besoins particuliers, d'améliorer également les conditions de travail des équipes d'animation, particulièrement en développant la formation, mais pas uniquement.

Nous demandons aussi aux candidats de nous faire des propositions pour un travail en proximité et en coopération avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de territoire et également, de nous faire des propositions en lien avec les familles, à tous les niveaux, pour leur offrir des espaces d'expression et de participation.

Nous leur demandons aussi de prendre toute leur part dans la déclinaison et l'animation de notre projet éducatif de territoire et de déployer des démarches « d'aller vers » pour permettre vraiment à tous les enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire.

Nous nous réservons également un volet « expérimentation ». Le marché prendra la forme d'un accord-cadre mono attributaire d'une durée de quatre ans, qui donne lieu à la passation de marchés que l'on appelle subséquents, qui sont des marchés annuels. L'ensemble de l'enveloppe, pour les quatre ans, est limitée à 90 millions d'euros sur quatre ans. Et pour 2025, le premier marché sera concomitant à celui de l'accord-cadre, pour un montant maximum de 21 millions d'euros. À titre d'information, pour 2023, nous étions plus proches de 19 millions que de 21 millions en fin d'année.

Il vous est donc demandé d'autoriser le lancement de cette procédure adaptée pour la réalisation des prestations que je viens de vous décrire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(4 voix contre.)*

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

*Multi-accueil petite enfance « Le Jardin de Jules Verne » – Rénovation thermique et mise en accessibilité – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation*

**Mme NAULIN, Adjointe** – Il est un peu tard. J'espère que vous avez encore de l'énergie. La délibération que je vais vous présenter vaut largement la peine d'en avoir encore, justement parce que nous allons parler de la rénovation énergétique, mais pas uniquement, de la mise en accessibilité également, du multi-accueil pour la petite enfance Le Jardin de Jules Verne.

C'est un multi-accueil de 80 places. Dans le cadre du suivi de nos équipements, un audit énergétique et un diagnostic en accessibilité ainsi qu'une étude de faisabilité ont été réalisés sur ce multi-accueil.

Il en ressort un programme de rénovation énergétique qui passera par de l'isolation, de l'amélioration de l'étanchéité de l'équipement, de l'isolation par l'extérieur avec des matériaux bio-sourcés et de la pose de protections solaires.

Nous allons également agir sur la mise en accessibilité, notamment du local pour les poussettes et les vélos et de l'accès au multi-accueil.

Par ailleurs, nous allons aussi agir sur la qualité de l'air, qui est un enjeu majeur, y compris pour les tout-petits, et même surtout pour les tout-petits, en installant un système de ventilation à double flux et un système spécifique pour retraiter l'air de la laverie. Si les petits n'y vont pas, en revanche, les adultes qui y travaillent y vont et bien que nous ayons modifié les produits d'entretien pour qu'ils soient dénués ou limités en matière de perturbateurs endocriniens, il est nécessaire d'avoir une attention spécifique sur la qualité de l'air dans ce local précis.

Nous agissons donc sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, nous agissons surtout pour la qualité d'accueil des enfants en été comme en hiver et nous agissons sur leur santé environnementale à travers ce projet de rénovation.

C'est un projet dont le coût, toutes taxes comprises, est de 1 165 000 euros, avec une maîtrise d'œuvre confiée à Domus architecture.

Pour le budget vert de ce projet, les équipes, et je les en remercie, ont fait l'exercice, bien que certaines dépenses ne soient pas encore complètement caractérisées sur le projet. Je peux d'ores et déjà vous dire que ce sont 50 % des dépenses qui sont classées dans la partie « favorable sous condition » en matière

d'atténuation, 50 autres pourcents comme « neutres » sur cette partie-là. Pour l'adaptation, nous sommes à 50 % de dépenses « très favorables » et 50 % de dépenses « neutres ». Sur les ressources, nous sommes à 25 % « favorables sous conditions » pour l'économie des ressources et à 75 %, « neutres ».

Il vous est donc proposé d'approuver le programme, l'enveloppe de 1 165 000 euros pour la rénovation du Jardin de Jules Verne, et d'autoriser une procédure adaptée.

Je précise que les familles qui déjà sont accueillies au Jardin de Jules Verne et qui le seront pendant les travaux à compter du troisième trimestre 2024 sont bien sûr accompagnées par les équipes pour retrouver un autre site. L'accompagnement est d'ores et déjà fait et concerté avec les familles pour que les enfants puissent être accueillis dans des multi-accueils qui répondent aux besoins des familles.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

*Politique publique « bien grandir à Nantes », volet « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme NAULIN, Adjointe** – C'est une délibération que vous connaissez, puisqu'il s'agit d'évoquer la répartition de subventions à des associations qui œuvrent dans le champ de la parentalité, à Nantes, donc au bénéfice des Nantais et des Nantaises.

Il est proposé d'approuver un montant total de 43 000 euros, répartis entre plusieurs associations, que je me permets de citer, qui sont la Maison des familles, le Lieu utile, Res'PPI+, Contact Loire-Atlantique et Linkiaa.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

*Jeux olympiques 2024 – Convention-cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 – Convention d'utilisation des sites d'entraînement – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Je vais essayer de faire cela de manière assez rapide, même si l'enjeu autour de l'événement que nous allons accueillir à Nantes en 2024 n'est pas un petit enjeu. Ce sont tout de même les Jeux olympiques et paralympiques, que la France attend depuis cent ans.

Mais pour pouvoir organiser cet événement, en ce qui concerne Nantes, il nous faut signer deux conventions, que j'avais eu l'occasion de présenter en conseil métropolitain, des conventions tripartites entre la Métropole, Paris 2024 et la Ville de Nantes.

Je rappelle malgré tout que bien évidemment, nous sommes extrêmement fiers et honorés de pouvoir accueillir, sur notre territoire, huit matchs qui concernent le tournoi de football, à la fois féminin et masculin, qui auront lieu du 24 juillet au 8 août, au stade de la Beaujoire.

Une première convention avait été passée en 2023, qui permettait d'approuver le prix de la redevance. C'était en conseil métropolitain que j'avais posé cela. Et les deux conventions qui doivent être posées aujourd'hui sont, d'abord, la convention-cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux olympiques et paralympiques. C'est une convention tripartite entre Paris 2024, la Métropole et la collectivité hôte, c'est-à-dire Nantes. Cette convention tripartite sera aussi présentée en conseil métropolitain, comme je vous le disais.

Elle a pour objet de définir le cadre de collaboration entre les parties pour assurer la livraison et la bonne organisation des Jeux sur notre territoire. Elle ne traite pas la question du stade – cela, cela avait déjà été traité lors du VUA – mais toutes les questions et les sujets périphériques, notamment le sujet des transports, le sujet, central aussi, des déchets, celui de l'accueil et de la formation des touristes, de la signalétique, de l'identité visuelle, et les sujets de sécurité, mais renvoyés par l'État.

Je rappelle, même si nous aurons l'occasion d'en rediscuter, que le sujet de l'intelligence artificielle n'est pas évoqué dans cette délibération.

La deuxième convention est la convention d'utilisation des sites d'entraînement. Il nous faudra accueillir les équipes pour s'entraîner sur trois sites, trois sites qui répondent au cahier des charges imposé par les organisateurs. Il s'agit de l'Éraudière, dans le secteur du Port Boyer, de Jean Jahan, dans le secteur de Saint-Joseph-de-Porterie, et de Marcel Saupin, que je ne présente plus, bien évidemment.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville met ces sites à disposition pour Paris 2024, en particulier sur les caractéristiques attendues pour la pelouse, la maintenance préventive, la prise en charge des fluides par Paris 2024, les opérations de *clean stadium* et les services inclus.

Voilà ces deux conventions, que j'avais eu l'occasion de vous présenter en conseil métropolitain et que nous devons présenter aussi aujourd'hui au Conseil municipal.

**Mme la MAIRE** – Merci. Marie Vitoux.

**Mme VITOUX, Adjointe** – Merci. Rapidement, pour préciser qu'effectivement, le groupe écologiste et citoyen votera contre cette délibération.

Je précise que nous sommes pour le sport, pour son côté émancipateur, pour la joie populaire que les événements sportifs peuvent susciter mais effectivement, nous continuons de maintenir nos positions contre des technologies que nous considérons comme liberticides et qui sont contenues dans cette convention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pauline Weiss.

**Mme WEISS, Conseillère municipale** – Merci. Très rapidement aussi, puisque nous arrivons en fin de conseil, pour préciser que nous nous réjouissons que nous puissions accueillir des épreuves des Jeux olympiques dans notre ville, même si effectivement, nous sommes moins dotés que Paris ou que Marseille.

Nous attendons aussi avec impatience, nous en avons échangé en commission, le programme des animations qui pourront avoir lieu sur le sujet et qui permettront également de sensibiliser à la pratique du sport, notamment nos jeunes.

Donc merci à vous.

**Mme la MAIRE** – Merci. Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Ville de Nantes va accueillir les Jeux. C'est une grande satisfaction et une chance. Ces Jeux olympiques et paralympiques doivent être une fête populaire qui implique toute la population et en premier lieu, les associations sportives. Mais ils seront utiles s'ils laissent un héritage pour les Français et les Françaises, pour les Nantais et les Nantaises, et s'ils permettent le développement de la pratique du sport pour toutes et tous.

Ils doivent permettre d'avancer sur des propositions concrètes pour développer le sport, professionnel comme amateur, augmenter les crédits dédiés au sport, mettre en place un plan de construction d'équipements sportifs de proximité, réduire les inégalités d'accessibilité, avec des financements spécifiques dédiés de l'État.

Cela doit passer par un service public pleinement consacré au développement de la pratique sportive, tant en club que dans le cadre scolaire, renforçant l'accompagnement des athlètes de haut niveau et multipliant les actions, les structures, les financements du handisport.

Au-delà de ces exigences, des questionnements se posent sur la pertinence de l'arsenal matériel, humain, technologique déployé désormais pour toute manifestation sportive, musicale, sociale. La garantie des libertés individuelles et collectives doit guider l'action en matière de gestion des foules et de prévention des risques. Les dispositifs utilisés dans l'organisation de ces grands événements doivent être en concordance avec ces exigences.

Le village olympique de notre cité sera ouvert durant toute la durée des Jeux. Il y aura aussi des animations dans toute la ville et dans les quartiers, pour que chaque Nantaise et Nantais puisse participer à cette fête ouverte à tous.

Pour notre groupe, les JO seront populaires car, nous en sommes convaincus, l'enthousiasme et l'envie seront à chaque coin de rue.

Lors de la coupe du monde de rugby, à Nantes, l'égalité était au cœur de ce village. Son espace avait été pensé pour toutes et tous. Pour que l'ensemble des publics puissent participer à ces événements fédérateurs et festifs, des dispositifs avaient été mis en place pour en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap et prévenir toute forme de discrimination ou de violences sexistes. Ce qui avait été fait

dans le village était innovant et avait été très apprécié. Les remontées positives des usagers que nous avons reçues en témoignent.

Nous devons renouveler et si possible aller au-delà, en augmentant les places réservées dans le stade pour les PMR et aider ces personnes en fauteuil pour leur faciliter le transfert du tram au stade, le but étant que personne ne reste au bord du chemin du sport et de ses valeurs et de ces grandes fêtes.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ali Rebouh.

**M. REBOUH, Adjoint** – Quelques mots, parce que nous avons déjà eu l'occasion d'échanger en conseil métropolitain, pour bien réaffirmer que pour nous, c'est vrai que c'est une fierté, même si nous savons qu'à Nantes, nous n'aurons pas l'ensemble des disciplines et que c'est surtout à Paris que cela se passera. Mais pour autant, nous ferons partie de la fête, et l'idée est bien de valoriser le sport dans toutes ses dimensions, dans toutes ses disciplines, quelles que soient les thématiques, qu'elles soient masculines, féminines, paralympiques, que ce soit du para-sport, et de donner une vitrine à un mouvement sportif extrêmement engagé sur le territoire depuis des années.

Et nous aurons la chance d'avoir un beau village, je l'espère, sur le site du Bouffay – Carré Feydeau, qui permettra d'avoir une visibilité qui sera forte et, comme l'a dit ma collègue Marie-Annick, avec cette volonté d'avoir un village accessible à tous, ouvert tous les jours, ce sera un lieu de rencontre.

Nous l'aurons pendant six mois, parce que les Jeux, ce ne sera pas uniquement le 24 juillet, ce sera aussi tout ce qu'il y aura avant, l'occasion de mobiliser tout le monde, les collectivités, les communes, le mouvement sportif. Nous aurons donc une année extrêmement sportive.

Voilà, Madame la Maire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(18 voix contre)*

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

*Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Il y a 400 clubs à Nantes. Il faut voter des subventions pour que ces différents clubs puissent, en cette année olympique, œuvrer encore plus pour l'intérêt des Nantais et des Nantaises dans toutes ses dimensions, avec une multitude de disciplines, vous le verrez :

- le « plan voile », avec les clubs de voile, les clubs d'aviron également, en espérant que nous pourrions avoir quelques rameurs de Nantes. Nous savons que nous en avons quelques-uns, sur des sélections plutôt de Tunisie ou d'Algérie, et peut-être une sélection française ;
- des subventions aussi liées à des manifestations sportives. En année olympique, nous avons eu la chance d'accueillir un championnat de France d'escrime, le 16 décembre dernier, à Mangin Beaulieu ;
- des subventions qui sont liées à des plans de fonctionnement dans le cadre des plans nautiques, j'en ai parlé : le « plan aviron », le « plan canoë » et le « plan kayak » ;
- le fonctionnement du « plan hand », et là, nous avons tout de même eu la chance d'avoir trois Nantaises championnes du monde au mois de décembre, que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de recevoir ici, en mairie. Et nous avons aussi eu la chance d'avoir une équipe de France de handball qui nous a fait une visite à Nantes, à la XXL, et qui, trois semaines après, était championne d'Europe... Vous voyez que Nantes porte bonheur aux équipes nationales ;
- des subventions dans le cadre du « plan cité foot ». On voit bien que le football joue aussi un rôle majeur, tant sur le plan éducatif que sur le plan social. Ce sont 16 clubs auxquels nous allons verser la première subvention ;
- des subventions de fonctionnement pour diverses associations : la FAL, l'Office municipal du sport ;
- des subventions de fonctionnement pour l'entretien courant d'équipements sportifs pour des structures qui en sont propriétaires ;
- des subventions pour le sport de haut niveau amateur, le sport de haut niveau professionnel étant à la Métropole. Il s'agit de différents clubs qui vous sont présentés dans les différents tableaux ;

- des subventions dans le cadre de la fonction sociale et de solidarité du sport, que nous avons coutume de présenter à chacun des conseils. Le sport joue un rôle majeur dans les quartiers de la politique de la ville.

Vous retrouverez également ce que l'on appelle la « subvention commune ». Ce sont les 300 clubs affiliés à l'Office municipal du sport à qui nous versons une subvention avec des critères extrêmement bien définis en fonction du nombre de licenciés, du niveau, etc. Je précise d'ailleurs, puisque la question avait été posée en commission, qu'il y a une équité parfaite entre filles et garçons.

Voilà, Madame la Maire, une délibération qui porte sur un montant total de 2 752 000 euros.

**Mme la MAIRE** – Merci. Il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention particulière ? Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme la MAIRE** – Pour la délibération n° 38, Pierre-Emmanuel Marais et Alassane Guissé.

---

**M. GUISSÉ, Adjoint**, donnent lecture du dossier n° 38, intitulé :

*Actions de coopération et de solidarité internationales – Subventions – Approbation*

**M. GUISSÉ, Adjoint** – Madame la Maire, ce sera avec Yves, parce que c'est une subvention qui concerne l'OGEC Saint-Stanislas. C'est la mobilité européenne. Une erreur a été faite. Il ne s'agit pas d'international, mais d'Europe. Merci.

La délibération 38 concerne l'Association des maires de la Grand' Anse, en Haïti. Cette association a des liens avec la Ville de Nantes depuis 2011, en coordination avec Nantes Métropole et la Région Bretagne, en faveur de l'Association des maires de Grand' Anse, en Haïti, dans le département de la Grand' Anse.

Ce qui est important, dans cette coopération, ce qu'il faut surtout souligner, Madame la Maire, c'est que tout le monde sait le conflit qu'il y a dans ce pays, que tout le monde connaît aussi les catastrophes naturelles que subit Haïti, mais que nous avons la chance de travailler avec une collectivité composée de dix communes qui sont tout le temps à l'œuvre et qui exercent tout ce qui relève des collectivités : la proximité en faveur de l'écologie et le social.

Pour cette raison, je vous demande d'approuver la subvention de 27 000 euros qui vient en appoint d'un appel à projets que nous avons obtenu, avec un cofinancement du ministère français des Affaires étrangères versé à Nantes Métropole. Cela va surtout nous permettre de répondre au besoin de renforcer la sécurité alimentaire et économique dans cette commune, dans ce pays où aujourd'hui, les gens ont des difficultés, où il n'y a pas de présence d'ONG, où il n'y a pas de présence de l'État. Mais il y a la présence de cette association, qui, en cas de conflit, œuvre au service de ces collectivités territoriales.

C'est pour cela que je vous demande, Madame la Maire, chers collègues, d'approuver le versement de cette subvention de 27 000 euros à l'Association des maires de la Grand' Anse pour leur permettre d'obtenir ce financement, que nous partageons à trois.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Et sur le deuxième point ?

**M. GUISSÉ, Adjoint** – C'est un échange de mobilités internes qui concerne Seattle. Comme avec mes collègues, nous sommes tout le temps en partenariat, je vais pouvoir prendre votre place. C'est une erreur au niveau des services.

Il vous est proposé de financer cet échange scolaire dans le cadre du dispositif de mobilité scolaire avec les villes jumelles de Nantes, dont Seattle fait partie.

Le montant demandé est de 2 500 euros. Une subvention de 2 500 euros avait été accordée lors du conseil municipal de juin 2023 au titre du déplacement croisé de l'année scolaire 2022-2023 entre ces deux établissements.

Je vous demande donc d'approuver cette subvention de 2 500 euros pour permettre cette mobilité entre les deux établissements.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. En résumé, pour la bonne clarté, nous avons deux subventions : l'une à l'OGEC Saint-Stanislas, pour 2 500 euros, qu'Alassane Guissé a présentée dans un deuxième temps, et la première à l'Association des maires de la Grand' Anse, comme il l'a évoqué, à hauteur de 27 000 euros.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. PASCOUAU, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

*Jumelages européens – Subventions – Approbation*

**M. PASCOUAU, Conseiller municipal** – Là, cette délibération est bien pour moi, je le pense.

Malgré l'heure tardive, je ne vais pas gâcher mon plaisir de présenter cette délibération, qui porte sur les jumelages, pour trois raisons principales.

Premièrement, comme j'ai l'habitude de le dire, le jumelage est un instrument essentiel de la citoyenneté et donc, de la paix. De ce point de vue, c'est toujours quelque chose de particulièrement notable. Ensuite, parce que cette subvention ne concerne pas un ni deux mais trois établissements de la commune : le lycée Albert Camus, qui est en quartier politique de la ville, le lycée Gaspard Monge, à la Chauvinière, et le collège de Chantenay.

Si vous acceptez d'adopter cette subvention, d'un montant total de 9 500 euros, ce seront 142 élèves et lycéens qui auront la joie, le bonheur d'aller visiter Cardiff et ses environs, Cardiff, qui est la ville jumelle de Nantes.

Cela me permet enfin de vous rappeler que 2024 marquera le 60<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre la Ville de Nantes et la Ville de Cardiff et qu'à cette occasion, nous aurons un certain nombre de festivités à vous présenter.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

*Accessibilité universelle – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Pour cette délibération, je dois demander à Pascale Robert de sortir de la salle, et je donne la parole à Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Il s'agit de la première répartition des subventions dans le cadre de l'accessibilité universelle, qui est un élément de l'un des marqueurs du mandat, l'égalité.

L'accessibilité universelle irrigue en effet l'ensemble des politiques publiques, en tout cas, elle doit l'irriguer, pour permettre à toutes et à tous un égal accès à la vie de la cité.

L'action publique de la Ville de Nantes est par ailleurs menée historiquement en étroite concertation avec les associations et les usagers avec, au cœur de cette démarche, l'expertise d'usage, qui nous semble prioritaire.

En complément de ses actions, la Ville de Nantes a toujours apporté son soutien aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap et font connaître les enjeux autour de l'accessibilité universelle.

Ainsi, au titre de l'exercice 2024, il vous est proposé de poursuivre ce soutien et de verser un montant de 58 700 euros à 16 associations. Les subventions versées vont de 700 euros à l'Association des sourds de Loire-Atlantique, pour des séances d'apprentissage en groupe de la lecture labiale pour ses adhérents, à 13 000 euros pour l'APF, qui déploie des actions pour éviter l'isolement, développe des outils de sensibilisation à destination des établissements scolaires et des collectivités et organise des événements qui participent à changer les regards.

Mais nous avons encore l'association Comme les autres, pour 3 000 euros, qui accompagne les personnes en situation de handicap à la suite d'un accident de la vie pour qu'elles retrouvent une vie sociale et socioprofessionnelle, ou encore CLISSAA, qui apporte une aide aux déficients visuels, pour 2 600 euros. En

même temps, nous avons le Centre socioculturel des sourds 44, pour 1 700 euros, qui favorise les contacts entre personnes sourdes et entendantes.

Vous voyez que les associations subventionnées sont diverses par leurs actions et par les handicaps concernés.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire sur les 16 subventions que je vous demande d'approuver.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Robert.*

---

**Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale**, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

*Parcours linguistiques – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale** – Cette délibération porte sur une première répartition de subventions à trois associations, des associations qui contribuent à l'intégration des personnes étrangères allophones, quel que soit leur statut administratif.

Après la discussion de ce matin, je ne reviendrai pas sur la nécessité d'accompagner les personnes migrantes dans le domaine de la santé, de l'apprentissage du français et de l'insertion vers l'emploi, entre autres.

Cette répartition de subventions concerne l'apprentissage du français. C'est un volet de la démarche « parcours linguistique », qui est une action volontariste de la Ville sur laquelle nous tenons le cap : le cap d'une ville accueillante, qui ne cherche pas de boucs émissaires.

Ces trois associations ont des bénévoles qui s'engagent dans la formation que la Ville propose à leur intention. C'est vers eux que la plate-forme d'évaluation linguistique oriente les personnes migrantes pour l'apprentissage du français.

Le montant de ces trois subventions est de 3 600 euros pour l'ANAD, le GREF et l'Autre Classe.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. AZZI, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

*Budgets participatifs – Subventions – Bourse citoyenne – Approbation*

**M. AZZI, Conseiller municipal** – Je présente cette délibération en lieu et place de Catherine Bassani, qui n'est pas là pour des raisons personnelles.

C'est une délibération sur les budgets participatifs, qui s'appuient sur la force de proposition et d'initiative des habitantes et des habitants.

Les budgets participatifs sont un dispositif doté de 1 million d'euros par an en investissement et de 300 000 euros en fonctionnement, que chacun et chacune peut actionner.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de subventions aux associations et d'une bourse citoyenne à des porteurs de projet à hauteur de 17 350 euros, des crédits inscrits au budget pour 2024.

Les sept projets de la délibération portent sur des initiatives culturelles, festives, parentales et sportives, des initiatives pour la transition écologique et sociale et enfin, des initiatives solidaires. Je les balaye rapidement.

La première initiative est une animation de quartier pour embellir la rue des Alouettes dans le quartier Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne. Cela consiste non seulement en une fresque murale mais aussi en une grande fête, qui sera organisée aux beaux jours pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets et au compostage.



La deuxième initiative a pour titre « Festival AFRIC'Loire ». Elle est proposée par une association à Doulon – Bottière. Il s'agit ici de promouvoir la culture africaine auprès des habitantes et des habitants de Doulon, Bottière et Pin sec.

La troisième initiative a pour titre « La place de la femme dans la recherche », qui fait écho à l'intervention de notre collègue Louise Vialard, tout à l'heure. Elle est proposée par l'association Communauté comorienne de Loire-Atlantique, à Dervallières – Zola, qui va faire la promotion et la valorisation des femmes investies dans la recherche universitaire, notamment.

La quatrième initiative est intitulée « Chemignons ensemble ». Elle consiste en la création d'un parcours de mobilités douces à Port Boyer et Nantes Erdre.

La cinquième initiative, c'est « L'Erdre au fil des saisons », à Nantes Erdre, avec l'association APAGO, autour du patrimoine naturel de l'Erdre.

La sixième initiative est au Clos Toreau, et notre collègue Olivier Chateau en a parlé tout à l'heure. C'est une belle initiative d'associations qui se sont mobilisées pour aller chercher un médecin. Une vidéo superbe circule sur les réseaux sociaux. Je vous invite toutes et tous à la faire circuler. Elle a pour but de sensibiliser la venue d'un médecin, puisqu'il en manque au Clos Toreau.

Enfin, la septième initiative est une bourse citoyenne pour l'initiative qui a pour titre « Des paillettes dans les yeux ! », au Breil – Malville. C'est la poursuite d'actions de végétalisation du « carré gris », avec l'implantation, notamment, de 1 000 bulbes printaniers au Breil.

J'en ai fini. Je vous propose bien sûr d'approuver ces attributions de subventions et de bourse citoyenne.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(1 abstention.)*

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Le premier point de cette délibération concerne l'adaptation du tableau des effectifs, avec la création de sept postes, dont deux postes pour venir soutenir l'activité de Citad'elles : un poste d'agent d'accueil, d'écoute et d'information et un poste de coordinateur de parcours.

Nous avons également trois suppressions de postes en surnombre, trois transformations de postes ainsi qu'une redéfinition de procédures de pourvoi d'emplois pour cinq postes que nous ouvrons à la voie contractuelle.

Le deuxième point concerne le relèvement des seuils de remboursement des frais d'hébergement et de restauration pour des missions hors résidence administrative. En effet, un nouvel arrêté précise les montants. Vous avez le détail des montants par strate dans la délibération qui vous a été remise. Nous proposons de réévaluer ces montants à chaque arrêté ministériel sans attendre notre instance délibérative.

Le troisième point concerne le renouvellement de la convention avec l'Amicale sportive et culturelle des agents de la collectivité de la Métropole nantaise, l'ASMN. Cette association est ouverte à tous les agents et retraités des communes de l'agglomération et à d'autres organismes partenaires. Elle propose des activités sportives et culturelles. La convention arrivant à échéance, il est proposé de renouveler notre soutien à cette association pour une période de trois ans et d'accorder, pour l'année 2024, un montant de 34 000 euros.

Le quatrième point concerne une convention de mise à disposition de personnel du CHU pour Citad'elles. En effet, le CHU est partenaire de la structure depuis son ouverture en mettant à disposition du personnel à titre gratuit.

Pour cette nouvelle convention de mise à disposition, il s'agit d'un poste de psychiatre, à hauteur de 20 % d'un équivalent temps plein, et d'un poste de coordinateur ou coordinatrice à temps complet. Ces deux professionnels viendront compléter l'équipe pluridisciplinaire qui a cette lourde mais aussi belle responsabilité d'accompagner les trop nombreuses femmes victimes de violences.

Le cinquième point concerne des tiers lieux pour le télétravail de nos agentes et agents. En effet, afin de leur permettre de télétravailler dans un lieu externe et en proximité de leur domicile, nous avons réfléchi avec plusieurs communautés de communes de notre grand territoire. C'est ce que l'on appelle « l'alliance des

territoires ». Là, il s'agit de conventionner avec la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres afin de mettre réciproquement à disposition des espaces de travail partagés. Cette première convention est établie pour une durée de trois ans.

Les sixième et septième points concernent deux concours de gardien-brigadier de la police municipale. En effet, comme vous le savez, pour répondre aux enjeux de sécurité, nous avons fait le choix, entre autres, d'augmenter de façon significative les effectifs de notre police municipale.

Afin de pouvoir rapidement pourvoir ces postes, la Ville s'inscrit dans deux concours : un premier concours, qui est porté par le centre de gestion de Loire-Atlantique, mais qui est calqué sur le calendrier national, et un deuxième concours, que nous allons nous-mêmes organiser pour permettre d'avoir une liste d'aptitude plus rapide et pour permettre évidemment des recrutements plus rapidement.

Ce concours nécessitera évidemment à la fois des moyens matériels pour permettre à la fois l'épreuve écrite et les tests psychotechniques, mais aussi la mise à disposition d'équipements – je pense évidemment à un gymnase et à la piscine, pour les épreuves sportives – ainsi que des moyens humains pour surveiller et corriger.

Je le dis, à ce stade, seules deux villes ont fait le choix volontariste d'organiser des concours en interne : la Ville de Paris et maintenant, la Ville de Nantes. Nous savons très bien que nous en avons besoin pour répondre au mieux à ce besoin de recrutement, à un moment où la question de la raréfaction de ce grade se pose cruellement.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire.

Je voulais souligner, effectivement, le côté positif de l'organisation du concours de gardien de la paix faite par la Ville, des deux concours. Je rappelle néanmoins ma position, notre position sur ce point : tant qu'il n'y aura pas d'avancées sur la question de leur protection par l'armement, vous aurez toujours du mal à les recruter et à les garder. Je ne vais pas rouvrir le débat, mais je tenais à le rappeler.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Évidemment, ce sur quoi nous nous sommes engagés, il faut l'atteindre. Néanmoins, les avancées que vous évoquez sont réelles. Elles arrivent.

Si vous en discutez un peu avec les commerçants, par exemple, s'agissant du centre-ville ou même s'agissant d'autres quartiers, vous constaterez que leurs retours, c'est qu'il y a effectivement plus de présence de la police nationale et de la police municipale sur le terrain et qu'en réalité, les chiffres, qui ont dû être annoncés par le préfet cet après-midi ou qui vont bientôt l'être, sont des chiffres qui confirment ce dont nous avons parlé précédemment – la dernière fois, c'était en septembre, pour la période de janvier à septembre. Les chiffres étaient bons, ils étaient à la baisse. À vrai dire, ils ne le sont pas nécessairement à l'échelle nationale mais en tout cas, à l'échelle de Nantes, ils le sont, grâce aux effectifs supplémentaires qui ont été recrutés par la police nationale mais aussi du côté de la police municipale.

Je voulais juste que vous puissiez avoir toutes les informations, mais je pense que les informations qui vous intéresseront le plus sur l'efficacité de ce qui est fait viendront du préfet ou sont venues, il y a quelques heures, du préfet.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(4 abstentions.)*

---

**M. FOURNIER, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

*Commande publique durable – Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement – Approbation*

**M. FOURNIER, Adjoint** – Il s'agit d'une délibération sur la commande publique et de quelques dispositions relatives aux marchés publics et concessions, avec quatre sujets.

Je vous ai demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques sur le patrimoine des membres du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole. Il s'agit ici d'un renouvellement de marché, un marché qui s'inscrit dans les objectifs du « plan climat » de notre politique énergétique.

Il se décompose en trois lots, qui sont précisés dans la délibération. Je n'y reviens pas. C'est un groupement dans lequel ce sera la Ville de Nantes qui pilotera la procédure de passation du contrat, son attribution, sa signature et sa notification.

Cela, c'était le premier sujet.

Deuxième sujet : il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour des prestations de transport par autocar des élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Nantes vers les équipements sportifs. Il s'agit là d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée de quatre ans, avec un montant maximum de 1,5 million euros. Je vous rappelle simplement que les dépenses annuelles relatives à ce poste budgétaire sont de l'ordre de 375 000 euros hors taxes.

Troisième sujet : il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de location de salles et prestations de services par la Cité des congrès sans publicité. C'est donc le lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la réalisation, par la Cité des congrès, de ces prestations de location, sur la durée contractuelle de quatre ans que nous avons avec la Cité. Il s'agit donc du lancement de cette procédure.

Le dernier sujet est un peu technique. Mme la Maire a signé un avenant à un groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, d'une part pour introduire de nouvelles nomenclatures d'achat dans ce groupement et d'autre part, pour introduire Nantes Métropole Habitat comme nouveau membre de ce groupement.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention particulières ? Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(1 abstention).*

---

**M. QUÉRO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

*Commande publique durable – Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : investissement – Travaux – Approbation*

**M. QUÉRO, Adjoint** – C'est une délibération sur la commande publique durable et des travaux, avec, d'abord, des autorisations de lancement d'opérations concernant la réfection de la toiture et le remplacement de la centrale de traitement d'air de l'immeuble LU, siège du Voyage à Nantes. C'est un immeuble qui est propriété de la Ville de Nantes, ancien entrepôt des usines Lefèvre-Utile, évidemment protégé au titre du patrimoine.

Le bâtiment nécessite des travaux urgents de réfection de toiture liés à des problèmes de fuite. Par ailleurs, puisque c'est un gros consommateur d'énergie, en tout cas, parmi les 50 plus gros consommateurs des bâtiments de la Ville de Nantes, il est inscrit au plan pluriannuel d'investissement pour répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques.

Le projet prévoira de remplacer l'ensemble des couvertures, bardages et autres matériaux. Cela se fera avec également l'installation de chauffage et de traitement d'air adapté au site.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 2,6 millions d'euros toutes taxes comprises. Les travaux se dérouleront sur treize mois, avec la participation financière du VAN.

Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Ensuite, nous avons l'aménagement du square Vertais, sur l'Île de Nantes, un square de 10 000 mètres carrés, dans le quartier Mangin – Beaulieu, qui a accueilli un projet dans le cadre de la deuxième saison des « lieux à réinventer – réinventons Vertais ». Mais ce square est assez vieillissant. Il est donc nécessaire de le réhabiliter en le réaménageant. Vous avez le détail dans la délibération. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 290 000 euros hors taxes.

Il vous est donc demandé d'autoriser cette opération.

Ensuite, nous avons les serres florales du Grand Blottereau, pour lesquelles il est nécessaire de faire des travaux de rénovation de chauffage. C'est un programme de travaux qui a été autorisé en délibération le 18 mars 2023, avec une enveloppe financière fixée à 882 648 euros toutes taxes comprises. Mais une première consultation a été déclarée sans suite. Il faut donc maintenant ajuster le programme sur les points suivants : la réfection à neuf de l'intégralité des réseaux de chauffage, la mise en place d'ordinateurs bioclimatiques, eh oui !, et l'extension de la télégestion pour assurer la remontée d'informations. Ces travaux seront effectués en un lot unique et en deux phases, entre mai 2024 et octobre 2025.

L'enveloppe financière doit donc être maintenant portée à 986 125 euros hors taxes. Il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée. Je rappelle que la procédure adaptée permet d'obtenir une concurrence la plus large possible et les meilleures conditions de négociation.

Nous avons ensuite le réaménagement du centre technique de la direction nature et jardins, 51, route de Vertou, situé en limite du parc de la Crapaudine, le long de la Sèvre.

Dans le cadre des actions d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux, il est nécessaire de procéder à des travaux de réaménagement des intérieurs de ce centre technique, notamment pour créer des vestiaires hommes et femmes, un bureau, une salle de pause et des sanitaires. Il faut donc y ajouter une extension pour y déplacer le stockage des tondeuses et libérer des surfaces pour la création de ces vestiaires. Le programme des travaux est détaillé dans la délibération.

L'enveloppe prévisionnelle est arrêtée au montant de 500 000 euros toutes taxes comprises. Les travaux sont décomposés en neuf lots, pour une durée de chantier de six mois en site inoccupé.

Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Nous avons ensuite la mise en œuvre de la phase expérimentale du projet Fercam, sur l'Île de Nantes. C'est un engagement du mandat municipal n° 42, qui prévoit l'ouverture d'un lieu expérimental dédié aux pratiques sportives et culturelles urbaines. Ce hangar Fercam est situé à l'ouest de l'Île de Nantes. Il figurera l'entrée sud du futur Jardin du rail.

Afin de créer un lieu adapté aux besoins des utilisateurs, il y aura deux phases, une expérimentale et une seconde phase, définitive. Dans cette phase expérimentale, le programme doit adapter le hangar et ses extérieurs à la pratique des sports urbains. Les modulaires à l'intérieur seront installés à l'extérieur. Des travaux d'aménagement à l'intérieur du hangar seront organisés, notamment avec des remplacements de sols pour permettre ces sports de glisse.

L'enveloppe financière de l'opération est estimée à 1 031 800 euros toutes taxes comprises, avec des travaux découpés en sept lots, qui se dérouleront sur six mois, pour lesquels il vous est aussi demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Enfin, nous avons un ajustement d'enveloppe pour le projet de création d'un terrain de football synthétique sur la plaine de jeux de la Bernardière et d'un terrain de rugby synthétique au stade vélodrome du Petit Breton. Une délibération du 8 décembre 2023 avait approuvé le programme de travaux de ces deux projets, avec une enveloppe financière estimée à 2 300 000 euros toutes taxes comprises.

Une procédure adaptée a été lancée, mais au stade d'avant-projet, le coût prévisionnel doit être réévalué, compte tenu d'un certain nombre d'aléas : la nature et la hauteur du sol actuel du stade du Petit Breton, qui nécessite un décapage plus profond, la nécessité de prévoir une surface de revêtement plus importante avec une fibre plus haute pour la pratique du rugby et l'intérêt de conserver des aires de jeux engazonnées praticables et de bonne qualité et des reprises partielles de la piste du vélodrome.

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle doit être portée à 2,9 millions d'euros toutes taxes comprises.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 49, intitulé :

*Octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France locale – Année 2024 – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Avant de donner la parole à Bassem Asseh, je dois demander à Aïcha Bassal, Pascal Bolo, Hervé Fournier et Ali Rebouh de sortir de la salle.

**M. ASSEH, Adjoint** – Il s'agit d'approuver les conditions de l'octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France locale, à laquelle nous avons adhéré ou en tout cas, à laquelle nos prédécesseurs ont adhéré, le 6 décembre 2013. Cette délibération repasse dans tous les ans.

Il vous est ainsi proposé d'octroyer, pour 2024, une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France locale à hauteur de l'encours de la dette de la Ville de Nantes afin que la Ville de Nantes puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France locale.

Il vous est également proposé d'autoriser Mme la Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de garantie par la Ville, dans les conditions définies dans la délibération que vous avez vue, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie figurant en annexe de cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Bolo*

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 50, intitulé :

*Désignations diverses – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Nous allons pouvoir étudier la dernière délibération de ce jour. Je vais donc, avant de donner la parole à Bassem Asseh, demander à Simon Citeau de sortir de la salle.

**M. ASSEH, Adjoint** – Il s'agit de désignations diverses.

Il est demandé votre approbation, dans un premier temps, pour la commission d'appels d'offres. Il est proposé de remplacer M. Simon Citeau au sein de la commission par M. François Brochard.

Pour la commission des vœux, il est proposé au Conseil municipal de désigner le représentant du groupe « Mieux vivre à Nantes » au sein de cette commission, M. Guillaume Richard.

Et troisièmement, il est proposé de remplacer Mme Delphine Bonamy en tant que représentante de la Ville de Nantes au sein du conseil d'administration de la SAMOA par M. Simon Citeau.

**Mme la MAIRE** – Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? S'il n'y a pas de demandes pour procéder à vote par bulletin secret et que tout le monde est bien d'accord pour voter par vote ordinaire...Oui, je le dis : le règlement m'impose de dire cette phrase à l'oral. C'est la raison pour laquelle je m'exécute dans la plus grande rigueur du respect des règles fixées dans notre pays.

Je mets donc la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve.*

*(1 abstention).*

*Non participation au vote de M. Citeau*

**Mme la MAIRE** – Notre conseil municipal est achevé. Merci à tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 58.*

## V. Déports en séance

Délibération		Organisme	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
10	Politique Jeunesses – Subvention – Maison des adolescents – Approbation.	<b>Maison départementale des adolescents</b>	LANGLOIS Pauline, RODRIGUEZ Ghislaine
13	Attribution de subventions au Lieu Unique – Approbation.	<b>Lieu Unique</b>	BOURDON Emilie, COCOTIER Michel, GOUEZ Aziliz
14	Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenant – Approbation.	<b>Association culturelle de l'été (Aux heures d'été et Les Rendez-Vous de l'Erdre)</b>	BOURDON Emilie, BOUTIN Patrice, CHÂTEAU Olivier, COCOTIER Michel
		<b>Centre chorégraphique national de Nantes</b>	COCOTIER Michel, LANGLOIS Pauline
		<b>Culture Bar-bar</b>	TALLEDEC Denis
		<b>Tremolino</b>	BOURDON Emilie, COCOTIER Michel
17	Groupement d'Intérêt Public Cafés Culture – Contribution – Approbation.	<b>Café culture</b>	SEASSAU Aymeric, TALLEDEC Denis
18	Solidarité et proximité – Pratiques artistiques en amateur – Attribution de subventions – Conventions – Approbation.	<b>Le dernier spectateur</b>	AMROUCHE Louise
		<b>Paq la lune</b>	SALAUN Gildas
20	Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	<b>Maison des hommes et des techniques</b>	GOUEZ Aziliz
		<b>Centre d'histoire du travail</b>	GOUEZ Aziliz
		<b>Pro arte graphica - musée de l'imprimerie</b>	GOUEZ Aziliz
		<b>Mémoire de l'Outre mer</b>	COCOTIER Michel
		<b>Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)</b>	BIR Cécile, BOLO Pascal, BONAMY Delphine, CITEAU Simon, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, GOUEZ Aziliz, GUINE Thibaut, PIAU Catherine, QUERO Thomas, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, TRICHET

			Frankie
24	Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Approbation	<b>Paq la lune</b>	SALAUN Gildas
		<b>ACCOORD</b>	ASSEH Bassem, BAINVEL Julien, BIR Cécile, BROSSEAU Laurence, COCOTIER Michel, GUISSSE Alassane, HAKEM Abbassia, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, NAULIN Hélène, REBOUH Ali, ROBERT Pascale
25	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions - Avenant – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.	<b>Paq la lune</b>	SALAUN Gildas
		<b>ACCOORD</b>	ASSEH Bassem, BAINVEL Julien, BIR Cécile, BROSSEAU Laurence, COCOTIER Michel, GUISSSE Alassane, HAKEM Abbassia, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, NAULIN Hélène, REBOUH Ali, ROBERT Pascale
28	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Centre-Ville, Bellevue-Chantenay-Saint-Anne et Dervallières-Zola – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.	<b>OGEC Marcel Callo</b>	BONAMY Delphine
		<b>OGEC Notre Dame de Bon-Port</b>	GUINE Thibaut
		<b>OGEC Sacré Cœur</b>	MARTIN Nicolas
		<b>OGEC Saint-Clair</b>	QUERO Thomas
		<b>OGEC Saint-Martin Chantenay</b>	FOURNIER Hervé
		<b>OGEC Saint-Michel</b>	COUSSINET-NDIAYE Valérie
		<b>OGEC Saint-Nicolas</b>	TALLEDEC Denis
		<b>OGEC Saint-Pierre</b>	FERREIRA Virginie
29	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Hauts Pavés-Saint Félix, Malakoff Saint Donatien, Ile de Nantes, Breil Barberie, Nantes Nord – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions – Approbation.	<b>OGEC Sainte-Anne de Nantes</b>	OUGGOURNI Jamal
		<b>AEP La Familiale (St Joseph)</b>	AZZI Elhadi
		<b>OGEC Sainte-Marie externat</b>	LANGLOIS Pauline
		<b>OGEC Jean XXIII</b>	RIOM Tristan
		<b>Association scolaire La Perverie</b>	GOUEZ Aziliz
		<b>OGEC Notre Dame de Lourdes</b>	COCOTIER Michel
		<b>OGEC Notre Dame de Toutes Joies</b>	RIOM Tristan
		<b>OGEC Saint-Donatien</b>	BOISRAMÉ Nadège
		<b>OGEC Saint-Félix primaire</b>	RIOM Tristan
		<b>OGEC Sainte-Claire d'Assise</b>	BOLO Pascal
		<b>OGEC la Chesnaie (Ste Agnès)</b>	PASCOUAT Yves
30	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat, quartiers Nantes Erdre, Doulon Bottière et Nantes Sud – Participation financière de la Ville – Aides facultatives pour l'année 2024 – Conventions –	<b>OGEC La Joliverie (Ste Madeleine)</b>	CHATEAU Olivier
		<b>AEFS Blanche de Castille</b>	BASSANI Catherine
		<b>OGEC Don Bosco</b>	PIAU Catherine
		<b>OGEC Saint-Jacques (Nd Dame de la Sagesse)</b>	BOUTIN Patrice
		<b>OGEC Notre Dame des</b>	BROCHARD François

		<b>Batignolles</b>	
	Approbation.	<b>OGEC Notre Dame de Toutes Aides Espérance</b>	LE TEUFF Florian, CITEAU Simon
		<b>OGEC Saint-Joseph de Porterie (St Yves)</b>	LEFRANC Elisabeth
		<b>OGEC du vieux Doulon (Ste Thérèse)</b>	BENATRE Marie-Annick
40	Accessibilité universelle – Première répartition de subventions – Approbation.	<b>Association des Paralysés de France (APF)</b>	ROBERT Pascale
41	Politique publique ville non-sexiste – Citad’elles - Répartition de subventions – Conventions - Approbation.	<b>Maison des hommes et des techniques</b>	GOUEZ Aziliz
		<b>Association territoriale pour le développement de l’emploi et des compétences (ATDEC)</b>	FOURNIER Hervé
		<b>Caisse d’Allocations Familiales (CAF)</b>	BASSAL Aïcha
53	Dispositions diverses à caractère financier – Approbation	<b>Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)</b>	BERTU Mahaut, COLLINEAU Marlène, HAKEM Abbassia, LEFRANC Elisabeth
		<b>Maison régionale de l’architecture des Pays de la Loire</b>	RIOM Tristan
		<b>Centre Hospitalier Universitaire (CHU)</b>	COLLINEAU Marlène, GUERRA Anne-Sophie, ROLLAND Johanna
		<b>VYV3 Pays de la Loire</b>	Aïcha BASSAL



Le secrétaire de séance



Pierre-Emmanuel MARAIS

La Maire



Johanna ROLLAND